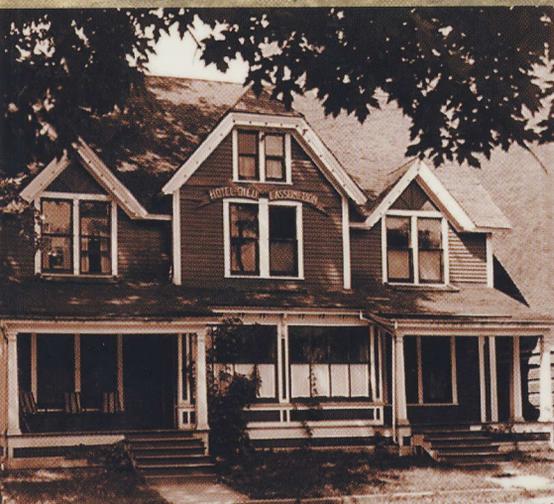


Claude Bourque

# Rêves de visionnaires

*Historique de  
l'Hôtel-Dieu / Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont*



# **Rêves de visionnaires**



Claude Bourque

# Rêves de visionnaires

*Historique de  
l'Hôtel-Dieu / Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont*

 **éditions  
d'acadie**

L'éditeur reçoit l'aide du Conseil des Arts du Canada et de la Direction des arts du Nouveau-Brunswick pour son programme de publication.

**Données de catalogage avant publication (Canada)**

Bourque, Claude, 1945-

Rêves de visionnaires : historique de l'Hôtel-Dieu/Hôpital Dr  
Georges-L. Dumont

ISBN 2-7600-0351-5

1. Hôpital Dr Georges-L. Dumont--Histoire.  
2. Santé, Services de--Nouveau-Brunswick--Moncton--  
Histoire. 3. Canadiens français--Hôpitaux--Nouveau-  
Brunswick--Moncton--Histoire. I. Titre.

RA983.M58H66 1997 362.1'1'09715235 C97-988866-2

Conception de la couverture : Claude Guy Gallant

Photos de la couverture : archives des sœurs de la Providence (g.)

Stan Comeau (dr.)

archives de l'Hôpital Dr Georges-L. Dumont (b.)

Mise en pages : Charlette Robichaud

**ISBN 2-7600-0351-5**

© Les Éditions d'Acadie, 1997

C.P. 885

Moncton, N.-B.

E1C 8N8

Canada

Il est interdit de reproduire cet ouvrage en totalité ou en partie, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur, conformément aux dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur*.

## Remerciements

En février 1996, le D<sup>r</sup> Léon Richard et M. Pierre LeBouthillier m'ont approché pour s'informer si le projet de préparer un historique de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Georges-Dumont m'intéressait. J'ai hésité un peu avant d'accepter ce projet qui devait être complété au printemps suivant pour publication à l'automne 1997 dans le cadre des fêtes marquant le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'institution.

Pendant cette dernière année, le D<sup>r</sup> Richard et M. LeBouthillier m'ont constamment donné leur appui et grandement facilité les recherches en rendant disponibles documents et personnes. Ce n'est pas une tâche aussi facile puisqu'il s'agit d'un hôpital et de documents confidentiels, même les documents administratifs. Sans leur aide et leur encouragement, cet ouvrage serait encore sur le métier. Je veux aussi exprimer toute ma reconnaissance à Mmes Corinne Bourque et Yvonne LeBlanc pour leur aide dans des travaux de secrétariat.

Sans la généreuse collaboration des sœurs de la Providence, l'historique de l'Hôtel-Dieu n'aurait pas été possible. Je suis très reconnaissant à Sr Pierrette Chevrette, conseillère-secrétaire générale, qui a toujours répondu à mes demandes de documents... et de nouveaux documents. Les souvenirs des Srs Aline-Emmélie (Hélène Richard), Thérèse-de-l'Assomption (Anna LeBlanc), Edmée-Marie (Jefferine Duguay), Hélène Deveau et Suzanne Lambert, lors d'une rencontre à Montréal en juin 1996, m'ont beaucoup aidé à comprendre l'époque et, je l'espère, à mieux décrire l'œuvre des sœurs de la Providence à l'Hôtel-Dieu de Moncton.

J'ai une profonde dette de reconnaissance envers la chercheuse du projet, Stéphanie Côté, étudiante à la maîtrise en histoire à l'Université de Moncton. Sa tâche principale fut de visionner pendant près de quatre mois les microfilms de *L'Évangéline*, de *L'Acadie Nouvelle*, du *Matin* et du *Moncton Transcript* afin d'y trouver les articles touchant de près ou de loin l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Georges-Dumont. Je la remercie également pour les nombreuses suggestions constructives et plusieurs références bibliographiques intéressantes et pertinentes.

J'adresse également des remerciements aux archivistes et responsables des institutions suivantes pour leur collaboration au projet : les sœurs de la Providence à Montréal ; les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur de Moncton ; l'archidiocèse de Moncton ; le diocèse de Bathurst ; le diocèse de Saint-Jean ; les religieuses hospitalières de Saint-Joseph à Vallée-Lourdes ; les Archives provinciales du Nouveau-Brunswick à Fredericton ; la paroisse cathédrale Notre-Dame de l'Assomption à Moncton ; l'École d'enseignement infirmier Providence ; et le Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton.

Je veux dire un grand merci aux personnes qui ont accepté de participer à de longues, de courtes interviews et à des demandes de renseignements.

J'exprime aussi ma profonde reconnaissance au personnel des Éditions d'Acadie pour leurs conseils et leurs mots d'encouragement.

Toutes les œuvres humaines ont besoin de financement. C'est bien le cas de dire que j'ai une dette de profonde reconnaissance envers la Corporation des amis de l'Hôpital régional Dr Georges-L. Dumont qui a accepté de défrayer les coûts de ce projet de rédaction de l'historique de l'hôpital.

Les photographes de différentes époques nous permettent, grâce à leur travail, de voir les personnes et les projets qui ont marqué les 75 années d'histoire de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Georges-Dumont. Je dis merci aux studios et aux photographes suivants : Studio Crandall, Studio Flett, Stan Comeau,

Thomas Bourgeois, Studio Wilcox, Léo Léger, Allain Gheerbrant, Arnold et Gerard Clow, Clarence Nowlan et Robert Maillet. Je remercie également les institutions suivantes pour leur conservation et la protection de ce précieux héritage photographique : les archives des sœurs de la Providence, les archives photographiques de l'Hôpital Georges-Dumont et la collection *L'Évangéline* du Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton ainsi que le service audiovisuel de l'université.

Je rends en dernier lieu un hommage aux médecins, aux infirmières, aux administrateurs et au personnel de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Georges-Dumont qui ont édifié cette noble œuvre de vision et de compassion. L'historique d'une institution ne peut pas mentionner tous les noms ni tous les services, mais que chacun et chacune considère notre reconnaissance.



## Avant-propos

Ce livre décrit les grands événements et les personnalités qui ont marqué les 75 années d'existence de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption et de l'Hôpital régional Dr Georges-L. Dumont de Moncton au Nouveau-Brunswick.

Lorsque j'ai proposé au conseil d'administration de nommer un comité pour planifier un programme d'activités qui s'échelonnent sur toute l'année 1997, j'ai aussi soumis l'idée de la rédaction d'un livre qui raconterait pour les générations futures, l'histoire des luttes qu'ont dû mener les Acadiens du Sud-Est de la province pour l'obtention d'un hôpital qui leur garantirait d'être soignés dans leur langue maternelle, le français.

Ayant moi-même été associé de près au développement de cette institution pendant plus de 25 années, je suis à même d'apprécier les grands sacrifices des bâtisseurs de la première heure, les sœurs de la Providence de Montréal. Ce livre se veut donc un hommage à toutes ces femmes de grand cœur qui ont su diriger avec beaucoup d'habileté et de dévouement les destinées de cette merveilleuse institution pour les 45 premières années de son existence.

Après cette période déterminante, les laïcs qui ont accepté de prendre la relève, c'est-à-dire les différents conseils d'administration avec leurs présidents, se sont attaqués bénévolement et avec acharnement aux nombreux et difficiles défis pour assurer le développement remarquable et continu de ce centre médical qui offre une vaste gamme de soins de santé de qualité supérieure.

Je veux aussi souligner le travail de mes adjoints, membres de la régie interne, qui n'ont pas minuté leur temps et compté leurs efforts pour le succès de l'œuvre.

Je veux remercier M. Claude Bourque d'avoir accepté la lourde tâche que représente la rédaction de ce livre. Les lecteurs prendront plaisir à parcourir chapitre par chapitre, le compte rendu des événements qui se sont déroulés au cours de ces 75 années depuis la fondation de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption.

M. Bourque a fait un travail remarquable en soulignant les événements importants qui ont marqué cette période historique. Nous lui sommes redevables de l'exactitude des faits contenus dans ce livre.

Je me permets aussi de remercier tous ceux et celles qui ont accepté de contribuer généreusement au contenu du livre.

Pierre J. LeBouthillier

## Préface

Chez nous, peu nombreuses sont les œuvres et les institutions, comme les hôpitaux et les écoles, qui résistent au passage du temps sans subir de transformations profondes ou même disparaître.

D'ailleurs, les documents historiques scellés dans la pierre angulaire des édifices sont déposés là pour rappeler aux générations futures qu'un jour des hommes et des femmes ont posé des gestes qui pouvaient alors paraître téméraires, mais dont les effets se sont avérés des plus bénéfiques.

Même s'il était possible aujourd'hui d'ouvrir la pierre angulaire de l'Hôtel-Dieu, l'espace serait trop petit pour contenir le récit des efforts, des sacrifices et du dévouement des fondateurs et des fondatrices et de leurs successeurs. Devant ce bagage historique important qui est en voie de se perdre, les autorités actuelles du centre hospitalier Hôpital régional Dr Georges-L. Dumont ont décidé de confier à l'agile plume de M. Claude Bourque la difficile tâche d'écrire l'historique et le développement de cette institution francophone de soins de santé en constante évolution.

Les difficultés rencontrées à retracer les faits du passé prouvent que la petite histoire a tendance à être classée dans les derniers tiroirs de la mémoire humaine pour disparaître facilement dans l'oubli. Le passage du temps se fait si vite qu'une génération n'a pas l'occasion de transmettre son héritage historique à celle qui lui succède.

Aujourd'hui, avec la disparition de ceux qui « ont fait la petite histoire » et le peu de documentation disponible, ce bouquin ne peut prétendre être un relevé absolument complet de

l'historique de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption/Hôpital régional Dr Georges-L. Dumont. Je pense que M. Claude Bourque a quand même pu retracer les principales étapes et les décrire fidèlement.

Je formule le vœu qu'en l'an 2022, le centenaire soit célébré dans un centre hospitalier qui aura pu conserver les acquis du passé malgré les grands bouleversements présents et futurs dans le domaine des soins de santé.

À la lecture de ce récit, vous comprendrez vite le rôle prépondérant joué par le clergé et les communautés religieuses dans le développement social des Acadiens, alors que les moyens financiers et le personnel qualifié étaient des denrées rares. On peut se demander où en serions-nous aujourd'hui s'il n'y avait pas eu cette poignée de visionnaires. Ce récit veut par conséquent leur rendre hommage et leur témoigner toute notre gratitude.

Léon Richard, M.D., C.M.

# CHAPITRE 1

## Une nouvelle communauté acadienne se bâtit à Moncton

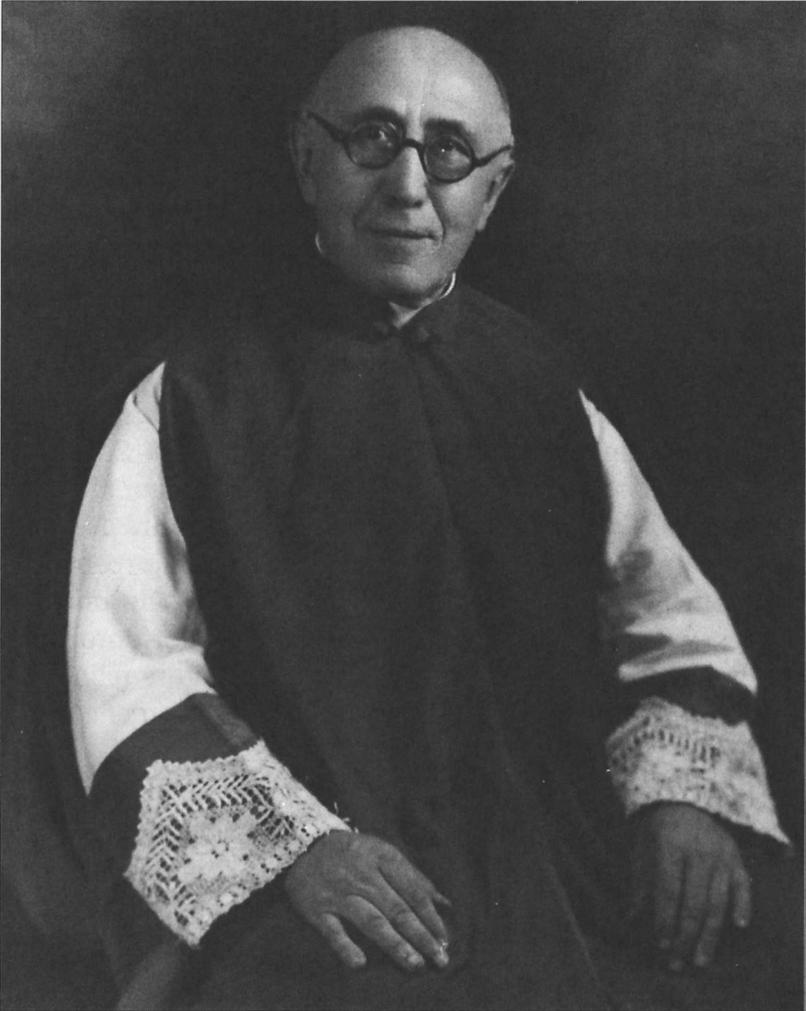
C'est ici le cas de dire qu'il est pénible pour les prêtres, encore plus pour tout chrétien, d'aller mourir dans une maison où l'on ne voit aucune image du Christ, loin d'en entendre parler. C'est pourquoi, plus que jamais, M<sup>gr</sup> LeBlanc, le clergé et tous les catholiques demandent un hôpital tenu par des sœurs<sup>1</sup>.

Le samedi 12 août 1922. La gare de Moncton. Il fait un temps resplendissant : ensoleillé et doux. Les orages violents d'il y a une semaine qui ont détruit l'église de Saint-Charles de Kent ont cédé leur place à ce temps sec si typique du mois d'août aux Maritimes<sup>2</sup>. Le père Henri Cormier, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption de Moncton, arpente impatientement le quai de la gare. Il dirige une délégation de prêtres, de médecins, de dignitaires acadiens et de paroissiens venus saluer, à leur arrivée à Moncton, les quatre religieuses des sœurs de la Providence de Montréal. Elles viennent fonder le premier hôpital catholique et français à Moncton<sup>3</sup>.

Les souvenirs des luttes acadiennes reviennent immédiatement en tête. Et pourtant ce premier quart du xx<sup>e</sup> siècle est, d'une certaine façon, tendre à l'égard de la communauté acadienne de Moncton et des comtés de Westmorland et Kent. Le père Henri Cormier, curé fondateur de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, la première paroisse de langue française à

Moncton, est de ces hommes qui savent se laisser guider efficacement par le triangle prière-étude-action.

Né à Memramcook en 1873, du mariage de Dominique Cormier et Lydie Dupuis, le jeune Henri Cormier étudie au Collège Saint-Joseph et entreprend ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec<sup>4</sup>. Ordonné prêtre en 1898, il est nommé vicaire à la cathédrale de la ville portuaire de Saint-Jean, siège du diocèse qui couvre à cette époque tout ce qui est



Le père Henri Cormier, curé fondateur de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption de Moncton (1914-1938) et de l'Hôtel-Dieu.

au sud de Richibouctou. Chatham est le siège épiscopal pour le Nord du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes à l'époque de la renaissance acadienne. La Confédération canadienne de 1867 est bénéfique au peuple acadien. Malgré la *Common Schools Act* de 1871, votée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, qui prive les écoles acadiennes de financement public, les progrès n'en demeurent pas moins remarquables. Il y a de plus en plus de prêtres, d'avocats et de médecins acadiens. Les Acadiens accèdent enfin à des postes qui leur étaient jadis interdits : député, sénateur, juge. La première grande convention du peuple acadien se tient à Memramcook en 1881.

Déjà on constate les progrès en éducation. Après le Collège Saint-Joseph fondé par la congrégation des pères de Sainte-Croix de Montréal en 1864, il faudra attendre l'arrivée de France de la congrégation des pères eudistes en Acadie, pour voir la fondation de nouveaux collèges acadiens : le Collège Sainte-Anne de Pointe-de-l'Église en 1890 et Sacré-Cœur de Caraquet en 1899. Les sœurs de la charité de Saint-Jean, avec leur fort contingent de religieuses acadiennes, fondent les couvents de Bouctouche (1880) et Memramcook (1873). Dans le diocèse de Chatham, les sœurs de la congrégation de Notre-Dame ouvrent des couvents à Bathurst, à Caraquet et à Saint-Louis-de-Kent (1874)<sup>5</sup>. Il n'est donc pas surprenant que ce renouveau acadien se fasse grâce à l'Église catholique. Mais toutes ces œuvres sont laborieuses, souvent difficiles et hélas souvent bilingues. Le leadership acadien de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comprend que pour donner un pouvoir de décision au peuple acadien il faut que des prêtres acadiens deviennent évêques de Saint-Jean et de Chatham.

L'obstacle paraît insurmontable mais des chefs acadiens comme M<sup>gr</sup> Marcel-François Richard, le juge sir Pierre A. Landry, le sénateur Pascal Poirier et d'autres, surtout des membres du clergé acadien, feront tout, jusqu'à épuisement, pour obtenir gain de cause.

L'orage éclate à l'automne 1899, et l'on entend encore le tonnerre rouler en ce 11 février 1900. Contraint par ses fonctions de vicaire à la cathédrale de Saint-Jean, le jeune père Henri Cormier est le seul membre du clergé acadien à assister au sacre de M<sup>gr</sup> Timothy Casey comme coadjuteur à l'évêque de Saint-Jean et de M<sup>gr</sup> Thomas Berry comme coadjuteur à l'évêque de Chatham. Le coup est dur pour les Acadiens. Le coadjuteur est un évêque auxiliaire avec droit automatique de succession. Le rêve d'obtenir un évêque acadien s'évanouit donc<sup>6</sup>. Pourtant la cause est juste. Le recensement de 1901 révèle que sur une population catholique totale de 125 698 fidèles, quelque 79 979 sont de langue française<sup>7</sup>. Le père Cormier, sans trop le savoir au moment de cette « humiliation » acadienne, sera pourtant appelé à jouer un rôle de premier plan dans la vie acadienne à Moncton.

Le train arrivera dans quelques minutes. Sans doute, le père Cormier a-t-il la réflexion suivante : « Que de progrès réalisés depuis la création de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption en 1914 ! »

À vrai dire, tout commence avec la nomination en 1912 de M<sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc comme évêque de Saint-Jean, premier Acadien promu à l'épiscopat. La promesse de Pie X, symbolisée par le don d'un calice à M<sup>gr</sup> Marcel-François Richard, ce grand nationaliste acadien, se réalise. Deux ans plus tard, à l'hiver 1914, M<sup>gr</sup> LeBlanc annonce qu'il accède au vœu de la majorité des paroissiens acadiens de Saint-Bernard de Moncton et crée la paroisse Notre-Dame de l'Assomption avec le père Henri Cormier comme premier curé.

Pourquoi cette effervescence à Moncton ? Il faut remonter à la Confédération avec la promesse de la construction d'un chemin de fer reliant Halifax à Vancouver. En 1872, l'Intercolonial Railway opte pour un tracé passant par Moncton plutôt que Shédiac. Moncton devient ainsi le siège de la région des Maritimes et hérite des ateliers de réparation. Pour grandir, une ville a

besoin de main-d'œuvre. La forte natalité acadienne fait que l'économie rurale ne peut plus supporter adéquatement sa population. C'est ainsi que commence la grande migration des jeunes hommes et des jeunes femmes des paroisses rurales acadiennes pour se trouver du travail à Moncton<sup>8</sup>.

Si, en 1881, on retrouve 1 615 Acadiens dans le district de Moncton, dont 363 à l'intérieur des limites mêmes de la ville<sup>9</sup>, force est de constater qu'en 1921, 5 440 des 17 448 habitants sont francophones<sup>10</sup>.

Ville d'emplois et de communications, Moncton se transforme rapidement en un pôle d'attraction pour des entreprises de langue française et devient un centre acadien important. En 1905, Valentin Landry déménage l'hebdomadaire *L'Évangéline* de Weymouth en Nouvelle-Écosse et prend pignon sur la rue Main à Moncton. En 1909, la Banque provinciale du Canada, banque canadienne-française, ouvre une première succursale à Moncton. La fraternelle d'assurance-vie fondée en 1903, la Société l'Assomption, déménage de Waltham, Massachusetts à Moncton en 1913. Il n'est donc pas étonnant que la population acadienne grandissante commence à s'agiter pour obtenir une paroisse et une école françaises.

Les souvenirs des huit dernières années reviennent vite à la surface. Les négociations sur le partage des biens sont difficiles avec le curé Savage de la paroisse Saint-Bernard, mais au moins les terrains acquis seront utiles. Le curé Henri Cormier et ses conseillers font des choix difficiles et déchirants pour l'époque. On opte pour un vaste soubassement ou crypte au coin des rues Lutz et Saint-Georges plutôt que de construire une belle église pour rivaliser avec l'ancienne église paroissiale Saint-Bernard. Ces vastes fondations serviront 20 ans plus tard à l'édification de la nouvelle cathédrale Notre-Dame de l'Assomption dite le monument de la Reconnaissance<sup>11</sup>. Cette guerre lointaine, la Première Guerre mondiale de 1914 à 1918, oblige 175 jeunes hommes de la paroisse à combattre en Europe et plusieurs y perdent la vie<sup>12</sup>.

Après l'église, il faut bien organiser la vie française autour d'une école. L'Académie du Sacré-Cœur au coin des rues Church et Victoria ouvre ses portes dans les quelques semaines suivantes, en septembre 1922. Que de soucis financiers occasionnés par cette construction qui dure depuis 1919. La paroisse investit quelque 15 500 \$ pour les terrains et 300 000 \$ pour un vaste édifice avec 16 salles de classes pour débiter mais qui en a la capacité du double. Mais, ça en valait la peine, doit se dire le père Cormier. Pour la première fois dans l'histoire de Moncton, quelque 750 garçons et filles pourront fréquenter une école catholique française de la première à la sixième années. La jeunesse acadienne aura ainsi droit à ses allées de quilles, à sa piscine et à sa salle de spectacles<sup>13</sup>. Cinquante ans plus tard, ces forteresses de la vie française en milieu anglophone s'appelleront « centre communautaire scolaire » comme on en retrouve à Fredericton, à Saint-Jean et à Miramichi.

Le père Cormier pense à cette belle propriété achetée de Annie Killam en mars 1919, au 54-56 rue Church et sise entre l'Académie du Sacré-Cœur et le First Moncton United Baptist Church<sup>14</sup>. Le décès en juillet 1920 du père Albert Poirier, fils de Mme veuve Fidèle Poirier, donatrice d'un terrain et de sa maison pour la fondation de l'Hospice Providence Saint-Joseph de Shédiac, est un puissant catalyseur pour la réalisation de ce rêve si longtemps caressé d'un hôpital catholique et français à Moncton. Il est dit que l'abbé Poirier est décédé au Moncton Hospital d'une péritonite à la suite d'une opération urgente pour appendicite. Les sœurs de Shédiac, étant à Moncton pour la collecte, se sont rendues au chevet du malade et à sa demande se sont relayées, jour et nuit, malgré la répugnance des gardes-malades protestantes<sup>15</sup>.

Les bonnes sœurs de la Providence arrivent !

## Notes

1. *Chroniques de l'Hospice Providence Saint-Joseph*, Shédiac, tome M-119, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
2. *Moncton Times and Transcript*, 12 août 1922.
3. *L'Évangéline*, 17 août 1922, p. 8.
4. Sr Marie-Dorothée, *Paroisse Notre-Dame de l'Assomption, première paroisse française, Moncton : les curés (1914-1994), notices biographiques*, Société historique acadienne, 1994, p. 11-13.
5. Léon Thériault, « L'Église catholique, 1763-1953 », *Les Acadiens des Maritimes*, Centre d'études acadiennes, 1980, p. 322.
6. *Ibid.*, p. 333.
7. Roberto Perin, « Rome in Canada », *The Vatican and Canadian Affairs in the Late Victorian Age*, University of Toronto Press, 1990, p. 16.
8. Daniel Hickey, *Moncton, 1871-1929 : changements socio-économiques dans une ville ferroviaire*, Éditions d'Acadie, 1990, p. 39-62.
9. Jean-Roch Cyr, *Moncton, 1871-1929 : changements socio-économiques dans une ville ferroviaire*, Éditions d'Acadie, 1990, p. 22.
10. *Vingt-cinquième anniversaire de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption (album-souvenir)*, 1939, Centre d'études acadiennes.
11. Sr Marie-Dorothée, *Paroisse Notre-Dame de l'Assomption, première paroisse française, Moncton : les curés (1914-1994), notices biographiques*, Société historique acadienne, 1994, p. 11-13.
12. Filière générale, archives de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption.
13. *L'Évangéline*, 4 août 1938, p. 1 et 5.
14. Filière « Indenture », archives de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption.
15. *Chroniques de l'Hospice Providence Saint-Joseph*, Shédiac, tome M-119, archives des sœurs de la Providence, Montréal.



Les fondatrices de l'Hôtel-Dieu. De gauche à droite : assises, Sr Angèle-de-Brescia et Sr Angélique LeBlanc ; debout, Sr Marie-Léontine et Sr Agnès-de-Jésus.

## CHAPITRE 2

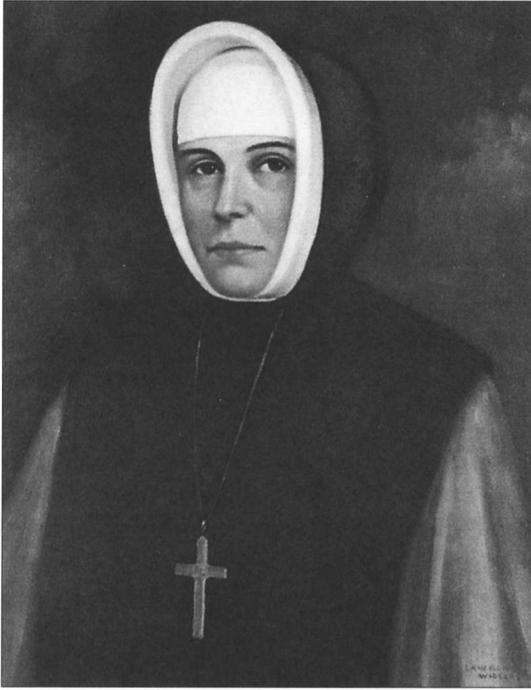
### L'Hôtel-Dieu va ouvrir ses portes

Une nouvelle résolution du conseil général apporte aujourd'hui une réponse favorable à la demande du père curé. La mission nouvelle de Moncton portera nom : « Hôtel-Dieu de l'Assomption ». Cette dénomination répond mieux à la dévotion des Acadiens que celle d'Hôpital Saint-Vincent qui avait été donnée d'abord<sup>1</sup>.

Le père Cormier aperçoit parmi les passagers, les parents et les amis venus les accueillir, quatre religieuses vêtues de noir avec croix pectorale en fer blanc, la tête recouverte d'une coiffe noire avec bandeau blanc recouvrant tout le front et un col en ovale autour du visage. La supérieure, Sr Angèle-de-Brescia, donne la main au curé et lui présente ses compagnes : Sr Agnès-de-Jésus, assistante, Sr Angélique LeBlanc, coadjutrice, et Sr Marie-Léontine. À son tour, le curé présente les quatre religieuses de la Providence aux D<sup>rs</sup> Louis-Napoléon Bourque et Fred Richard ainsi qu'aux membres du clergé.

Même si elles sont présentes en Acadie depuis 1911 à Shédiac avec l'Hospice Saint-Joseph, les filles de la charité servantes des pauvres, dites les sœurs de la Providence, ne sont pas très bien connues.

La congrégation des sœurs de la Providence, qui voit le jour à Montréal en 1843, est l'œuvre d'Émilie Gamelin, une femme munie d'une foi et d'un courage exceptionnels.



Vénérable Émilie Gamelin, fondatrice des sœurs de la Providence.

Émilie Tavernier-Gamelin, fille d'Antoine Tavernier et de Marie-Josephte Maurice, naît le 19 février 1800 à Montréal sur la terre providence. Enfant, elle perd sa mère. Une vie bousculée par les épreuves et les séparations ouvre son esprit aux misères humaines.

Émilie Tavernier épouse Jean-Baptiste Gamelin, un pomiculteur de Montréal. Trois enfants naissent de cette union. La maladie foudroie cette famille : en cinq ans, Émilie perd ses enfants et son mari.

[...] À sa mort en 1827, Jean-Baptiste Gamelin laisse sa femme dans une certaine aisance financière.

[...] Désespérée par les événements récents si douloureux, Émilie [...] s'inscrit à des associations de charité : la Confrérie du bien public et la Société des dames de charité de la baronne de Longueuil.

[...] En 1830, Mme Gamelin obtient l'autorisation d'utiliser le bas d'une maison de la rue Saint-Laurent [Montréal] pour loger les vieilles personnes. C'est le premier refuge de Mme Gamelin.

[...] À travers ses souffrances, Émilie Tavernier-Gamelin bâtit une œuvre sociale qui rejoint le projet des autorités religieuses face à une mauvaise conjoncture économique, à une immigration massive, à une incurie du gouvernement et à une société canadienne-française en proie aux injustices et aux misères de la colonisation sous le Régime anglais.

Instigatrice reconnue de multiples œuvres de charité, elle s'y consacre pleinement et généreusement. Elle organise l'Association des dames de l'asile de la Providence et, en 1843, Émilie Tavernier-Gamelin fonde la communauté des filles de la charité, servantes des pauvres, dites sœurs de la Providence.

[...] Le 29 mars 1844, M<sup>gr</sup> Bourget [l'évêque de Montréal] émet le mandement d'érection du nouvel Institut de la Providence et préside la profession religieuse. Le 30 mars, Sr Gamelin est élue supérieure. Les œuvres de charité se multiplient et des maisons de Providence s'ouvrent.

[...] Dans cette expansion prodigieuse de l'œuvre de charité compatissante d'Émilie Gamelin, une épreuve vient frapper la jeune communauté : la fondatrice, mère Gamelin, meurt le 23 septembre 1851, victime de l'épidémie de choléra ... victime de sa charité<sup>2</sup>.

Après la collecte des valises, les quatre fondatrices de l'Hôtel-Dieu passeront le samedi soir et le dimanche à l'Hospice Saint-Joseph de Shédiac. Dans les *Chroniques* des religieuses de Shédiac on y retrouve cette mention pour le 12 août 1922 :

Les quatre fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Moncton font halte ici, ce soir, pour retourner, lundi matin, prendre possession de cet hôpital. Nos meilleurs souhaits les accompagnent. M. le curé Henri Cormier, tout le clergé et la population de Moncton et des environs les accueillent bien cordialement, il y a si longtemps qu'ils désirent la fondation d'un hôpital français et catholique. Pour la mission de Shédiac, c'est un bonheur et un avantage d'avoir des voisines sœurs<sup>3</sup>.

Oui un hôpital si longtemps désiré. Et pourtant cette mode de fonder des hôpitaux est relativement récente tant au Nouveau-Brunswick qu'à Moncton.

## Les premiers médecins acadiens

Si l'histoire de la médecine en Acadie remonte à 1672 lorsqu'un médecin, Jacques Bourgeois, s'installe à Beaubassin, il faudra attendre plus de 100 ans après la dispersion des Acadiens de 1755 pour y retrouver des médecins acadiens. Quelques-uns des premiers diplômés du Collège Saint-Joseph de Memramcook s'inscrivent, dès les années 1870, aux facultés de médecine du Victoria College (aujourd'hui l'Université McGill) à Montréal et à l'Université Laval<sup>4</sup>.

Si, au cours des années 1870, l'arrivée de l'Intercolonial Railway fait de Moncton le centre économique des comtés d'Albert, de Westmorland et de Kent, il n'en demeure pas moins que pendant les années 1840 jusqu'à la Confédération, les premiers hôpitaux et médecins gravitent autour des ports de mer de Richibouctou, Bouctouche et Shédiac. Afin de traiter les marins malades ou blessés, les autorités coloniales de l'époque imposent une taxe sur le tonnage des navires faisant escale à ces ports. Le premier médecin de langue française dans le comté de Kent serait Francis Édouard Pouliot, originaire du Québec, diplômé du Berkshire Medical College, au Massachusetts, en 1858. Il pratique la médecine à Bouctouche. Il y a aussi le D<sup>r</sup> Alexandre Pierre Landry devenu médecin à l'âge de 37 ans en 1870. Originaire de Sainte-Marie, il pratique la médecine à Bouctouche et à Richibouctou, de 1874 à 1886. Pendant deux ans le D<sup>r</sup> Wilfrid Grignon de Québec est médecin à Bouctouche ; il est le père de Claude Henri Grignon, l'auteur des *Belles Histoires des pays d'en haut*. Sont également dignes de mention les D<sup>rs</sup> Thomas Jean-Bourque qui deviendra député provincial et sénateur, Clément O. LeBlanc et David Landry, originaire de Memramcook et futur ministre de l'Agriculture et secrétaire provincial à Fredericton, et le D<sup>r</sup> Édouard Léger de Grande-Digue, qui deviendra député fédéral, et il meurt à l'âge de 37 ans. Il y a aussi le D<sup>r</sup> Marc Delaney, originaire des Îles de la Madeleine, le père du D<sup>r</sup> Austin Delaney, et également le D<sup>r</sup> Francis Xavier Comeau, dont le père était médecin à Tracadie. Le D<sup>r</sup> Comeau pratique la médecine à Bouctouche mais surtout à Rogersville pendant de longues années<sup>5</sup>.

Dans le comté de Westmorland, c'est la ville de Shédiac qui sera, de 1851 à 1871, le centre médical de la région. Le transport du bois et des pommes de terre via son port de Pointe-du-Chêne assure la prospérité de cette région. Shédiac compte d'ailleurs à l'époque le même nombre d'habitants que Moncton. Le premier médecin acadien à pratiquer la médecine à Shédiac est le Dr J.B.E. Maillet, diplômé du Dartmouth College au Massachusetts. Il y pratiquera la médecine à partir de 1867 jusqu'au moment où il déménage à Memramcook, dans les années 1870. Son père, un Acadien, faisait partie de la rébellion de 1837 aux côtés de Louis-Joseph Papineau. Puis ce fut l'exil au Montana aux États-Unis ; le Dr Maillet y est né à Virginia City.

Le premier médecin résidant à vie à Shédiac fut le Dr Joseph A. Léger. Né à Barachois en 1849, diplômé du Victoria College en 1875, il épouse Rosalie Landry, une fille de sir Pierre Amand Landry, le premier Acadien député à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Nous pouvons aussi mentionner les Drs Lucien Belliveau, premier maire de la ville de Shédiac en 1903, Lucien Éric Robidoux et Alphonse Sormany qui pratiqueront à Shédiac avec distinction et se mêleront à la vie politique et acadienne de la région<sup>6</sup>.

Le premier médecin acadien à Moncton est le Dr Louis-Napoléon Bourque, diplômé du Victoria College en 1876. Le Dr Bourque ne pratique la médecine que deux ans à Richibouctou avant de s'installer à Moncton. Fait assez singulier, le Dr Bourque est l'un des fondateurs de deux hôpitaux à Moncton : le City Hospital en 1895 et l'Hôtel-Dieu de l'Assomption en 1922. Un des fils du Dr Bourque, Alfred, se distinguera sur le champ de bataille pendant la Première Guerre mondiale avant de devenir médecin à son tour. Le Dr Édouard T. Gaudet de Memramcook, diplômé du Victoria College en 1879, pratique la médecine à Moncton jusqu'à ce qu'il s'installe définitivement à Memramcook en 1885. Il est le père des Drs Alfred et Camille Gaudet, ce dernier étant aussi le père d'un médecin, le Dr Paul-Émile Gaudet. On retrouve comme médecin acadien à Moncton le Dr Fred Richard, diplômé de la McGill University

en 1900, qui exerce sa profession pendant quelque temps à Kingston, maintenant Rexton, dans le comté de Kent. En 1914, il devient radiologiste à Moncton, et sera lui aussi associé de près à la fondation de l'Hôtel-Dieu<sup>7</sup>.

Le constat est évident : le nombre de médecins tant anglophones que francophones s'accroît de façon considérable pendant les 30 dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Le nombre croissant de médecins créera le besoin, comme dans les plus grands centres urbains, d'hôpitaux locaux et régionaux.

Ce n'est qu'en 1895 qu'un groupe de médecins et de citoyens éminents de Moncton se réunissent pour incorporer le Moncton Hospital. Avec des octrois totalisant 1 100 \$, le nouvel hôpital accueille ses premiers patients en 1898 dans les locaux dits « Old Almshouse », un hospice pour les mendiants à Léger Corner, édifice depuis longtemps disparu, mais qui se situait entre les rues Beauséjour et Gaspé, du côté sud de la rue Champlain à Dieppe. En 1903, le Moncton Hospital prend pignon sur la rue King et, grâce à la construction de nouveaux bâtiments et à la transformation de vieilles maisons, on pourra y soigner 86 patients en 1922. Ce site sur la rue King sera maintenu et développé jusque dans les années 1940. Au début des années 1950, cet ancien hôpital civique devient la maison mère des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur<sup>8</sup>.

En plus de ces deux hôpitaux, en 1922, Moncton compte quatre autres petits hôpitaux : l'Isolation Hospital sur la rue Albert, est, comme son nom l'indique, destiné à des patients atteints de maladies contagieuses ; l'hôpital Saint Rita's<sup>9</sup> au 208 rue Cameron, au nord de la rue Park, où le D<sup>r</sup> A.R. Myers fait des chirurgies jusque dans les années 1930 ; un hôpital privé sur la rue Highfield près de la rue Princess ; et un autre hôpital privé pour accouchements, d'abord sur la rue Lutz puis sur la rue Weldon<sup>10</sup>.

Voilà donc le contexte qui amène la communauté acadienne de Moncton et son curé, le père Henri Cormier, à réclamer un premier hôpital catholique à Moncton et dans tout le

Sud-Est du Nouveau-Brunswick. En 1914, le diocèse de Saint-Jean avait déjà autorisé les sœurs de la charité à construire le Saint Joseph's Hospital.

Le rêve d'un hôpital catholique et français se concrétise en 1919 avec l'achat d'une maison au 54-56 rue Church. Accolée à la nouvelle école en construction, cette maison échappe cependant à la démolition pour accommoder les grands travaux. Le père Cormier réserve cette demeure pour son hôpital.

### **M<sup>gr</sup> LeBlanc autorise l'hôpital**

Après de constantes demandes [ont-elles toutes été faites verbalement puisque à ce jour aucune lettre n'a été retrouvée dans les différentes archives consultées ?], le père Henri Cormier convainc enfin son évêque, M<sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc, d'autoriser les sœurs de la Providence à venir ouvrir un hôpital à Moncton. M<sup>gr</sup> LeBlanc écrit le 14 février 1922 à mère Marie-Julien, supérieure générale des sœurs de la Providence à Montréal, pour autoriser l'hôpital à Moncton mais s'oppose à toute quête pour financer le projet.

M. l'abbé Henri D. Cormier, curé à l'Assomption Moncton, me prie de vous écrire pour vous donner une autorisation écrite permettant à vos sœurs de venir se fixer à Moncton pour y ouvrir un hôpital. Je serai heureux de vous donner cette autorisation, seulement il est bon de s'entendre auparavant. Il y a la question des quêtes qui ne me sourit pas. J'ose donc vous demander si vous avez l'intention de faire à Moncton ce que vos sœurs font pour l'hospice de Shédiac, par rapport à ces quêtes. Je serai très heureux de vous accorder la permission de construire et de diriger un hôpital à Moncton, mais aux conditions accordées aux sœurs de la charité à Saint-Jean, c'est-à-dire sans quêtes annuelles dans les paroisses. Si je vous accordais cela, les quêtes, il me faudrait l'accorder aux autres également. Si vous voulez accepter ces conditions vous serez les bienvenues dans la paroisse de l'Assomption, à Moncton<sup>11</sup>.

Mère Marie-Julien répond le 20 février en ces termes :

Le conseil général apprécie hautement l'honneur que vous faites à notre communauté de lui permettre la fondation d'un hôpital dans la ville de Moncton, Nouveau-Brunswick.

Quant au sujet des quêtes, il n'en est pas question pour l'établissement projeté ; nous avons tout lieu d'espérer que ses revenus lui permettront de vivre, progresser sans avoir recours à ce mode de ressources. Si l'hospice de Shédiac ne peut faire face aux dépenses occasionnées par le nombreux personnel de ses pauvres qui lui viennent des différentes paroisses du diocèse, sans recourir aux quêtes, il n'en peut être de même de l'hôpital de Moncton dont les revenus lui paraissent mieux assurés. Le bienveillant patronage de Votre Grandeur, la générosité bien connue de la population nous font augurer que ce nouvel hôpital sera prospère et qu'il accomplira avec les bénédictions du ciel, la somme de bien que la divine Providence est en droit d'attendre de son œuvre<sup>12</sup>.

Le lundi matin 14 août 1922, Sr Angèle-de-Brescia et ses trois compagnes quittent l'Hospice Saint-Joseph de Shédiac en direction de Moncton pour prendre possession des locaux du 54-56 rue Church mis gratuitement à la disposition des sœurs de la Providence, par la paroisse l'Assomption, pour l'Hôtel-



Le premier Hôtel-Dieu de l'Assomption au 54-56 rue Church à Moncton (1922-1928).

Dieu. Le père Cormier fait des réparations et des améliorations à la maison en bois de deux logements. Ces coûts en plus de ceux de l'ameublement s'élèvent à 1 200 \$ et sont payés au moyen d'aumônes et d'une souscription volontaire organisée par le curé<sup>13</sup>. Grâce au sens pratique de la sœur supérieure de l'hospice de Shédiac, les quatre fondatrices trouvent à leur arrivée quatre crucifix, un fauteuil, une berceuse, six chaises, de bons lits, des bureaux de toilette et une lingerie<sup>14</sup>. Comme en témoigne *L'Évangéline* du 17 août, une autre agréable surprise attend les quatre religieuses : les dames de la paroisse organisent un superbe banquet pour les fondatrices. On y remarque la présence du curé Henri Cormier, de M<sup>gr</sup> Belliveau de Grande-Digue, du père Dismas LeBlanc, curé de Shédiac, des pères Hector Belliveau et Albini LeBlanc, vicaires à la paroisse l'Assomption, du père Verret, vicaire à Chatham et de la sœur supérieure de l'hospice de Shédiac. Voici ce qu'ajoute le chroniqueur de *L'Évangéline* :

Pour le moment, les RR.SS. occuperont la spacieuse résidence située auprès de l'Académie du Sacré-Cœur et qui est la propriété de la paroisse l'Assomption. Cette maison sera transformée immédiatement en hôpital provisoire et les bonnes sœurs s'y occuperont des malades. Leur présence ici leur permettra en même temps de surveiller les travaux de construction de l'hôpital [du nouvel Hôtel-Dieu] lorsque ceux-ci seront lancés. C'est sur le terrain situé près du Mary's Home que cet hôpital sera érigé, sur un site vraiment idéal.

Les sœurs de la Providence qui viennent s'installer à Moncton dans un but si louable, ne sont pas des étrangères aux Acadiens. Ce sont elles, en effet, qui, depuis plusieurs années, s'occupent avec un zèle et un dévouement si admirables de nos pauvres et de nos orphelins à l'hospice de Shédiac.

[...] Les Acadiens de Moncton doivent se féliciter d'être à la veille de posséder au milieu d'eux une institution catholique de cette importance. Inutile d'ajouter qu'ils accueilleront avec la plus grande joie les religieuses qui en auront la direction et que dès leur installation ici, quoique pour quelque temps dans des quartiers assez restreints, ils leur témoigneront tout l'encouragement qu'elles méritent<sup>15</sup>.

### **Qui est Sr Angèle-de-Brescia ?**

La supérieure Sr Angèle-de-Brescia, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Moncton, est une infirmière fort expérimentée. Née à Saint-Norbert de Berthier le 20 octobre 1885, Lucrece Robichaud est la fille de Joseph-Édouard Robichaud et de Marie-Virginie Caroline Goulet. La famille résidera à Sainte-Élisabeth de Joliette. Lucrece Robichaud entre en communauté chez les sœurs de la Providence le 8 septembre 1903. Elle fait sa profession perpétuelle le 14 avril 1910.

De 1905 à 1913, on la retrouvera tour à tour compagne à la procure de l'Institution des sourdes-muettes, professeure à l'orphelinat de La Prairie et chargée des dames pensionnaires et visitatrices à La Prairie. Affectée en 1913 à l'Hôpital de la Providence à Haileybury, en Ontario, Sr Angèle-de-Brescia suit les cours de garde-malade et, en 1916, obtient de cet hôpital



Sr Angèle-de-Brescia, supérieure-fondatrice de l'Hôtel-Dieu (1922-1928 et 1934-1940).

son diplôme d'infirmière. En 1917, elle est infirmière et directrice des gardes-malades à l'Hôpital Saint-Joseph de Lachine. De 1918 à 1920, Sr Angèle-de-Brescia est infirmière au Providence Hospital à Seattle, dans l'état de Washington et, de 1920 jusqu'à son affectation à Moncton, elle est infirmière au Providence Hospital à Oakland, près de San Francisco, en Californie<sup>16</sup>.

### **L'inauguration de l'hôpital et l'arrivée des premiers malades**

À la fin août 1922, la nouvelle supérieure générale des sœurs de la Providence, mère Amarine, et la dépositaire générale, mère Anaclet, rendent visite aux sœurs de la rue Church, où les rénovations ne sont pas terminées, et aux sœurs de l'hospice de Shédiac.

Pendant le mois de septembre, Sr Angèle-de-Brescia et ses sœurs mettent tout en œuvre pour l'ouverture officielle de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption le dimanche après-midi 1<sup>er</sup> octobre 1922, et pour l'accueil des premiers patients. Par le biais de la plume de son rédacteur, *L'Évangéline* donne presque le goût d'être un patient de ce nouvel hôpital :

Dimanche dernier le 2 octobre [sic] le nouvel hôpital catholique de Moncton, Hôtel-Dieu de l'Assomption, a été officiellement inauguré. Cette fête, très discrète, et annoncée sans grand tapage n'en avait pas moins attiré une foule considérable.

À 2 h, M. l'abbé H.-D. Cormier, curé de l'Assomption [...] bénit solennellement l'édifice qui doit servir d'hôpital temporaire en attendant l'érection d'un édifice plus spacieux et mieux aménagé.

[...] Le reste de l'après-midi se passe à visiter, sous la direction des bonnes sœurs, les chambres des malades, la salle d'opération, la cuisine, etc.

[...] Et c'est sous l'influence de cette curiosité que, mardi, accompagné d'un personnage très important, vicaire à l'Assomption, je me dirigeai vers l'humble immeuble de la rue Church où les bonnes sœurs de la Providence ont décidé d'exercer leur dévouement.

[...] Nous voici d'abord dans la chapelle : un amour de petite chapelle dont les murs sont blancs, tellement blancs que l'on dirait que le soleil y arrive par tous les côtés à la fois.

[...] Les salles sont gaies, spacieuses et d'une propreté qui ferait envie à un sou neuf. Nous admirons à loisir les lits blancs, qui roulent sans bruits sur les parquets cirés et dont la hauteur peu ordinaire nous intrigue un peu. La sœur Agnès nous explique que les lits hauts sont plus commodes car ils permettent aux médecins et aux gardes-malades d'examiner et de panser leurs malades sans trop se pencher.

[...] L'on a aussi réservé quelques chambres privées.

[...] Nous enfilons ainsi, sans trop nous presser, toutes les pièces de la maison : la salle d'opération spacieuse et fortement éclairée, où la table d'opération attend son premier patient ; les diverses salles de bain ; les chambres privées et enfin... la cuisine. Mais la cuisine nous ne l'enfilons pas ! Que voulez-vous, il y a là sur le buffet, tout au fond, rangés dans un ordre impeccable, une bonne douzaine de petits bocalaux où tremblote délicieusement une belle gelée rouge. Mais oui de la gelée aux pommertes. Oh ! patients de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, que de péchés de gourmandise l'on va vous faire commettre.

[...] Nous en rapportons l'impression que l'Hôtel-Dieu de l'Assomption sera plus qu'un hôpital ordinaire où l'on va se faire opérer et souffrir quelques semaines. Il règne à l'Hôtel-Dieu une atmosphère de paix, une atmosphère douce comme celle du foyer<sup>17</sup>.

La première patiente hospitalisée à l'Hôtel-Dieu est Bella LeBlanc, 22 ans, une domestique à Moncton, atteinte de fièvre typhoïde. Le texte dans la pierre angulaire la décrit comme une orpheline pauvre. Le médecin soignant est le D<sup>r</sup> L.N. Bourque<sup>18</sup>.

Il ne fallut pas attendre très longtemps l'arrivée des premiers patients. Dans son édition du 4 octobre 1923, pour souligner le premier anniversaire de l'ouverture de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, *L'Évangéline* note que 314 malades ont été admis dont 29 hospitalisés gratuitement, 225 opérations ont été pratiquées et 8 décès ont été enregistrés<sup>19</sup>.

Le rapport officiel de l'Hôtel-Dieu pour l'année allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1923, soumis par Sr Angèle-de-Brescia le 16 juin 1924, note qu'il s'agit d'un hôpital temporaire avec 17 lits et un personnel de 6 religieuses, dont 4 détentrices de la mention R.N. (*registered nurse*). On y compte également un préposé aux soins (*orderly*) et cinq servantes. Le 1<sup>er</sup> janvier 1923, 9 personnes sont hospitalisées. Au cours de cette année, 357 personnes sont admises et 354 obtiennent leur congé ; au 31 décembre, l'Hôtel-Dieu compte 12 patients. Les revenus se chiffrent à 10 793,53 \$ dont 800 \$ en dons. Il faut se rappeler que le coût d'hospitalisation, à l'époque, est de 2 \$ par jour. Les dépenses totales sont de 11 013,80 \$, dont 962,33 \$ en salaires, 2 683,57 \$ en nourriture et 667,70 \$ en chauffage.

Dans ce rapport officiel, la supérieure note : « *Hope to build next year*<sup>20</sup> » (« J'ai l'espoir de construire l'année prochaine »).

Maintenant Sr Angèle-de-Brescia doit consacrer beaucoup de temps à la préparation des plans du nouvel hôpital. Le temps presse...

## Notes

1. *Chroniques de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption*, 21 avril 1922, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
2. Dépliant, Musée Émilie, Musée Providence, sœurs de la Providence, Centre Émilie-Gamelin.
3. *Chroniques de l'Hospice Providence Saint-Joseph*, Shédiac, 1911-1938, tome M-119, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
4. D<sup>r</sup> W.B. Stewart, *Medecine in New Brunswick*, New Brunswick Medical Society, 1974 (avec la collaboration du D<sup>r</sup> Raoul Landry sur les médecins acadiens).
5. *Ibid.*, p. 183-191.
6. *Ibid.*, p. 347-368.
7. *Ibid.*, p. 368-386.
8. Lloyd A. Machum, *A History of the City of Moncton, City of Moncton*, 1965, p. 176.
9. Reçu de 18 \$ émis à Anthony (Antoine) Cormier, le 22 janvier 1921 pour six jours de maladie. M. Cormier est le grand-père maternel du père Maurice Léger de Moncton et de M<sup>e</sup> Michel Léger de Shédiac, et président de la Fondation Dumont.
10. D<sup>r</sup> W.B. Stewart, *Medecine in New Brunswick*, New Brunswick Medical Society, 1974, p. 386-389.

11. M<sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc, évêque de Saint-Jean, le 14 février 1922, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
12. Sr Marie-Julien, supérieure générale, sœurs de la Providence, 20 février 1922, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
13. *L'Évangéline*, 13 octobre 1927, p. 9.
14. *Chroniques de l'Hôpital de Moncton*, 1922-1939 (M-139), archives des sœurs de la Providence, Montréal.
15. *L'Évangéline*, 17 août 1922, p. 8.
16. Biographie de Sr Angèle-de-Brescia, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
17. *L'Évangéline*, 5 octobre 1922.
18. *L'Évangéline*, 13 octobre 1922, p. 9 et Registre des patients du 3 octobre 1922 au 10 mars 1926.
19. *L'Évangéline*, 4 octobre 1923, p. 1.
20. Rapport de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption de Moncton au ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, Archives provinciales du N.-B.

# CHAPITRE 3

## Des retards angoissants

La plupart des hôpitaux commencent modestement, par les soins indispensables. Suppléant à la pauvreté des moyens par le dévouement et la charité, les sœurs admettent peu à peu de plus en plus de malades et améliorent leurs techniques. L'œuvre hospitalière se développe parallèlement au progrès de la médecine, de la pharmacologie et de la recherche scientifique<sup>1</sup>.

L'automne et l'hiver 1923-1924 marquent les premiers jalons dans la construction d'un tout nouvel hôpital à Moncton. Le 26 novembre 1923, le curé de la paroisse l'Assomption, le père Henri Cormier, fait préparer le document de cession d'un terrain hérité lors de la division de la paroisse Saint-Bernard. Le terrain, mesurant 456 pieds sur 451 pieds et 6 pouces, est cédé à la supérieure Angèle-de-Brescia pour la somme de 5 000 \$. L'emplacement est idéal puisqu'il se situe entre les rues Archibald et Highfield, non loin du Mary's Home des sœurs de la charité et près du champ de baseball de la ligue interparoissiale<sup>2</sup>.

Aujourd'hui la communauté fait l'acquisition du terrain de la fabrique de la paroisse de l'Assomption. L'achat de vente est signé ce mardi 8 janvier 1924.

[...] Nous espérons, dans un avenir prochain, voir s'élever notre nouvel hôpital, qui sera pourvu de toutes les améliorations modernes, sachant en cela répondre aux désirs

mêmes de la population monctonienne, et des autorités religieuses et civiles<sup>3</sup>.

Deux mois plus tard, le 23 mars, les sœurs choisissent un architecte de Moncton, René Fréchet, pour préparer les plans du nouvel hôpital<sup>4</sup>. À peu près au même moment, l'avocat Antoine J. Léger, de Moncton, celui qui l'année suivante deviendra député de Moncton à l'Assemblée législative et secrétaire provincial avant d'accéder au Sénat en 1935, se rend à Fredericton pour soumettre un projet de loi incorporant l'Hôtel-Dieu de l'Assomption. En plus des droits et privilèges normaux, que lui confère l'incorporation, l'Hôtel-Dieu peut maintenant faire l'achat de terrains et autres biens. La Corporation obtient la reconnaissance comme œuvre de charité, étant par le fait même exemptée des impôts fonciers et des frais de services d'eau de la ville de Moncton<sup>5</sup>. La visite à l'Hôtel-Dieu du premier ministre Pierre Veniot, le 14 février, aura donc porté fruit.

### **La construction se fait attendre**

Nous entrons alors dans une période de calme plat. Il faudra attendre près de trois ans pour que l'on entende parler dans les journaux du nouvel Hôtel-Dieu. C'est ainsi que dans les *Chroniques* du 6 octobre 1924, on détecte une certaine frustration chez la petite communauté sise temporairement sur la rue Church :

À l'ouverture de la mission, on croyait à une construction plus vaste dans deux ou trois ans ; mais comme nous en sommes à la troisième année et que les plans reposent encore, nous avons pensé de substituer au système de chauffage actuel (le gaz), un autre meilleur tel que celui à l'eau chaude. Une permission a été demandée aux autorités de la maison mère et nous en recevons une réponse d'acquiescement par le courrier de ce matin. Le contrat est donné tout de suite à la compagnie Léger et Callbeck. La froide saison nous prouvera l'opportunité de l'installation d'un tel système.

[...] Enfin, après quelques semaines d'un travail assez ardu, nous pouvons inaugurer cet avant-midi notre nouveau système de chauffage. Tout fonctionne bien et nous donne les

plus belles espérances d'une bonne température intérieure contre les intempéries de l'hiver<sup>6</sup>.

Pendant cette même période, Sr Angèle-de-Brescia procède à une demande d'autorisation d'emprunt à son évêque, M<sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc. Dans une lettre datée du 15 janvier 1925, M<sup>gr</sup> LeBlanc donne son approbation moyennant certaines conditions :

J'approuve volontiers votre emprunt de 200 000 \$ pour la construction d'un hôpital à Moncton, à condition que la maison mère vous prête ce montant et que vous n'ayiez pas besoin de recourir à une corporation laïque pour votre emprunt. Si la maison mère veut bien m'envoyer la supplique que j'y joindrai ma signature sous forme d'approbation. En attendant je serai heureux d'avoir le bilan de vos opérations financières pour l'exercice de 1924, afin de mieux voir s'il y a lieu de croire que vous puissiez payer les intérêts d'un emprunt de 200 000 \$<sup>7</sup>.

Les documents d'archives se faisant rares, faut-il conclure, à la lecture d'une lettre de M<sup>gr</sup> LeBlanc en réponse à Sr Angèle-de-Brescia le 16 avril 1926, que les autorités religieuses à Montréal et à Saint-Jean n'ont considéré la situation financière de l'œuvre de Moncton suffisante pour contracter pareil emprunt que 15 mois après la demande initiale ? Voici les commentaires de M<sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc :

Les informations que vous me donnez relativement au contrat qui a été conclu entre l'Hôtel-Dieu de Moncton et la municipalité de Kent, au sujet des malades pauvres, me portent à croire que vous pourriez sans crainte faire un emprunt de 200 000 \$ pour une nouvelle construction. Vous pouvez donc dire à très révérende mère générale que je me ferai un plaisir d'appuyer votre demande d'un emprunt auprès du Saint-Siège<sup>8</sup>.

Cette fois, la demande d'emprunt est approuvée, mais pour 150 000 \$. M<sup>gr</sup> LeBlanc fait part à la supérieure de l'Hôtel-Dieu, le 2 novembre 1926, des informations suivantes :

Par un rescrit daté du 2 octobre dernier le Saint-Siège vous accorde la permission de faire un emprunt de 150 000 \$

pour la construction de votre hôpital. D'après ce rescrit cet emprunt devra se faire dans des conditions par nous approuvées, pour ce qui regarde le taux des intérêts et la somme annuelle que vous devrez payer sur le capital. On vous fait également une obligation de me rendre compte chaque année du montant soldé.

La taxe fixée par le Saint-Siège pour le rescrit se monte à 44 \$. Je me ferai un plaisir de remettre cette somme pour vous dès qu'elle me sera parvenue<sup>9</sup>.

Dès lors, c'est la grande course pour lancer les travaux de construction. Dans son édition du 18 novembre, *L'Évangéline* annonce à la une que les sœurs de la Providence construiront un hôpital moderne au coût de 200 000 \$ et que les travaux commenceront au printemps. Le journaliste de l'époque donne une description détaillée du projet :

Nous aurons dans quelques années à Moncton un hôpital superbe, complètement à l'épreuve du feu et doté d'un outillage des plus modernes c'est-à-dire des plus perfectionnés. Telle est la bonne nouvelle que les révérendes sœurs de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption viennent de recevoir de la maison mère et que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs. On sait que les révérendes sœurs songeaient à lancer cette entreprise depuis quelques années. Mais des raisons sérieuses, la construction d'autres édifices coûteux rendue nécessaire et urgente par les circonstances, les ont empêchées jusqu'à date de mettre leur dessein à exécution. Maintenant la chose est décidée. Les travaux de construction commenceront au printemps et seront poussés vigoureusement. [...] Cet édifice mesurera approximativement 200 x 50 pieds et aura 5 étages y compris le rez-de-chaussée.

Au premier seront logés la cuisine, les salles à dîner, le département des employés et les dispensaires.

Au second on aménagera des appartements pour l'administration, les rayons X, les laboratoires, la pharmacie, la chapelle et les salles des sœurs.

Les troisième et quatrième étages seront exclusivement réservés aux patients et comprendront, outre les salles publiques, des chambres privées, des chambres semi-privées et des chambres privées avec salles de bain. Chacun de ces deux étages aura aussi son solarium.

Les salles de chirurgie seront au cinquième. Il y aura deux salles d'opération pour la chirurgie ordinaire et une troisième réservée aux spécialistes. On installera aussi à cet étage une salle de maternité.

Un élévateur central donnera accès à tous les étages et sera disposé de telle sorte que le patient arrivant dans l'ambulance pourra être voituré directement dans l'élévateur et transporté, sans heurt, au lit ou à la chambre qui lui aura été assigné.

[...] On conçoit que cette bonne nouvelle a causé une grande joie aux révérendes sœurs qui se trouvent trop à l'étroit dans leur local actuel où elles ne peuvent pas recevoir tous les patients qui se présentent<sup>10</sup>.

### **Des finances saines et le début des grands travaux**

L'année se terminera, malgré tout, sur une bonne note avec une deuxième bonne nouvelle. Dans son rapport annuel de 1926 au ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, Sr Angèle-de-Brescia déclare que l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, avec ses 17 lits, a accueilli 458 patients. De ce nombre, 260 patients sont de la ville de Moncton, 122 du comté de Westmorland, 70 du comté de Kent, 5 d'autres comtés et un patient de Springhill Mines en Nouvelle-Écosse. L'hôpital enregistre 12 décès pendant cette même période.

Comme en 1923, les finances du petit hôpital se portent assez bien, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de déficit. Des revenus de 13 545,32 \$ et des dépenses de 13 213,33 \$ entraînent même un profit de 331,99 \$. L'importance qu'attache M<sup>gr</sup> LeBlanc à la subvention du comté de Kent s'explique facilement : sans cet octroi de 597 \$, l'Hôtel-Dieu se retrouverait avec un manque à gagner de 265,01 \$. À noter que le personnel de 12 religieuses et employées est le même qu'en 1923<sup>11</sup>.

C'est le 8 juin 1927 que débutent officiellement les grands travaux de construction de l'Hôtel-Dieu. Dans son édition du 2 juin, *L'Évangéline* annonce que la compagnie Ulric Boileau de Montréal a obtenu le contrat, et « les machines requises pour les travaux sont déjà en route et seront à Moncton lundi

prochain »<sup>12</sup>. On laisse déjà entrevoir que les travaux coûteront plus cher que prévu et *L'Évangéline* avance le chiffre de 300 000 \$.



La première pelletée de terre au mois de juin 1927 pour le nouvel hôpital sur la rue Providence. Première rangée, de gauche à droite : les étudiantes gardes-malades Éva Boucher, Louise Savoie, Antoinette Ouellette, Alice Dupuis et Laurretta Melanson. Deuxième rangée : les Srs Sylvain, Hermès, Louis-Joseph, Jean-Éliude, Marcel-Fernand et Wilfreda. Troisième rangée : la supérieure de l'Hôtel-Dieu, Sr Angèle-de-Brescia, M<sup>gr</sup> Philippe Belliveau, l'architecte René Fréchet, Mme Euclide Léger, Mme F.E. Boudreau, D<sup>r</sup> Euclide Léger, D<sup>r</sup> Alfred Gaudet, Mme Fréchet, D<sup>r</sup> O.B. Price, l'entrepreneur général M. Boileau, Mme Fred Richard, mère Anacle, dépositaire générale des sœurs de la Providence, et le père Henri Cormier. Dernière rangée : père Ulysse Goguen, M<sup>gr</sup> Albini LeBlanc, D<sup>r</sup> Fred Richard, D<sup>r</sup> Francis Boudreau, D<sup>r</sup> L.A. Goodridge, D<sup>r</sup> Charles Baxter, Mme W.A. Ferguson et le D<sup>r</sup> Ferguson, maire de Moncton.

S'il pouvait y avoir le moindre doute sur l'appui de la population acadienne et monctonienne au projet de construction de l'Hôtel-Dieu, tout doute se dissipe en ce mardi soir 7 juin 1927. Près de 3 000 personnes se massent sur le terrain de l'hôpital pour la cérémonie officielle de la première pelletée de terre ou, comme le rapporte *L'Évangéline*, la première « motte » de terre.

Voici la description que fait de cette cérémonie l'hebdomadaire *L'Évangéline* dans son édition du 9 juin :

En érigeant des hôpitaux, les révérendes sœurs de l'Hôtel-Dieu ne font que continuer l'œuvre du Christ et accomplir le précepte divin de la charité chrétienne. C'est là le thème du magistral discours prononcé mardi soir, par l'abbé [François] Bourgeois, de Dorchester, à l'occasion de l'enlèvement de la première motte de terre du nouvel Hôtel-Dieu. La cérémonie à laquelle assistaient près de 3 000 personnes s'est déroulée sur le terrain de l'hôpital, en arrière du Mary's Home et plusieurs des notables de la ville y ont participé. Les révérendes sœurs avaient dressé pour l'occasion une estrade temporaire qu'elles avaient décorée avec goût au moyen de drapeaux : drapeaux canadiens, acadiens, tricolores et Union Jack. [Après quelques discours] C'est à ce moment que la première motte de terre fut enlevée par Son Honneur le maire Taylor aux sons de la fanfare. Plusieurs photographies furent prises par M. Flett. Il était alors 7 h 45. [...] Immédiatement après les discours, la bénédiction du terrain fut faite par l'abbé Cormier, curé de la paroisse<sup>13</sup>.

### Une souscription publique

Entre-temps, il devient évident que la population sera appelée à faire une contribution pour l'ameublement du nouvel hôpital. Déjà, au mois de mars, un comité d'amis des sœurs de la Providence se réunit et décide d'organiser une campagne de financement dans toutes les paroisses acadiennes du Sud-Est du Nouveau-Brunswick. Le comité rappelle, dans un article publié dans *L'Évangéline* que l'ameublement et l'outillage de l'Hôpital Sainte-Marthe d'Antigonish, construit récemment, a coûté près de 75 000 \$. Le comité propose donc une campagne d'au moins 50 000 \$ pour le nouvel hôpital de Moncton<sup>14</sup>.

Même si la campagne officielle ne débute que le 20 octobre, un battage publicitaire se fait dans l'hebdomadaire *L'Évangéline* depuis le mois d'août. M. Alphonse T. LeBlanc dirigera la campagne. Quelque 170 institutrices dans les 130 districts d'écoles des comtés de Kent et de Westmorland joueront un rôle de premier plan. À Moncton, ce sont surtout des hommes actifs dans les organisations paroissiales et patriotiques qui feront la sollicitation.

Même l'évêque de Chatham, M<sup>gr</sup> Patrice Chiasson, qui avait visité les installations sur la rue Church au mois de janvier 1924, prête son appui à cette campagne en autorisant la sollicitation dans les paroisses de Rogersville, d'Acadieville, de Saint-Ignace, de Saint-Charles, de Saint-Louis et de Richibouctou, intégrées à ce moment-là à son diocèse de Chatham. Il faut noter que d'après les listes publiées dans *L'Évangéline*, il se trouve aussi des solliciteuses et solliciteurs de langue anglaise pour faire la collecte en faveur de l'hôpital catholique. Pour encourager la sollicitation, le comité organisateur attribue des prix d'excellence.

Dans un article bien visible à la une de l'édition du 8 septembre 1927, *L'Évangéline* présente une série d'arguments en faveur de la campagne dans le but de répondre aux plaintes qui semblent contemporaines et éternelles.

Au cours du mois prochain, le public des comtés de Westmorland et de Kent, et plus particulièrement le public acadien et catholique, sera invité à contribuer à une bonne œuvre : l'hôpital des révérendes sœurs de la Providence actuellement en construction à Moncton.

Et tout de suite nous prévoyons que certaines personnes seront portées à se dire, à dire à leurs voisins : « Encore d'autres qui veulent de l'argent. Décidément on nous en demande trop. » Et cette plainte, si elle était faite, aurait d'autant plus de chance d'indisposer les gens qu'au premier abord elle paraît fondée. Car c'est un fait indéniable, n'est-ce pas, que le public est appelé à contribuer à bien des œuvres.

Il importe donc dès maintenant de rétablir les faits. Or les faits, les voici :

L'hôpital qui se construit actuellement à Moncton coûtera, une fois achevé, meublé et outillé, de 350 000 \$ à 400 000 \$.

Les amis de l'Hôtel-Dieu ont conçu le projet d'offrir aux révérendes sœurs qui prennent sur leurs épaules la formidable responsabilité de cette entreprise, une faible proportion de l'argent requis : 50 000 \$. Le reste sera fourni par les révérendes sœurs elles-mêmes qui devront l'emprunter à intérêt.

Par ailleurs, l'hôpital qui se construit n'est pas destiné à loger quelques douzaines de religieuses et d'infirmières, mais il est destiné essentiellement à recevoir des malades. Or ces malades, ce seront nos malades à nous.

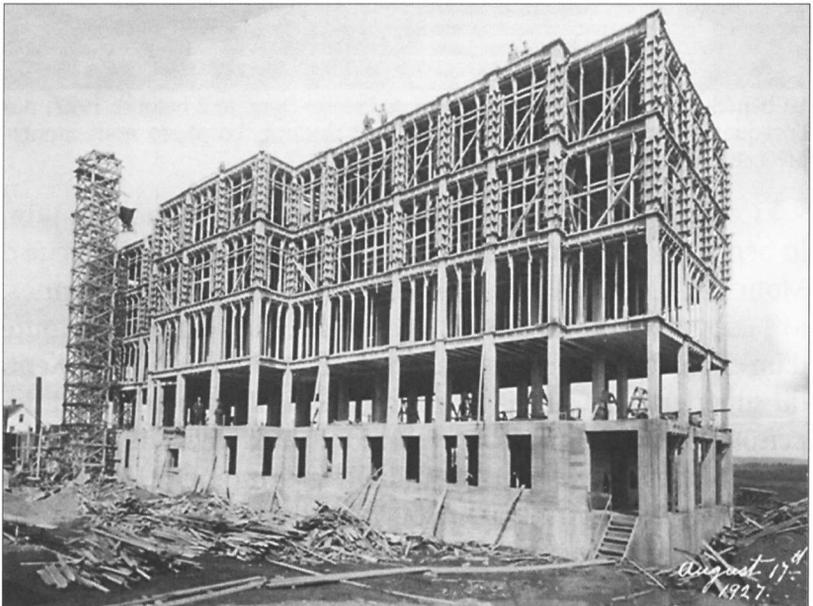
Donc l'hôpital est notre œuvre à nous.

[...] Mais ce n'est là que le commencement. Car un hôpital coûte de l'argent mais il coûte aussi et surtout du dévouement, il coûte des vies entières vouées au service des souffrants : ces sacrifices, de beaucoup les plus lourds, ce sont les religieuses qui les feront<sup>15</sup>.

Malgré tous ces efforts louables, la campagne financière n'atteint pas son objectif de 50 000 \$. À la fin novembre, le montant recueilli se chiffre à quelque 40 000 \$ avec 4 000 souscriptions individuelles. Les organisateurs donnent comme explications atténuantes une récolte de patates assez faible et la campagne en faveur de l'hôpital civique qui avait précédé celle de l'Hôtel-Dieu. Si les religieuses sont désappointées de ce résultat, rien ne transparaît dans le communiqué élégant de profonde gratitude publié juste avant Noël<sup>16</sup>.

### La bénédiction de la pierre angulaire

Alors que s'organise et se fait la campagne financière, les travaux de construction de l'Hôtel-Dieu vont bon train, si bien,



L'Hôtel-Dieu en construction à l'été 1927.

qu'à la fin septembre, toute la structure en ciment de cinq étages est en place. La cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire peut donc avoir lieu le dimanche 2 octobre 1927, cinq ans après l'ouverture de l'Hôtel-Dieu sur la rue Church.



La bénédiction de la pierre angulaire de l'Hôtel-Dieu, le 2 octobre 1927, par l'évêque de Saint-Jean, M<sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc. La photo nous montre M<sup>gr</sup> LeBlanc s'adressant à la foule nombreuse.

Comme pour l'inauguration des travaux au mois de juin, la bénédiction de la pierre angulaire ne passe pas inaperçue à Moncton. La foule est évaluée à près de 4 000 personnes. M<sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc, évêque de Saint-Jean, est entouré d'un clergé fort nombreux des comtés de Westmorland et de Kent, du supérieur du Collège Saint-Joseph de Memramcook, et des personnalités politiques comme le maire Budd Taylor de Moncton, les ministres provinciaux E.A. Reilly et Antoine J. Léger, l'honorable A.A. Dysart de Bouctouche, le juge A.T. LeBlanc de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, le commandant Hargrove de la Salvation Army, le rédacteur du *Moncton Daily Times*, J.S. Boyd, les entrepreneurs de Montréal qui construi-

sent l'hôpital, MM. Ulric et Henri Boileau, le député fédéral de Kent, Alfred E. Bourgeois, le nationaliste acadien Henri P. LeBlanc et l'architecte René Fréchet. On note aussi la présence de mère Bénédicte, supérieure provinciale des sœurs de la Providence, Sr Sylvain, économe provinciale et chargée de la construction, Sr Maxime et les sœurs de l'Hospice Saint-Joseph de Shédiac, Sr Angèle-de-Brescia et les religieuses de l'Hôtel-Dieu ainsi que des religieuses Notre-Dame du Sacré-Cœur de Moncton et de Shédiac. Le maître de cérémonie n'est nul autre que le curé Henri Cormier. La Fanfare l'Assomption, sous la direction de Ferdinand Malenfant, et le Chœur des petits chanteurs de l'Assomption, dirigé par le père Albini LeBlanc, agrémentent la cérémonie avec leurs différentes pièces musicales.

Les pères Émile Ouellet et François Bourgeois prononcent les sermons de circonstance en évoquant le rôle de la religieuse hospitalière et les hôpitaux comme l'œuvre de prédilection de l'Église catholique.

Les religieuses ont préparé un long texte sur l'historique de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, de 1922 jusqu'à ce jour de la bénédiction de la pierre angulaire. Le texte complet se retrouve à l'annexe I.

Dans les *Chroniques de l'Hôtel-Dieu*, la sœur annaliste, celle qui rédige la chronique, ajoute les détails suivants :

Outre ce document, on a aussi enfermé dans la pierre angulaire plusieurs médailles, un exemplaire de *L'Évangéline*, du *Daily Times*, du *Transcript*, et un numéro de la livraison spéciale du *Times* du 1<sup>er</sup> juillet donnant l'historique de Moncton.

Immédiatement après la lecture du document, Sa Grandeur bénit la pierre angulaire et consentit à adresser la parole en français et en anglais. Puis, la foule qui était présente défila devant la pierre en donnant le coup de marteau traditionnel et en versant son aumône dans les paniers que tenaient, à cette disposition, un garçonnet, Pierre Landry, habillé en chirurgien et Rita Robichaud, vêtue en garde-malade. Cette « quête » rapporta le joli montant de 1 106,93 \$.

[...] Dans la soirée, M<sup>gr</sup> nous fit l'intime plaisir de passer une heure avec la communauté<sup>17</sup>.

Au début du mois de mars 1928, Sr Angèle-de-Brescia annonce, par voie de communiqué à la presse, que le nouvel hôpital pourra accueillir les premiers patients dès le mois de mai. La supérieure de l'Hôtel-Dieu ajoute :

Les travaux ont marché rondement. On se rappelle que la première motte de terre fut enlevée au mois de juin dernier. Au mois d'octobre on bénissait la pierre angulaire. Les travaux ont continué tout l'hiver avec une belle rapidité. Le système de chauffage, de plomberie et d'éclairage est installé ; l'élévateur fonctionne déjà, les fournaies sont placées, les planchers, finis en « Terrasso », produit spécial qui imite le marbre, sont pratiquement achevés. Il ne reste plus que les planchers du 1<sup>er</sup> étage et le posage des portes.

Cette entreprise presque gigantesque sera conduite à bonne fin grâce aux conditions spécialement avantageuses de la Société des artisans canadiens-français, dont le bienveillant concours dans cette circonstance ne sera jamais oublié.

Deux mois encore et le public pourra constater par lui-même que sa part de sacrifices ne sera pas enfouie dans un champ stérile<sup>18</sup>.

La supérieure de l'Hôtel-Dieu termine son communiqué en faisant appel, à nouveau, à la générosité des gens pour l'ameublement et l'outillage de certaines pièces. Une salle de chirurgie coûte 1 000 \$, une chambre privée, 200 \$ à 300 \$, et un lit complet, 50 \$.

### **Le déménagement et l'inauguration officielle**

Le printemps 1928 est particulièrement chargé pour les sœurs de la Providence. Elles doivent non seulement maintenir les services hospitaliers sur la rue Church mais elles doivent aussi faire les préparatifs du grand déménagement. Dans les *Chroniques de l'Hôtel-Dieu* du 11 avril, la sœur annaliste écrit sa joie à l'arrivée des sœurs Louis-Alfred comme économiste et Louise-Gertrude comme directrice de l'École des gardes-malades<sup>19</sup>.

Dans la semaine du 8 mai, les religieuses entreprennent le lavage des vitres du nouvel hôpital. Ce n'est pas une mince tâche puisque à elle seule la façade principale compte pas moins de 100 fenêtres dont certaines sont grandes et hautes.

Pour ce faire, les bonnes sœurs de l'Hôtel-Dieu obtiennent de l'aide imprévu de l'Hospice Saint-Joseph.

La charité n'a pas de bornes, c'est la preuve qu'en donnent nos chères voisines de Shédiac. Pour prouver : sœur Maglorius arrive, pour une semaine, avec six grandes orphelines pour nous aider au lavage des vitres du nouvel édifice et ainsi nous sauver au-delà de 100 \$. Quelle reconnaissance ne leur devons-nous pas ! Elles nous ont tant de fois rendu service. Tout dernièrement, elles nous confectionnaient 3 douzaines de jupes, 3 douzaines de paires de poches, 12 douzaines de couvertures d'oreillers et plusieurs couvertures de sommiers. Cette somme d'ouvrage ne va pas sans sacrifices dans un orphelinat d'une soixantaine de filles<sup>20</sup>.

Pendant le grand déménagement de la rue Church vers le nouvel Hôtel-Dieu, le sens pratique des sœurs de Shédiac se fait à nouveau remarquer puisqu'elles envoient une grande voiture attelée de deux chevaux<sup>21</sup>.

Il existe très peu de documentation sur le déménagement sauf qu'il est facile d'imaginer une telle entreprise avec, en plus, le transfert des patients malades ou ayant subi récemment des interventions chirurgicales.

Si l'ouverture officielle est prévue pour le dimanche 24 juin, il reste que c'est le 13 juin que le nouvel Hôtel-Dieu accueille son premier patient. Il s'agit de Mme J.W. Zinck blessée dans un accident de voiture. Le Dr Fred Richard lui fait quelques points de suture à la tête mais, comme tout n'est pas tout à fait prêt, on transfère Mme Zinck sur la rue Church pour y passer la journée sous observation<sup>22</sup>.

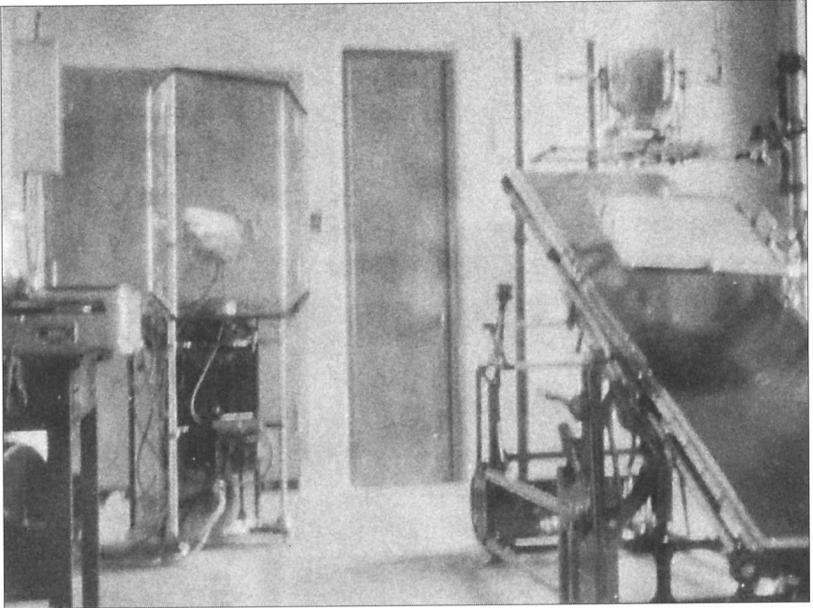
Et voilà que le 15 juin 1928 naît le premier bébé dans le nouvel hôpital. Il s'agit de Thérèse LeBlanc. Sa mère est Madeleine Robichaud et son père, Arthur LeBlanc de Moncton. Thérèse LeBlanc est toujours bien portante et c'est sa sœur, Yvonne Cormier, qui a fait parvenir cette information en février 1996. Dans sa lettre, Mme Cormier ajoute qu'à tous les Noël, sa sœur, et plus tard elle-même, recevaient en cadeau une robe qu'avait « brochée » la sœur supérieure.



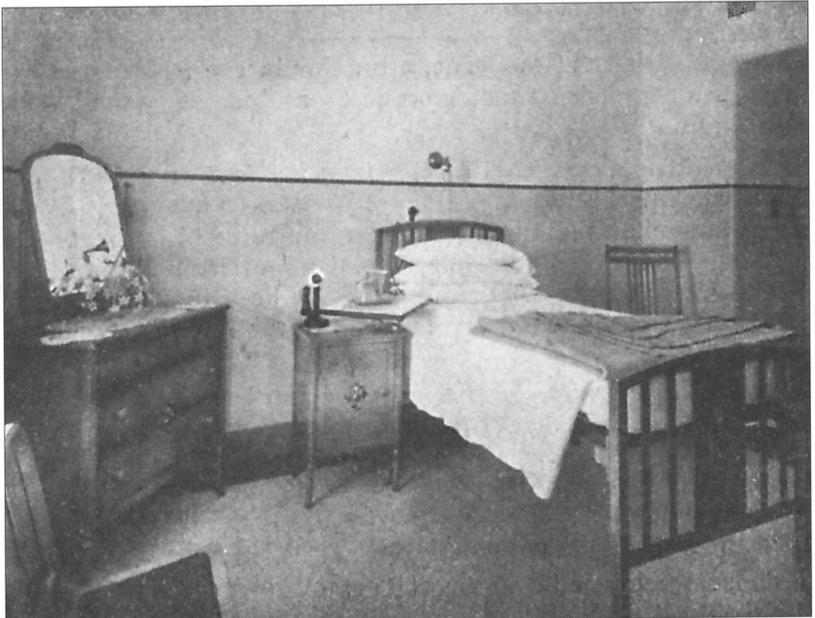
Ouverture officielle de l'Hôtel-Dieu le 24 juin 1928.

Le 16 juin, le curé de l'Assomption, le père Henri Cormier, célèbre la première messe dans la nouvelle chapelle de l'Hôtel-Dieu. Les servants sont Clarence Léger, le futur curé de Lakeburn et procureur de l'archidiocèse de Moncton, et Joseph Magee.

Enfin arrive le 24 juin 1928, le grand jour si attendu depuis 1922 : l'inauguration officielle et la bénédiction de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption. *L'Évangéline* rapporte que plusieurs milliers de personnes ont assisté à la bénédiction de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption de Moncton, « beau couronnement », nous a dit M<sup>gr</sup> LeBlanc, l'évêque de Saint-Jean, qui officiait à cette cérémonie, « d'une œuvre qui est destinée à faire un bien immense à Moncton et aux environs »<sup>23</sup>. Le maître de cérémonie, comme d'habitude, est le curé Henri Cormier, et ce sont les pères Harris, de Saint-Bernard et Désiré Allain, de Notre-Dame qui prononcent les sermons de circonstance. Parmi les invités, on remarque la présence de Mme J.E. Robichaud de Montréal, la mère de Sr Angèle-de-Brescia ainsi qu'une de ses tantes, Eugénie Goulet.



Salle de radiographie dans le nouvel hôpital.



Chambre privée à l'Hôtel-Dieu à 5 \$ par jour.



Un des solariums pour les patients.



La chapelle de l'Hôtel-Dieu en 1928.

Voici l'éditorial élogieux du *Moncton Transcript* du 25 juin à l'occasion de l'ouverture officielle de l'Hôtel-Dieu :

*The Sisters of Providence are to be congratulated on their achievement in erecting and equipping such a splendid institution as the new Hôtel-Dieu which was formally opened yesterday. The people of Moncton also are to be congratulated on having at their disposal such a thoroughly modern hospital. In many respects, it has no rival among institutions of its kind in the Maritime Provinces, and it adds one more to the number of fine public institutions of which this city has good reason to be proud. The new Hôtel-Dieu sets a standard by which other hospitals in these provinces will be judged, and which should inspire a worthy ambition on the part of those responsible for other institutions to secure equally satisfactory provision for the care and comfort of those entrusted to their care. With the opening of the new building, the beneficent work of the Sisters of Providence in this community enters upon a new era of greater usefulness, made possible by the enlarged and improved facilities now at their disposal<sup>24</sup>.*

Après avoir consacré six années à l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, Sr Angèle-de-Brescia quitte Moncton le 12 juillet pour Montréal afin d'y recevoir une nouvelle obédience, celle de supérieure de l'Hôpital de la Providence à Chandler, en Gaspésie. L'Évangéline dit d'elle :

La grande popularité de l'Hôtel-Dieu, à Moncton et aux environs, et l'excellente réputation qu'il s'est faite dans le public, la construction du nouvel hôpital de la rue Providence, sont en bonne partie le résultat du travail intelligent et zélé de la bonne religieuse qui vient de nous quitter. Tous ceux qui sont entrés en contact avec cette institution garderont longtemps d'elle un respectueux et reconnaissant souvenir<sup>25</sup>.

Pour mesurer les progrès de cette institution, il faut lire le rapport annuel de 1929, la première année complète dans le nouvel hôpital. Il y a 125 lits en comparaison avec 17 sur la rue Church : 105 pour patients généraux, 16 lits de maternité et 4 lits pour les maladies contagieuses. Le nombre de patients admis passe de 458 en 1926 à 1 014 patients en 1929. Le profit de 98 \$ sur des revenus de quelque 50 000 \$ demeure mince.

Grâce au travail des religieuses et des étudiantes de l'École des infirmières, les dépenses sont circonscrites.

## Notes

1. Dépliant, Musée Émilie, Musée Providence, sœurs de la Providence, Centre Émilie-Gamelin.
2. Filière, « Indentiture », 26 novembre 1923, archives de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption.
3. *Chroniques de l'Hôpital de Moncton*, 1922-1939 (M-139), archives des sœurs de la Providence, Montréal.
4. *Ibid.*, p. 29.
5. *Ibid.*, p. 29.
6. *Ibid.*, p. 37-39.
7. M<sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc, évêque de Saint-Jean, archives du diocèse de Saint-Jean.
8. *Ibid.*
9. *Ibid.*
10. *L'Évangéline*, 18 novembre 1926, p. 1.
11. Hôtel-Dieu de l'Assomption, *Rapport annuel* au ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick pour l'année 1926, Archives publiques du Nouveau-Brunswick.
12. *L'Évangéline*, 2 juin 1927, p. 8.
13. *L'Évangéline*, 9 juin 1927, p. 1-2.
14. *L'Évangéline*, 31 mars 1927, p. 8.
15. *L'Évangéline*, 8 septembre 1927, p. 1.
16. *L'Évangéline*, 22 décembre 1927, p. 8.
17. *Chroniques de l'Hôpital de Moncton*, 1922-1939 (M-139), archives des sœurs de la Providence, Montréal.
18. *L'Évangéline*, 8 mars 1928, p. 8.
19. *Chroniques de l'Hôpital de Moncton*, 1922-1939 (M-139), archives des sœurs de la Providence, Montréal.
20. *Ibid.*
21. *Ibid.*
22. *Ibid.*
23. *L'Évangéline*, 28 juin 1928, p. 3.
24. *The Moncton Times and Transcript*, 25 juin 1928.
25. *L'Évangéline*, 19 juillet 1928, p. 3.

# CHAPITRE 4

## La consolidation de l'œuvre

Si la construction de l'hôpital est une étape importante dans la vie de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, la mise sur pied de l'École des infirmières, du premier conseil médical et l'obtention de la standardisation sont des étapes cruciales et déterminantes dans la qualité des soins prodigués par une institution hospitalière. Cette lourde tâche incombe à Sr Godefroy-d'Amiens, une supérieure fort expérimentée à l'aube de ses 50 ans.

Marie-Gabrielle Rousseau, fille d'Eugène Rousseau et Alvina Alain, naît le 2 janvier 1879 à Saint-Casimir, au Québec. Elle entre au noviciat le 15 août 1897 et professe deux ans plus tard. En 1904, Sr Godefroy-d'Amiens est nommée compagne garde-malade au nouvel hôpital d'Oakland en Californie ; et Oakland se trouve juste à côté de la grande ville de San Francisco. C'est ainsi que, du mois de juin 1906 jusqu'en 1907, date de son retour au Canada, Sr Godefroy-d'Amiens, avec les sœurs de la Providence, prodigueront des services de secours matériels et spirituels aux sinistrés du grand tremblement de terre de San Francisco.

En 1912, Sr Godefroy-d'Amiens se voit confier la tâche de supérieure de la nouvelle mission de l'Hospice Saint-Joseph de Shédiac, la supérieure fondatrice, mère Aristide, ayant été atteinte des fièvres alors que la construction du nouvel hospice venait tout juste d'être achevée. Elle se dévoue pendant cinq ans, et son sourire omniprésent restera gravé dans la mémoire des gens. Avant sa nomination à Moncton, la nouvelle supérieure séjournera à Hull, à Montréal et à Lachine<sup>1</sup>.



Sr Godefroy-d'Amiens, supérieure (1928-1934).

### La nouvelle École des gardes-malades

On se rappellera que dans la grande tourmente du déménagement, Sr Louise-Gertrude était arrivée pour prendre la responsabilité de l'École des gardes-malades, en avril 1928. Née le 22 mai 1891, Juliette Massicotte est la fille de Ferdinand et Virginie Massicotte de Saint-Tite, au Québec. Sr Louise-Gertrude fait sa profession perpétuelle en 1916. Avant d'arriver à Moncton, elle travaille dans les hôpitaux de Walla Walla, Seattle, Everett, Haileybury et Chandler.

Le nouvel édifice a suffisamment d'espace pour accueillir des étudiantes qui s'inscrivent au cours de trois ans. À l'époque, la formation d'une infirmière se fait par l'apprentissage pratique et par des cours théoriques. *L'Évangéline* du 23 novembre 1922, dans sa rubrique de nouvelles locales, annonce que « Mlle Marie T. LeBlanc, fille de Thomas J. LeBlanc de Saint-Anselme, est entrée à l'Hôtel-Dieu où elle suivra le cours de

garde-malade »<sup>2</sup>. Dans le *Journal de l'École des gardes-malades*, l'annaliste trace un historique de l'hôpital et de la formation d'infirmière :

[...] Dès leur arrivée ces sœurs se mirent à l'œuvre et s'installèrent tant bien que mal dans une petite maison, nullement faite pour devenir un hôpital ; elles prirent quelques aides et en initièrent quatre aux soins des malades. Ces dernières revêtirent l'uniforme et ce fut là le vrai commencement de ce qui devait devenir plus tard une belle école de gardes-malades.

[...] Le 11 avril arriva sœur Louise-Gertrude, 1<sup>re</sup> directrice de l'école qui devait commencer avec l'hôpital neuf.

[...] Enfin le grand jour arriva. Le 15 juin. Passons sous silence les détails de déménagement qui ne furent certainement pas très gais, disons seulement que les sœurs s'installèrent vite et sans encombres et que plusieurs jeunes filles furent admises comme gardes-malades à cette époque.

[...] Mentionnons ici les noms des cinq gardes-malades qui accompagnèrent les religieuses de l'hôpital temporaire de la rue Church au nouvel hôpital. Ce sont Mlles Laretta Melanson, Antoinette Ouellette, Alice Dupuis, Louise Savoie et Eva Boucher<sup>3</sup>.

Louise Savoie raconte que lorsque sa sœur et bonne amie est entrée au noviciat des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, elle se sentait tellement seule qu'elle voulait elle aussi une carrière<sup>4</sup>.

Je suis allée un après-midi au centre-ville et il m'est venu à l'idée d'aller cogner à la porte de l'Hôtel-Dieu. C'est Sr Angèle-de-Brescia qui a répondu. Je lui ai dit que le travail de garde-malade ou d'infirmier m'impressionnait. Elle m'a dit : voudrais-tu suivre un cours de garde-malade ? J'ai dit bien sûr que oui et elle est allée tout de suite chercher des papiers pour m'inscrire<sup>5</sup>.

Il faut se rappeler qu'à l'époque peu de carrières sont réservées aux jeunes femmes : mère de famille, institutrice ou religieuse. Les autres travaillent comme servantes, commis de magasins, dans des usines de fabrication à Moncton ou dans la filature de laine. Garde-malade est une carrière de rêve.

Mme Savoie se rappelle des longues heures pendant les trois années de cours : de 7 h à 19 h, avec une pause d'une trentaine de minutes pour le repas du midi, et ce, sept jours par semaine. Il y a bien quelques semaines de vacances, pendant la période des fêtes de Noël et à l'été. Elle raconte comment S<sup>r</sup> Hermès, une infirmière, est merveilleuse avec les étudiantes. Chaque fois qu'un cas intéressant se présente, elle et le D<sup>r</sup> Euclide Léger appellent les jeunes gardes au chevet du patient pour tout leur expliquer. Elles suivent également des chirurgies. Le cours est pratique et il n'y a que très peu de manuels. En repassant les premières années des *Chroniques* de l'école, on y découvre des cours donnés par les médecins sur la pathologie interne et externe, la psychiatrie, la psychologie, la bactériologie, l'oto-rhino-laryngologie, les cas d'urgence, la matière médicale, la diététique et la morale médicale, le tout en conformité avec le curriculum de l'Association des gardes-malades enregistrées du Nouveau-Brunswick<sup>6</sup>.

Louise Savoie raconte comment elle et sa petite cousine Eva Boucher de Rogersville divisent le plafond de la chambre qu'elles partagent, comme s'il s'agissait des parties du corps humain, et repassent ensemble les choses apprises durant la journée.

Vient alors le grand jour du 2 juillet 1930, la première remise des diplômes de l'École des gardes-malades de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption. *L'Évangéline* du 10 juillet relate cette soirée mémorable :

La bienvenue fut souhaitée aux invités par l'abbé Henri Cormier, curé de l'Assomption qui n'a pas peu contribué, comme on le sait, à l'établissement des religieuses de la Providence à Moncton.

Il y a de la joie ce soir, dit-il, à l'Hôtel-Dieu ; joie chez les religieuses qui voient le succès couronner les efforts des infirmières qu'elles ont formées ; joie chez les infirmières elles-mêmes qui reçoivent leurs diplômes ; joie aussi chez les invités, amis de la maison qui viennent se réjouir avec les infirmières et les religieuses et leur offrir leurs plus sincères félicitations.



Les quatre premières diplômées de l'École des gardes-malades de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption : Antoinette Ouellet, Lauretta Melanson, Louise Savoie, et Éva Boucher.

C'est un plaisir de voir ici un si grand nombre de médecins et de voir surtout Sa Grandeur M<sup>gr</sup> l'évêque du diocèse qui, en dépit de l'état délicat de sa santé, a tenu à honorer de sa présence cette première collation des diplômes de l'Hôtel-Dieu. S'adressant aux graduées [sic], M. l'abbé leur dit qu'elles doivent se dévouer pour les malades non seulement en vue du gain financier à faire, mais aussi par esprit de sacrifice et dans le but de faire du bien aux âmes.

[...] Le D<sup>r</sup> A.-R. Landry rend un touchant témoignage de respect et d'affection aux religieuses de l'Hôtel-Dieu.

[...] Il félicite les graduées. Elles ont la distinction d'être les premières à recevoir leur diplôme de cette maison et c'est une distinction dont elles ont le droit d'être fières de même qu'elles auront toujours, il le sait, le droit d'être fières de l'Hôtel-Dieu lui-même.

[...] M. l'abbé Savoie, curé de Petit-Rocher [et l'oncle des gardes Savoie et Boucher] compare le travail de l'infirmière à celui du bon samaritain. [...] Votre devise, dit l'orateur en s'adressant aux jeunes graduées, est « Pour Dieu et l'humanité souffrante » et vos couleurs, or et blanc, symbole du travail. Votre vie à l'avenir devra être consacrée aux malades, devra être employée à ce que les autres souffrent

moins. Vous aurez de beaux jours, vous aurez aussi vos difficultés et vos tribulations. Toujours vous serez réconfortées par la satisfaction du devoir accompli. Votre profession est sublime, vous avez raison d'en être fières.

[...] Le D<sup>r</sup> Myers, F.A.C.S., qui fit prendre aux graduées l'engagement de Florence Nightingale, [...] leur en explique le sens et dit pourquoi elles doivent le prendre. Les infirmières sont comme les médecins et elles doivent comme les médecins observer le plus grand secret dans l'exercice de leurs devoirs professionnels. Il donne alors lecture de l'engagement que toutes les graduées répètent après lui.

La présentation des diplômes fut faite par Sa Grandeur M<sup>gr</sup> LeBlanc et le D<sup>r</sup> L.N. Bourque, le doyen des médecins de la ville.

[...] Sa Grandeur après avoir exprimé le plaisir d'assister à cette collation de diplômes offre ses félicitations aux graduées. Sa Grandeur demande aux graduées de toujours être fidèles à leur devise, d'être fidèles à Dieu d'abord et d'aider à l'humanité souffrante. Non seulement, continue Sa Grandeur, vous devez répondre aux appels qui vous viendront de la ville mais à ceux aussi qui vous viendront de la campagne. [...] Les infirmières doivent traiter leurs patients ou patientes comme leurs frères ou leurs sœurs et même avec plus de bonté si possible<sup>7</sup>.

Cette tradition solide de bons soins et de compassion pour le patient et sa famille est donc fondée sur l'enseignement et l'exemple des premières sœurs de la Providence et des premiers médecins pratiquant à l'Hôtel-Dieu de l'Assomption.

### **Le premier conseil médical et la standardisation**

L'engagement des médecins dans le développement de l'Hôtel-Dieu est remarquable. En plus de recevoir des patients à leurs cabinets, des médecins comme les D<sup>rs</sup> Raymond Landry, Ambrose Richard Myers, Louis-Napoléon Bourque, Fred Richard, Euclide Léger et Léo Doiron sont également chirurgiens et donnent des cours aux infirmières. Tous diplômés du Collège Saint-Joseph de Memramcook, ces médecins sont vivement conscients du besoin d'amélioration constante des soins de santé pour la population catholique et acadienne du Sud-Est du Nouveau-

Brunswick. Et, fait remarquable pour l'époque, plusieurs médecins étudient la chirurgie en Europe. Le D<sup>r</sup> Myers poursuit des études à Londres, à Paris et à Berlin. Le D<sup>r</sup> Raymond Landry fait deux ans en chirurgie à Paris de même que les D<sup>rs</sup> Euclide Léger et Léo Doiron. Le D<sup>r</sup> Fred Richard, le premier spécialiste en radiologie à Moncton se perfectionne constamment. Dans la rubrique « Petites Nouvelles », de *L'Évangéline* du 31 mars 1927, on peut lire que « M. le D<sup>r</sup> Richard, de la rue Alma, et Mme Richard qui étaient à Chicago depuis plusieurs semaines sont revenus dimanche dernier, enchantés de leur voyage. M. le docteur a suivi à Chicago des cours<sup>8</sup>. »

Les études à Paris sont aussi le fruit de bourses France-Acadie offertes par le gouvernement français via son ambassade à Ottawa<sup>9</sup>. Ces bourses sont offertes grâce au Comité France-Acadie, fondé en 1920 par l'historien parisien Émile Lauvrière, auteur de *La tragédie d'un peuple*, qui est tombé en amour avec l'Acadie et les Acadiens de la diaspora<sup>10</sup>. Quant aux D<sup>rs</sup> Léo Doiron, Vincent Doucet et Camille Bourgeois, ils sont les récipiendaires de la bourse Famel, créée par un riche industriel français en produits pharmaceutiques<sup>11</sup>. Lors de la création du Collège royal canadien des médecins et chirurgiens, le D<sup>r</sup> Landry fut le seul chirurgien de Moncton fait *Fellow* par ce collège<sup>12</sup>.

C'est l'American College of Surgeons qui établit les normes et critères d'excellence pour les hôpitaux tant aux États-Unis qu'au Canada. Le Moncton Hospital obtient ce brevet en 1922, l'année même de la fondation de l'Hôtel-Dieu, sous la direction dynamique de Mlle Alena Jean MacMaster, surintendante de cette institution municipale<sup>13</sup>.

Le processus en vue de la standardisation de l'Hôtel-Dieu commence à la fin de 1930. Sr Godefroy-d'Amiens organise une rencontre des médecins de Moncton :

17 décembre. – Les médecins tiennent leur première assemblée du corps médical de la ville et des environs en vue de la standardisation de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption. Sur 37

invitations, 24 se rendent à l'appel, un est absent, le D<sup>r</sup> [Vincent] Doucet, en voyage d'études. Ceux qui ont répondu sont : MM. les docteurs F.-A. Richard, L.-N. Bourque, J.-E. Léger, R.-A. Landry, F.-E. Boudreau, A. Gaudet, A. Sormany, L. Doiron, C. Gaudet, A. Melanson, L.-H. Price, A.-R. Myers, L.A. Goodridge, R.-J. Girvan, G. Lyons, J.-A. MacNaughton, W. Dobson, C.-R. Baxter, P. McL. Atkinson, P.-M. Knox, A.-M. Clark, H.-N. MacLean, O. Taylor, H.-E. Britton. Le but de cette première réunion fut de faire l'élection des premiers officiers dont le résultat a donné les noms suivants : président, le D<sup>r</sup> L.-N. Bourque ; vice-président, D<sup>r</sup> L.-H. Price ; secrétaire, D<sup>r</sup> J.-E. Léger ; sur le comité exécutif sont les D<sup>rs</sup> R.-A. Landry, A.-R. Myers et R.-J. Girvan<sup>14</sup>.

La grande nouvelle de la première standardisation de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption arrive à Moncton dans *L'Évangéline* du 31 octobre 1931. L'hôpital est donc approuvé par le American College of Surgeons.

Le D<sup>r</sup> F.H. Martin, fondateur et directeur général de l'American College of Surgeons, vient de présenter son rapport annuel. Il constate qu'en dépit des conditions économiques difficiles, les hôpitaux américains et canadiens montrent une amélioration sensible depuis cinq ans.

Pour recevoir l'approbation du Collège des Chirurgiens de l'Amérique du Nord, les hôpitaux doivent se soumettre à certaines exigences qui visent surtout un meilleur soin des malades.

Les hôpitaux reconnus au Nouveau-Brunswick sont :

1. Campbellton :
  - Hôtel-Dieu des hospitalières, 106 lits,
  - Memorial Hospital, 50 lits ;
2. Chatham :
  - Hôtel-Dieu des hospitalières, 60 lits ;
3. Fredericton :
  - Victoria Public Hospital, 78 lits ;
4. Moncton :
  - Hôtel-Dieu de l'Assomption, dirigé par les sœurs de la Providence, 125 lits,
  - Moncton Hospital, 125 lits ;
5. Saint-Basile :
  - Hôtel-Dieu des hospitalières, 60 lits ;

6. Saint-Jean :
  - Lancaster Hospital pour les vétérans, 50 lits,
  - St. John General Hospital, ville et comté, 384 lits,
  - Hôpital des tuberculeux, 206 lits,
  - Hôpital Saint-Joseph, dirigé par les sœurs de la charité, 119 lits ;
7. The Glades :
  - Sanatorium Jordan Memorial, 108 lits ;
8. Tracadie :
  - Hôtel-Dieu des hospitalières, 32 lits ;
9. Woodstock :
  - Carleton County Hospital, 50 lits<sup>15</sup>.

En juillet 1934, la supérieure Sr Godefroy-d'Amiens reçoit une nouvelle obédience comme supérieure de l'hôpital des sœurs de la Providence à Timmins. Voici ce que dit le rédacteur de *L'Évangéline* :

Pendant son séjour à Moncton, la révérende sœur Godefroy-d'Amiens s'est attirée l'estime de tous et c'est en bonne partie grâce à son dévouement et aux talents qu'elle a déployés dans la direction de l'Hôtel-Dieu que cet hôpital est reconnu aujourd'hui comme l'une des meilleures institutions du genre aux provinces Maritimes. C'est sous son administration que fut organisé, il y a quatre ans, le conseil médical de l'Hôtel-Dieu de Moncton. Avant le départ de la religieuse pour Toronto, les membres de ce conseil se réunissaient et lui offraient plusieurs cadeaux en témoignage d'appréciation pour l'excellent travail qu'elle a accompli en notre ville. Il y eut à cette occasion lecture d'une adresse par le docteur L.-N. Bourque, doyen des médecins de l'est et du Nord du Nouveau-Brunswick<sup>16</sup>.

Mais son séjour à l'Hôpital Sainte-Marie de Timmins fut de très courte durée puisque deux mois plus tard elle est rappelée pour devenir la supérieure de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Cartierville. Après des séjours à Lachine et à Trois-Rivières, Sr Godefroy-d'Amiens devient en 1944 supérieure de la province Saint-Vincent-de-Paul et, de 1946 à 1952, supérieure de la province Notre-Dame des Sept-Douleurs. À l'âge de 73 ans, elle devient assistante provinciale et musicienne, talents qu'elle a exercés pendant son séjour à Shédiac. Mère Godefroy-d'Amiens est décédée le 7 mai 1955, à l'âge de 76 ans.

## **La fondatrice revient à Moncton**

L'Hôtel-Dieu de l'Assomption est choyé. La nouvelle supérieure n'est nulle autre que la fondatrice de l'hôpital, Sr Angèle-de-Brescia. De 1928 à 1931 on la retrouve supérieure de l'Hôpital de la Providence à Chandler en Gaspésie et, de 1931 à 1934, supérieure et fondatrice de l'Hôpital général du Christ-Roi à Verdun, dans la région métropolitaine de Montréal.

Dès son arrivée, Sr Angèle-de-Brescia collaborera avec la surintendante du Moncton Hospital, Mlle A.J. MacMaster, à la mise sur pied du premier régime communautaire d'assurance groupe hospitalisation. La participation de Mlle MacMaster à de nombreuses conférences médicales canadiennes et américaines font qu'elle revient toujours à Moncton avec de nouvelles idées. Le concept n'est pas nouveau puisqu'un tel régime d'assurance existe depuis 1902 pour les ouvriers de la Dominion Steel Works, à Sydney en Nouvelle-Écosse. Comme le note Mlle MacMaster dans son rapport annuel de 1934, le succès d'un tel régime n'est assuré que si tous les hôpitaux d'une même région y participent. La croissance du régime se fait lentement et n'assure qu'une couverture minimale pour les frais de séjour dans les deux hôpitaux de Moncton. La trésorière du Moncton Hospital est l'administratrice de la Group Hospitalization Service Commission formée du conseil d'administration du Moncton Hospital et de l'exécutif de l'Hôtel-Dieu.

En 1943, les associations provinciales des hôpitaux se fusionnent pour devenir la Maritime Hospital Association afin de gérer un régime d'assurance groupe hospitalisation pour toutes les Maritimes. Le choix de Moncton comme siège social est d'autant plus facile que la collaboration des deux hôpitaux a permis la mise sur pied d'une bonne administration locale prête à assumer ce nouveau défi<sup>17</sup>.

En 1935, Sr Anne-de-Parèdes, née Louise Claveau, originaire de Chicoutimi, est nommée assistante de la supérieure de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption et directrice de l'École des gardes-malades, poste qu'elle occupe pendant 17 ans.

La scène politique et religieuse reste mouvementée. Dans son livre *The Monctonians*, J.E. Ned Belliveau rapporte que la grande victoire libérale de 1935 du premier ministre Allison Dysart de Bouctouche, suscite toute une controverse en Acadie puisque le vote acadien constitue un élément critique de cette victoire libérale. Mais le premier ministre Dysart juge bon de ne nommer qu'un seul Acadien à son cabinet, le député Clovis Richard du comté de Gloucester, au poste de secrétaire provincial, poste que détenait le conseiller juridique de l'Hôtel-Dieu, Antoine Léger, dans le gouvernement conservateur de l'honorable L.P.D. Tilley. Les Acadiens, par la voix du rédacteur en chef de *L'Évangéline* Alfred Roy, réclament des écoles françaises et une école normale. Ils se sentent trahis par le nouveau gouvernement libéral. Plus tard, le premier ministre nomme Gaspard Boucher, propriétaire du journal *Le Madawaska*, député du comté de Madawaska comme président de la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick<sup>18</sup>. À la même époque, les évêques acadiens Édouard-Alfred LeBlanc et Patrice Chiasson, respectivement de Saint-Jean et Chatham, demandent à Rome de créer un nouveau diocèse au Nouveau-Brunswick, celui de Moncton, et une nouvelle province ecclésiastique du Nouveau-Brunswick, détachée de Halifax dont le métropolitain siégera à Moncton. Le décès de M<sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc, en février 1935, à l'âge de 65 ans, prépare la voie à la création de l'archidiocèse de Moncton. Le pape pourra ainsi nommer un Acadien archevêque à Moncton et un Irlandais évêque à Saint-Jean. Rome annonce enfin, en février 1936, la création de ce nouveau diocèse de Moncton. En décembre de la même année, le pape annonce la nomination de M<sup>gr</sup> Louis-Joseph Arthur Melanson, fondateur des filles de Marie-de-l'Assomption de Campbellton et évêque de Gravelbourg en Saskatchewan, comme premier archevêque de Moncton. En 1938, M<sup>gr</sup> Patrice Chiasson transfère le siège de son diocèse à Bathurst<sup>19</sup>.

## Des œuvres bénévoles au secours de l'hôpital

La paroisse l'Assomption encadre et protège toujours l'œuvre de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption. Le curé Henri Cormier, les vicaires et les différentes associations paroissiales multiplient depuis 1922 les activités en vue de recueillir des fonds pour subvenir aux besoins des sœurs de la Providence et de leur œuvre. Les paroissiennes jouent un rôle remarquable à cet égard. Ce sont elles qui, le lundi 14 août 1922, préparent le banquet soulignant l'arrivée de Sr Angèle-de-Brescia et ses trois compagnes. Déjà en 1930, s'organise, sous les auspices de l'Association des dames de Sainte-Anne de la paroisse, une ligue des dames patronnesses de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption. *L'Évangéline* rapporte qu'un grand nombre de dames de toutes les parties de la ville prêtent leurs salons pour des concours entre les différents groupes de joueurs de bridge et de quarante-cinq<sup>20</sup>.

En 1937, une nouvelle œuvre, entièrement consacrée à l'aide de l'Hôtel-Dieu, voit le jour. Il s'agit de la Société des dames auxiliaires de l'Hôtel-Dieu.

L'Hôtel-Dieu de l'Assomption que dirigent à Moncton les RR.SS. de la Providence aura désormais pour l'aider dans son œuvre de bienfaisance une association de femmes dévouées recrutées dans la région. Cette association, qui s'appellera la Société des dames auxiliaires de l'hôpital, a été formée la semaine dernière au cours d'une réunion tenue dans une des salles de cette institution à la demande de M<sup>gr</sup> Henri Cormier, P.D., curé de la paroisse l'Assomption.

Après quelques remarques préliminaires de la part de la révérende sœur supérieure de l'Hôtel-Dieu on procéda à la formation d'un conseil d'administration. Furent choisies pour faire partie de ce conseil :

Présidentes honoraires : révérende sœur Angèle-de-Brescia, supérieure de l'hôpital, Mmes F.A. Richard et Arthur T. LeBlanc.

Présidente active : Mme Antoine-J. Léger.

Vices-présidentes : Mmes L.L. Doiron, Alphonse Sormany et René Fréchet.

Secrétaires adjointes : Mmes J.-Euclide Léger et Édouard Landry.

Trésorière : Mme Zacharie Bourque.

Conseillères : Mmes Albini Richard, Jean Léger, Antoine Cormier, Wilfrid Gaudet, Aimé LeBlanc, Edgar Surette, Oscar Lanctôt, Jean T. Hébert, Camille Gaudet, Henri Dupuis, Zoël LeBlanc, Camille Boudreau, Georges Trempe, Ernest H. Melanson.

Il y avait 35 dames présentes bien disposées à coopérer au bien de l'œuvre par des organisations dont elles étudieront les projets. M<sup>gr</sup> Henri-D. Cormier, présent, a bien voulu accepter d'être l'aumônier de l'association : il fit une allocution digne de son titre de pasteur et digne aussi de son intérêt pour l'œuvre de l'hôpital. Il félicita les dames d'avoir répondu à l'invitation qu'il leur avait faite ; il proclama que leur hôpital était parfaitement organisé, que c'était une gloire pour Moncton d'avoir une maison catholique où les malades sont bien reçus, bien traités, ayant un comité de médecins compétents, dévoués, très capables.

[...] Cette association comprendra deux comités, un français et un anglais afin de favoriser celles qui ne parlent qu'une langue. Le comité anglais se formera sous peu. La devise de l'association est : « Vers Dieu par la charité »<sup>21</sup>.

## Le curé fondateur meurt

Le 2 août 1938 le décès de M<sup>gr</sup> Henri Cormier, curé fondateur de la paroisse l'Assomption de Moncton, met un terme à près d'un quart de siècle de direction de la vie religieuse et patriotique à Moncton. Laissons le rédacteur de *L'Évangéline* nous décrire l'événement :

Les Acadiens de Moncton sont dans le deuil. Ils ont perdu, mardi soir, leur premier curé, le bon et saint père Henri Cormier, venu ici en 1904 comme vicaire de la paroisse de Saint-Bernard, y revient quelques années plus tard en 1914 pour y fonder sous la direction de S.G. M<sup>gr</sup> LeBlanc, la paroisse l'Assomption, et qui depuis s'est identifié à tel point avec sa paroisse et ses œuvres, avec ses paroissiens et leurs problèmes, que parler aujourd'hui du père Cormier c'est parler nécessairement de la paroisse l'Assomption et du travail considérable qu'il y a accompli. Aussi sa mort est pour chacun des paroissiens et plus particulièrement pour ceux du début une perte personnelle qui sera vivement et longtemps ressentie et déplorée.

M<sup>gr</sup> Cormier souffrait de maladie de cœur depuis sept ou huit ans. La tâche gigantesque qu'il avait assumée, les inquiétudes qu'elle comportait avaient profondément altéré sa santé et provoqué un durcissement des artères du cœur. Depuis ce moment sa vie ne tenait qu'à un fil et son médecin lui avait depuis longtemps conseillé le repos. Il n'en continuait pas moins entre ses crises qui devenaient d'année en année plus rapprochées et plus dures le lourd travail de son ministère<sup>22</sup>.

Voici des extraits du commentaire de *L'Évangéline* du même jour, sous la rubrique « M<sup>gr</sup> Henri D. Cormier, P.D. » :

[...] L'organisation de la paroisse l'Assomption, la construction du vaste soubassement qui sert aux besoins du culte depuis les débuts de la paroisse et sur les fondements duquel s'élèvera prochainement la cathédrale de l'archidiocèse, la vaste académie de la rue Church, entreprise de près d'un demi-million, l'École Essex, la chapelle et l'école de la mission de Georgetown, l'Hôtel-Dieu de Moncton, la Villa Saint-Joseph de Bouctouche, la maison de Saint-Vincent-de-Paul, le presbytère de Moncton, autant d'œuvres qui ont pris naissance, d'abord dans son cœur de prêtre et que son zèle, son initiative et son labeur ont appelées à la vie. Autant d'œuvres qui sont comme des monuments à sa mémoire mais dont lui, personnellement, n'a jamais songé à s'en orgueillir. Il y a songé si peu qu'au moment de mourir, il a cru devoir s'excuser : « J'ai fait ce que j'ai pu ! »

Mais ce sont là des œuvres que tout le monde connaît et qui font l'admiration de tous, même des étrangers. Elles révèlent l'intense désir d'apostolat qui animait le premier curé de l'Assomption.

Il est un autre aspect de caractère de ce bon prêtre qui est moins connu du public. C'est son grand et délicieux esprit de charité, son inépuisable bonté. Elles se manifestaient de diverses manières.

[...] Le curé de l'Assomption ne passait pas auprès du grand public pour un grand orateur. En fait c'était bien le dernier homme auquel on eut songé dans les occasions solennelles à demander un sermon de circonstance. Les pièces d'éloquence soigneusement étudiées quant à la forme n'étaient pas son fait. Pourtant il mettait dans ses allocutions tant de sincérité, tant de conviction et un si gros bon sens ; elles étaient par ailleurs tellement dénuées de tout ce qui aurait

pu sentir la recherche et l'affectation qu'elles ne manquaient jamais de laisser sur les auditeurs une solide impression. Nous avons souvent songé pour notre part que le père Cormier était bien dans la tradition de ces vieux curés et de ces vieux missionnaires qui petit à petit ont façonné l'âme acadienne ; dans la tradition de ces bons prêtres, remplis de zèle et de gros bon sens, qui ont maintenu notre peuple dans le droit chemin ; dans la tradition de ces prêtres qui sans se lasser jamais ont prêché la bonne doctrine chrétienne et dont la vie exemplaire, consacrée exclusivement au service des autres, a été la plus belle et la plus efficace des prédicateurs<sup>23</sup>.

Mère Dorothée écrit, en parlant de M<sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc, que « son véritable homme de confiance semble avoir été M<sup>gr</sup> Henri D. Cormier, curé fondateur de la paroisse de l'Assomption, à Moncton. C'était, on se souvient, un homme d'une rare compétence, d'une vision d'avenir presque prophétique, d'un zèle apostolique exemplaire et d'un sens de justice irréfutable. M<sup>gr</sup> LeBlanc aimait lui rendre visite et le consulter sur toute question délicate<sup>24</sup>. »

### **Des finances précaires**

Les états financiers pour cette même année 1938 révèlent un léger déficit de 700 \$. Mais c'est un faux portrait puisque depuis 1929, les sœurs doivent faire un emprunt à chaque année pour boucler plus ou moins les budgets. De 1929 à 1938, ces emprunts se chiffreront à quelque 167 000 \$. Le financement viendra donc d'une émission d'obligations de 500 000 \$ en décembre 1937 par un jeune courtier montréalais Jean-Louis Lévesque<sup>25</sup>.

Le personnel de l'hôpital se chiffre à 65, soit 39 infirmières dont 26 étudiantes ainsi que 26 autres employés. De plus, 27 médecins sont accrédités à l'Hôtel-Dieu. Les 125 lits de l'hôpital ont accueilli 1 762 patients pour un total de 19 349 jours d'hospitalisation.

Si la province du Nouveau-Brunswick et les comtés de Kent et de Westmorland versent des octrois à l'Hôtel-Dieu depuis au moins une dizaine d'années, il faudra attendre à 1934, après

de nombreuses requêtes, pour que le Conseil municipal de Moncton consente à verser un octroi annuel d'environ 1 000 \$.

Une autre activité des sœurs de la Providence se porte pourtant mieux. Sept jeunes femmes de la paroisse l'Assomption de Moncton sont maintenant des religieuses de la Providence<sup>26</sup>. On y retrouve entre autres Dora Belliveau, Sr Léonie-du-Carmel, une future supérieure de l'Hôtel-Dieu et Anna LeBlanc, Sr Thérèse-de-l'Assomption. Cette dernière entre au noviciat en 1931, quelques mois à peine après avoir reçu son diplôme de l'École des gardes-malades de l'Hôtel-Dieu. Sr Thérèse-de-l'Assomption aura le privilège de soigner dans ses derniers moments le curé fondateur M<sup>gr</sup> Henri Cormier. Plus tard elle devient la directrice de l'École des gardes-malades, de 1955 à 1959. De 1973 à 1975 elle est la supérieure de l'Hôpital de la Providence à Chandler. Elle termine sa carrière comme infirmière à la Villa Providence de Shédiac. Âgée de 87 ans, elle réside à l'Infirmierie Providence à Montréal.

En 1940, Sr Angèle-de-Brescia termine son deuxième mandat de six ans comme supérieure de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption. Par la suite, elle dirigera les hôpitaux Sainte-Marie de Timmins jusqu'en 1943, Sacré-Cœur de Cartierville de 1943 à 1949, et Saint-Joseph de Trois-Rivières de 1949 à 1955. La même année, elle est nommée assistante provinciale à l'Asile de la Providence de Montréal. En 1961, elle se retire à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Cartierville puis à la maison mère des sœurs de la Providence.

Sr Angèle-de-Brescia, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption de Moncton, meurt dans l'oubli, le 17 décembre 1973, à l'âge vénérable de 88 ans.

## Notes

1. *Avis nécrologique*, sœurs de la Providence, Montréal.
2. *L'Évangéline*, 23 novembre 1922, p. 8.
3. « Historique de l'École des gardes-malades de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption fondée en 1928 », *Journal des gardes-malades*, juin 1928 à décembre 1934.
4. Entrevue avec Louise Savoie, septembre 1996.
5. *Ibid.*

6. *L'Évangéline*, 3 juillet 1931.
7. *L'Évangéline*, 10 juillet 1930.
8. « Petites Nouvelles », *L'Évangéline*, 31 mars 1927.
9. D<sup>r</sup> W.B. Stewart, *Medecine in New Brunswick*, New Brunswick Medical Society, 1974.
10. Robert Pichette, *L'Acadie par bonheur retrouvée, De Gaulle et L'Acadie*, Éditions d'Acadie, 1994, p. 52-53.
11. R. Gilles LeBlanc, « Les relations France-Acadie durant l'entre-deux-guerres », *Égalité*, n° 26, 1989, Centre d'études acadiennes, p. 25-51.
12. D<sup>r</sup> W.B. Stewart. *Medecine in New Brunswick*, New Brunswick Medical Society, 1974.
13. Gèrene Gautreau and Patricia Winans-Orr, *The Life and Times of Miss Alena Jean MacMaster, R.N.*, A.J. MacMaster School of Nursing, Moncton.
14. *Chroniques de l'Hôpital de Moncton, 1922-1939*, archives des sœurs de la Providence, Montréal, 17 décembre 1930.
15. *L'Évangéline*, 31 octobre 1931, p. 47.
16. *L'Évangéline*, 19 juillet 1934, p. 6.
17. Gèrene Gautreau and Patricia Winans-Orr, *The Life and Times of Miss Alena Jean MacMaster, R.N.*, A.J. MacMaster School of Nursing, Moncton.
18. J.E. Belliveau, *The Monctonians, Volume 2: Scamps, Scholars and Politicians, 1982-1990*, Lancelot Press, Hansport, N.S.
19. Sr Marie-Dorothée, n.d.s.c., *Quand tourne le vent, M<sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc, premier évêque acadien, 1912-1935*, religieuses Notre-Dame du Sacré-Cœur, 1991.
20. *L'Évangéline*, 20 mars 1930, p. 1.
21. *L'Évangéline*, 14 octobre 1937, p. 8.
22. *L'Évangéline*, 4 août 1928, p. 1.
23. *Ibid.*
24. Sr Marie-Dorothée, n.d.s.c., *Quand tourne le vent : M<sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc, premier évêque acadien, 1912-1935*, religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, 1991, Moncton.
25. Jules Bélanger, *J.-Louis Lévesque, La montée d'un Gaspésien aux sommets des affaires*, Éditions Fides, 1996.
26. *Vingt-cinquième anniversaire de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption* (album-souvenir), 1939, Centre d'études acadiennes.



## CHAPITRE 5

### L'Hôtel-Dieu est-il à vendre ?

[...] Nous comprenons que l'impossibilité où nous sommes actuellement de construire une nouvelle aile à notre hôpital désappointe les personnes qui s'intéressent aux services hospitaliers de la région de Moncton. Nous ne voudrions pas entraver le progrès de l'œuvre. Si Votre Excellence le suggère, le conseil général de notre communauté est d'avis que nous devrions nous effacer et entrer en pourparlers avec les courtiers ci-haut nommés pour négocier la vente de notre Hôtel-Dieu. Nous attendrons votre réponse avant de prendre une décision<sup>1</sup>.

Les années 1940 et 1950 seront pour l'Hôtel-Dieu de l'Assomption pleines de succès publics avec deux agrandissements notables, mais seront aussi remplies de vives tensions, secrètes jusqu'à ce jour, entre les autorités diocésaines et la communauté des sœurs de la Providence sur le développement de l'hôpital et sa place dans la communauté acadienne et catholique du Sud-Est du Nouveau-Brunswick.

Il faut retracer l'histoire des années 1940 pour mieux comprendre ces événements. Le départ de la fondatrice, Sr Angèle-de-Brescia, laisse un grand vide. En juillet 1940, Sr Gertrude-de-Thuringe accepte le défi de troisième supérieure de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption. Marie-Cécile Lemire, fille de Joseph-Vincent Lemire et Marie-Louise Roy, naît le 17 mai 1889 à Baie-du-Febvre, dans la région de Nicolet. Entrée au noviciat en 1914, Marie-Cécile Lemire fait sa profession religieuse le 28



Sr Gertrude-de-Thuringe, supérieure (1940-1946).

février 1916. Sa première obédience est comme compagne hospitalière à l'Hôtel-Dieu de Valleyfield. Avant de venir à Moncton, Sr Gertrude-de-Thuringe sera infirmière ou pharmacienne dans des hôpitaux de la congrégation à Montréal, St. Johnsbury au Vermont, Verdun, Montréal-Est, Joliette et au noviciat de la maison mère. Dans la notice nécrologique de la communauté, on y lit : « En 1940, elle est désignée à la direction de notre Hôtel-Dieu de l'Assomption, à Moncton, Nouveau-Brunswick. La responsabilité lui pèse, mais celle qui a su obéir saura aussi commander. Sa première norme reste l'indulgence<sup>2</sup>. »

En novembre 1940, l'hebdomadaire *L'Évangéline* publie un cahier spécial à l'occasion de l'inauguration de la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption de Moncton. Un article préparé par les sœurs de la Providence nous révèle que depuis 1922, l'Hôtel-Dieu a accueilli 17 850 malades pour un total de 221 931 jours d'hospitalisation, soit un séjour moyen de 12,4 jours. Voici quelques autres extraits de cet article :

[...] Et pour assurer le bon fonctionnement de cette vaste organisation sous le contrôle de religieuses infirmières, il y a un comité médical recruté parmi les meilleurs chirurgiens, médecins et spécialistes de la ville ; une école de gardes-malades ouverte en 1927, où furent initiées 155 élèves dont 80 sont maintenant diplômées et enregistrées dans l'Association des gardes-malades du Nouveau-Brunswick. À deux époques différentes, une de nos candidates mérita l'honneur d'arriver première aux examens de la province. Et 35 étudiantes prennent part actuellement aux cours d'entraînement. Le personnel actif auprès des malades est exclusivement bilingue.

Depuis deux ans, les autorités de l'Hôtel-Dieu, de concert avec celles de l'hôpital de la ville, ont organisé un mode d'assurance pour favoriser le public en temps de maladie : Groupe hospitalier. Ce mouvement est tout à l'avantage du malade en lui enlevant toute inquiétude financière durant son séjour à l'hôpital.

Les grandioses fêtes occasionnées par l'inauguration de la cathédrale de l'Assomption rappellent que pour faire triompher une noble cause, les citoyens de Moncton savent travailler à l'unisson. Plus que nul autre, l'Hôtel-Dieu en a gardé l'impérissable souvenir<sup>3</sup>.

## **Il faut plus d'espace**

Le nombre de patients admis à l'Hôtel-Dieu augmente sans cesse. En 1938, 1 762 patients sont admis pour 19 349 jours d'hospitalisation<sup>4</sup>. L'année 1941 voit ces chiffres passer à 2 161 patients admis pour 24 086 jours d'hospitalisation<sup>5</sup>. Si la moyenne annuelle de patients par jour se situe à 66 p. 100, il n'en demeure pas moins qu'à certains moments, l'hôpital est rempli à capacité. Le manque d'espace exige que l'on pense à la construction d'un édifice annexe à l'hôpital pour y loger l'école et la résidence des gardes-malades. C'est grâce aux efforts de la supérieure, Sr Gertrude-de-Thuringe, et de la directrice de l'École, Sr Anne, que le conseil général des sœurs de la Providence autorisera ce projet de 200 000 \$ au mois d'août 1945. Lisons les principaux extraits du communiqué de presse que publie *L'Évangéline* dans son édition du 9 août 1945.

Les travaux de construction pour la nouvelle résidence des gardes-malades à l'Hôtel-Dieu de Moncton viennent de commencer. L'édifice sera de 4 étages, et coûtera environ 200 000 \$. Ce sont les plus grands travaux de construction entrepris à Moncton cette année. Le contrat a été donné à la compagnie R.-A. McLaughlin, et est sous la direction de M. l'architecte R.-A. Fréchet, de Moncton. La révérende sœur Sylvain, économe provinciale des sœurs de la Providence, sera sur les lieux pour surveiller les travaux. Elle était déjà venue à Moncton pour la construction de l'hôpital même, en 1927.

Le nouvel édifice sera construit à angle droit avec l'hôpital, du côté ouest, et sera de quatre étages. Le premier étage sera presque entièrement occupé par un réfectoire et un auditorium. Au deuxième étage se trouveront les salles de récréation, de classe, et les parloirs. Les classes seront équipées avec des machines de projection. Aux troisième et quatrième planchers seront les chambres pour les gardes-malades. Les chambres simples mesureront 8 par 16, et les doubles, 12 par 16. Chaque chambre aura sa toilette et son évier<sup>6</sup>.

Dans un discours qu'il prononce en 1976, le père Clément Cormier rappelle cette période en ces termes :

[...] L'événement le plus important du temps de Sr Anne fut la construction de la résidence des étudiantes.

Au début, les quartiers résidentiels avaient été aménagés au troisième étage de l'hôpital ; ce que les étudiantes appelaient, si je me rappelle bien, le colombier. En octobre 1934, les colombes déménageaient au premier. Mais la situation était intenable : d'une part, l'hôpital ne cessait de réclamer de l'espace ; et d'autre part, les pauvres étudiantes étaient toujours trop à l'étroit.

[...] Le déménagement eut lieu au début de décembre 1946. Ce fut comme le passage des limbes au paradis. Les salles communes étaient spacieuses et accueillantes, comme le salon, le réfectoire, et l'auditorium. Et surtout les chambres confortables étaient conçues pour des jeunes filles et non pas pour des malades d'hôpital<sup>7</sup>.

C'est ainsi que 15 mois plus tard, le dimanche après-midi 1<sup>er</sup> décembre 1946, a lieu la bénédiction solennelle de la résidence des gardes-malades de l'Hôtel-Dieu. Parmi les person-

nalités présentes, on remarque Son Excellence M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, archevêque de Moncton, le maire de Moncton, G.W.G. Brydges, M<sup>gr</sup> Albert Leménager, curé de la paroisse cathédrale et M<sup>gr</sup> François Daigle, aumônier de l'hôpital ainsi que quelque 200 autres invités<sup>8</sup>.



La nouvelle résidence des infirmières inaugurée en 1946 qui abrite également l'École des gardes-malades.



Vue d'une chambre à la nouvelle résidence des infirmières.



Sr Thérèse-de-l'Assomption (Anna LeBlanc) avec un groupe d'étudiantes gardes-malades.

### Pour une juste part des subventions

Si l'Hôtel-Dieu fait des progrès notables dans la région, il n'en demeure pas moins que l'obtention de subventions du conseil de comté de Westmorland demeure problématique. Alors que le comté accorde des fonds pour couvrir les frais des patients trop pauvres pour payer, il est moins généreux en ce qui a trait à la construction ou à l'équipement. Un extrait d'un éditorial du rédacteur en chef de *L'Évangéline*, Emery LeBlanc, en septembre 1945, au moment où commencent les travaux de construction de la résidence des gardes-malades, en dit long sur la question des subventions.

L'Hôtel-Dieu a donc bien mérité des citoyens du Sud-Est du Nouveau-Brunswick. Nous avons mentionné les Acadiens, mais ils ne sont pas les seuls qui ont bénéficié des bons soins que l'on trouve à l'Hôtel-Dieu. Des gens de toutes les races et de toutes les religions y ont trouvé un accueil bienveillant et des soins empressés.

Aujourd'hui, il faut agrandir, et les travaux sont déjà commencés. Nos gouvernants vont-ils reconnaître les services humanitaires, sans profit, rendus au public par l'Hôtel-Dieu ? Jusqu'ici, rien ne se fait. Pourtant, lors de la dernière réunion du Conseil municipal de Westmorland, les conseillers ont voté 25 000 \$ pour le nouvel hôpital, ou la nouvelle aile à l'hôpital déjà existant de la ville de Moncton, et 15 000 \$ pour celui de Sackville, octrois sujets à l'approbation du gouvernement provincial.

Ces cadeaux, offerts aux deux institutions mentionnées, seront évidemment payés avec les taxes des contribuables, de tous les contribuables. Cela veut dire que les taxes de près de 50 p. 100 des contribuables qui ne songeront même pas à aller à ces deux hôpitaux, mais qui iront à l'Hôtel-Dieu, serviront à payer les dépenses de ces institutions, alors que l'Hôtel-Dieu reste seul à pourvoir à ses besoins. Nous sommes en présence d'un manque évident de justice. Va-t-on y remédier ? Il est possible qu'on ne le fasse pas, mais tant que nos représentants n'auront pas tenté au moins un effort, qui pourrait l'affirmer ?

Réjouissons-nous de voir les progrès accomplis par l'humble hôpital fondé par M<sup>gr</sup> Cormier, de vénérée mémoire, mais en même temps, agissons pour que « notre » hôpital reçoive des autorités un traitement comparable à celui que reçoivent les autres institutions du même genre dans le comté<sup>9</sup>.

Il faut croire que les pressions de la communauté acadienne en faveur de l'Hôtel-Dieu portent fruit. Lors de sa session semi-annuelle de janvier 1946, le Conseil municipal de Westmorland vote un octroi de 20 000 \$ à l'Hôtel-Dieu. Voici le reportage de *L'Évangéline* :

[...] La révérende sœur Gertrude-de-Thuringe exposa devant les conseillers le grand bien qu'un octroi substantiel permettrait de faire. De nouvelles chambres pourraient être meublées et l'on pourrait acheter une plus grande quantité d'articles nécessaires au bon fonctionnement d'un hôpital. La construction d'une nouvelle résidence pour les gardes-malades permettra de disposer d'une plus grande partie de l'hôpital en faveur du public. L'octroi fut demandé dans le but de pourvoir ces nouveaux quartiers de toutes les installations nécessaires. La motion a été proposée par M. le conseiller

F.-M. Brown, de la biscuiterie Brown-Holder, et appuyée par M. le conseiller M.-J. Elsliger, représentant la paroisse civile de Moncton. [...] Les religieuses de l'Hôtel-Dieu pourront recevoir dans leur institution, avant très longtemps, une quarantaine de patients de plus<sup>10</sup>.

Plus tard, *L'Évangéline* rapporte que l'Hôtel-Dieu s'enorgueillit des nouvelles installations scientifiques reçues dernièrement. On parle d'un appareil de radiographie à l'épreuve des chocs et d'une seconde machine portative qui permet d'aller radiographier dans leur chambre les malades dont l'état ne permet pas de les transporter. L'hôpital achète deux lampes de chirurgie ainsi qu'une table d'opération dernier modèle. Le journal note en terminant que ces achats sont rendus possibles grâce à l'octroi de 20 000 \$ versé par le Conseil de Westmorland en 1946<sup>11</sup>.

Entre-temps, en juillet 1946, Sr Gertude-de-Thuringe termine son mandat de six ans comme supérieure de l'Hôtel-Dieu. Signes précurseurs de la maladie cardiaque qui l'emportera trois ans plus tard, la notice nécrologique laisse entendre que le séjour de Sr Gertude à Moncton ne fut pas de tout repos. Rappelons-nous la phrase « la responsabilité lui pèse ».

Moins d'un an plus tard, Sr Gertrude-de-Thuringe, alors supérieure à l'Hôpital de la Providence de Lachute Mills, fait une grave crise cardiaque. Elle décède le 15 juillet 1949, à l'âge de 60 ans.

La nouvelle et quatrième supérieure de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption est Sr Charles-Albert. Berthe Picard, fille de Charles Picard et Georgiana Fortin, naît le 3 octobre 1903 à Saint-Antonin, près de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Elle entre au noviciat en 1924 et fait sa profession religieuse en 1929. La nouvelle supérieure n'est pas une inconnue à Moncton puisqu'elle fut pharmacienne de l'Hôtel-Dieu de 1940 à 1943. Au moment de sa nomination à Moncton, elle est économiste à l'hôpital de Sainte-Agathe-des-Monts.



Sr Charles-Albert, supérieure (1946-1952).

### **Un coup d'état au Moncton Hospital fait peur aux Acadiens**

Une violente tempête se prépare depuis la fin de la guerre sur la question des services hospitaliers à Moncton. Les dirigeants du Moncton Hospital préconisent de plus en plus un agrandissement sur le site actuel de la rue King. D'autres, dont des membres de la Société médicale de Moncton, appuient l'idée d'un tout nouvel hôpital sur un nouvel emplacement. Pour assurer le financement de tout agrandissement, le conseil d'administration du Moncton Hospital doit solliciter de la ville de Moncton du financement et modifier la loi d'incorporation de l'hôpital de sorte que le propriétaire soit la municipalité et non plus le conseil d'administration. Deux versions complémentaires des faits existent, mais il semble que le Conseil municipal, sous la direction du maire M<sup>e</sup> Edward Murphy, veut un nouvel hôpital sur un nouveau site et, au moment où la ville prend le contrôle de l'hôpital, on fait savoir publiquement les préférences du conseil sur les choix stratégiques de l'hôpital.

Le conseil d'administration démissionne alors en bloc pour protester ce manque de consultation et d'élégance à leur égard. Cinq jours plus tard un nouveau conseil d'administration est nommé. La directrice de l'hôpital, Mlle McMaster présente sa lettre de démission en solidarité avec le conseil déchu. Le nouveau conseil ne lui fait aucun accommodement et accepte sa démission. À compter de ce moment en 1947, le nouveau conseil d'administration et le Conseil municipal vont de l'avant avec leur projet d'un tout nouvel hôpital. Un an plus tard, en mai 1948, M. Donald MacBeath offre gratuitement à la municipalité un terrain de 10 acres. Les deux conseils acceptent l'offre : ainsi la ville aura son nouvel hôpital de 200 lits et M. MacBeath pourra aménager le reste de ses terrains en nouveaux quartiers résidentiels. Les travaux débiteront tard à l'automne 1950 et les premiers patients seront accueillis au mois d'août 1953<sup>12</sup>.

À première vue, ces événements ne paraissent pas reliés. Regardons de plus près cette nouvelle situation. Est-il nécessaire de rappeler qu'en 1948, les deux hôpitaux de Moncton sont de taille à peu près égale. Le nombre « officiel » de lits se chiffre à 114 plus 10 lits de pouponnière au Moncton Hospital contre 94 lits plus 12 de pouponnière pour l'Hôtel-Dieu. Mais la réalité quotidienne est toute autre : 153 lits généraux et 30 lits de pouponnière au Moncton Hospital contre 152 lits généraux et 25 lits de pouponnière pour l'Hôtel-Dieu<sup>13</sup>.

Le nombre de lits constitue un élément critique pour le développement et l'avenir de tout hôpital, surtout lorsque deux institutions se partagent le même territoire. Mais il faut noter les importantes différences linguistiques et religieuses de la région.

À peu près de même taille que le Moncton Hospital, l'Hôtel-Dieu ne jouit cependant pas de la faveur des deux pouvoirs de taxation locale, la ville et le comté, qui sont des sources importantes de revenus pour les hôpitaux. Un détail est souvent éloquent. Dans un cahier spécial préparé à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Moncton, les sœurs de la Providence

écrivent ce paragraphe : « En 1948, le Conseil de ville de Moncton, attentif à nos requêtes réitérées, nous accorde l'immense faveur de paver l'avenue Providence ce qui assure la facilité de circulation, parfois si intense aux abords d'un hôpital<sup>14</sup>. » L'Hôtel-Dieu a ouvert ses portes sur la Providence en juin 1928. Il aura donc fallu 20 ans pour se décider à paver cette rue.

L'agitation du Conseil municipal et du corps médical de Moncton en faveur d'un tout nouvel hôpital de 200 lits sert de prétexte aux autorités diocésaines et laïques pour presser les sœurs de la Providence à agrandir l'hôpital francophone et catholique. Mais il faut croire que ces pourparlers n'avancent pas bien vite. Puisqu'il y a très peu de documentation disponible sur ces pourparlers, il serait hasardeux d'extrapoler sur la signification d'une lettre de la supérieure générale des sœurs hospitalières de Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick, congrégation qui opère des hôpitaux à Chatham, à Tracadie, à Lamèque (en construction), à Bathurst, à Campbellton, à Saint-Quentin, à Perth et à Edmundston. Voici le texte de la lettre du 4 novembre 1947 adressée à M<sup>gr</sup> Albert Leménager, curé de la cathédrale à Moncton et vicaire général de l'archidiocèse de Moncton concernant la construction d'un hôpital à Moncton :

Ce n'est qu'hier que j'ai pu réunir les conseillères et leur exposer votre désir au sujet d'un hôpital à Moncton.

Après bien des réflexions nous avons trouvé que d'ici deux ans nous pourrions vous envoyer quelques sœurs, mais reste la difficulté des finances. Vu l'énorme dette qui pèse sur notre petite congrégation, Rome ne nous permet pas d'emprunter. La ville de Moncton serait-elle disposée à construire l'hôpital ou à en garantir l'emprunt ? Nous achèterions ensuite quand nous aurons affaibli notre dette actuelle. Dans l'affirmative vous pourriez compter sur nous pour un petit hôpital de 50 à 75 lits.

Dans l'intervalle, ne pourriez-vous pas, Monseigneur, faire de la propagande parmi les étudiantes de l'École des gardes-malades des sœurs de la Providence ? Si vous pouviez nous envoyer deux ou trois bons sujets pour le noviciat, nous vous les retournerions dans deux ans prêtes à conduire votre hôpital qui n'ouvrira certainement pas avant cela<sup>15</sup>.

Qu'est-ce qui peut bien pousser le curé de la paroisse cathédrale, traditionnel protecteur de l'œuvre de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption et des sœurs de la Providence, à faire une telle requête ? La réponse des hospitalières en tout cas n'a pas dû satisfaire les attentes des autorités diocésaines : un hôpital de 50 à 75 lits alors que l'Hôtel-Dieu en compte plus de 150. L'explication se retrouve peut-être dans une lettre en date du 10 juillet 1948, de l'archevêque de Moncton, M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, à mère LaDauversière, supérieure des hospitalières de Saint-Joseph à Vallée-Lourdes ; il demande alors à ces religieuses de venir s'occuper de l'Hôpital Stella-Maris de Bouctouche, hôpital privé que veut céder le D<sup>r</sup> Marcoux. Voici quelques extraits de cette lettre d'admiration pour l'œuvre des hospitalières dans laquelle il leur fait part de son désir de les voir s'installer dans son diocèse :

En venant à Bouctouche, vous réaliserez un de mes vœux les plus chers. Depuis mon départ de Bathurst, j'ai souvent exprimé à votre communauté mon désir de voir les hospitalières de Saint-Joseph s'établir dans mon archidiocèse. La communauté entrera ainsi dans un autre diocèse, et réalisera encore davantage son nom : « les religieuses hospitalières de Saint-Joseph, du *Nouveau-Brunswick* [souligné dans le texte] ».

Nous comptons parmi les membres de la communauté un certain nombre de religieuses de l'archidiocèse de Moncton. Les fidèles de l'archidiocèse verront avec bonheur des religieuses de chez eux venir soigner leurs malades. Ils seront également plus disposés à donner d'autres vocations, et en plus grand nombre, à la congrégation des religieuses hospitalières de Saint-Joseph<sup>16</sup>.

Le malaise est donc profond et il continuera à marquer les relations entre l'Hôtel-Dieu et l'archevêque pendant près de 15 ans. Nous ne sommes qu'au tout début de la tourmente pour sauvegarder et développer un hôpital acadien et catholique dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick.

## Une offre d'achat de l'Hôtel-Dieu

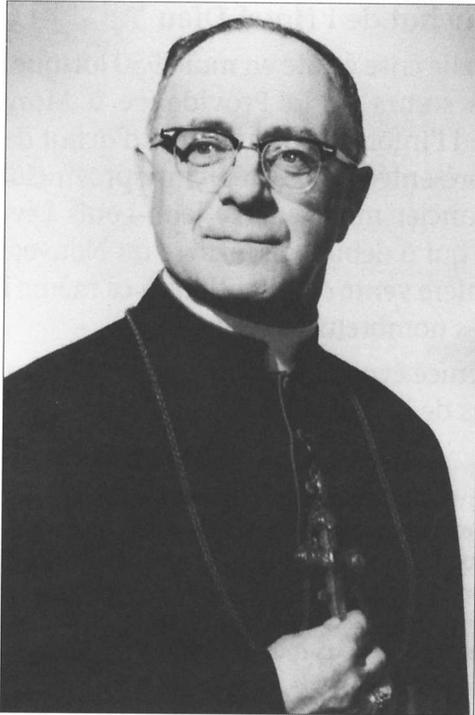
Une nouvelle crise éclate en mai 1950 lorsque la supérieure générale des sœurs de la Providence à Montréal écrit à M<sup>gr</sup> Robichaud l'informant d'une offre d'achat de l'Hôtel-Dieu de Moncton présentée par le Crédit interprovincial limitée, propriété du financier montréalais, Jean-Louis Lévesque. Or, ce M. Lévesque, qui a débuté sa carrière au Nouveau-Brunswick, a fait sa première vente d'obligations à ce même Hôtel-Dieu. Il compte de très nombreux amis acadiens.

Mère Bérénice évoque alors la possibilité d'un départ éventuel des sœurs de la Providence :

[...] Si Votre Excellence le suggère, le conseil général de notre communauté est d'avis que nous devrions nous effacer et entrer en pourparlers avec les courtiers ci-haut nommés pour négocier la vente de notre Hôtel-Dieu. Nous attendrons votre réponse avant de prendre une décision. Ce serait à regret que nous laisserions notre hôpital de Moncton, mais nous n'hésiterions pas à le faire pour l'avantage de la population concernée<sup>17</sup>.

La supérieure générale joue dur. A-t-elle l'impression qu'on exerce sur elle un nouveau moyen de pression pour obtenir un agrandissement de l'Hôtel-Dieu ? La philosophie des sœurs de la Providence, c'est de se retirer quand quelqu'un d'autre veut prendre la relève et faire progresser l'œuvre. Donc, rien de surprenant dans le contenu de cette lettre. En interview en 1996, le juge Adrien Cormier, qui à l'époque était le conseiller juridique de la Société l'Assomption et de l'Hôtel-Dieu, ne se rappelle pas d'une offre d'achat sérieuse de l'Hôtel-Dieu. « Jean-Louis Lévesque ne m'a jamais parlé d'une telle transaction. Pour moi, nous voulions une amélioration des services de l'Hôtel-Dieu et nous nous servions des projets d'expansion du Moncton Hospital comme d'un fouet<sup>18</sup>. »

La réponse de M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, le 23 mai, indique à première vue qu'il n'est pas au courant des projets de M. Jean-Louis Lévesque. S'il s'agit d'une manœuvre pour faire bouger les sœurs de la Providence, est-il pensable que l'archevêque ne



M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, archevêque de Moncton (1942-1972).

soit pas dans le coup ? Rien ne prouve sa complicité dans l'exercice de moyens de pressions quelconques. M<sup>gr</sup> Robichaud semble pris au dépourvu. Lisons cette lettre de l'archevêque de Moncton :

En réponse à votre honorée du 4 mai, je ne puis que d'abord vous exprimer ma surprise et ma peine d'apprendre la décision du conseil de votre communauté de négocier la vente de l'Hôtel-Dieu de Moncton. Des rumeurs dans ce sens avaient cours depuis quelque temps, mais j'avais toujours espoir que l'on pourrait résoudre le problème sans en venir à cette alternative, d'autant plus que, vu des octrois substantiels de la part de la ville de Moncton, du comté de Westmorland et de la province, la situation financière de l'Hôtel-Dieu semblait devoir s'améliorer, et l'avenir s'annoncer plus brillant.

Par ailleurs, je comprends qu'il est difficile pour nous, de Moncton, de connaître tous les angles du problème. Et si votre conseil en est arrivé à cette décision, c'est qu'il avait de bonnes raisons de le faire. Je respecte donc son attitude, et je prie la divine Providence de nous inspirer la conduite sage et prudente à tenir dans des conjonctures aussi graves.

Je viens prier le conseil de la communauté de bien vouloir nous accorder un sursis pour obtenir toutes les lumières nécessaires. Malgré mes démarches, je n'ai pas pu savoir quelles sont les intentions de M. Lévesque, président du Crédit interprovincial. Le danger à craindre c'est de voir passer notre cher Hôtel-Dieu entre des mains laïques. Ce serait un malheur à jamais irréparable. D'un autre côté, je ne connais pas de communauté qui serait en mesure de prendre la direction et d'assumer la dette de cet établissement. Il est hors de question pour le diocèse de Moncton de s'en charger, nous avons déjà de fortes obligations financières.

Malgré toute ma bonne volonté, je ne puis me faire à l'idée que les sœurs de la Providence, qui se sont dévouées corps et âme pour l'œuvre de l'hospitalisation catholique à Moncton depuis 25 ans, soient obligées de se retirer. Puisse la divine Providence nous épargner une aussi cruelle alternative<sup>19</sup> !

La lettre a son effet sur la mère générale. En visite officielle à Manchester au New Hampshire, mère Bérénice dactylographie, avec une machine à écrire sans accents (nous ajoutons ici les accents pour faciliter la lecture), une missive se voulant surtout rassurante :

Le conseil général vous est reconnaissant de la bienveillance que vous témoignez à notre institut et de l'éloge que vous faites du travail accompli par nos sœurs de Moncton depuis plus de 25 ans. [...] Je tiens donc à vous dire, Excellence, qu'aucune négociation n'a été entreprise et, par conséquent, aucune décision n'a été arrêtée jusqu'à date. Comme je vous l'écrivais en ma lettre du 4 mai, le représentant du Crédit interprovincial nous a simplement fait une offre que nous avons voulu vous soumettre, car ce monsieur semblait être l'intermédiaire d'une communauté qui souhaitait acquérir notre propriété, ou encore d'un groupe influent qui désire-rait ce changement pour l'avantage de la population<sup>20</sup>.

Dans une lettre du 2 août suivant, M<sup>gr</sup> Robichaud informe mère Bérénice que lui et les consultants diocésains (prêtres) sont d'avis que les sœurs de la Providence doivent rester à Moncton. M<sup>gr</sup> Robichaud soulève encore une fois la question de l'agrandissement et du nombre de lits :

Tout le monde admet que l'Hôtel-Dieu est insuffisant pour les besoins de l'archidiocèse. Mais il en est de même de tous les hôpitaux de la province du Nouveau-Brunswick. Ici même, à Moncton, l'hôpital civique ne compte que 200 lits. Depuis plusieurs années, on fait des projets pour en construire un neuf. Or, la semaine dernière, on annonçait que le nouvel hôpital ne comptera que 225 lits, avec possibilité d'agrandir dans l'avenir.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que les sœurs de la Providence, plus que toute autre communauté, sont à même de pourvoir au développement des services hospitaliers, quand les circonstances le permettront. Les autorités du département de l'Hygiène de la province ont été mises au courant, et on en tiendra compte dans la construction du nouvel hôpital civique<sup>21</sup>.

Les préoccupations au sujet du nombre de lits et la place qu'occupe l'Hôtel-Dieu sont fondées. Le comité d'étude sur les hôpitaux du Nouveau-Brunswick vient de recommander que pour le Sud-Est, la région de santé de Moncton, on augmente de 293 le nombre de lits « officiels » pour faire passer le total à 647 lits. La capacité actuelle est de 354 en comptant les lits pour tuberculeux à Moncton et River Glade. De ces 293 lits, le Moncton Hospital en prend déjà 123 pour sa nouvelle construction sur la rue MacBeath<sup>22</sup>.

La réponse de mère Bérénice du 3 août est réconfortante pour les tenants du statu quo :

Puisque c'est votre désir, Excellence, nous continuerons à soigner les chers malades de Moncton et des environs à l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, dans la mesure des moyens dont nous pouvons disposer, et toujours avec un grand désir de faire du bien. Les temps sont difficiles et le manque de personnel religieux ne nous permet pas de réaliser les expansions que l'on souhaiterait, à Moncton et ailleurs<sup>23</sup>.

## **Un premier comité consultatif**

L'Hôtel-Dieu de l'Assomption, hôpital privé, est la propriété des sœurs de la Providence. En 1950, le rapport du comité d'étude sur les hôpitaux du Nouveau-Brunswick recommande que les hôpitaux religieux se dotent d'un comité consultatif dont le but serait, d'une part, de conseiller l'exécutif religieux de l'institution quant aux besoins de la population et quant aux problèmes internes et, d'autre part, d'appuyer les demandes auprès des différentes instances gouvernementales, soient-elles municipales, de comté ou provinciales.

La mise sur pied du premier comité aviseur, comme on disait à l'époque, ou consultatif de l'Hôtel-Dieu ne fut pas chose facile. La supérieure Sr Charles-Albert et son conseil local de l'Hôtel-Dieu soumettent le 24 avril 1950 une demande auprès du conseil provincial et du conseil général des sœurs de la Providence pour la formation d'un comité consultatif. La demande est rejetée.

L'offre d'achat présentée par Jean-Louis Lévesque au même moment a-t-elle joué dans cette décision ? Les documents sont muets sur la question, mais les craintes de M<sup>gr</sup> Robichaud de voir passer l'Hôtel-Dieu à des mains laïques ont pu renforcer l'opinion du généralat des sœurs de la Providence. Toujours est-il que la supérieure locale doit croire en ce concept, car elle revient à la charge le 16 mai 1952, en demandant à nouveau l'approbation d'un comité consultatif. Mais les 20 et 21 mai, les conseils provincial et général, sous la responsabilité de mère Godefroy-d'Amiens, l'ancienne supérieure de l'Hôtel-Dieu et mère Bérénice, ne « trouvent pas opportun d'approuver la formation d'un comité aviseur ou consultatif »<sup>24</sup>. Cette décision défavorable est toutefois renversée le 20 juin 1952 par mère Bérénice et son conseil général « [...] après un appel de M. C.-F. Savoie, président général de la Société de l'Assomption, expliquant l'urgence d'organiser le comité aviseur ou consultatif sans plus de retard »<sup>25</sup>.

L'intervention de M. Calixte Savoie, on le voit, est déterminante dans la mise sur pied d'un comité consultatif. Ce comité restera constitué jusqu'en 1967, date à laquelle la province du Nouveau-Brunswick achète l'Hôtel-Dieu et nomme un nouveau conseil d'administration. Selon le projet préliminaire des statuts du comité consultatif, les buts du comité sont : 1) de travailler en coopération avec le bureau de direction de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, afin de promouvoir les meilleurs intérêts de l'hôpital ; 2) d'agir comme conseiller en matière de finance ; 3) d'étudier les problèmes de l'hôpital afin de trouver les moyens d'assurer son progrès et son développement ; 4) de coopérer avec le bureau de direction pour assurer la sympathie du public envers l'hôpital ; 5) de représenter, sur demande, le bureau de direction auprès des autorités fédérales, provinciales, municipales et civiques pour les affaires qui concernent l'hôpital et le bien du malade ; 6) de suggérer des idées et des moyens qui permettront à l'hôpital de répondre aux besoins de la localité ; 7) d'étudier les meilleurs moyens de publicité qui favoriseront les relations de l'hôpital avec le public<sup>26</sup>.

Sr Charles-Albert, la supérieure qui lutte pendant plus de deux ans pour la mise sur pied du comité, ne pourra assister à la première rencontre de fondation puisqu'en juillet 1952, elle est nommée supérieure de l'hôpital des sœurs de la Providence à Hull. En 1964, Sr Charles-Albert est élue 4<sup>e</sup> conseillère générale au chapitre général de la communauté, tâche qu'elle assumera jusqu'en 1970. Elle devient alors supérieure du Centre hospitalier Saint-Joseph de Trois-Rivières pour un mandat de trois ans. Sr Charles-Albert (Berthe Picard) est décédée le 4 août 1980, à l'âge de 77 ans et 10 mois.

La nouvelle supérieure, Sr Léonie-du-Carmel, est une Acadienne. Dora Belliveau, fille de Ferdinand Belliveau et Léonie LeBlanc, naît le 10 mars 1904 à Moncton. Elle entre en communauté le 19 août 1922, sept jours après l'arrivée des sœurs de la Providence à Moncton pour fonder l'Hôtel-Dieu de l'Assomption. Sr Dora Belliveau prononce ses vœux perpétuels le 28 février 1924. Au moment de sa nomination, elle remplit les fonctions d'économe à l'hospice de Shédiac.



Sr Léonie-du-Carmel, supérieure (1952-1958).

La première réunion du comité consultatif a lieu le 5 septembre 1952. M. Calixte Savoie devient le président du comité consultatif composé de : M<sup>e</sup> Edward Murphy, vice-président ; M<sup>e</sup> Adrien Cormier, secrétaire ; D<sup>r</sup> Clifford Bourgeois, représentant du conseil médical ; M<sup>gr</sup> Albert Leménager, curé de la cathédrale (oui, le même qui a demandé aux hospitalières de venir s'installer à Moncton) ; MM. André Richard de Bouctouche, Abbey Landry de Memramcook et J. Arthur Gaudet de Moncton ; la supérieure de l'Hôtel-Dieu, Sr Léonie-du-Carmel et Sr Louise-de-Valence.

Le premier dossier du comité consultatif c'est la bataille pour renverser la décision du gouvernement provincial de construire un nouveau laboratoire régional en annexe au Moncton Hospital. L'Hôtel-Dieu considère inéquitable cette décision puisque depuis toujours ce sont les deux institutions conjointement qui fournissent les services de laboratoire. Le jeudi 4 décembre

1952, le président du comité consultatif, Calixte Savoie, le secrétaire, M<sup>e</sup> Adrien Cormier, et le représentant du corps médical, D<sup>r</sup> Emery Léger, se rendent à Fredericton plaider leur cause devant le Conseil des ministres, à savoir la création d'un laboratoire provincial sur un site neutre. Les arguments ne convaincront pas le Cabinet provincial, et le laboratoire régional sera aménagé au Moncton Hospital<sup>27</sup>. Cette question, comme nous le verrons, refera surface 30 et même 45 ans plus tard.

Le deuxième grand dossier est l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu. La visite prévue en septembre et octobre 1952 de mère Bérénice, supérieure générale, est une occasion en or pour faire avancer la cause. Le comité consultatif demande à Sr Léonie-du-Carmel d'organiser une rencontre avec mère Bérénice. Le procès-verbal de la rencontre indique que les discussions portent sur le laboratoire provincial et l'agrandissement de l'hôpital avec les vibrants plaidoyers de M. Calixte Savoie, du D<sup>r</sup> Clifford Bourgeois, de M<sup>gr</sup> Leménager et de M<sup>e</sup> Edward Murphy. Mère Bérénice les informe que la congrégation va entreprendre à ses frais une étude de faisabilité d'un projet d'agrandissement tout en soulignant bien que la pierre d'achoppement est le financement. Elle prévoit donner une réponse définitive d'ici cinq semaines.

### **Un agrandissement qui se fait attendre**

Le 27 novembre 1952, mère Bérénice écrit à M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud pour lui faire part des décisions des sœurs de la Providence. Même si les ressources pécuniaires de la communauté ne leur permettent pas de songer à une construction d'envergure, elles sont disposées à dépenser jusqu'à concurrence de 200 000 \$ à 300 000 \$ pour améliorer les services scientifiques et, en libérant l'espace présentement affecté à ces services, augmenter quelque peu le nombre de lits à l'usage des malades<sup>28</sup>.

En conclusion, mère Bérénice reprend le thème d'un départ éventuel des sœurs de la Providence au profit d'une autre congrégation qui pourrait mener à bien les projets désirés par la

communauté acadienne de Moncton. Elle envoie quand même la dépositaire générale de la communauté faire l'étude du projet proposé.

Une nouvelle fois, la partie de bras de fer s'engage entre l'archevêque et la supérieure générale. En réponse à mère Bérénice, M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud écrit le 9 décembre : « Or, d'après les calculs d'un connaisseur, il faudrait pour le laboratoire et une cinquantaine de lits, une construction dont le coût ne serait pas inférieur à 800 000 \$<sup>29</sup>. » M<sup>gr</sup> Robichaud propose un projet beaucoup plus ambitieux, soit près de trois fois plus cher que la proposition de mère Bérénice. Quant à la possibilité qu'une autre congrégation prenne la relève, M<sup>gr</sup> Robichaud n'est pas optimiste. Il indique tout de même qu'il approchera une autre congrégation hospitalière et demande que le voyage de la dépositaire générale soit reporté à plus tard<sup>30</sup>.

Le 12 décembre, un M<sup>gr</sup> Robichaud, plus conciliant, écrit de nouveau à mère Bérénice :

[...] Comme je m'y attendais, la dite communauté ne peut songer en ce moment, et probablement pour plusieurs années encore, à se charger d'une telle œuvre. Pour elle aussi, il y a des obligations financières déjà prises et le manque de sujets qualifiés.

Il ne nous reste plus qu'à voir ce que donnerait l'étude du projet d'amélioration que vous proposez dans votre lettre du 27 novembre<sup>31</sup>.

Il faut croire que la visite de la dépositaire générale à Moncton porte fruit et que les dossiers de Sr Léonie-du-Carmel, du corps médical, du comité consultatif et de M<sup>gr</sup> Robichaud sont bien étoffés car le cadeau de Noël, quoiqu'en retard, arrive tout de même à Moncton. Mère Bérénice donne de bonnes nouvelles à M<sup>gr</sup> Robichaud dans sa lettre du 27 décembre 1952 :

Votre Excellence est déjà au courant des pourparlers qui ont eu lieu à ce même sujet, toutefois, je désire vous renouveler l'assurance de notre bon vouloir à répondre le mieux possible aux besoins des malades de la région. L'esquisse préparée en vue de la construction d'une annexe prévoit,

en plus de l'organisation des services scientifiques, une augmentation d'environ 60 lits à la capacité actuelle de l'Hôtel-Dieu. Avec le secours du bon Dieu, nous espérons pouvoir réaliser ce projet<sup>32</sup>.

Le 31 décembre, M<sup>gr</sup> Robichaud exprime sa gratitude à mère Bérénice :

La nouvelle de l'agrandissement projeté à l'Hôtel-Dieu de Moncton est accueillie par tous avec la plus grande joie. Que Dieu, par Notre-Dame de l'Assomption, soit remercié de nous accorder une solution aussi satisfaisante au problème qui menaçait l'œuvre de l'hospitalisation catholique dans notre région. De l'avis de tous, l'augmentation d'une soixantaine de lits en plus de l'amélioration des services scientifiques, répondra certainement aux besoins de notre population pour plusieurs années à venir<sup>33</sup>.

Cette bonne nouvelle du Nouvel An 1953 ne devient réalité qu'au mois de mars 1954 quand débutent les travaux d'agrandissement.

Pourquoi autant d'agitation autour de la question de l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu, de la part du bureau médical de l'hôpital, du comité consultatif et des autorités diocésaines ? Voyons ce que les statistiques disent sur l'évolution des services de l'Hôtel-Dieu sur une période de 15 ans entre 1938 et 1953.

En 1938, l'Hôtel-Dieu avait accueilli 1 762 patients pour 19 349 jours d'hospitalisation. En 1953, c'est 6 611 patients pour 53 652 jours d'hospitalisation. C'est une progression vertigineuse et un taux d'occupation qui se chiffre à 94 p. 100.

Maintenant, voyons l'impact de la prospérité économique et du baby-boom de l'après-deuxième guerre mondiale. En 1938, l'Hôtel-Dieu enregistre 97 naissances et 8 mort-nés. Quinze ans plus tard, tenez-vous bien, il y a 1 058 naissances à l'Hôtel-Dieu. Dans l'article de *L'Évangéline* du 18 février 1954 rendant compte des statistiques dévoilées par les sœurs de la Providence, le journaliste écrit : « Les statistiques servent à démontrer le rôle indispensable que joue l'Hôtel-Dieu dans la

région de Moncton et même pour tout le secteur catholique et français du Sud-Est de la province<sup>34</sup>. »

L'Évangéline rapporte que les travaux d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu débutent le 31 mars 1954. Les coûts estimés sont de 800 000 \$ et sont confiés à l'entrepreneur général Abbey Landry. La nouvelle aile mesurera 116 pieds par 50 pieds, comptera 5 étages, rez-de-chaussée compris, et portera la capacité de l'hôpital à 225 lits, à peu près la même que le Moncton Hospital<sup>35</sup>.



La nouvelle aile de l'Hôtel-Dieu inaugurée en 1956.

La mise en chantier du projet apporte non seulement satisfaction mais fierté puisque les Acadiens organisent de grandioses fêtes en 1955 pour marquer le bicentenaire de la déportation des Acadiens.

Le grand jour arrive enfin. Le mardi 17 avril 1956 c'est la bénédiction de l'aile nouvelle.

L'Évangéline publie un cahier spécial le 24 avril ; un article décrit bien l'ampleur des travaux et dresse un portrait fidèle de l'Hôtel-Dieu de l'époque :

L'aile neuve de l'Hôtel-Dieu de Moncton, aménagée au coût d'un million de dollars, a permis de doubler le nombre de lits de cet hôpital et d'offrir plusieurs services additionnels aux malades. Elle répond aux besoins grandissants de la région et, comme le soulignait le maire Joyce à la cérémonie d'inauguration tenue mardi le 17 avril, elle témoigne de l'esprit progressif des sœurs de la charité de la Providence qui dirigent l'Hôtel-Dieu.

La vieille partie de l'hôpital, décorée à neuf et améliorée durant les travaux de construction, a été érigée en 1928. Possédant un peu plus d'une centaine de lits, elle ne suffisait plus depuis nombre d'années à loger tous les malades ayant besoin d'hospitalisation.

La nouvelle aile a porté le nombre de lits à 225. L'hôpital dispose maintenant de 70 lits de malades chacun aux troisième et quatrième étages, 13 lits de maternité au cinquième, 35 lits en pédiatrie et 35 berceaux dans la nouvelle pouponnière. Le dispensaire qui ouvrira bientôt au rez-de-chaussée possédera trois lits d'urgence [le total fait 226 et non 225].

La supérieure de l'Hôtel-Dieu est la révérende sœur Léonie-du-Carmel, qui a comme assistante la révérende sœur Louise-Valence. Le personnel compte en tout 204 personnes, soit 23 religieuses, 40 gardes-malades étudiantes, 35 gardes-malades licenciées, 23 infirmières pratiques certifiées, 6 infirmiers, 8 aides-malades, 23 hommes domestiques et 46 femmes domestiques. Le personnel est appelé à grandir selon les besoins<sup>36</sup>.

### **Agrandi, l'Hôtel-Dieu doit-il à nouveau grandir ?**

Lors de cette cérémonie d'inauguration, M<sup>gr</sup> Robichaud déclare : « Avec le temps et les années, je suis assuré que l'Hôtel-Dieu continuera de faire du bien et de grandir<sup>37</sup>. » L'archevêque ne peut pas savoir qu'il s'agit là de paroles tout à fait prophétiques.

En mars 1957, le comité consultatif subit quelques modifications. Lors des fêtes acadiennes de 1955, deux membres du comité avaient été nommés à des postes importants : Calixte Savoie au Sénat canadien, et Adrien Cormier juge à la Cour du banc de la Reine. Les charges du sénateur Savoie l'obligent ainsi à abandonner la présidence active du comité consultatif.



La procession de la Fête-Dieu à Moncton s'arrête toujours au reposoir installé à l'entrée principale de l'Hôtel-Dieu. La photo nous montre la grande foule rassemblée sur la rue Providence.



Les sœurs de la Providence offrent, le 4 février 1959, un thé aux médecins de Moncton, aux membres du comité consultatif et à leurs épouses. Sur la photo, de gauche à droite : le juge Adrien Cormier, président du comité consultatif ; Sr Marie-de-Loyola, supérieure ; le maire de Moncton, Michael Baig ; le D<sup>r</sup> Philippe d'Entremont, président du conseil médical ; Mme d'Entremont, au service du thé ; Mlle Donalda Léger de l'École des gardes-malades ; Sr Flore-Agnès et Mlle A. Melanson de l'École des gardes-malades.



Fête des médecins le 20 décembre 1960. Première rangée, de gauche à droite : le D<sup>r</sup> G.C.Léger, directeur médical, et les D<sup>rs</sup> H.P. Melanson, C. Gaudet, Ph. d'Entremont, E. Léger, R. Dysart et R.I. McKenna. Deuxième rangée : les D<sup>rs</sup> L.-J. Gaudet, J.-E. Léger, R.P. Myers, E. Levittan, I.A. McLennan, C.-E. Bourgeois, E. Daigle, P. Léger et R.B. Eaton. Troisième rangée : les D<sup>rs</sup> E.W. Ewart, P. Lyons, A. Bastarache, J.A. Fownes, O.J. White, E. Cormier, L.J. Ramsay, D.K. Senn et P.A. Auffrey, et M<sup>e</sup> Edward Murphy, du conseil consultatif. Quatrième rangée : les D<sup>rs</sup> F.-E. Léger, J.-A. Delaney, F. Murphy, P. Murphy, R.S. Wadup, P.A. Pugh, J.R. Beasley, L. Richard, G.E. Parsons, E. Girouard et F.W. Normandeau.

Le « père » du comité consultatif y siégera donc à titre de président d'honneur. Le juge Adrien Cormier le remplace comme président. On retrouve à ce moment les « anciens », Edward Murphy, Arthur Gaudet, Abbey Landry et le député André Richard. Les nouveaux membres sont : M<sup>gr</sup> Léonard Léger, curé de la cathédrale ; Joseph LeBlanc, maire de Shédiac ; Prospère Girouard, préfet de Kent ; D<sup>r</sup> Emery Léger de Moncton, représentant du bureau médical de l'Hôtel-Dieu<sup>38</sup>.

En 1958, le mandat de supérieure de Sr Léonie-du-Carmel (Dora Belliveau) prend fin. Peu de choses sont connues sur l'itinéraire professionnel de cette supérieure. Elle est décédée le 21 juin 1994, à l'âge de 90 ans. Dans sa nécrologie, on peut

lire le passage suivant : « Vous laissez le souvenir d'une sœur qui a le souci de faire plaisir et vous manifestez une grande compréhension, don inestimable pour le service d'autorité exercé durant six ans. Merci pour votre présence aimante dans notre belle communauté<sup>39</sup>. »

La nouvelle supérieure est Sr Marie-de-Loyola. Florette Rouleau, fille de Benjamin et Élia Morissette, naît le 25 novembre 1900. Elle prononce ses vœux perpétuels le 28 février 1924. Elle ne se doute pas de la tempête qui va secouer non seulement son mandat de supérieure mais toute l'œuvre des sœurs de la Providence à Moncton. La prospérité économique des années 1950, le régime fédéral-provincial d'assurance hospitalisation de 1960 et l'élection du gouvernement libéral de Louis-J. Robichaud à l'été 1960 seront des facteurs-clés dans cette tourmente en faveur du développement de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption.

Faut-il se surprendre que la prochaine épreuve de force débute par un échange de lettre, au début décembre 1958,



Sr Marie-de-Loyola, supérieure (1958-1964).

entre l'archevêque de Moncton et la supérieure générale des sœurs de la Providence ? M<sup>gr</sup> Robichaud se préoccupe vivement du fait que le ministère provincial de la Santé prévoit un ajout éventuel de 100 lits à Moncton pour répondre aux besoins de la nouvelle assurance hospitalisation. Moyennant une prime annuelle de quelque 50 \$ par famille, toutes les personnes du Nouveau-Brunswick seront couvertes par ce régime fédéral-provincial et leurs frais de séjour à l'hôpital seront payés. Jusqu'à ce jour, seuls les assurés de la Croix Bleue ou de régimes similaires jouissent d'un tel avantage. M<sup>gr</sup> Robichaud craint pour « la place » de l'Hôtel-Dieu dans les services hospitaliers du Sud-Est du Nouveau-Brunswick.

[...] L'hôpital municipal a déjà 300 lits et se prépare à faire une demande au Ministère pour augmenter ce nombre. Or, la population de l'archidiocèse de Moncton, que desservent ces hôpitaux, est en majorité catholique, à raison de 60 p. 100. C'est donc à notre hôpital catholique qu'il faudrait ajouter le nombre de lits qu'on dit être nécessaires. M. le ministre, un catholique, nous prévient que si nous faisons la demande pour un agrandissement, il refusera celle des autorités de l'hôpital civique.

Pourrions-nous raisonnablement prendre sur nous d'assurer le ministère provincial de l'Hygiène que, le moment venu où les besoins seraient réels, nous verrions à l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption<sup>40</sup> ?

La réponse qu'enverra le 10 décembre mère Philippe-de-Césarée n'est guère encourageante : elle évoque la dette d'un million de dollars pour le récent agrandissement, le projet de 200 000 \$ pour des travaux majeurs de réparation à la résidence des gardes-malades et la pénurie de personnel religieux. Mère générale affirme en terminant : « Ces difficultés sont humainement insurmontables, pour le moment du moins, et nous vous les exposons respectueusement avec l'intime conviction que vous voudrez bien nous excuser de ne pouvoir donner suite au projet dont vous a entretenu M. le juge Cormier<sup>41</sup>. »

M<sup>gr</sup> Robichaud répond le 16 décembre indiquant qu'il demandera au ministre de la Santé « quelque temps à mûrir le

projet ». Il indique aussi qu'il se rend à Montréal au début février et rencontrera la mère générale pour « causer plus librement de vive voix de l'avenir de l'hospitalisation catholique à Moncton<sup>42</sup>. »

Il faut croire que cette rencontre ne porte pas fruit, car neuf mois plus tard, au début septembre 1959, M<sup>gr</sup> Robichaud envoie une lettre au conseil général des sœurs de la Providence, appuyant la mise en œuvre des recommandations du comité consultatif de l'hôpital. Il y joint une lettre du comité indiquant l'urgence, avant le 12 septembre, de communiquer une intention d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu.

Ce mémoire signé par le juge Adrien Cormier, M<sup>gr</sup> Léonard Léger et Emery LeBlanc évoque les listes d'attente à l'hôpital, listes compilées par les médecins. L'assurance hospitalisation entraîne une hausse du nombre de patients. Il y a par conséquent un minimum de 235 personnes en attente. Bien qu'ayant une capacité de 188 lits (si l'on exclut la pouponnière), l'Hôtel-Dieu compte de 190 à 200 patients par jour avec une pointe de 219.

C'est pourquoi le bureau aviseur, pressé par le bureau médical, demande la permission de s'adresser à la Commission des services hospitaliers pour que notre demande de construction soit enregistrée immédiatement, bien que nous ne construisons seulement quand les circonstances le demanderont. Cette demande n'engage pas la communauté. Mais elle est de toute première importance.

L'hôpital civique de Moncton a déjà fait sa demande. S'il n'y a pas de demande de l'Hôtel-Dieu, la Commission des services hospitaliers va accorder à l'hôpital civique la permission d'ajouter assez de lits pour suffire aux besoins de toute la région. Il y aurait alors un hôpital neuf, moderne, deux ou trois fois plus grand que l'Hôtel-Dieu. C'est toute la cause des services hospitaliers catholiques qui en souffrirait.

Jusqu'ici, la demande de l'hôpital civique a pu être retardée : nos amis ne pourront le faire indéfiniment.

[...] Nous ne voulons pas avoir l'allure de donner un ultimatum : l'inauguration de l'assurance hospitalisation a occasionné des changements, et si nous n'agissons pas

rapidement, nous en ressentirons les effets pour des années à venir<sup>43</sup>.

Dans sa réponse au juge Adrien Cormier et à M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, mère Catherine-de-Bologne, assistante générale des sœurs de la Providence, réitère le refus de la congrégation de s'engager dans un nouvel agrandissement de l'Hôtel-Dieu. Trois paragraphes de cette lettre méritent une lecture attentive car le voile se lève sur la crise qui frappe les congrégations religieuses hospitalières quant aux demandes accrues et accélérées de nouveaux services hospitaliers.

Nous constatons que les hôpitaux sont à un tournant de l'histoire non seulement au Nouveau-Brunswick mais dans le Canada entier. Nous en avons depuis longtemps l'expérience dans les provinces de l'Ouest qui ont adopté le plan d'assurance hospitalisation depuis quelques années. Même si dans le moment le gouvernement du Nouveau-Brunswick assume les deux tiers de la dette des hôpitaux, il nous reste à payer l'autre tiers à même les salaires des religieuses dont le nombre diminue toujours. Et il ne faut pas oublier que nous avons d'autres dépenses à acquitter avec ces mêmes salaires.

En conséquence, nous ne pourrions nous charger d'une dette additionnelle de construction, n'ayant aucun autre moyen financier à notre disposition, puisque la différence de prix des chambres privées et semi-privées appartient au gouvernement dans votre province. De plus, nous savons que les octrois fédéraux et provinciaux couvrent à peine 50 p. 100 du coût de construction et d'équipement.

La situation étant la même de l'est à l'Ouest du Canada, l'administration générale n'est plus en mesure d'aider au financement de la construction des hôpitaux, surtout avec un personnel religieux qualifié de plus en plus restreint. Aussi voyons-nous dans cet état de chose, un indice que la Providence ne veut pas étendre notre champ d'action puisqu'elle ne nous en fournit pas les moyens<sup>44</sup>.

## **L'amorce de nouvelles aventures**

C'est alors que M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud prend acte du refus des sœurs de la Providence et de leur philosophie de ne pas

entraver le progrès d'une œuvre. M<sup>gr</sup> Robichaud ouvre un nouveau front de bataille, d'abord en approchant les religieuses hospitalières Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick et plus tard les religieuses Notre-Dame du Sacré-Cœur de Moncton afin de les inviter à prendre le contrôle de l'Hôtel-Dieu.

Le 10 septembre 1959, M<sup>gr</sup> Robichaud écrit à mère Violette à Vallée-Lourdes, provinciale des religieuses hospitalières Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick, pour confirmer une conversation de la veille sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption. Pour l'archevêque, il s'agit d'un sondage discret à savoir si elles sont prêtes à assumer la direction de l'Hôtel-Dieu.

Le 27 octobre suivant, M<sup>gr</sup> Robichaud correspond à nouveau pour l'informer qu'à la suite d'une visite du juge Adrien Cormier et de M<sup>gr</sup> Léonard Léger chez la mère générale des sœurs de la Providence, il n'est absolument pas question d'agrandissement. La mère générale a invité les deux représentants du comité consultatif à faire affaire avec la communauté des hospitalières Saint-Joseph « car c'était plus un problème de sujet qu'un problème de finance<sup>45</sup> ».

M<sup>gr</sup> Robichaud demande à mère Violette de lui confirmer que sa communauté assumera la direction de l'hôpital si l'archidiocèse se porte acquéreur de l'Hôtel-Dieu<sup>46</sup>.

Le 25 novembre, M<sup>gr</sup> Robichaud écrit à mère Philippe-de-Césarée, supérieure générale des sœurs de la Providence, pour lui demander si la communauté serait toujours prête à céder l'Hôtel-Dieu, et dans l'affirmative, « entrer en pourparlers touchant les conditions de vente de transfert<sup>47</sup> ». Cinq jours plus tard, mère Philippe-de-Césarée répond que son conseil général ne peut se réunir que le 15 décembre. Le 17 décembre, la supérieure générale informe M<sup>gr</sup> Robichaud qu'elle est prête à entamer des pourparlers touchant les conditions de vente de transfert à une autre communauté. Elle l'informe également que le conseil a décidé « de faire faire l'évaluation des immeubles de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption par un expert, tel qu'il est requis pour l'aliénation de ces propriétés, conformément aux

lois canoniques pour l'obtention de l'indult nécessaire, afin d'être préparées à cette éventualité »<sup>48</sup>.

La réponse de M<sup>gr</sup> Robichaud du 31 décembre contient deux surprises. Il fait d'abord appel aux religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur pour assumer la direction de l'Hôtel-Dieu et ensuite demande aux sœurs de la Providence d'accepter, comme condition générale et préliminaire, que le transfert de l'administration de l'Hôtel-Dieu se fasse graduellement sur une période de six ans même s'il est entendu que la vente de l'immeuble de l'Hôtel-Dieu se fera immédiatement<sup>49</sup>.

Le dénouement à l'hiver 1960 sera rapide et inattendu.

## Notes

1. Mère Bérénice à M<sup>gr</sup> Robichaud, archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton et archives des sœurs de la Providence, Montréal.
2. *Avis nécrologique*, sœurs de la Providence, Montréal.
3. *L'Évangéline*, 21 novembre 1940, p. 18-20.
4. *Rapport annuel de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption*, 1939, au ministère de la Santé du N.-B., Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.
5. *L'Évangéline*, 12 février 1942.
6. *L'Évangéline*, 9 août 1945, p. 1.
7. Allocution de circonstance, père Clément Cormier, c.s.c., dernière remise des diplômes de l'École des infirmières Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, 4 juillet 1976, archives de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont.
8. *L'Évangéline*, 5 décembre 1946, p. 1.
9. *L'Évangéline*, 6 septembre 1945, p. 3.
10. *L'Évangéline*, 24 janvier 1946, p. 1.
11. *L'Évangéline*, 2 octobre 1947, p. 1.
12. Gèrene Gautreau and Patricia Winans-Orr, *The Life and Times of Miss Alena Jean MacMaster, R.N.*, A.J. MacMaster School of Nursing, Moncton, p. 92-93 et Edward Larracey, *Resurgo, The History of Moncton*, volume 2, City of Moncton, p. 352-353 et *The Moncton Times and Transcript*, cahier spécial pour le 70<sup>e</sup> anniversaire du Moncton Hospital, p. 2.
13. *Rapport de la Commission d'étude sur les hôpitaux du Nouveau-Brunswick*, 1950.
14. *L'Évangéline*, 1<sup>er</sup> août 1950, p. 3.
15. Copie de lettre de la supérieure générale à M<sup>gr</sup> Albert Leménager, 4 novembre 1947, archives des sœurs hospitalières de Saint-Joseph, Nouveau-Brunswick.
16. M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud à mère LaDauversière, archives des sœurs hospitalières de Saint-Joseph, Nouveau-Brunswick.
17. Mère Bérénice à M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, 4 mai 1950, archives des sœurs de la Providence, Montréal, et archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.

18. Entrevue avec le juge Adrien Cormier, 1996.
19. M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud à mère Bérénice, 23 mai 1950, archives des sœurs de la Providence, Montréal, et archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
20. Mère Bérénice à M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, 1<sup>er</sup> juin 1950, archives des sœurs de la Providence, Montréal, et archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
21. M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud à mère Bérénice et *ibid.*
22. *Rapport de la Commission d'études sur les hôpitaux du N.-B.*, 1950.
23. Mère Bérénice à M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, 3 août 1950, archives des sœurs de la Providence, Montréal, et archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
24. Délibération du conseil local de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, 16 mai 1952, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
25. *Ibid.*
26. Projet préliminaire des statuts du comité consultatif de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
27. *L'Évangéline*, 6 décembre 1952, p. 2 ; et procès-verbaux du 5 août, 9 octobre, 24 octobre, 13 novembre, 1952 et 29 novembre 1953, archives Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont.
28. Mère Bérénice à M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, 27 novembre 1952, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
29. M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud à mère Bérénice, 9 décembre 1952, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
30. M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud à mère Bérénice, 19 décembre 1952, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
31. M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud à mère Bérénice, 12 décembre 1952, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
32. Mère Bérénice à M<sup>gr</sup> Robichaud, 27 décembre 1952, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
33. M<sup>gr</sup> Robichaud à mère Bérénice, 31 décembre 1952, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
34. *L'Évangéline*, 14 février 1954, p. 77.
35. *L'Évangéline*, 31 mars 1954, p. 3.
36. *L'Évangéline*, 24 avril 1956, p. 11.
37. *L'Évangéline*, 18 avril 1956, p. 11.
38. *L'Évangéline*, 28 mars 1957, p. 3.
39. *Avis nécrologique*, sœurs de la Providence, Montréal.
40. M<sup>gr</sup> Robichaud à mère Philippe-de-Césarée, 4 décembre 1958, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
41. Mère Philippe-de-Césarée à M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, 10 décembre 1958, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
42. M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud à mère Philippe-de-Césarée, 16 décembre 1958, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
43. Comité consultatif de l'Hôtel-Dieu au conseil général des sœurs de la Providence, 3 septembre 1959, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
44. Mère Catherine-de-Bologne à M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, 7 septembre 1959, archives des sœurs de la Providence, Montréal.

45. M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud à mère Violette, 27 octobre 1959, archives des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, Vallée-Lourdes, N.-B.
46. M<sup>gr</sup> Robichaud à mère Violette, 10 septembre et 27 octobre 1959, archives des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, Vallée-Lourdes, N.-B.
47. M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud à mère Philippe-de-Césarée, 25 novembre 1959, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
48. Mère Philippe-de-Césarée à M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, 17 décembre 1959, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
49. M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud à mère Philippe-de-Césarée, 31 décembre 1959, archives des sœurs de la Providence, Montréal, et archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.

# CHAPITRE 6

## L'Hôtel-Dieu enfin vendu

Il est certain que nous ne sommes pas obligées de nous soumettre à des conditions intenable, plutôt idéalistes que réalistes...<sup>1</sup>

Si l'archevêque de Moncton pense qu'il gagne la partie de bras de fer avec la supérieure générale des sœurs de la Providence dans le dossier de l'Hôtel-Dieu, toute une surprise désagréable l'attend. Le 5 février 1960, mère Philippe-de-Césarée donne la réponse du conseil général aux deux propositions de M<sup>gr</sup> Robichaud dans sa lettre de la fin décembre 1959.

Se fondant sur le rapport d'évaluation, mère Philippe-de-Césarée fixe la base de négociation pour l'achat de l'Hôtel-Dieu à un peu plus de 2 000 000 \$. Voici sous forme de tableau le résumé de l'évaluation :

Hôpital-valeur dépréciée	2 703 056 \$	
Résidence des infirmières	215 359 \$	
Petites bâtisses accessoires	2 000 \$	
Améliorations du terrain	50 000 \$	
Terrain	125 000 \$	
Équipement et mobilier	386 478 \$	3 481 893 \$
Dette obligataire (remboursable en septembre 1960)	119 000 \$	

Dette obligataire (échéance en 10 ans)	1 072 000 \$	1 191 000 \$
		<u>2 290 893 \$</u>
Moins octrois reçus du gouvernement pour construction et équipement		304 468 \$
		<u><u>1 986 425 \$</u></u>

Et comme bonne mesure, la supérieure générale ajoute que l'on devra discuter des frais payés d'avance. Pour illustrer son point, elle cite les chiffres au 30 juin 1959, date à laquelle ces comptes s'élèvent à 255 793 \$<sup>2</sup>.

Mais c'est la condition générale et préliminaire de M<sup>gr</sup> Robichaud qui choque la communauté des sœurs de la Providence. La supérieure générale y exprime sa stupéfaction face à la requête de l'archevêque de Moncton qui demande la vente immédiate de l'Hôtel-Dieu, mais exige un transfert graduel de l'administration pendant les six prochaines années. Se disant loyalement disposée à entrer en pourparlers avec la congrégation des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, mère Philippe-de-Césarée appréhende à la fois difficultés et conflits si un tel arrangement devait se concrétiser. Considérant la demande de M<sup>gr</sup> Robichaud irréalisable, la supérieure générale pose comme condition de vente la prise en main immédiate de l'administration par l'acquéreur<sup>3</sup>. Elle reconnaît la faiblesse de la position de l'archevêque puisque les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur ne sont pas prêtes à assumer l'administration de l'hôpital.

La déception est bien grande chez M<sup>gr</sup> Robichaud. Dans sa réponse du 13 février 1960, l'archevêque évoque sa naïveté d'avoir cru possible ce projet qui rencontre une si féroce opposition de la part des sœurs de la Providence. Les conditions posées l'obligent à renoncer au projet d'acheter l'Hôtel-Dieu. M<sup>gr</sup> Robichaud assure toutefois mère Philippe-de-Césarée de son appui à l'œuvre de l'Hôtel-Dieu et s'en remet à la divine Providence et à Notre-Dame de l'Assomption pour « compenser les déficiences de l'œuvre »<sup>4</sup>.

## **L'espoir renaît**

Après l'orage, c'est le temps doux. La supérieure générale écrit le 20 février une note conciliante à l'archevêque pour le remercier de sa bienveillance et lui dire que les membres de son conseil général avaient compté sur sa compréhension pour lui exprimer leurs appréhensions au sujet du projet proposé. Elle réitère la sincère coopération des sœurs de la Providence au progrès de l'œuvre d'hospitalisation de l'Hôtel-Dieu.

Le dégel est complet. La supérieure générale dépêche à Moncton la mère assistante générale et la mère directrice des hôpitaux, ce qui apporte réconfort à M<sup>gr</sup> Robichaud, lui redonne espoir et le décide à revenir à la charge<sup>5</sup>.

Le samedi 19 mars 1960, M<sup>gr</sup> Léonard Léger, curé de la paroisse cathédrale l'Assomption, et le juge Adrien Cormier, président du comité consultatif de l'Hôtel-Dieu, se rendent à Montréal au généralat des sœurs de la Providence comme émissaires de l'archevêque de Moncton pour plaider la cause de l'agrandissement de l'hôpital catholique et francophone<sup>6</sup>.

Les émissaires acadiens sont porteurs de deux pétitions. La première pétition, signée par les curés Léonard Léger de la cathédrale, Joseph Butler de Saint-Augustin, Hector Belliveau de Lewisville, L. St-Amand de Notre-Dame du Perpétuel-Secours de Humphrey, Philippe Robichaud de Christ-Roi, Emery Doucet de Dieppe, Guillaume Pellerin, de Notre-Dame de Grâce de Parkton, Clarence Léger de Lakeburn, Anthony McDevitt de Saint-Bernard et Raymond Boudreau de Saint-Anselme, implore les sœurs de la Providence d'agrandir l'Hôtel-Dieu afin de desservir adéquatement les fidèles de leurs paroisses sur un pied d'égalité avec l'hôpital civique de Moncton<sup>7</sup>.

Dans sa lettre d'accompagnement, M<sup>gr</sup> Robichaud va encore plus loin. Selon lui, les curés, consternés à la pensée que les catholiques seraient de plus en plus hospitalisés dans un hôpital protestant, ont rédigé cette pétition au risque d'importuner les sœurs de la Providence<sup>8</sup>.

La deuxième pétition est présentée par un groupe de représentants d'organismes acadiens et religieux de la région de Moncton. Les signataires sont M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, premier vice-président de la Société l'Assomption et vice-président de l'Association acadienne d'éducation, Alban Daigle, chef du secrétariat à la Société nationale des Acadiens, J. Éric Cormier, vice-président de la Société Richelieu, à Ottawa, le D<sup>r</sup> Philippe d'Entremont, président du bureau médical de l'Hôtel-Dieu, le D<sup>r</sup> Eugène Léger, vice-président du bureau médical, Aurèle Girouard, président du Cercle acadien et Gilbert Finn, président diocésain de la Ligue du Sacré-Cœur.

C'est toujours le spectre de l'agrandissement du Moncton Hospital qui fait peur au leadership acadien. La construction d'une nouvelle aile de 130 lits doit débiter ce même mois de mars 1960. Les leaders acadiens craignent que le développement du Moncton Hospital attire les meilleurs spécialistes dans cet hôpital protestant mieux nanti pour desservir les cas compliqués. On craint l'érosion de la confiance dans l'Hôtel-Dieu qui finira par être considéré comme un petit hôpital pour accouchements et maladies bénignes. Le vrai et grand hôpital deviendrait désormais le Moncton Hospital. Les dirigeants acadiens plaident contre cette éventualité et supplient les sœurs de la Providence de considérer à nouveau la demande d'agrandissement à la lumière de fonds disponibles à Fredericton<sup>9</sup>.

Une autre lettre pèse lourd dans le dossier. Il s'agit du plaidoyer du maire de Moncton, M. Michael M. Baig, qui encourage les religieuses à agrandir en raison des longues listes d'attente aux deux hôpitaux de la ville. Le maire Baig invoque l'argument que malgré l'expansion du Moncton Hospital, il y a toujours un besoin urgent de lits additionnels à l'Hôtel-Dieu<sup>10</sup>.

Il faut croire que les plaidoyers de M<sup>gr</sup> Léonard Léger et du juge Adrien Cormier sont non seulement éloquentes mais efficaces<sup>11</sup>. Mère Philippe-de-Césarée informe l'archevêque que le conseil de la communauté autorise la supérieure de l'Hôtel-Dieu, Sr Marie-de-Loyola, à demander à la Commission d'hospitalisation du Nouveau-Brunswick d'approuver le finan-

cement du projet et l'achat de l'équipement requis. La supérieure générale indique que si les autorisations sont accordées, Sr Marie-de-Loyola pourra procéder au choix d'un architecte local pour élaborer les plans nécessaires de concert avec son comité consultatif<sup>12</sup>. Il faut pourtant noter une mise en garde. Dans sa lettre à Sr Marie-de-Loyola, mère Philippe-de-Césarée souligne avoir indiqué à M<sup>gr</sup> Léonard Léger lors d'une conversation téléphonique le 20 mars, que les religieuses voulaient tout de même évaluer la situation à la lumière des expériences vécues depuis un an avec la Commission d'hospitalisation du Nouveau-Brunswick qui administre le programme d'assurance hospitalisation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1959. On peut donc conclure qu'il n'y aura pas de décision définitive avant l'été 1960.

Les décisions préliminaires se prennent assez rapidement, puisqu'une semaine plus tard, la supérieure, Sr Marie-de-Loyola, et le président du comité consultatif, le juge Adrien Cormier, annoncent la construction d'une nouvelle aile qui augmentera la capacité de plus du tiers, soit une centaine de lits, et ce, au coût d'au moins un million de dollars<sup>13</sup>.

Pourtant ce ne sera qu'au début mai que la Commission des services hospitaliers du Nouveau-Brunswick, présidée par le ministre de la Santé, le D<sup>r</sup> J.F. McInerney, annonce que le projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu est autorisé, ce qui fera passer la capacité de l'hôpital de 188 à 275 lits<sup>14</sup>. Toutefois, la direction de la Commission devra approuver plus tard les plans définitifs et détaillés du projet. Nous en sommes donc au calendrier de la supérieure générale.

La situation politique changera brusquement moins de deux mois plus tard lorsque le gouvernement conservateur dirigé depuis 1952 par Hugh John Flemming subira la défaite aux mains du Parti libéral dirigé par le jeune avocat de Richibouctou et originaire de Saint-Antoine, Louis-J. Robichaud. C'est le début d'une nouvelle relation entre les Acadiens et le gouvernement provincial à Fredericton.

## Une police d'assurance

Entre-temps, et sur une voie parallèle, le conseil général des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, congrégation acadienne établie à Moncton, accepte d'appuyer M<sup>gr</sup> Robichaud et son projet d'achat de l'Hôtel-Dieu mais, avec une condition formelle bien importante, « pourvu toutefois que le transfert puisse se faire à des conditions favorables »<sup>15</sup>. Il faut croire soit à des pourparlers officieux entre les deux congrégations religieuses, soit à des fuites d'information car le 27 janvier 1960, près de 10 jours avant la célèbre lettre de la supérieure des sœurs de la Providence à M<sup>gr</sup> Robichaud, le conseil général des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, sur l'avis de la supérieure, mère Jeanne-de-Valois, n.d.s.c., déclare que les conditions des sœurs de la Providence sont inacceptables et il est résolu de ne donner aucune suite au projet<sup>16</sup>. Envisager une dette de plus de 2 000 000 \$ avant même de s'engager dans un projet d'agrandissement est un trop grand risque. Cette congrégation se consacre à peu près exclusivement à l'éducation et sa seule expertise en matière d'hôpitaux provient de la gestion d'un petit hôpital privé à Bouctouche et des soins donnés à ses propres religieuses malades et âgées.



Le premier ministre Louis-J. Robichaud (1960-1970).

Le grand public, lui, n'apprendra la nouvelle de la construction d'un nouvel hôpital à Moncton que deux ans plus tard, car tout se fait en coulisse et dans le plus grand secret. Le projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu annoncé par les sœurs de la Providence au printemps ne semble pas aboutir. M<sup>e</sup> Adélarde Savoie raconte en interview que peu de temps après l'élection de Louis Robichaud en 1960, le juge Adrien Cormier, le père Clément Cormier, c.s.c., et lui ont rencontré le premier ministre dans un motel. « On était encore habitué que l'on ne tenait pas nos réunions sur la place publique pour être sûr qu'il n'y avait pas d'indiscrets à la porte. Il y avait là le D<sup>r</sup> Georges Dumont et Louis Robichaud. Louis Robichaud a toujours été en faveur de la construction d'un hôpital français à Moncton<sup>17</sup>. » Ainsi en novembre 1960, M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud autorise un groupe, formé du curé de la cathédrale, M<sup>gr</sup> Léonard Léger, du directeur médical de l'Hôtel-Dieu, le D<sup>r</sup> Gérard Léger, du juge Adrien Cormier, toujours président du comité consultatif de l'Hôtel-Dieu, et de l'architecte Gérard Gaudet, à demander aux religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'assumer le projet d'un nouvel hôpital de 200 lits. La réalisation de ce projet est prévue d'ici trois à quatre ans<sup>18</sup>.

Le 20 novembre 1960, le conseil général des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur accepte la responsabilité de construire un nouvel hôpital et d'en demander l'autorisation auprès des instances provinciales<sup>19</sup>.

M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, qui à l'époque est le conseiller juridique des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, se rappelle que le père Clément Cormier, recteur de l'Université Saint-Joseph et éminence grise des différentes causes acadiennes, séjourne en Floride avec le premier ministre Louis-J. Robichaud et le financier Jean-Louis Lévesque. Le père Cormier discute d'un hôpital à Moncton, d'un grand hôpital. Deux délégations se rendent par la suite à Fredericton pour discuter du projet d'un nouvel hôpital. D'abord, c'est M<sup>e</sup> Adélarde Savoie accompagné de M<sup>gr</sup> Léonard Léger, du juge Adrien Cormier et de l'architecte Gérard Gaudet qui iront rencontrer le premier ministre Robichaud et le ministre de la Santé, le D<sup>r</sup> Georges Dumont.

Leur demande est simple. Le gouvernement est-il prêt à considérer la possibilité de fermer l'Hôtel-Dieu comme hôpital et de le remplacer par un autre hôpital dirigé par la congrégation des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur ? Quand le gouvernement signifie son approbation au projet, une deuxième délégation, composée cette fois de M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, de Camille Lang, directeur adjoint de la Société l'Assomption, du D<sup>r</sup> Georges Grondin et du juge Adrien Cormier, vient rencontrer le ministre Dumont, le sous-ministre, le D<sup>r</sup> Arthur Melanson, et le directeur exécutif des soins hospitaliers, M. Moissan. Cette rencontre, plus technique, porte sur le parcours à suivre pour la réalisation de cet ambitieux projet<sup>20</sup>.

Le sort de l'Hôtel-Dieu et des sœurs de la Providence se joue au printemps et à l'été 1961. Le 25 mai, mère Jeanne-de-Valois, supérieure générale des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur écrit au ministre de la Santé, le D<sup>r</sup> Georges Dumont, pour lui dire qu'elle a appris de bonne source que « les révérendes sœurs de la Providence ne peuvent pas entreprendre leur projet d'agrandir l'Hôtel-Dieu, ce qui laisse intact le problème aigu d'une grande rareté de lits d'hôpitaux dans la région »<sup>21</sup>. Mère Jeanne-de-Valois, n.d.s.c., demande alors au ministre l'autorisation de construire un hôpital de 400 lits, soit 300 immédiatement et une centaine d'autres 5 ans après l'ouverture de l'édifice initial. Elle ajoute cette précision au ministre :

Nous voulons construire un hôpital des plus modernes qui soit un actif pour notre population et pour la province. Nous nous rendons compte qu'une telle entreprise exigera de notre communauté de lourds sacrifices financiers, mais nous sommes disposées à les accepter<sup>22</sup>.

Mère Jeanne-de-Valois, n.d.s.c., conclut en notant que dès l'acceptation du projet par le ministre, la congrégation retiendra les services d'un architecte. Elle ajoute que la préparation des plans et devis du futur hôpital exigera un temps considérable.

Le ministre de la Santé communique le 18 juillet avec les sœurs de la Providence, à la suite d'un échange de lettres sur

l'abandon du projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu, les informant qu'une autre congrégation religieuse demande l'autorisation de construire un hôpital de 300 lits avec des plans pour un agrandissement de 200 lits. Le D<sup>r</sup> Dumont demande alors aux dirigeants de l'Hôtel-Dieu une confirmation écrite de leur intention de ne plus opérer l'Hôtel-Dieu comme un hôpital. Le D<sup>r</sup> Dumont leur demande également de l'informer du suivi des discussions avec le ministère pour transformer l'Hôtel-Dieu en un hôpital de convalescence (hospitalisation prolongée) ou un foyer pour personnes âgées<sup>23</sup>.

C'est ainsi que le 23 septembre 1961, mère Philippe-de-Césarée informe le ministre que dès l'ouverture du nouvel hôpital, l'Hôtel-Dieu cessera de fonctionner comme hôpital. Mais, toujours prudente, la supérieure générale ne prend aucun engagement ferme sur l'avenir à long terme de l'Hôtel-Dieu. Elle ajoute que les sœurs de la Providence coopéreront avec la Division des services hospitaliers du Nouveau-Brunswick sur la question de nouveaux services que pourrait offrir l'Hôtel-Dieu<sup>24</sup>.

Le ministre de la Santé, le D<sup>r</sup> Georges Dumont, donnera enfin son approbation au projet des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur moyennant certaines conditions. D'abord, la construction ne peut se faire à moins que le gouvernement fédéral ne renouvelle pour le 1<sup>er</sup> avril 1963 son fonds d'octrois pour la construction d'hôpitaux au Nouveau-Brunswick. De plus, la construction de l'hôpital ne peut débiter avant le 1<sup>er</sup> avril 1963. Le ministre explique que sa lettre autorise les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur à préparer les plans et devis de leur hôpital mais les enjoint toutefois à ne dépenser aucuns fonds qui pourraient être octroyés par les gouvernements. Le ministre conclut en affirmant que puisque le projet est conditionnel aux deux clauses mentionnées ci-haut, il est préférable pour le moment de s'abstenir de tout battage publicitaire<sup>25</sup>.

Le chat sort du sac à la fin janvier 1962 lorsque M<sup>e</sup> Edward Murphy, membre du comité consultatif de l'Hôtel-Dieu, se présente devant le Conseil du comté de Westmorland pour renouveler

les octrois à l'hôpital catholique et français. M<sup>e</sup> Murphy annonce alors qu'une autre congrégation religieuse construira un hôpital beaucoup plus grand et que, par conséquent, les sœurs de la Providence et l'Hôtel-Dieu abandonnent leur projet d'expansion annoncé en 1960. Il ajoute que l'hôpital cessera d'exister selon toute probabilité d'ici quatre ou cinq ans. Tout en demandant le renouvellement de la subvention à l'Hôtel-Dieu, M<sup>e</sup> Murphy tient à remercier les autorités municipales du comté de Westmorland de leur générosité surtout depuis 1949 alors qu'elles accordaient 1 \$ par jour par patient. En même temps, Sr Marie-de-Loyola, supérieure de l'Hôtel-Dieu, confirme que son institution cessera de fonctionner comme hôpital d'ici cinq ans, mais que l'hôpital pourrait se transformer en un hôpital de convalescence ou en un foyer pour personnes âgées ou, ce qui doit faire sursauter quelques personnes à Moncton, demeurer en opération. Elle ajoute que les besoins du diocèse seront servis d'abord<sup>26</sup>.

Le lendemain, *L'Évangéline* publie un court texte affirmant, selon des sources anonymes, que le nouvel hôpital comptera 400 lits au lieu des 225 de l'Hôtel-Dieu. L'article révèle que les plans seraient en préparation et que la capacité pourrait passer à 600 lits. On omet de mentionner qui construira l'hôpital même si M<sup>e</sup> Murphy, la veille dans *L'Évangéline*, déclarait qu'une autre congrégation religieuse construirait ce nouvel hôpital. Le D<sup>r</sup> Georges Dumont doit être content que l'on respecte à la lettre ses directives de discrétion et de silence sur ce projet<sup>27</sup>.

### **Un directeur médical et un syndicat**

Si l'avenir de l'hôpital fait l'objet de vifs débats au sein de plusieurs groupes à Moncton, cela ne veut pas dire pour autant que l'Hôtel-Dieu cesse toute innovation. En 1959, on franchit une étape importante pour améliorer la qualité des soins. La nomination du D<sup>r</sup> Gérard Léger comme premier directeur médical de l'Hôtel-Dieu comble une lacune importante.



D<sup>r</sup> Gérard Léger, directeur médical (1959-1970).

Originaire de Memramcook, Gérard Léger obtient son baccalauréat ès arts du Collège Saint-Joseph en 1923 et son doctorat en médecine de l'Université Laval en 1928. Il fait son internat en Pennsylvanie et obtient en 1930 son diplôme en hygiène publique de l'École d'hygiène publique de Toronto. Le D<sup>r</sup> Léger pratique la médecine à Bouctouche de 1930 à 1949 et l'hygiène publique pendant 10 ans. Il sera le directeur médical à la Société l'Assomption pendant 25 ans. Au moment du départ du D<sup>r</sup> Gérard Léger en 1970, le rapport annuel soulignera qu'il a, par ses nombreuses connaissances, apporté sa contribution à l'organisation du conseil médical et que son esprit de travail, sa gaieté et son entrain étaient une source d'inspiration pour tous ses confrères<sup>28</sup>.

La routine quotidienne se poursuit à l'Hôtel-Dieu. Le débat sur l'avenir de cette institution fait rage en vase clos et sans que le personnel en ait connaissance. Pendant ce temps, les employés décident d'organiser un syndicat comme il en existe

un au Moncton Hospital. Le combat pour obtenir la reconnaissance syndicale et une première convention collective sera long et ardu.

Le personnel de l'Hôtel-Dieu, hormis les infirmières, se réunit le mardi soir 26 février 1960, à la Carpenter's Hall, rue Mechanic, à Moncton, pour une session d'information sur l'organisation, les devoirs, le fonctionnement et les avantages d'un syndicat. Les personnes ressources sont le syndicaliste Gilbert MacIntyre de Sydney, représentant régional de L'Union internationale des employés de service des immeubles, et Béatrice Breau, secrétaire du bureau régional du Congrès du travail du Canada à Moncton. M. MacIntyre affirme même que la supérieure Sr Marie-de-Loyola appuie la formation d'un syndicat des employés. Il faut croire que le personnel de l'Hôtel-Dieu en est convaincu puisqu'on forme un conseil temporaire sous la présidence de Jean-Paul Cormier. Les autres membres sont Irois Maillet, Léo Cormier, Fernande Cormier et Mme Philippe Richard. La prochaine étape est la reconnaissance officielle d'un agent négociateur. Il faut donc faire circuler des cartes de membres au personnel de l'hôpital afin d'obtenir l'adhésion d'une majorité de membres<sup>29</sup>.

La campagne de recrutement est un succès puisque 85 p. 100 du personnel éligible (sauf les infirmières) opte pour la syndicalisation. Le 5 décembre 1960, une quarantaine de syndicalistes se réunissent pour former un syndicat au sein de l'Union nationale des employés publics affiliée au Congrès du travail du Canada. Les membres du conseil sont : Raoul Maillet, président ; Léo Cormier, vice-président ; Cécile Doucet, secrétaire ; Jeannine Thibeau, trésorière ; Irois Maillet, garde ; Marc Robichaud, organisateur ; de même qu'Estelle Léger, Blair Dupuis et Thérèse Caissie<sup>30</sup>.

Le syndicaliste Gilbert MacIntyre a-t-il mal interprété les propos de Sr Marie-de-Loyola sur son appui à la formation d'un syndicat ou la supérieure a-t-elle entre-temps changé d'avis ? Voilà que la direction de l'Hôtel-Dieu signale au Conseil des relations ouvrières du Nouveau-Brunswick son opposition à la

formation d'un tel syndicat. Le Conseil des relations ouvrières ordonne donc la tenue d'un vote parmi les employés de l'Hôtel-Dieu le 22 mars 1961. Au moment de ce vote, 102 des 120 employés éligibles à la syndicalisation ont signé leur carte de membre du syndicat. L'Hôtel-Dieu s'oppose à la reconnaissance de ce groupement comme agent négociateur. Le scrutin se déroule le 22 mars entre 15 et 17 heures. Ce scrutin est sous la présidence de M. J.C. Toner, secrétaire du Conseil des relations ouvrières. Le personnel est représenté par Pierre Sauvé de l'Union nationale des employés publics, et la direction de l'hôpital, par M. Arthur J. Gaudet membre du comité consultatif. Tout le personnel au service de l'hôpital en date du 24 février 1961 a le droit de vote<sup>31</sup>.

Si l'on se fie à *L'Évangéline* du 16 juin, il faut croire que le vote a été très serré puisqu'on affirme que 51 p. 100 des employés ont voté en faveur du syndicat. Les négociations entreprises entre le nouveau syndicat et la direction de l'Hôtel-Dieu achoppent sur la question des retenues syndicales. L'Hôtel-Dieu refuse d'appliquer la formule Rand qui prévoit qu'un employé paie des cotisations même s'il opte de ne pas participer au syndicat ; il jouit toutefois des avantages obtenus par les membres du syndicat. Les négociations sont rompues le 15 juin ; le syndicat demande au ministère du Travail de nommer un conciliateur<sup>32</sup>.

Après deux jours de conciliation, force est de constater un nouvel échec. M. Adrien Babineau, directeur du personnel et porte-parole de l'équipe de négociations de l'Hôtel-Dieu, explique que le syndicat s'oppose à une clause prohibant la grève. Or, l'hôpital, en raison de la nature de ses services, veut s'assurer qu'il n'y aura pas de grève. John MacMillan, négociateur et porte-parole syndical, explique pour sa part que les négociations achoppent sur la question salariale et la formule Rand. M. Babineau ajoute que l'hôpital est prêt à établir une échelle salariale comparable à celle des autres hôpitaux de la province, principalement celle du Moncton Hospital. Le différend porte donc sur deux questions de principe : le droit de grève et la formule Rand pour le paiement de cotisations syndicales.

Une commission de conciliation tiendra une session d'arbitrage en septembre<sup>33</sup>.

Le 7 février 1962, les deux parties signeront enfin, après 14 mois de négociations ardues, une première convention collective fondée sur les recommandations de la Commission de conciliation. L'entente rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 1961 accorde une augmentation salariale, de 9 \$ à 34 \$ par mois selon le cas, aux 120 employés représentés par le syndicat. *L'Évangéline* explique que les employés toucheront « prochainement » l'augmentation rétroactive en une seule somme minimale de 126 \$, soit 14 fois 9 \$. Les autres gains de la convention collective sont : des congés pour cas de mortalité ; des uniformes gratuits ; 2 semaines de vacances après une année de service, et 3 semaines après 10 ans ; 9 jours de congés fériés par année avec double salaire s'ils doivent travailler ; 18 jours de congés de maladie par année accumulables jusqu'à 60 jours. La mise sur pied d'un plan de pension fera l'objet de la prochaine négociation collective<sup>34</sup>.

Les négociations en vue de la deuxième convention collective seront aussi ardues au printemps 1963. Les négociations, qui dureront neuf mois, porteront essentiellement sur l'interprétation du mot « retraite » et le paiement des congés de maladie accumulés. Il faut comprendre que la question d'un plan de retraite pour les employés n'est pas encore plausible ni possible à ce moment. La banque de congés de maladie, permettant d'accumuler 120 jours au rythme de 18 par année, sert de petit coussin à la retraite. L'Hôtel-Dieu interprète le mot « retraite » comme voulant dire le moment de départ à l'âge normal de la retraite, 65 ans. La menace d'une grève est salutaire et les deux parties s'entendent. L'interprétation du syndicat est acceptée et le paiement des jours de maladie accumulés se fera pour le personnel qui quitte l'hôpital ayant au moins cinq ans de service. Le président du syndicat, Raoul Maillet, indique que la clause de la retraite est réclamée en vue de l'établissement d'un plan de retraite. Soulignant que des plans de pension sont déjà en vigueur dans d'autres hôpitaux de la

province, M. Maillet considère cette clause controversée comme un palliatif en attendant un plan de retraite<sup>35</sup>.

Piquée au vif par la déclaration syndicale à l'effet que l'hôpital ne négocie pas de bonne foi, la direction de l'Hôtel-Dieu publie une liste non seulement des clauses consenties mais des nouvelles échelles salariales<sup>36</sup>. Il est intéressant de noter qu'à l'époque on indique certaines catégories comme « utilité homme » et « entretien homme ». Les salaires dans les catégories où les hommes se retrouvent habituellement sont plus élevés que les salaires des femmes.

### **Un monde hospitalier en mutation**

Comme si la situation n'est pas assez complexe avec un projet d'hôpital en chantier et un hôpital dont l'avenir est incertain, voilà que deux grandes commissions d'enquête se déroulent à peu près en même temps au Nouveau-Brunswick. La première porte sur l'avenir de l'enseignement supérieur et est présidée par le professeur John Deutsch, alors que l'autre porte sur la réforme des services de santé, d'éducation, de justice et d'administration municipale, sous la présidence de M<sup>e</sup> Edward G. Byrne de Bathurst. Sur le plan national, il y a aussi la Commission royale d'enquête sur les services de santé présidée par le juge Emmett Hall. Toutes ces commissions ont-elles un impact sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu et du projet d'un nouvel hôpital à Moncton ? La réponse est à la fois simple et complexe.

D'abord la Commission Deutsch, dont l'un des membres est le juge Adrien Cormier, recommande non seulement le financement public de l'enseignement universitaire de langue française mais la création de l'Université de Moncton. La Commission Byrne, ayant comme commissaires le professeur Alexandre Boudreau de l'Université de Moncton et M. Uldéric Nadeau d'Edmundston, recommande la prise en charge par Fredericton des services d'éducation, de santé, de justice et des services sociaux ainsi qu'une refonte des impôts fonciers.

La Commission Hall recommande la mise sur pied du système d'assurance maladie. Elle suggère aussi la mise sur pied éventuelle, d'ici 10 ans, d'une faculté de médecine à Moncton pour desservir les francophones des Maritimes et de la Gaspésie ainsi qu'un cours universitaire de sciences infirmières.

Les décideurs acadiens de Moncton sont bien renseignés. Le père Clément Cormier, recteur de l'Université Saint-Joseph et plus tard de l'Université de Moncton, siège au comité consultatif du projet d'hôpital des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Il est au courant de tous les développements possibles en raison de ses amitiés avec non seulement le premier ministre Louis-J. Robichaud mais avec le juge Adrien Cormier et le professeur Boudreau. Il ne faut pas oublier non plus le conseiller juridique des Religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, le beau-frère de Louis Robichaud.

Pour M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, la supérieure générale des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, mère Jeanne-de-Valois, une femme d'action, est le général d'armée qui se rapproche le plus de Napoléon<sup>37</sup>. Il n'est donc pas étonnant de voir qu'à compter de 1960 et 1961 les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur mettent tout en œuvre pour planifier non seulement la construction matérielle mais la préparation de son personnel religieux pour des tâches d'infirmières, d'enseignantes et même de médecins. LeBlanc, Gaudet Architectes, la firme de Gérard Gaudet, obtient le contrat de préparation des plans du nouvel hôpital malgré la farouche lutte d'autres firmes locales d'architectes. Un grand terrain sur la rue Morton, en face du futur campus de l'Université de Moncton, deviendra l'emplacement de l'éventuel hôpital.

### **L'École des gardes-malades est menacée de fermeture**

Parfois les meilleurs plans ne progressent pas aussi vite que l'on voudrait. Le recteur Clément Cormier, après avoir consulté divers documents portant sur l'enseignement infirmier, dont le rapport Russell de 1956 et un mémoire de l'Association des infirmières du Nouveau-Brunswick, résume, lors de la réu-

nion du 18 janvier 1962 du comité consultatif des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, l'orientation future de l'enseignement infirmier<sup>38</sup>. Il faudra d'abord des écoles d'infirmières indépendantes des hôpitaux. Ensuite il y aura deux catégories d'infirmières : les unes, dites professionnelles, formées à l'université et auxquelles on pourra confier les plus hautes responsabilités ; les autres, dites techniciennes, pourront assumer des fonctions déterminées sous la responsabilité des professionnelles. Le père Cormier évoque aussi une éventuelle recommandation de la Commission Hall pour la mise sur pied d'un baccalauréat en nursing dans une université de langue française au Nouveau-Brunswick. Le rapport du père Cormier formule les suggestions suivantes comme plan d'action :

1. que dès l'automne 1962, l'Université Saint-Joseph retienne les services d'une infirmière possédant un doctorat en sciences hospitalières ;
2. qu'un cours conduisant au baccalauréat en sciences hospitalières soit organisé par l'Université en septembre 1963 ;
3. que les religieuses de la Providence soient priées de ne pas commencer de nouvelles classes après septembre 1962 ;
4. que les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur :
  - décident si elles veulent préparer une des leurs pour devenir doyenne de l'école universitaire,
  - acceptent de collaborer avec l'Université en fournissant des professeurs pour l'enseignement théorique et clinique et pour les stages d'entraînement des étudiantes,
  - acceptent d'organiser et de maintenir une école junior d'infirmières.

Ce sont d'excellentes recommandations visionnaires. Il faut cependant se rappeler qu'en janvier 1962, il n'y a que l'Université Saint-Joseph à Memramcook et sur la rue Church à Moncton. Sur le campus actuel de l'université, on n'y retrouve qu'une résidence d'hommes et rien d'autre. Il faudra attendre à 1963 pour la création de l'Université de Moncton et son financement par la province. Ainsi, ce n'est qu'à l'automne

1964 qu'arrive à Moncton Sr Jacqueline Bouchard des religieuses hospitalières Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick pour préparer le baccalauréat en nursing qui sera offert sur le campus à l'automne 1965.

Malheureusement, la troisième recommandation sera mise en œuvre immédiatement par les sœurs de la Providence en annonçant que l'école de l'Hôtel-Dieu n'acceptera pas d'étudiantes pour ses cours de première année dès septembre 1962. Cette décision est prise lors d'une réunion spéciale du comité du personnel de l'École des infirmières le 20 décembre 1961<sup>39</sup>. Lors d'une prochaine rencontre du comité consultatif de l'école, les sœurs de la Providence refusent de changer d'avis et deux membres du comité approchent les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur pour prendre la relève, mais celles-ci refusent parce qu'elles n'ont pas le personnel compétent pour diriger une école d'enseignement infirmier. Les cours sont donc suspendus et aucune étudiante ne sera acceptée en première année dès le mois de septembre 1962. Il faut se rappeler que quelques mois auparavant, en septembre 1961, les sœurs de la Providence doivent signifier au ministre de la Santé l'abandon de l'Hôtel-Dieu en faveur du projet d'hôpital des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Fait assez ironique, à la collation des diplômes de juin 1962, le juge Adrien Cormier, président du comité consultatif de l'Hôtel-Dieu et membre du comité consultatif du projet d'hôpital des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, en tant que maître de cérémonie, annonce qu'au cours d'une enquête sur les hôpitaux, l'Hôtel-Dieu s'est classé parmi les premiers et que cette qualité est attribuable au personnel enseignant et aux infirmières de l'école<sup>40</sup>. Un mois plus tard *L'Évangéline* publiera un article parlant d'une étude sur les écoles d'infirmières et dans laquelle l'Hôtel-Dieu se classe au troisième rang. En entrevue, le chirurgien Georges Grondin raconte comment il s'est fait l'émissaire entre les sœurs de la Providence et les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Il est évident qu'à cette époque une pénurie d'étudiantes allait nuire au bon fonctionnement

de l'hôpital. Le 29 novembre 1962, M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, dans un document soumis entre autres par le père Clément Cormier, le D<sup>r</sup> Léon Richard, M. Gilbert Finn et le D<sup>r</sup> Georges Grondin, suggère des moyens pratiques pour rouvrir l'École des infirmières et des mécanismes de collaboration entre les sœurs de la Providence et les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur<sup>41</sup>. Au mois de mars 1963, on annoncera la reprise des cours pour infirmières<sup>42</sup>.

Pour bien connaître le dénouement de cette histoire, voyons comment l'auteur de ces recommandations, le père Clément Cormier, raconte, 15 ans plus tard, le fil des événements lors d'une allocution à l'École des infirmières en juillet 1976 :

Dans ce contexte enchevêtré, ce qui nous intéresse ici c'est : que devenait notre école ? Revenons un peu sur nos pas.

Quand les religieuses de la Providence commencèrent à voir clair, la directrice annonça solennellement qu'à partir de 1962, l'école n'admettrait plus d'étudiantes et que désormais l'administration du service d'éducation en nursing serait transférée aux religieuses Notre-Dame du Sacré-Cœur.

L'idée de discontinuer le cours provoqua une vive réaction et des pressions furent exercées auprès des autorités de l'hôpital et auprès des religieuses Notre-Dame du Sacré-Cœur pour renflouer l'école en voie de disparition... avec le résultat que le 5 mars 1963 un communiqué dans les journaux annonça la réouverture de l'école à l'automne.

Le 5 août 1963, une religieuse Notre-Dame du Sacré-Cœur, Sr Marie-Fidélis, fut nommée directrice<sup>43</sup>.

Le D<sup>r</sup> Grondin précise que le compromis faisait en sorte que les sœurs de la Providence fournissaient le local, et les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, le personnel enseignant.

Pour l'école d'enseignement infirmier de l'hôpital ce ne sera que la première de nombreuses transformations à subir au cours des prochaines décennies.

## **Le projet de l'Hôpital Jacques-Bourgeois prend forme**

Entre-temps, les travaux de préparation du nouvel hôpital des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur vont bon train. Le 17 juillet 1963, le comité des plans et devis de la Division des services hospitaliers du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick donne le feu vert en stipulant toutefois que la construction ne pourra pas démarrer avant 1965. Le nouvel hôpital comptera 462 lits, dont 335 pour le traitement actif, 45 pour les accouchements et les urgences et 82 « équivalents de lits ». Le gouvernement provincial contribuera 2 000 \$ par lit pour un total de 924 000 \$ et un montant identique sera payé par le gouvernement fédéral. La permission officielle de construire viendra le 19 décembre 1963. Dans sa lettre, le D<sup>r</sup> Georges Dumont s'excuse auprès de mère Jeanne-de-Valois, n.d.s.c., du retard à répondre à sa lettre du 19 juillet. Le D<sup>r</sup> Dumont dit ne pas avoir perdu de vue ses responsabilités personnelles dans le projet de l'Hôpital Jacques-Bourgeois. Il ajoute qu'il devait toutefois s'assurer de l'appui des autres membres du Conseil du Trésor<sup>44</sup>.

Le D<sup>r</sup> Dumont, en tant que ministre de la Santé, doit par ailleurs régler le sort de l'Hôtel-Dieu de Moncton. Mère Philippe-de-Césarée écrit au ministre de la Santé, le 24 août 1963, pour lui dire que sa communauté des sœurs de la Providence est prête à transformer l'Hôtel-Dieu, au moment opportun, en un centre de soins prolongés et de convalescence, mais à condition de recevoir une aide financière de la part du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Dans sa réponse du 16 septembre, le D<sup>r</sup> Dumont donne son approbation à un hôpital de convalescence et de soins chroniques sous le compte du plan des services hospitaliers de la province.

Le 5 février 1964, le conseil général des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur autorise son conseiller juridique, M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, à préparer un projet de loi en vue de la prochaine session de l'Assemblée législative afin d'incorporer l'hôpital que la communauté se propose d'établir sous le nom de Hôpital Jacques-Bourgeois<sup>45</sup>.

Dans son édition du 18 février 1964, *L'Évangéline* rapporte pour la première fois le nom choisi pour le nouvel hôpital. L'article, se basant sur le livre *Les entretiens du village d'Emery LeBlanc*, évoque brièvement le parcours du premier médecin en Acadie. Jacques Bourgeois arrive en Acadie comme chirurgien en 1640. Entre les années 1671 et 1676, il fonde Beaubassin, aujourd'hui Amherst. Lui et son épouse Jeanne Trahan ont 10 enfants considérés aujourd'hui comme les ancêtres de tous les Bourgeois en Acadie<sup>46</sup>.

Quelques semaines plus tard un nouvel obstacle entrave la bonne marche du projet. Le rapport Byrne recommande que la province assume dorénavant la responsabilité, entre autres, des services de santé, y compris les hôpitaux. Le mercredi 11 mars, mère Jeanne-de-Valois, n.d.s.c., informe son conseil général que les plans de l'Hôpital Jacques-Bourgeois sont temporairement suspendus jusqu'à ce que le gouvernement provincial prenne une décision sur les recommandations de la Commission Byrne. Les religieuses décident cependant d'aller de l'avant avec le projet de l'Hôpital Stella-Maris à Sainte-Anne-de-Kent, l'appel d'offre ayant été lancé depuis plusieurs semaines<sup>47</sup>.

Mère Jeanne-de-Valois voit clair. Moins de deux mois plus tard, le 29 avril 1964, le D<sup>r</sup> Georges L. Dumont écrit pour informer les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'un nouveau retard :

Ainsi donc, étant donné les circonstances actuelles et tout en reconnaissant l'obligation morale contenue dans ma lettre du 19 décembre 1963 où, au nom du gouvernement, je donnais mon approbation en principe à votre projet, je suis néanmoins contraint de vous prier pour le moment de suspendre et de différer vos projets jusqu'à ce que nous sachions au juste ce qu'advient du rapport Byrne et de ses recommandations<sup>48</sup>.

Il n'y aura plus de rencontre du comité consultatif de l'Hôpital Jacques-Bourgeois avant le printemps 1965.

### **Tout est au beau fixe**

Déjà à l'été 1964, le mandat de six ans de S<sup>r</sup> Marie-de-Loyola tire à sa fin. Ce fut un mandat difficile fait de pressions exercées pour l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu, de projets qui verraient l'hôpital fermé ou transformé d'ici quelques années, et de négociations ardues pour en arriver à une première convention collective.

La supérieure de l'Hôtel-Dieu avait obtenu en 1960 son *fellowship* de l'American College of Hospital Administration. Elle était arrivée à Moncton de Vancouver où elle dirigeait une école d'infirmières de 400 étudiantes.

Sr Marie-de-Loyola, née Florette Rouleau, reçoit d'autres affectations aux soins infirmiers de la congrégation et prend sa retraite en 1976. Elle décède le 14 juillet 1993, à l'âge de 92 ans.

La nouvelle supérieure est Sr Eugène-de-Mazenod. Née Cécile Fournier à Central Falls, au Rhode Island, le 22 novembre 1909,



Sr Eugène-de-Mazenod, supérieure (1962-1967).

Sr Eugène-de-Mazenod entre au noviciat des sœurs de la Providence en 1934 et fait sa profession religieuse en 1936. Elle débute sa carrière à l'hôpital de Cartierville. Puis en qualité d'infirmière licenciée et technicienne de radiologie, elle est en poste dans des hôpitaux de l'est du Canada et des États-Unis ainsi qu'à Chicago. En 1961, elle est nommée supérieure-administratrice à l'hôpital de Lachine, poste qu'elle occupe jusqu'à sa nomination à Moncton.

Rien ne bouge pendant une année. Le 13 mai 1965, le comité consultatif de l'Hôpital Jacques-Bourgeois se réunit pour la première fois depuis le 4 mars 1964. On souligne que le gouvernement provincial prévoit une session spéciale à l'automne pour donner suite au rapport Byrne. On pense que les communautés religieuses conserveraient la propriété de leurs hôpitaux et la responsabilité d'en construire d'autres. Va-t-on reprendre le projet de l'hôpital à Moncton ? Mère Jeanne-de-Valois, n.d.s.c., donne un aperçu de la situation de l'Hôpital Stella-Maris en pleine construction à Sainte-Anne-de-Kent. Elle note qu'il est encore impossible d'obtenir un emprunt après une année entière de négociations. Des citoyens anglophones protestants de Kent ont intenté une poursuite contre le comté de Kent pour avoir promis des octrois à un hôpital qui sera la propriété et qui sera dirigé par une congrégation religieuse de foi catholique.

L'Hôpital Jacques-Bourgeois aurait-il plus de succès ? La ville de Moncton et le comté de Westmorland verseraient-ils des octrois suffisants et qu'advient-il des pouvoirs de ces municipalités à la suite du rapport Byrne ? Voilà les questions que se pose la supérieure générale.

Lors de cette même rencontre, M<sup>e</sup> Adélarde Savoie souligne que les médecins anglais de Moncton veulent une faculté de médecine à Moncton plutôt qu'à Saint-Jean. On se pose brièvement la question suivante : serait-il mieux de n'avoir à Moncton qu'un seul hôpital, soit le Moncton Hospital, et de lui donner les dimensions nécessaires. Le comité consultatif se prononce contre cette alternative en affirmant que l'hôpital demeurerait anglais et ne servirait pas la cause des francophones.

On soulève ensuite le problème financier. Les religieuses ont déjà dépensé 90 000 \$ pour les plans et il faudra encore une année entière pour les compléter. Le coût de construction original de 5 000 000 \$ s'élève maintenant à 7 000 000 \$. Des intérêts fixés à 5,5 p. 100 occasionnent un déboursé annuel de 275 000 \$. S'il y a 40 religieuses à l'hôpital à un salaire moyen de 3 000 \$ moins 1 000 \$ pour le coût de la vie, il n'en résulte qu'un revenu de 80 000 \$. Les religieuses se demandent d'où proviendrait l'autre 200 000 \$ par année pour payer les intérêts ? Et que dire de l'amortissement du capital ? M. Alexandre Boudreau, qui a siégé à la Commission Byrne, rappelle au groupe qu'il ne faut pas compter sur les municipalités pour des octrois aux hôpitaux.

Le procès-verbal indique comme conclusion que rien ne peut être entrepris ou déterminé immédiatement. Y est ajoutée après la conclusion une note affirmant que le groupe ne perd pas courage et se prépare à rencontrer des autorités gouvernementales pour essayer de s'informer et prévoir pour l'avenir<sup>49</sup>.

Le comité consultatif de l'Hôpital Jacques-Bourgeois et les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur doivent en 1965 tirer les mêmes constats que le faisaient en 1960 les sœurs de la Providence devant les pressions pour agrandir l'Hôtel-Dieu. Il n'y a tout simplement pas de religieuses en nombre suffisant pour rentabiliser le projet. L'amélioration des soins de santé, la généralisation de l'accès à ces soins et la prospérité économique font que les hôpitaux se trouvent à une croisée de chemins où seuls les gouvernements sont capables de financer de telles institutions avec des services en constante expansion. L'année 1966 sera-t-elle plus fructueuse ?

### **Une année de transition**

L'avenir doit paraître plus prometteur au printemps de 1966, car les membres du comité consultatif se rencontrent le 12 avril afin de « reprendre les activités du comité en vue d'obtenir l'hôpital en question, en raison des récentes démarches effectuées auprès du gouvernement provincial par les autori-

tés de l'hôpital civique de Moncton<sup>50</sup> ». Le procès-verbal n'explique pas le genre de projet que prévoit le Moncton Hospital mais on peut déduire qu'il s'agit de l'agrandissement de 200 lits dont la construction débutera en 1968.

Il n'y a rien comme un projet dans l'un des hôpitaux pour stimuler l'autre groupe. Le comité Jacques-Bourgeois recrute de nouveaux membres et se choisit un président. Voici les membres du bureau reconstitué : le juge Claudius Léger, président ; Gilbert Finn, secrétaire ; le juge Adrien Cormier, M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, le D<sup>r</sup> Georges Grondin, le D<sup>r</sup> Léon Richard, le père Clément Cormier, Aurèle Girouard, Régis LeBlanc de Dieppe, M<sup>e</sup> Alfred Landry de Shédiac et Ulysse Gaudet de Saint-Joseph de Memramcook. C'est la première fois que le comité compte dans ses rangs des membres de l'extérieur de la ville de Moncton.

Le nouveau bureau se fixe trois objectifs : a) préparer et soumettre un mémoire aux autorités provinciales ; b) obtenir des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur qu'elles renoncent à poursuivre le projet d'hôpital et obtenir d'elles tous les documents et plans qu'elles ont en main ; c) confier au juge Cormier le mandat de rencontrer le sous-ministre de la Santé, le D<sup>r</sup> Kelly, ainsi que le premier ministre Louis-J. Robichaud dans le but de les informer des démarches du comité.

La semaine suivante, le comité se rencontre à nouveau. Le juge Cormier indique que toutes les personnes rencontrées à Fredericton, soit le D<sup>r</sup> Kelly, le ministre de la Santé Georges Dumont, le premier ministre Louis Robichaud et le ministre des Finances L.G. DesBrisay, se montrent sympathiques au projet et sont prêtes à accueillir un mémoire ; ce qui est fait le mois de mai suivant.

Le mémoire résume tous les événements survenus depuis 1961 au moment où les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur lancent le projet de l'Hôpital Jacques-Bourgeois<sup>51</sup>. Le mémoire indique que le nouveau comité de direction a obtenu des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur les droits de succession. Par conséquent, le comité demande au gouvernement la

reconnaissance comme corporation responsable de la construction, de l'administration et de la mise en œuvre de l'Hôpital Jacques-Bourgeois ainsi que l'approbation gouvernementale de rembourser la congrégation religieuse pour les frais d'architectes et d'achat de terrain. Le comité sollicite aussi la permission d'embaucher des architectes pour finaliser les plans et devis de l'hôpital et enfin la permission d'aller de l'avant avec la construction de l'hôpital.

Le mémoire rappelle les longues listes d'attente pour hospitalisation à l'Hôtel-Dieu (701 personnes en attente au mois d'avril 1966). On souligne que la multiplication de petits hôpitaux francophones crée un besoin de médecins généralistes mais que pour attirer les spécialistes de langue française, il faut un grand centre hospitalier. On invite par ailleurs le gouvernement à considérer la construction d'une école de sciences infirmières pour loger les étudiantes du nouveau baccalauréat. Le comité indique aussi que lorsque la province décidera de donner suite à l'autre recommandation de la Commission Hall, celle de créer une école de médecine de langue française à Moncton, la Corporation Jacques-Bourgeois cédera ses titres à l'Université de Moncton afin que le nouvel hôpital puisse devenir un hôpital universitaire.

Le mémoire conclut en affirmant que l'appel d'offres se fera avant le 1<sup>er</sup> juillet 1967 et que les travaux de construction du nouvel Hôpital Jacques-Bourgeois débiteront au mois d'août de la même année<sup>52</sup>. Il s'agit d'un beau projet de l'année du centenaire de la Confédération canadienne pour un gouvernement libéral qui a chambardé les structures fiscales et administratives de la province et qui doit renouveler son mandat en 1967. Peut-on s'étonner que les représentants politiques démontrent autant d'intérêt ?

### **Un nouveau nom pour l'hôpital**

Les événements se précipitent au cours des prochains mois. Le père Clément Cormier, le grand négociateur et diplomate acadien, sait flatter les personnes favorables à la cause acadienne.

L'Université de Moncton décerne, lors de sa collation des grades en mai 1966, un doctorat honoris causa en philosophie au ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick. Quelques semaines plus tard, soit le 4 juillet, la mort soudaine et prématurée du D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont à l'âge de 68 ans bouleverse non seulement le premier ministre Robichaud mais les promoteurs de l'Hôpital Jacques-Bourgeois qui perdent un ami personnel et un farouche défenseur de la cause acadienne.

Quelque temps après cet événement tragique, et fort probablement au mois d'août, le président du comité Jacques-Bourgeois, le juge Claudius Léger et M<sup>e</sup> Adélarde Savoie rencontrent le premier ministre Louis Robichaud chez lui<sup>53</sup>. La discussion porte sur le projet du nouvel hôpital. Le juge Claudius Léger va faire deux recommandations déterminantes qui garantiront le succès du projet. Il faut se rappeler qu'avant sa récente nomination comme juge, M<sup>e</sup> Claudius Léger est très engagé dans le Parti libéral de Moncton et y exerce une grande influence. Il sait aussi comment bâtir des consensus pour faire aboutir des projets. La première recommandation c'est que lorsque la province prendra le contrôle des hôpitaux le 1<sup>er</sup> janvier 1967, le conseil d'administration de l'hôpital doit être encore plus élargi et représentatif des francophones de tout l'archidiocèse de Moncton. L'avenir de l'hôpital impliquera dorénavant un cercle beaucoup plus large d'amis ayant une influence politique plus grande.

La deuxième suggestion va toucher la corde sensible du premier ministre Louis Robichaud en proposant que le nouvel hôpital porte dorénavant le nom de feu D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, grand ami et conseiller du chef libéral. Quelque temps plus tard, lors d'une rencontre entre le premier ministre Robichaud, le juge Adrien Cormier, le D<sup>r</sup> Léon Richard et M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, on discute à nouveau du projet et du nom. Cette fois le premier ministre se lève et téléphone à Mme Georges Dumont pour lui faire part du désir de nommer le nouvel hôpital de Moncton en l'honneur de son mari pour tout son dévouement, non seulement à la cause acadienne, mais aux soins de santé au

Nouveau-Brunswick. Après quelques moments d'hésitation, Mme Dumont accepte la proposition du premier ministre.

L'annonce de la construction prochaine du nouvel Hôpital Georges-Dumont se fait la fin de semaine de la fête du Travail lors de l'ouverture officielle de l'Hôpital Stella-Maris à Sainte-Anne-de-Kent. Le premier ministre Louis Robichaud déclare qu'un hôpital de 300 lits sera construit l'an prochain et qu'il portera le nom de feu D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont. Le journaliste Bernard Poirier cite l'enchantement du juge Claudius Léger, président du bureau de direction du nouvel hôpital, qui souligne que les 300 lits additionnels et les 100 lits projetés dans l'agrandissement du Moncton Hospital soulageront grandement les listes d'attente aux deux hôpitaux. Le juge Léger tient à rendre hommage aux sœurs de la Providence qui opèrent l'Hôtel-Dieu depuis près d'un demi-siècle et qui poursuivront leur œuvre en opérant un foyer de convalescence<sup>54</sup>.

### Notes biographiques du D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont

Né à Saint-Anselme de Dorchester au Québec le 25 juin 1898.

Fils de Grégoire Dumont et Gracieuse Boucher ; il aura trois sœurs et cinq frères.

Études primaires à Rogersville.

Études collégiales chez les pères eudistes à Caraquet et à Bathurst, au Nouveau-Brunswick et à Sainte-Anne à Pointe-de-l'Église, en Nouvelle-Écosse.

Doctorat en médecine de l'Université Laval en 1925.

Épouse Élisabeth St-Pierre de Saint-Alexandre de Kamouraska en 1923.

Le couple aura cinq filles et deux fils.



D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont.

### Carrière médicale

S'installe à Campbellton en 1925 en société avec son frère médecin, Charles.

Chirurgien-chef de l'Hôtel-Dieu de Campbellton à compter de 1940 et président de son bureau médical de 1948 à 1952.

Président de l'Association médicale du Nouveau-Brunswick en 1954.

Président de l'Association des médecins de langue française du Canada en 1957.

Exerce sa profession médicale à Campbellton pendant 35 ans.

### Carrière politique

Élu député à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en juin 1960 et réélu en avril 1963.

Ministre de la Santé de juillet 1960 à juillet 1966.

Hôpitaux construits pendant son ministère : Caraquet, Sainte-Anne-de-Kent, Saint-Quentin, Shippagan et Albert ; il a tout fait pour faire progresser le dossier d'un nouvel hôpital francophone à Moncton.

Nomination de hauts fonctionnaires francophones au ministère.

### Œuvres sociales

Président de *L'Évangéline* Ltée de 1935 à 1943.

Membre fondateur de l'Association acadienne d'éducation (AAE) en 1936.

Président du Conseil de la vie française en Amérique en 1954-1955.

Membre de la Société mutuelle l'Assomption de 1949 à 1956.

Membre du Comité de la bonne presse et de l'Imprimerie acadienne.

Membre de la Société nationale des Acadiens pendant 40 ans.

### Décorations

Doctorats honorifiques des universités suivantes : Sacré-Cœur de Bathurst en 1949 ; Sainte-Anne de Pointe-de-l'Église, son alma mater, en 1952 ; Laval en 1955 et Moncton en 1966.

Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire en 1960.

Le Dr Dumont est décédé le 4 juillet 1966<sup>55</sup>.

## Où construira-t-on le nouvel hôpital ?

Le nouveau ministre de la Santé, le D<sup>r</sup> Stephen Weyman, de Saint-Jean, nomme le nouveau comité consultatif de l'Hôpital Georges-Dumont le 1<sup>er</sup> janvier 1967. À la demande du ministre Weyman, M. Gilbert Finn invite les nouveaux membres à une rencontre le 6 janvier et de là se fait l'élection du bureau : M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, président ; M<sup>e</sup> Guy Richard de Bouctouche, vice-président ; M. Gilbert Finn de Saint-Anselme, secrétaire ; M<sup>e</sup> Alfred Landry, maire de Shédiac, secrétaire adjoint. Les autres membres du comité sont : les D<sup>rs</sup> Léon Richard et Robert Dysart de Moncton, M. Louis Cormier, maire adjoint de Moncton, M. Yvon Gallant de Rogersville, le maire Régis LeBlanc de Dieppe, M. Paul LeBlanc de Moncton et le D<sup>r</sup> Georges Grondin de Moncton<sup>56</sup>.

Les rencontres du comité consultatif pendant cet hiver de 1967 portent essentiellement sur le choix de l'emplacement du nouvel hôpital. Si à cette première rencontre du 6 janvier le comité recommande le site des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur sur l'avenue Morton en face de l'Université de Moncton, un mois plus tard, le ministre Weyman et son sous-ministre, le D<sup>r</sup> Kelly, demandent à rencontrer d'urgence le comité consultatif pour leur faire part d'un certain nombre de recommandations. D'une part, il n'est plus question d'un hôpital universitaire (nous verrons dans un prochain chapitre l'évolution du dossier de l'enseignement médical et d'une faculté de médecine). D'autre part, le ministère de la Santé veut deux centres médicaux, l'un de langue anglaise et l'autre de langue française, pour desservir les besoins du Sud-Est du Nouveau-Brunswick. Le D<sup>r</sup> Weyman souligne les inconvénients du choix du comité consultatif puisque l'Hôtel-Dieu continuera comme hôpital de convalescence et de gériatrie ce qui aurait le fâcheux inconvénient de donner deux centres hospitaliers de langue française. Le ministre préfère l'option d'un nouvel hôpital rattaché à l'actuel Hôtel-Dieu qui donnerait de 500 à 550 lits pour le complexe médical. Si les membres du comité consultatif soulèvent les graves problèmes de stationnement et de cir-

culation, l'architecte Gérald Gaudet en soulève un de taille qui va à l'encontre du projet universitaire. Il faudrait construire plus haut que prévu sur le terrain choisi de la rue Morton ; il est donc presque impossible de se rattacher aux services de chaufferie du centre universitaire de Moncton ce qui occasionnera des coûts largement supplémentaires.

À une rencontre du 13 février, le comité consultatif formule deux recommandations pour la construction du nouvel hôpital. La première, sur la rue Morton, est l'option que préfère le comité. La deuxième recommandation, plus réaliste, porte sur le site actuel de l'Hôtel-Dieu, à condition de prévoir l'agrandissement du stationnement, la démolition de la résidence des infirmières, le prolongement du boulevard Wheeler et l'achat éventuel de propriétés longeant le côté est de la rue Highfield.

Le ministre Weyman sait qu'il a gagné la partie. Si jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1967, le ministère proposait et les institutions hospitalières disposaient, le jeu vient de changer radicalement et c'est le ministère de la Santé à Fredericton qui impose ses choix.

### **Les derniers jours de l'Hôtel-Dieu**

Quelques semaines plus tard, le ministre Weyman renversera la décision du D<sup>r</sup> Dumont de permettre aux sœurs de la Providence d'opérer un hôpital de convalescence et de gériatrie. Les événements se précipitent au mois de mars<sup>57</sup>.

À la mi-mars 1967, le ministre Weyman, alors en voyage à Moncton, sollicite une rencontre impromptue avec la supérieure de l'Hôtel-Dieu, Sr Eugène-de-Mazenod. Selon Adrien Babineau, qui est alors le directeur du personnel de l'institution, la rencontre entre le D<sup>r</sup> Weyman et la supérieure dure une heure. Après le départ du ministre, la supérieure convoque M. Babineau à son bureau et lui apprend la grande nouvelle : le gouvernement du Nouveau-Brunswick veut se porter acquéreur de l'Hôtel-Dieu<sup>58</sup>. Entre-temps, le sous-ministre, le D<sup>r</sup> Kelly, nomme le directeur des services hospitaliers, le

D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc, comme émissaire auprès des sœurs de la Providence. Le choix s'avère judicieux, puisqu'une entente sera conclue assez rapidement.

Le 22 mars, mère Marie-Paule Levaque, économiste générale, accompagnée des Srs Eugène-de-Mazenod et Édouard-André de l'Hôtel-Dieu et du juge Adrien Cormier comme conseiller, rencontrent le ministre Weyman à Fredericton pour discuter de la vente de l'Hôtel-Dieu<sup>59</sup>. Le ministre indique clairement qu'il préfère acheter l'Hôtel-Dieu afin d'y construire sur le même site un nouvel hôpital pour les francophones de Moncton. Si le prix demandé est trop élevé, la province se réserve le droit de construire sur un autre site. L'Hôtel-Dieu poursuivrait alors son œuvre comme hôpital de traitement actif ou comme centre de soins prolongés et de convalescence. La discussion porte essentiellement sur les avoirs des sœurs de la Providence qui se chiffrent, peu importe la méthode de calcul, aux environs de 484 000 \$. Le D<sup>r</sup> Weyman propose d'acheter l'Hôtel-Dieu pour la somme de 500 000 \$ en plus d'assumer les dettes de 879 000 \$. De retour à Montréal, mère Levaque, après quelques recherches, confirme les chiffres du gouvernement provincial. Dans une lettre au ministre le 24 mars, la trésorière générale, au nom des sœurs de la Providence, accepte l'offre de la province<sup>60</sup>.

Trois semaines plus tard, soit le 14 avril, le ministre Weyman confirme l'entente avec les sœurs de la Providence. Le D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc deviendra l'administrateur de l'hôpital et assumera graduellement ses responsabilités au cours de l'été afin que le départ des religieuses puissent se faire avant le 1<sup>er</sup> octobre, tel que stipulé dans l'entente par les sœurs de la Providence elles-mêmes. Le D<sup>r</sup> Weyman laisse également la porte ouverte à ce que des religieuses puissent continuer leur travail dans l'hôpital même après cette date<sup>61</sup>.

Quant aux religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, elles recevront du gouvernement provincial le remboursement de quelque 91 000 \$ en frais d'architecture. Le gouvernement

achète aussi des religieuses un terrain contigu à celui de l'Hôtel-Dieu pour la somme de 115 000 \$<sup>62</sup>.

Avant d'aborder les derniers moments de l'administration des sœurs de la Providence, rappelons quelques statistiques pour montrer l'évolution de la demande des services à l'Hôtel-Dieu de l'Assomption :

Année	1923	1929	1957	1961	1966
Religieuses	6	17	22	23	19
Personnel	6	41	251	326	335
Lits	17	125	188	197	188
Malades admis	357	1 014	5 870	6 141	5 016
Nouveaux-nés	—	43	916	1 039	586
Urgence					
– Malades	—	—	3 479	4 243	8 467
– Visites	—	—	—	10 568	17 611

Le compte à rebours marquant le départ des sœurs de la Providence commence le 3 juillet 1967 lorsque le Dr Rodolphe LeBlanc vient visiter tous les services de l'Hôtel-Dieu en compagnie de Sr Cécile Fournier (Eugène-de-Mazenod). Une seule phrase dans la *Chronique de l'Hôtel-Dieu* de juillet trahit l'émotion des religieuses. On peut y lire : « Malgré notre situation actuelle, nous lui souhaitons la plus sincère bienvenue<sup>63</sup>. » Pour noter la remise des diplômes à 25 étudiantes gardes-malades, la sœur annaliste précise que M. Simon Bujold, président du comité consultatif, a des paroles très élogieuses et sympathiques à l'endroit des sœurs de la Providence qui se sont dévouées à l'Hôtel-Dieu pendant plus de 45 ans et qui doivent sous peu céder leur hôpital au gouvernement.

Le 16 juillet, mère Marie-Paule Levaque, l'économiste générale, arrive à Moncton pour finaliser avec la supérieure locale les documents légaux transférant l'Hôtel-Dieu au gouvernement.

En décembre 1996, mère Marie-Paule Levaque dresse cette évaluation financière de l'œuvre de l'Hôtel-Dieu à la demande de l'auteur :

Lors de la vente de l'hôpital au gouvernement en 1967, il est vrai que la communauté n'a reçu que 500 000\$, mais le gouvernement assumait la dette obligataire de 879 000 \$. Il n'était certes pas question de faire un coup d'argent, puisque de 1922 à 1964, la communauté avait réinvesti tous les salaires des sœurs dans l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, soit une somme de 1 014 000 \$. Ce fut notre part de service à la population acadienne durant les 45 ans où les sœurs de la Providence ont œuvré à Moncton<sup>64</sup>.

Le 19 juillet 1967 le comité consultatif organise une fête intime dans le bureau du directeur médical, le D<sup>r</sup> Gérard Léger, afin de remercier les sœurs pour les innombrables services à la région et leur souhaiter longue vie. La supérieure, Sr Cécile



Le conseil consultatif souligne le départ des sœurs de la Providence. De gauche à droite, première rangée : Sr Juliette Poirier, D<sup>r</sup> Rodolphe-F. LeBlanc, le nouveau directeur général, Sr Cécile Fournier (Eugène-de-Mazenod), la supérieure, Sr Anne-Cécile et Sr Trudeau. Deuxième rangée : le D<sup>r</sup> Gérard Léger, directeur médical (partiellement caché) ; le juge Adrien Cormier, ancien président du comité consultatif ; M. Arthur Gaudet (partiellement caché) ; M. Bernard Poirier, secrétaire du comité consultatif ; M<sup>e</sup> Edward Murphy et M<sup>gr</sup> Léonard Léger.

Fournier, donnera le dernier mot des sœurs de la Providence à Moncton en affirmant que les sœurs qui ont fait un séjour à l'Hôtel-Dieu n'oublieront jamais cette période de leur vie. En 1968, Sr Cécile Fournier (Eugène-de-Magenod) est nommée supérieure provinciale des œuvres au Québec, en Ontario et aux États-Unis. Elle est élue supérieure générale des sœurs de la Providence en 1970 et connaît un mandat mouvementé soit par la fermeture de maisons, soit par la passation d'hôpitaux au gouvernement du Québec. Sr Cécile Fournier est décédée le 11 janvier 1985, à l'âge de 75 ans.

Contrairement à 1922, il n'y aura ni banquet ni manifestations publiques pour souligner la généreuse contribution des sœurs de la Providence à l'œuvre de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption et au développement des soins de santé dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick. Celles qui ont œuvré dans les temps économiques difficiles ne pourront pas jouir des largesses des gouvernements pour les soins de santé. Le D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc dira : « Pendant 45 ans elles ont rendu d'innombrables services à la population ; elles ont semé...d'autres récoltent. Qu'un fidèle souvenir et une profonde gratitude entourent leur nom et leur mémoire<sup>65</sup> ! »

La légende à Moncton veut que M<sup>gr</sup> Henri Cormier « plantait » des médailles là où il voulait que se monte une nouvelle œuvre<sup>66</sup>. Des médailles plantées sur le terrain en bas de la rue Archibald par M<sup>gr</sup> Cormier, a jailli, grâce aux bons soins de la fondatrice Sr Angèle-de-Brescia et des sœurs de la Providence, aidées de la communauté acadienne de l'archidiocèse de Moncton, un bel arbre qui donne des fruits abondants.

Les nouveaux propriétaires sauront-ils le faire grandir davantage et faire pousser de nouvelles branches ?

## Notes

1. Mère Philippe-de-Césarée à Sr Marie-de-Loyola, 21 janvier 1960, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
2. Mère Philippe-de-Césarée à M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, 5 février 1960, archives des sœurs de la Providence, Montréal.

3. *Ibid.*
4. M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud à mère Philippe-de-Césarée, 13 février 1960, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
5. M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud à mère Philippe-de-Césarée, 16 mars 1960, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
6. Mère Philippe-de-Césarée à Sr Marie-de-Loyola, 22 mars 1960, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
7. Pétition des curés de Moncton à mère Philippe-de-Césarée, 19 mars 1960, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
8. M<sup>gr</sup> Robichaud à mère Philippe-de-Césarée, 16 mars 1960, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
9. Pétition de leaders acadiens à mère Philippe-de-Césarée, 17 mars 1960, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
10. Le maire Baig à la supérieure générale, 18 mars 1960, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
11. Mère Philippe-de-Césarée à M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, 22 mars 1960, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
12. *Ibid.*
13. *L'Évangéline*, 26 mars 1960, p. 2.
14. *L'Évangéline*, 5 mai 1960, p. 2.
15. Procès-verbal du conseil général des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, 16 janvier 1960, archives des Religieuses Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
16. *Ibid.*, 27 janvier 1960.
17. Entrevue avec M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, septembre 1996.
18. Procès-verbal du conseil général des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, 20 novembre 1960, archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
19. *Ibid.*
20. Entrevue avec Adélarde Savoie, septembre 1996 et procès-verbal du comité consultatif du nouvel hôpital, 20 novembre 1961, archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
21. Mère Jeanne-de-Valois au D<sup>r</sup> Georges Dumont, ministre de la Santé, 25 mai 1961, archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
22. *Ibid.*
23. Le D<sup>r</sup> Georges Dumont à Sr Marie-de-Loyola, 18 juillet 1961, Archives provinciales du N.-B.
24. Mère Philippe-de-Césarée au D<sup>r</sup> Georges Dumont, 23 septembre 1961, Archives provinciales du N.-B.
25. Le D<sup>r</sup> Georges Dumont à mère Jeanne-de-Valois, 17 septembre 1961, Archives provinciales du N.-B. et archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
26. *L'Évangéline*, 31 janvier 1962, p. 8.
27. *L'Évangéline*, 1<sup>er</sup> février 1962, p. 3.
28. *Rapport annuel 1970*, Hôpital Georges-Dumont.
29. *L'Évangéline*, 25 février 1960, p. 10.
30. *L'Évangéline*, 7 décembre 1960, p. 8.
31. *L'Évangéline*, 24 mars 1961, p. 3.
32. *L'Évangéline*, 16 juin 1961, p. 3.

33. *L'Évangéline*, 22 juillet, 1961 p. 8 ; 23 août 1961, p. 3 ; 8 septembre 1961, p. 3.
34. *L'Évangéline*, 8 février 1962, p. 10.
35. *L'Évangéline*, 3 mai et 9 mai 1963, p. 12.
36. *L'Évangéline*, 8 mai 1963, p. 12.
37. Entrevue avec M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, 1996.
38. Procès-verbal du comité consultatif du futur hôpital à Moncton, 18 janvier 1962, archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
39. M<sup>e</sup> Adélarde Savoie à Sr Marie-de-Loyola, 29 novembre 1962, archives de l'École d'enseignement infirmier Providence.
40. *L'Évangéline*, 11 juin 1962, p. 3.
41. M<sup>e</sup> Adélarde Savoie à Sr Marie-de-Loyola, 29 novembre 1962, archives de l'École d'enseignement infirmier Providence.
42. *L'Évangéline*, 5 mars 1963, p. 3.
43. Allocution du père Clément Cormier, 14 juillet 1976, archives de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont.
44. D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont à mère Jeanne-de-Valois, 19 décembre 1963, archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
45. Procès-verbal du conseil général des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, 5 février 1964, archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
46. *L'Évangéline*, 18 février 1964, p. 12.
47. Procès-verbal du conseil général des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, 11 mars 1964, archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
48. D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont à mère Jeanne-de-Valois, 29 avril 1964, archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
49. Procès-verbal du comité consultatif de l'Hôpital Jacques-Bourgeois, 13 mai 1965, archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
50. Procès-verbal du bureau de direction de l'Hôpital Jacques-Bourgeois, 12 avril 1966, archives de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont.
51. *Brief submitted to the Honourable Georges Dumont, Minister of Health, requestion [sic] authorization to bring to completion the Jacques Bourgeois hospital project*, archives de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont.
52. *Ibid.*
53. Entrevues avec le juge Claudius Léger, M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, le D<sup>r</sup> Léon Richard et le juge Adrien Cormier.
54. *L'Évangéline*, 6 septembre 1966, p. 1.
55. Extraits d'une biographie du D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, archives de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont.
56. *L'Évangéline*, 7 janvier 1967, p. 3.
57. Procès-verbaux du comité consultatif de l'Hôpital Georges-Dumont, 6 janvier, 10 et 13 février 1967.
58. Entrevue avec Adrien Babineau.
59. Procès-verbal de la rencontre du ministre de la Santé et l'Hôtel-Dieu de l'Assomption sur la vente de l'hôpital, Fredericton, 22 mars 1967, Archives provinciales du N.-B.
60. Mère Marie-Paule Levaque à D<sup>r</sup> Stephen Weyman, 24 mars 1967, Archives provinciales du N.-B.
61. D<sup>r</sup> Stephen Weyman à mère Marie-Paul Levaque, 14 avril 1967, Archives provinciales du N.-B.

62. Mère Marie-Juliette à André Richard, ministre des Travaux publics, 18 octobre 1967, archives des religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Moncton.
63. *Chroniques de l'Hôtel-Dieu*, juillet 1967, archives des sœurs de la Providence, Montréal.
64. Marie-Paule Levaque à Claude Bourque, décembre 1996, archives de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L.-Dumont.
65. D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc, « Rapport du directeur général », *Rapport annuel 1967*, Hôpital Georges-L. Dumont.
66. Gilbert Finn à Claude Bourque citant des propos que lui a tenus Henri P. LeBlanc, un contemporain de M<sup>gr</sup> Henri Cormier.

# CHAPITRE 7

## Un farouche adversaire, un allié surprise

Je te promets que si je suis élu je vais construire un hôpital francophone<sup>1</sup>.

Juillet 1967. Mois de jubilation, de peur et de transition. Rappelons-nous que c'est la fête du centenaire de la Confédération canadienne, de L'Exposition universelle à Montréal, et du « Vive le Québec libre » du général de Gaulle du haut du balcon de l'hôtel de ville de Montréal.

En Acadie, c'est aussi une année de changements. Deux grandes institutions dirigées par des communautés religieuses cèdent leur place au laïcat. Le visionnaire père Clément Cormier, fondateur avec le premier ministre Louis-J. Robichaud de l'Université de Moncton, quitte le rectorat. La déchirure est plus radicale à l'Hôtel-Dieu de l'Assomption puisque non seulement les religieuses cèdent leur place à une corporation laïque, mais l'institution porte dorénavant le nom du D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont. M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, président du conseil de l'hôpital, devient en octobre le deuxième recteur de l'Université de Moncton.

Un changement qui passe inaperçu à l'époque est pourtant notable. Pendant 45 ans, des femmes, membres d'une communauté religieuse, avaient dirigé la corporation de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, l'une des plus importantes entreprises

acadiennes tant par son budget et la complexité de ses opérations que par le nombre de ses employés. En juillet 1967, la nouvelle corporation laïque provinciale de l'Hôpital Georges-Dumont est dirigée par un conseil d'administration et une direction générale composés uniquement d'hommes. Il faudra attendre à 1974 pour qu'une première femme soit nommée au conseil d'administration.

### **Une nouvelle direction et les débuts de la construction**

Le nouveau directeur général, le D<sup>r</sup> Rodolphe-F. LeBlanc, quitte Fredericton pour Moncton en juillet 1967. La mission qu'il reçoit du gouvernement provincial est de voir à la planification, à l'organisation et à la construction d'un nouvel hôpital. La force de ce fils de la vallée de Memramcook l'amène, dès sa jeunesse, à vaincre un obstacle formidable, la tubercu-



D<sup>r</sup> Rodolphe-F. LeBlanc, directeur général (1967-1973).

lose. En plein milieu de sa troisième année de médecine à l'Université Laval, il doit tout abandonner. Le traitement de la tuberculose à l'époque oblige Rodolphe LeBlanc à rester cloué à son lit dans la demeure paternelle pendant cinq ans. Cette période de lecture et de réflexion le nourrira toute sa vie. Il reprend ses études médicales en 1951. Il ne peut se douter, à l'été 1967, à quel point cette expérience de jeunesse lui servira et lui donnera les forces nécessaires pour mener à bien le projet Dumont.

Fils de François M. LeBlanc de Memramcook et Annie Nowlan de Sainte-Anne-de-Kent, Joseph François Rodolphe LeBlanc naît le 23 septembre 1922 à Memramcook. Il obtient son baccalauréat ès arts avec distinction de l'Université Saint-Joseph en 1943, et, comme mentionné, entreprend des études en médecine à l'Université Laval de 1943 à 1946. Il reprend ses études à Québec en 1951 et décroche son doctorat en médecine de l'Université Laval en 1953. L'année suivante, on le retrouve adjoint au surintendant médical du Sanatorium Notre-Dame de Lourdes, à Vallée-Lourdes, près de Bathurst. Il entreprend en 1955 des études spécialisées en maladies pulmonaires à New York.

De 1955 à 1958, le D<sup>r</sup> LeBlanc est surintendant médical du sanatorium The Glades, près de Moncton. Pendant cette période, le nombre de patients tuberculeux étant moins élevé, le sanatorium devient un foyer d'accueil temporaire où on vérifie la présence de maladies contagieuses chez les réfugiés fuyant la Hongrie à la suite de la suppression russe d'une rébellion à l'automne 1956. Le D<sup>r</sup> LeBlanc occupe, de 1958 à 1966, le poste de surintendant médical du Sanatorium Notre-Dame de Lourdes, près de Bathurst. Au printemps 1967, alors qu'il est directeur provincial des services hospitaliers au ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, à Fredericton, le D<sup>r</sup> LeBlanc accepte le défi de diriger l'Hôpital Georges-Dumont.

La nomination du D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc à la direction générale de l'Hôpital Georges-Dumont se fait officiellement au mois d'août. Le statut du D<sup>r</sup> LeBlanc est particulier en ce sens

qu'il demeure toujours un employé du ministère de la Santé plutôt que du conseil d'administration de l'hôpital dont les pouvoirs sont consultatifs. Le D<sup>r</sup> LeBlanc raconte que quelques semaines après les négociations éclair et réussies du mois de mars 1967 avec les sœurs de la Providence, trois membres du conseil de l'hôpital Georges-Dumont l'approchent pour le poste de directeur général. Le D<sup>r</sup> Léon Richard, M<sup>e</sup> Adélarde Savoie et M. Gilbert Finn rencontrent le D<sup>r</sup> LeBlanc et, par la suite, demandent au ministre de la Santé, le D<sup>r</sup> Stephen Weyman, de le nommer à Moncton<sup>2</sup>. Le projet de construction, l'une des principales tâches du nouveau directeur général, est déjà, depuis plusieurs mois, au stade de la planification.

Dès l'automne 1966, le ministère de la Santé confie à la firme d'architectes de Moncton, Gaudet et Roy, le projet du nouvel Hôpital Georges-Dumont, ce qui assure la continuité puisque que Gérald Gaudet en est toujours le principal architecte. Le gouvernement exige que les architectes soient prêts pour le premier appel d'offres six mois après la réception du programme détaillé de construction.

Dès la prise en charge de l'Hôtel-Dieu au mois de juillet, le D<sup>r</sup> LeBlanc et le comité consultatif ne chôment pas. Les plans d'architectes doivent être prêts et une soumission pour l'aménagement des terrains et la pose des fondations doit être retenue prochainement.

Les nouveaux dirigeants de l'Hôpital Georges-Dumont se réjouissent de l'empressement de Fredericton à mettre en chantier le nouvel hôpital. Le gouvernement Robichaud a d'ailleurs de bonnes raisons de vouloir hâter les choses. Le 8 septembre 1967, le premier ministre Robichaud déclenche des élections générales provinciales qui auront lieu le 23 octobre. L'opposition est farouche. Le chef conservateur Charles Van Horne, qui a ravi un siège aux libéraux lors d'une élection complémentaire dans le Restigouche au mois de février, conteste avec éclat, chapeaux de cow-boy de rigueur, un gouvernement qui a beaucoup déplu, surtout chez les anglophones, avec son programme

d'égalité sociale. Les trois sièges de Moncton sont importants pour les libéraux en quête d'une victoire électorale et quoi de mieux que des agrandissements aux deux hôpitaux de Moncton (pour le Moncton Hospital il s'agit d'une aile de 200 lits) pour plaire à l'électorat.

Le vendredi 6 octobre, la compagnie Modern Construction de Moncton présente la soumission la plus basse, soit 113 779 \$, pour les travaux de préparation des terrains et la pose des fondations. Il s'agit du premier contrat négocié dans ce projet de 10 000 000 \$<sup>3</sup>.

Une semaine plus tard, le vendredi 13 octobre, certains verront dans la date un signe avant-coureur, M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, président du conseil d'administration de l'hôpital, préside la cérémonie de la première pelletée de terre pour le futur Hôpital



Première pelletée de terre pour le nouvel Hôpital Georges-Dumont en octobre 1967. De gauche à droite, le ministre des Travaux publics, André Richard ; Mme Georges Dumont ; le ministre des Finances, L.G. DesBrisay ; le ministre de la Santé, le D<sup>r</sup> Stephen Weyman et le maire de Moncton, Leonard Jones. En arrière plan, à gauche, M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, président du conseil d'administration.



Maquette du nouvel Hôpital Georges-Dumont tel que conçu par les architectes Gaudet et Roy en 1967.

Georges-Dumont. En plus de la présence de la veuve Dumont, pas moins de trois ministres auront pelle à la main : André Richard, ministre des Travaux publics, L.G. DesBrisay, ministre des Finances et le Dr Stephen Weyman, ministre de la Santé<sup>4</sup>. On dit que les nouvelles armes perfectionnées à la fin d'une guerre deviennent les instruments de choix dans la prochaine guerre. Qui peut se douter en ce vendredi d'octobre 1967 que le trou creusé à la veille des élections deviendra l'un des principaux enjeux à Moncton lors de la campagne électorale de 1970 et qu'il faudra dépoussiérer les pelles ?... Le 23 octobre 1967, le premier ministre Robichaud remporte une troisième victoire consécutive. Quelques semaines plus tard, Norbert Thériault, jusqu'alors le ministre des Affaires municipales qui s'est dévoué corps et âme de 1965 à 1967 pour vendre le programme d'égalité sociale, devient le tout-puissant ministre de la Santé et du Bien-Être social.

Le 1<sup>er</sup> avril 1968, autre date importante pour les superstitieux, le ministre Thériault annonce un programme quinquennal de construction d'hôpitaux au Nouveau-Brunswick, au coût de 44,9 millions de dollars, dont 10 millions pour le complexe Dumont à Moncton et 3 millions pour le Moncton Hospital.

Les architectes ont dû précipiter les plans afin de procéder à la première pelletée de terre en octobre 1967. Il faudra encore une longue année de planification pour faire avancer le projet du complexe Dumont. Le 29 août 1968 a lieu à Moncton une grande rencontre avec le ministre Norbert Thériault, les hauts fonctionnaires responsables des services hospitaliers à Fredericton, le comité d'aménagement de l'hôpital et les membres du conseil d'administration.

Les architectes Gaudet et Roy assurent les parties présentes que tout sera prêt pour le grand appel d'offres en janvier 1969. Le nouvel édifice de 360 000 pieds carrés aura une capacité de 435 lits, dont 160 dans le vieil hôpital. Il est dit que le présent hôpital sera réaménagé pour offrir des soins aux patients en convalescence et des services de clinique externe au public de la région de Moncton<sup>5</sup>.

### **La construction d'hôpitaux mise en veilleuse**

En janvier 1969, le projet franchit les étapes finales d'approbation à Fredericton et n'attend que le feu vert.

L'annonce de la construction se fait toujours attendre lorsque, le 14 mars, nous sommes témoins d'un nouveau coup de théâtre. Déjà, en secret, le 26 février, les ministres du Conseil du Trésor recommandent fortement un délai d'un an dans tout nouveau projet de construction.

Le ministre Norbert Thériault, lors d'une séance de l'Assemblée législative à la mi-mars, confirme la mise en veilleuse du programme de construction d'hôpitaux pour une période d'un an. Il ajoute que le gouvernement fera une étude détaillée de tous les aspects de la santé et des services sociaux. Cette étude doit, entre autres, examiner les conditions physiques pour l'installation d'un hôpital, l'utilité des services médicaux et la structure de l'administration des services de santé de l'hôpital. Le ministre Thériault révèle qu'entre 1960 et 1968 le coût per capita des soins hospitaliers est passé de 27 \$ à 66 \$ et le coût par patient, de 17 \$ à 31 \$. Le ministre Thériault défend sa

décision en affirmant qu'il avait toujours maintenu, en annonçant le programme de construction d'hôpitaux un an plus tôt, que ledit programme serait examiné et remis à jour selon de nouveaux critères. Il affirme avoir été impressionné par l'attitude responsable des conseils d'hôpitaux touchés par sa décision<sup>6</sup>. Le ministre ne mentionne toutefois pas leur désapointment et leur frustration devant ces nouveaux délais.

Pour les administrateurs de l'Hôpital Georges-Dumont, le gel du programme de construction est une pilule bien amère à avaler après 10 longues années d'efforts pour réaliser un agrandissement. Le conseil poursuit son plaidoyer et ses interventions dans les coulisses et lors de rencontres avec les décideurs de la fonction publique et du milieu politique.

Le message du président du conseil d'administration, dans le rapport annuel de 1968 émis au printemps 1969, exprime publiquement à la fois frustration et espoir. M<sup>e</sup> Guy Richard, de Bouctouche, nouveau président du conseil, dresse le portrait suivant :

Je vous remercie vous tous du personnel de l'Hôpital Georges-L. Dumont de l'énergie et du courage que vous avez déployés pendant l'année fiscale qui vient de s'écouler.

Je crois comprendre combien difficiles sont les circonstances physiques dans lesquelles vous avez à travailler et je veux tout simplement vous rassurer en ce qui concerne la réalisation du projet si longuement convoité de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont.

À toute la population du Sud de la province du Nouveau-Brunswick, je crois avoir raison de dire avec assurance que le projet Dumont va se réaliser. Pour ce projet il n'est plus question d'étude, du besoin ou de préparatifs d'aucune sorte. Tous ces travaux préliminaires sont un fait accompli. Il s'agit donc tout simplement de recevoir l'autorisation de construire.

Je vous assure que vos directeurs font présentement tout en leur pouvoir pour obtenir cette autorisation<sup>7</sup>.

Dans ce même rapport annuel, le directeur général de l'Hôpital Georges-Dumont discute du parcours fait depuis mars 1969 alors que le gouvernement provincial mandatait la firme

britannique Llewelyn-Davies, Weeks, Forestier, Walker et Bor de faire une étude approfondie sur les installations et les services hospitaliers de la province.

Même si tout est prêt pour la construction du complexe, les dirigeants de l'hôpital doivent refaire leurs devoirs et justifier à nouveau le projet d'agrandissement. Le Dr LeBlanc cite les facteurs suivants dans l'élaboration de la stratégie régionale : 1) les droits linguistiques ; 2) le nombre de lits requis dans la région ; 3) l'espace disponible pour la construction d'un nouvel hôpital ; 4) la possibilité d'obtenir des services de spécialistes ; 5) la capacité de recruter et conserver les employés nécessaires au bon fonctionnement du futur complexe ; 6) les services à offrir dans l'hôpital existant.

La stratégie est simple : l'établissement d'un hôpital régional français afin d'assurer la meilleure qualité de soins aux malades, et où les francophones de la province auront le droit de suivre un enseignement clinique et paramédical dans leur langue<sup>8</sup>.

### **Une aile française au Moncton Hospital ?**

Les Drs Rodolphe LeBlanc et Léon Richard présentent des rapports et des mémoires aux experts-conseils sur le projet du nouvel hôpital. Mais il devient évident, à l'hiver 1970, que les experts-conseils et le ministre de la Santé Norbert Thériault favorisent le projet d'un seul et grand hôpital à Moncton avec un pavillon de 100 lits pour desservir la clientèle francophone. Ce serait le pavillon Georges-Dumont.

Selon le Dr Rodolphe LeBlanc, le ministre de la Santé multiplie les visites au Moncton Hospital et à l'Hôpital Georges-Dumont pour « vendre » son projet. Le ministre Thériault mène en même temps une autre bataille avec ses collègues du Cabinet, et plus particulièrement le ministre des Finances L.G. DesBrisay de Moncton, sur le financement de l'assurance maladie. Le Nouveau-Brunswick, à ce moment-là, est l'une des dernières provinces canadiennes à ne pas participer au programme fédéral-provincial de l'assurance maladie. La décision que prend le

Conseil des ministres au printemps prévoit la mise en application du régime d'assurance maladie dit « Medicare » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

Lors de rencontres avec des personnes influentes du milieu, dont le D<sup>r</sup> LeBlanc, le père Clément Cormier et des membres du conseil d'administration, le ministre Thériault parle de centraliser à Moncton tous les soins spécialisés pour la population anglophone et francophone du Nouveau-Brunswick. Il admet que ce changement ne peut se faire immédiatement, peut-être dans les trois ou quatre ans à venir, mais que cela ne coûtera rien politiquement au gouvernement puisque la population de Saint-Jean vote toujours majoritairement pour les conservateurs<sup>9</sup>.

Norbert Thériault juge mal le climat de confiance linguistique qui règne à Moncton. Est-il nécessaire de rappeler que nous sommes à l'époque du maire Leonard Jones, de la marche des étudiants de l'Université de Moncton en faveur du bilinguisme à l'Hôtel de Ville, de l'incident de la tête de cochon, de la demande de Michel Blanchard pour un procès en langue française à la suite de l'occupation de l'édifice des sciences par les étudiants et de la lutte pour l'obtention d'un district scolaire francophone dans la région de Moncton ? Même si le gouvernement provincial a adopté, il y a moins d'un an, la *Loi sur les langues officielles*, le climat n'est pas à la compréhension mutuelle et la confiance entre les communautés anglophone et francophone de Moncton ne règne point.

Norbert Thériault ne doit donc pas se surprendre du degré d'hostilité à l'égard de son projet de la part du personnel et des dirigeants de l'Hôpital Georges-Dumont. Le D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc se souvient que ces rencontres ne sont pas agréables et que le ministre lui demande même ce que cela peut lui faire qu'il n'y ait qu'un seul hôpital bilingue. C'est mal connaître l'adversaire puisque le D<sup>r</sup> LeBlanc s'implique toujours vivement dans la cause acadienne, notamment celle de la création d'un district scolaire autonome francophone à Moncton. Ses déclarations publiques agacent à un point tel qu'un autre mi-

nistre lui rappelle son statut de fonctionnaire. Mais le ministre Thériault n'abandonne pas son projet qu'il veut faire accepter à tout prix avant la publication des recommandations des experts-conseils Llewelyn-Davies. Il parle ouvertement au Moncton Hospital et à l'Hôpital Georges-Dumont du fait que le directeur général du nouvel et unique complexe hospitalier à Moncton sera bilingue. Le ministre Thériault offre le poste au D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc qui rejette cette proposition du revers de la main. La tentative de briser le front commun des dirigeants de l'Hôpital Georges-Dumont échoue et ce, grâce à un nationaliste comme le D<sup>r</sup> LeBlanc qui lutte pour la cause acadienne et qui n'est pas carriériste. Plus d'un aurait succombé à l'offre alléchante du ministre de la Santé. À partir de ce moment, c'est la guerre ouverte entre la direction de l'hôpital francophone et le ministre de la Santé<sup>10</sup>.

### **Une sainte colère de Louis Robichaud**

Une lettre provoquera la colère du premier ministre Louis Robichaud. La lettre, signée par le vice-président du conseil d'administration, M. Louis Cormier, fait part au premier ministre Robichaud des agissements de son ministre de la Santé et de son projet à l'égard du Moncton Hospital. Lors d'une rencontre le 10 février 1970 à Fredericton, entre le conseil d'administration et le premier ministre, le ministre de la Santé et d'autres ministres de la région du Sud-Est, Louis Robichaud, piqué au vif, selon plusieurs témoins dont le D<sup>r</sup> LeBlanc, affirme que la lettre concernant le ministre Thériault constitue une insulte. Il ajoute, en posant un regard accusateur sur le D<sup>r</sup> LeBlanc, que ce n'est pas Louis Cormier qui a écrit la lettre. Le D<sup>r</sup> LeBlanc raconte que Louis Cormier, furieux, a alors répondu au premier ministre : « Pensez-vous que je ne suis pas capable d'écrire<sup>11</sup> ? » Le premier ministre, en grand inquisiteur, fait un tour de table en demandant à chacun des membres du conseil s'ils sont au courant de la lettre. Erreur de stratégie de la part de la direction de l'Hôpital Georges-Dumont, puisque M<sup>e</sup> Adélarde Savoie et Gilbert Finn n'en sont pas au courant. Pourtant le premier

ministre aurait-il osé utiliser un tel artifice oratoire sans déjà en connaître la réponse ? C'est peu probable. Le D<sup>r</sup> Léon Richard déclare alors que si les propos du premier ministre indiquent un appui au projet Thériault comportant un seul complexe hospitalier bilingue à Moncton, lui et les autres membres du conseil sont aussi bien de fermer leurs documents et de s'en aller. Louis Robichaud toujours furieux énumère les choses qu'il a faites pour les Acadiens à commencer par l'Université de Moncton.

C'est au tour de M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, même s'il n'est pas au courant de la lettre, de se sentir visé. Le recteur de l'Université, qui siège toujours au conseil de l'hôpital, déclare à son beau-frère : « Monsieur le Premier Ministre on n'est pas ici pour discuter de l'Université. Ce qui ne marche pas, c'est l'Hôpital Dumont<sup>12</sup>. » Les discussions se poursuivent assez longuement dans l'après-midi. Les deux parties se quittent sur l'entente que le gouvernement ne prendra pas de décision finale avant la publication du rapport Llewelyn-Davies prévu à ce moment-là à la fin avril. L'orage dissipé, le premier ministre invite les membres du conseil d'administration à un cocktail à l'Hôtel Beaverbrook. Louis Robichaud et son gouvernement considèrent toujours comme irréductibles les D<sup>ss</sup> Rodolphe LeBlanc et Léon Richard<sup>13</sup>.

### **Les plaidoyers du père Cormier à son ami premier ministre**

Le premier ministre Robichaud connaît depuis quelque temps les vives inquiétudes de la communauté acadienne par rapport au projet d'agrandissement de l'Hôpital Georges-Dumont. Le 23 janvier, dans une lettre au premier ministre, le père Clément Cormier dit avoir été prié d'écrire pour souligner un sentiment d'inquiétude du fait que le projet de l'Hôpital Georges-Dumont semble bloqué alors que le complexe du Moncton Hospital se développe allègrement. Le père Cormier reprend les arguments en faveur d'un nouvel hôpital francophone et

fait état des menaces de l'unilinguisme anglophone dans le projet de l'hôpital bilingue. Le père Cormier poursuit :

Vous vous rappelez un soir, à votre domicile, je vous avais supplié de ne pas quitter le poste avant d'avoir complété trois œuvres indispensables : 1) doter les francophones de leur propre école normale ; 2) leur donner un complexe hospitalier qui se compare favorablement avec la moyenne des hôpitaux groupant des spécialistes ; 3) me sauver de la prison, c'est-à-dire régler le problème financier de l'université. Ce sont là, à mes yeux, les trois pièces maîtresses de notre structure francophone à ce stade de notre histoire.

Numéro 1 et numéro 3 sont des faits accomplis. Il reste le numéro 2 qui me paraît d'égale importance. Et je souhaite toujours que vous n'abandonniez pas le poste avant de compléter par ce projet d'importance capitale, la tâche gigantesque déjà accomplie<sup>14</sup>.

La réponse du premier ministre Robichaud vient trois jours après la célèbre rencontre du 10 février et tente de rassurer le père Cormier en lui disant que la population francophone de Moncton et du Nouveau-Brunswick aura son hôpital ou bien aura quelque chose de mieux. Le premier ministre ajoute qu'avant toute prise de décision finale, le ministre de la Santé et lui-même s'engagent à discuter, avec les membres du conseil d'administration de l'hôpital, des recommandations des experts-conseils<sup>15</sup>.

La direction et le conseil d'administration continuent à fournir toutes les justifications possibles aux experts-conseils et au ministère de la Santé pour le projet d'un complexe hospitalier autonome francophone à Moncton. Et tranquillement les pressions se font sentir dans la communauté francophone : les clubs Richelieu et les chambres de commerce dénoncent la fermeture de l'Hôpital Georges-Dumont en faveur d'un complexe hospitalier bilingue.

Le 5 mai, le père Cormier, selon ses propres mots, se permet « une telle diatribe » au sujet de l'Hôpital Georges-Dumont. La longue lettre est onctueuse, pleine de considération pour le premier ministre. Le diplomate Clément Cormier est à son

meilleur, mais sévère à l'égard du ministre Thériault. Le père Cormier évoque une soirée récente passée en compagnie du ministre Thériault qui a fait mauvaise impression à l'ancien recteur en émettant des doutes sur l'opportunité de régler la question d'un district scolaire francophone à Moncton, de construire l'Hôpital Georges-Dumont ou même la nécessité de défendre la cause française. Dans une phrase presque prophétique, le père Cormier dit au premier ministre que le ministre en question a fait un tort considérable à M. Robichaud et « à nous tous »<sup>16</sup>.

Vingt-six ans plus tard, les souvenirs qu'a Norbert Thériault de cette soirée avec le père Cormier sont plus tendres. Norbert Thériault raconte que le père Cormier était une personne avec qui il pouvait discuter ouvertement. Bien que déterminé « lui aussi », il était une personne admirée qui discutait honnêtement sans y mêler de politique. M. Thériault reconnaît toutefois que son bagage de francophone très minoritaire du comté de Northumberland ne l'a pas aidé à mieux évaluer la situation francophone à Moncton<sup>17</sup>.

### **Hatfield à la défense des Acadiens**

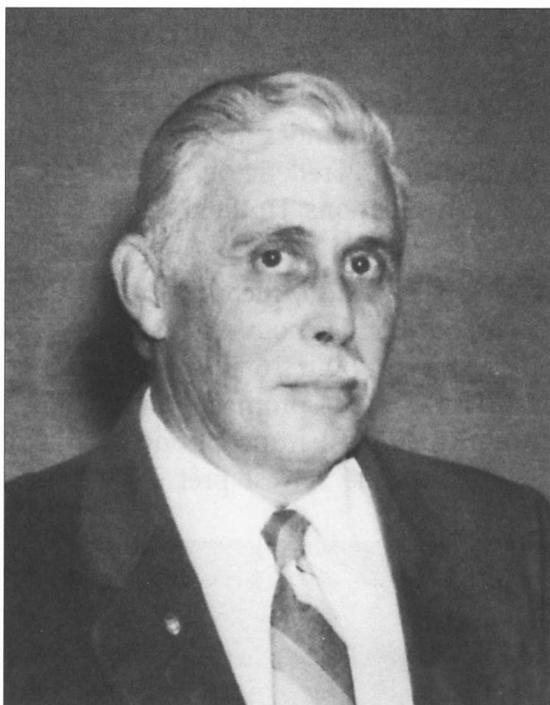
Malgré toute la planification stratégique et politique, la chance est parfois un élément important d'une grande victoire. Au mois de mai 1970, le chef de l'opposition officielle, Richard Hatfield, se rend au bal de bienfaisance Richelieu au Club Beauséjour de Moncton. Frédéric Arsenault, adjoint de M. Hatfield, l'accompagne pour faciliter les rencontres avec l'élite acadienne de Moncton. Le Dr Georges Grondin, l'un des plus farouches défenseurs du projet d'agrandissement de l'Hôpital Georges-Dumont, rencontre Frédéric Arsenault et son épouse Terez Retfalvi qu'il connaît depuis de nombreuses années. Le Dr Grondin se plaint de l'évolution négative du projet Georges-Dumont. Frédéric Arsenault s'occupe alors de présenter Richard Hatfield à l'éminent chirurgien. Le flair politique du chef conservateur le pousse à rencontrer le même soir le Dr Grondin chez lui où il passe de nombreuses heures à se renseigner sur le

dossier de l'agrandissement de l'Hôpital Georges-Dumont. Le D<sup>r</sup> Grondin affirme que le moment est venu pour les francophones du Nouveau-Brunswick d'avoir une institution égale ou semblable aux trois grandes institutions hospitalières anglophones de Saint-Jean, Fredericton et Moncton. Au bout de trois heures de conversations, Hatfield remercie le D<sup>r</sup> Grondin et part.

Deux semaines plus tard, Richard Hatfield téléphone au D<sup>r</sup> Grondin pour solliciter une nouvelle rencontre. Le D<sup>r</sup> Grondin, qui l'invite à la maison pour 16 h, ne sera pas déçu. Le chef conservateur lui dit : « Je te promets que si je suis élu je vais vous construire un hôpital francophone. » Tout de suite, le D<sup>r</sup> Grondin lui demande s'il est prêt à rendre publique sa



Le premier ministre Richard Hatfield (1970-1987).



D<sup>r</sup> Georges Grondin.

décision. En peu de temps, tout le personnel de Georges-Dumont et le corps médical se rassemblent à l'hôpital pour entendre Richard Hatfield réitérer sa promesse et en quelque sorte sceller une alliance sacrée avec la francophonie de Moncton<sup>18</sup>.

Le 16 juin, 10 jours avant la publication du rapport Llewelyn-Davies, Richard Hatfield, devant les membres de l'Association conservatrice de Westmorland à Shédiac se porte à la défense non seulement de l'Hôpital Georges-Dumont mais d'un district scolaire autonome pour les francophones de Moncton. Le chef conservateur porte un coup mortel à l'emprise libérale sur Moncton grâce aux tergiversations du gouvernement sur deux questions vitales pour la population acadienne du milieu<sup>19</sup>.

Le lendemain, l'éditorial anonyme de *L'Évangéline* reprend le thème soulevé par Hatfield de la fraude électorale en 1967

alors que des travaux préliminaires d'agrandissement de l'hôpital avaient été entamés. L'éditorialiste demeure optimiste et pense que le premier ministre Robichaud tiendra sa promesse de septembre 1966 de construire un nouvel hôpital francophone à Moncton<sup>20</sup>.

Moins de deux semaines plus tard, le gouvernement provincial rend public le rapport Llewelyn-Davies qui préconise la fermeture de nombreux petits hôpitaux et, là il n'y a aucune surprise, l'ouverture d'un grand hôpital sur le site du Moncton Hospital pour desservir les deux communautés linguistiques. Les consultants ajoutent que les hôpitaux Moncton et Georges-Dumont devraient se développer conjointement sur un même site, en partenariat, afin de leur permettre de jouir de services communs tout en maintenant leur identité propre et en dispensant aux patients internes des services personnels dans leur langue maternelle. À la conférence de presse, le ministre Thériault précise que le gouvernement n'ira pas de l'avant avec les recommandations du rapport sans consultation préalable. Il prend bien soin d'ajouter que le rapport est l'œuvre des experts-conseils et ne représente aucunement l'opinion ou la politique du gouvernement du Nouveau-Brunswick<sup>21</sup>.

Il existe cependant deux versions du rapport. C'est par accident que le bureau du chef de l'opposition reçoit les deux versions. Quand chacun de leur côté Richard Hatfield et Frédéric Arsenault viennent à consulter leur copie, ils se rendent vite compte qu'ils n'ont pas la même version des faits. Le rapport B laisse la porte ouverte au projet de développement de l'Hôpital Georges-Dumont sur son site actuel.

Le 3 juillet, le conseil d'administration rencontre une délégation gouvernementale comprenant le ministre Norbert Thériault, le ministre André Richard et les trois députés libéraux de Moncton, le ministre L.G. DesBrisay, Léonide Cyr et Bob Lenihan. Rien ne transpire publiquement de cette rencontre. Quelques jours plus tard, les experts-conseils viennent expliquer leurs recommandations de créer le grand hôpital

central de la province à Moncton<sup>22</sup>. *L'Évangéline* du 8 juillet rapporte que le directeur général de l'hôpital, le Dr Rodolphe LeBlanc, se dit optimiste à la suite de la rencontre avec les experts-conseils. Pour le Dr LeBlanc, le plan B donne lieu de croire que l'Hôpital Georges-Dumont conservera son autonomie sur le site actuel.

Les 16 et 17 juillet, l'éditorial du quotidien *L'Évangéline* revient à la charge sur la question des hôpitaux et se porte à la fois à la défense de l'agrandissement de l'Hôpital Georges-Dumont et du maintien de l'École des infirmières menacée de fermeture par une recommandation de l'Association des infirmières du Nouveau-Brunswick. L'éditorial parle de l'impatience qui s'accroît avec les tergiversations, les jeux de cache-cache et les décisions inexplicables<sup>23</sup>.

### **Le volte-face du gouvernement**

Vers la mi-août, le premier ministre Robichaud annonce que son gouvernement rejette les recommandations des experts-conseils touchant la fermeture d'hôpitaux et que les efforts porteront sur la planification des centres régionaux. Le Dr LeBlanc estime qu'il s'agit là d'une déclaration vague puisqu'en effet on ne mentionne rien de la situation des hôpitaux à Moncton. Richard Hatfield dénonce cette déclaration pré-électorale d'un gouvernement qui se rend enfin à l'évidence des protestations des citoyens contre les fermetures d'hôpitaux. Il déplore également les 250 000 \$ payés aux experts-conseils<sup>24</sup>.

Les trois députés libéraux de Moncton, MM. DesBrisay, Cyr et Lenihan, recommandent au gouvernement le développement de l'Hôpital Georges-Dumont sur son site actuel et l'agrandissement prévu du Moncton Hospital<sup>25</sup>.

Deux jours plus tard, le ministre de la Santé Norbert Thériault se dit enchanté d'annoncer la décision du gouvernement de construire un nouvel hôpital de 286 lits sur l'emplacement de l'Hôpital Georges-Dumont. Le conseil d'administration fait connaître par voie de communiqué sa satisfaction et se dit heureux de constater qu'après plusieurs années de lutte, les

efforts ont enfin été récompensés<sup>26</sup>. Vingt-six ans plus tard, Norbert Thériault dit avoir perdu cette bataille parce que le ministre des Finances DesBrisay de Moncton et les deux députés libéraux, à la veille des élections, « étaient dans le trouble ». Louis Robichaud et ses amis voulaient un nouvel Hôpital Georges-Dumont et le premier ministre souhaitait que cette question soit réglée avant les élections<sup>27</sup>.

Au début septembre, le premier ministre Robichaud annule des élections complémentaires et décrète des élections générales pour le 26 octobre 1970. Quelques jours plus tard, le ministère de la Santé annonce la création d'un comité d'étude sur les sciences hospitalières portant sur l'enseignement et le nombre d'infirmières requis. Encore une fois, le ministre, en bon intendant, déclenche un processus qui va provoquer de grandes anxiétés autour de l'hôpital puisque des recommandations de l'Association des infirmières du Nouveau-Brunswick menacent déjà la survie de l'École des infirmières.

C'est ainsi, comme le raconte le Dr Rodolphe LeBlanc, que Richard Hatfield est venu rencontrer, dans la vieille chapelle de l'Hôtel-Dieu, les principaux dirigeants de l'Hôpital Georges-Dumont. L'accompagnent les trois candidats conservateurs de Moncton, Jean-Paul LeBlanc, Paul Creaghan et Art Buck. Selon le Dr LeBlanc, Hatfield affirme que s'il est élu, ainsi que ses candidats à Moncton, son gouvernement construira le nouvel hôpital, développera l'Université de Moncton de même que l'école régionale qui sera la future Polyvalente Mathieu-Martin et ne fermera pas l'École des infirmières. Il n'en fallait pas plus pour qu'une bonne partie du personnel et de nombreux médecins, dont le Dr Georges Grondin, fassent la campagne en faveur des candidats conservateurs. Les promesses libérales ne suffirent plus. La confiance ne règne plus entre l'élite acadienne de Moncton et le gouvernement Robichaud. Le « trou », résultat des travaux d'excavation et de pose des fondations en 1967, qu'un éditorialiste avait qualifié de fraude électorale, se transforme en un symbole visible, puissant et embarrassant pour le gouvernement libéral.

## Une promesse lourde de conséquences

Si la campagne électorale est terne au Nouveau-Brunswick, le Canada est lui plongé à l'automne dans la crise d'Octobre, le kidnapping du consul britannique James Cross et l'enlèvement subséquent de Pierre Laporte et sa fin tragique. Le 21 octobre, Louis Robichaud fête ses 45 ans. Cinq jours plus tard, le 26 octobre, les électeurs et les électrices du Nouveau-Brunswick mettent fin à 10 ans de règne libéral. La perte est moins amère pour Louis Robichaud, le père de l'Université de Moncton et du programme de chances égales, parce qu'il considère son successeur, Richard Hatfield, comme un homme juste qui poursuivra les objectifs du programme d'égalité sociale<sup>28</sup>.

En parlant des dernières années du gouvernement Robichaud, l'éditorial anonyme de *L'Évangéline* du 28 octobre n'est pas tendre :

[...] Partant, on tenait moins compte des avis, des recommandations des chefs populaires. Ceux-ci avaient souvent l'impression d'être traités de haut, sans trop de considération ou avec indifférence. Des problèmes restaient pendants, traînaient, mécontentaient. Certaines attitudes impopulaires et inexplicables du gouvernement en face de certains problèmes l'ont coulé, comme celui de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont à Moncton et du district scolaire n<sup>o</sup> 15. En même temps, on n'avait rien à reprocher à M. Hatfield et pour cause ! Il n'avait pas la responsabilité du pouvoir. Par ailleurs, il était partout, aimable, accueillant, à l'écoute de tous et fort sympathique. Il a conquis la balance des voix qui l'ont porté au pouvoir<sup>29</sup>.

Norbert Thériault accepte pleinement la responsabilité de la défaite électorale des libéraux en 1970.

[...] des regrets politiques que j'ai, c'est que le Parti libéral a perdu l'élection de Moncton basée sur Georges-Dumont. Les vieilles familles libérales acadiennes de Moncton, les gardes-malades, tu sais, ont tous voté conservateur. J'en suis responsable de ce côté-là. Je le regrette comme politicien, mais je ne le regrette pas comme personne humaine qui voulait faire ce qu'il pensait juste et correct. Parce qu'au fond là, moi je te dis quand on a perdu l'élection en 1970, j'étais proche de la porte.

[...] On aurait pu bâtir un [...] hôpital de millions [de dollars] à Moncton tout en français et qu'il n'y aurait pas eu un [...] mot d'anglais et si t'avais jamais eu l'Université de Moncton, où est-ce qu'on serait<sup>30</sup> ?

Malheureusement pour Norbert Thériault, ni son ministère ni le gouvernement n'ont clairement et publiquement fait ce choix entre l'éducation et la santé. Peut-être l'ont-ils fait au Conseil des ministres en retardant les projets. N'était-ce pas brouiller les cartes et mettre le feu aux poudres en abandonnant l'Hôpital Georges-Dumont au profit d'un complexe hospitalier bilingue ? Les soins offerts à la population acadienne du Sud-Est et l'enseignement clinique et paramédical dans la langue française sont au cœur du débat, et Fredericton n'a rien compris.

Les élections de 1970 ont tranché le débat. Richard Hatfield, lui, tiendra-t-il ses promesses pré-électorales ?

## Notes

1. Richard Hatfield au D<sup>r</sup> Georges Grondin, entrevue avec le D<sup>r</sup> Georges Grondin, septembre 1996, Claude Bourque.
2. Entrevue avec le D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc, juillet 1996, Claude Bourque.
3. *L'Évangéline*, 7 octobre 1967, p. 1.
4. *L'Évangéline*, 14 octobre 1967, p. 1.
5. *L'Évangéline*, 13 septembre 1968, p. 2.
6. *L'Évangéline*, 17 mars 1969, p. 1 et 6.
7. *Rapport annuel 1968*, Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, archives de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont.
8. *Rapport annuel 1969*, Hôpital Georges-Dumont.
9. Entrevue avec Norbert Thériault, décembre 1996.
10. Entrevue avec le D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc, juillet 1996.
11. Entrevues avec le D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc, le D<sup>r</sup> Léon Richard et M<sup>e</sup> Adélar Savoie, 1996.
12. Entrevues avec le D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc, le D<sup>r</sup> Léon Richard et M<sup>e</sup> Adélar Savoie, 1996.
13. *Ibid.*
14. Père Clément Cormier au premier ministre Louis-J. Robichaud, 23 janvier, 1970, Fonds Clément-Cormier, archives du Centre d'études acadiennes.
15. Échange de lettres entre le père Clément Cormier, 23 janvier 1970 et le premier ministre Louis-J. Robichaud, 13 février 1970. Fonds Clément-Cormier, archives du Centre d'études acadiennes.
16. Lettre du père Clément Cormier au premier ministre Louis-J. Robichaud, 5 mai 1970, Fonds Clément-Cormier, archives du Centre d'études acadiennes.
17. Entrevue avec Norbert Thériault, décembre 1996.

18. Entrevues avec les D<sup>rs</sup> Georges Grondin, Rodolphe LeBlanc et Léon Richard, et MM. Gilbert Finn et Frédéric Arsenault.
19. *L'Évangéline*, 16 juin 1970, p. 1.
20. *L'Évangéline*, 17 juin 1970, p. 4.
21. *L'Évangéline*, 26 juin 1970, p. 1.
22. *L'Évangéline*, 7 juillet 1970, p. 3.
23. *L'Évangéline*, 16 et 17 juillet 1970, p. 4.
24. *L'Évangéline*, 13 août 1970, p. 7.
25. *L'Évangéline*, 24 août 1970, p. 3.
26. *L'Évangéline*, 25 août 1970, p. 1.
27. Entrevue avec Norbert Thériault, décembre 1996.
28. Della M.M. Stanley, *Louis Robichaud. A Decade of Power*, Halifax, Nimbus Publishing, Halifax, 1984.
29. *L'Évangéline*, 28 octobre 1970, p. 4.
30. Entrevue avec Norbert Thériault, décembre 1996.

# CHAPITRE 8

## Hatfield tient sa promesse

Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements au premier ministre Richard Hatfield et aux trois ministres de la Santé qui se sont succédé depuis 1971 et en particulier à M. Paul Creaghan, qui en tant que ministre de la Santé en 1971 et en tant que député de Moncton s'est assuré que l'hôpital Dumont serait construit<sup>1</sup>.

Ce rêve souvent prenait des airs de cauchemar et le projet d'un hôpital régional français à Moncton avait la facilité d'arriver toujours au bon moment d'une nouvelle enquête ou étude. Il ne faudrait pas oublier que si ce n'eût été de l'entêtement de quelques-uns, il n'y aurait pas d'ouverture d'un hôpital français à Moncton, mais bien la disparition d'un édifice vieilli et la perte d'une autre institution<sup>2</sup>.

Le mois de novembre 1970 marque la prise de pouvoir du gouvernement progressiste conservateur de Richard Hatfield. Bien sûr il y a les promesses de régler trois dossiers francophones importants à Moncton. Mais ce sont aussi des temps d'incertitude. Si personne ne doute de la bonne foi de Richard Hatfield à l'égard des Acadiens, il n'en demeure pas moins que seuls trois députés francophones font partie du gouvernement, bien que tous trois siègent au Conseil des ministres : Charles Van Horne de Campbellton, Jean-Maurice Simard d'Edmundston et Jean-Paul LeBlanc de Moncton. Cette petite masse critique est-elle suffisante pour permettre le développement continu de la communauté acadienne au même rythme que pendant les

10 dernières années du gouvernement Robichaud ? Il faudra voir et y voir.

### **Un vrai conseil d'administration**

La première responsabilité du nouveau ministre de la Santé, M<sup>e</sup> Paul Creaghan, est celle d'élaborer le programme de construction d'hôpitaux au Nouveau-Brunswick. Le député-ministre de Moncton rencontre le conseil d'administration de l'Hôpital Georges-Dumont à plusieurs reprises au cours de l'hiver 1970-1971 pour discuter de l'avenir de l'hôpital. Le premier pas à franchir est celui de doter l'institution d'un vrai conseil d'administration puisque depuis juillet 1967, date de l'achat de l'Hôtel-Dieu par la province, le conseil n'est que consultatif. Il faut donner au conseil de l'Hôpital Georges-Dumont les mê-



M. Gilbert Finn, président du conseil d'administration (1971-1987).

mes pouvoirs qu'exercent les conseils des autres grands hôpitaux de la province.

À la fin mars, le ministre de la Santé annonce la réorganisation du conseil consultatif en lui accordant les pleines responsabilités du contrôle et de l'administration de l'hôpital<sup>3</sup>. Le ministre nomme alors M. Gilbert Finn premier président de ce conseil d'administration. M. Finn, qui siège depuis plusieurs années au comité consultatif de l'hôpital, est le président d'Assomption-Vie, la grande compagnie d'assurance acadienne qui a son siège social à Moncton. Le prestige de M. Finn est reconnu non seulement pour les succès remportés à l'Assomption mais aussi parce qu'il a su mettre en œuvre le projet de renouveau du centre-ville de Moncton comprenant place l'Assomption avec sa tour de bureau de 20 étages, l'hôtel de ville de Moncton et un hôtel de luxe, l'Hôtel Beauséjour. M. Finn sera l'un des plus importants interlocuteurs privilégiés de la communauté acadienne pendant toute l'administration Hatfield.

Le conseil d'administration de l'Hôpital Georges-Dumont en 1971 est composé de :

- a) nommés par la province : Gilbert Finn de Saint-Anselme  
M<sup>e</sup> Louis-Félix LeBlanc de Bouctouche  
Paul LeBlanc de Moncton  
D<sup>r</sup> Georges Grondin  
D<sup>r</sup> Léon Richard
- b) nommés par Moncton : Louis Cormier, maire adjoint  
Ola LeBlanc
- c) nommé par Shédiac : M<sup>e</sup> Alfred Landry
- d) nommé par Dieppe : Régis LeBlanc
- e) nommé par l'Université  
de Moncton : M<sup>e</sup> Adélarde Savoie

Le vent dans les voiles, le président du conseil Gilbert Finn met sur pied des comités permanents du conseil d'administration : comité exécutif (Gilbert Finn) ; comité de construction (Alfred Landry) ; comité de finance (Louis-Félix LeBlanc) ; comité conjoint (Gilbert Finn) ; comité de l'examen des titres



Le premier conseil d'administration avec les pleins pouvoirs de gestion en mars 1971. Dans l'ordre habituel, première rangée : M. Régis LeBlanc, trésorier ; le D<sup>r</sup> Léon Richard, vice-président ; M. Gilbert Finn, président ; le D<sup>r</sup> Rodolphe-F. LeBlanc, directeur général et secrétaire du conseil ; M<sup>e</sup> Alfred Landry, président du comité de construction. Deuxième rangée : M. Ola LeBlanc, M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, le D<sup>r</sup> Georges Grondin, M. Paul LeBlanc et M. Louis Cormier. Absent : M<sup>e</sup> Louis-Félix LeBlanc.

(Adélarde Savoie). Un autre comité permanent du conseil, celui de l'École des infirmières, est présidé par une personne externe au conseil, M. Éric Cormier<sup>4</sup>.

M. Gilbert Finn croit à la formule des comités de travail à l'intérieur du conseil d'administration surtout quand une institution aussi complexe qu'un hôpital doit construire un nouveau centre hospitalier. Cette formule administrative permet à un conseil d'attaquer de plein front plusieurs grands dossiers à la fois et ainsi les faire progresser et aboutir. D'où l'importance du comité de construction qui aura non seulement la tâche de surveiller les plans et la construction du nouvel hôpital mais aussi de voir au déménagement des services et des patients de l'ancien au nouvel édifice. Le comité présidé par M<sup>e</sup> Alfred Landry, maire de Shédiac, conseiller juridique de nombreuses institutions acadiennes et éminent membre du Parti progressiste conservateur, compte également comme membres le

D<sup>r</sup> Georges Grondin, le D<sup>r</sup> Léon Richard, M. Régis LeBlanc et M<sup>e</sup> Adélarde Savoie<sup>5</sup>.

### **Les préparatifs pour le nouvel hôpital**

Le 14 avril 1971, M<sup>e</sup> Alfred Landry, les membres du comité ainsi que le D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc et quelques membres de son personnel se rendent à Fredericton pour présenter un important mémoire au Conseil des ministres. Ce premier mémoire du nouveau conseil d'administration au gouvernement Hatfield fait état de l'historique du projet du nouvel Hôpital Georges-Dumont, des raisons qui justifient ce projet et de l'urgence de construire le plus vite possible. Le premier ministre Richard Hatfield, fidèle à sa promesse électorale, assure la délégation que l'hôpital va se construire et qu'il s'agit là d'une priorité du programme de construction des hôpitaux du Nouveau-Brunswick. Le lendemain, la délégation rencontre les experts-conseils chargés d'élaborer et superviser le programme de construction d'hôpitaux, la firme Craig, Ziedler et Strong<sup>6</sup>.

Lors de la séance du 22 avril 1971 à l'Assemblée législative, le ministre de la Santé, Paul Creaghan, annonce que des travaux importants débiteront cette année-là pour la construction de l'Hôpital Georges-Dumont de Moncton et du Victoria Public Hospital (baptisé plus tard Chalmers) de Fredericton ainsi que des trois derniers étages d'un pavillon principal au Moncton Hospital<sup>7</sup>. M. Creaghan, en réponse à une question du député de Kent, André Richard, sur les plans préparés par l'architecte Gérald Gaudet pour le complexe Dumont, affirme que tout dépendra de la recommandation des experts-conseils<sup>8</sup>. La réponse n'a rien de rassurant pour l'architecte qui travaille depuis 1960 sur des plans d'hôpitaux qui ne se construisent jamais.

En fin de session législative, l'ancien ministre de la Santé Norbert Thériault provoque tout un débat en accusant le gouvernement Hatfield d'avoir induit les gens de Moncton en erreur en promettant de construire immédiatement l'Hôpital

Georges-Dumont. Selon Thériault, il n'y a pas d'argent dans les prévisions budgétaires pour entreprendre des travaux cette année. Il y a bien sûr discussion du « trou » à l'Hôpital Georges-Dumont fait par les libéraux en octobre 1967. Le ministre Creaghan se veut rassurant en affirmant que les travaux de planification progressent de manière très satisfaisante<sup>9</sup>.

En juillet 1971, le président du comité de construction, Alfred Landry, garde encore un espoir que les travaux débiteront prochainement. Le nouvel hôpital, selon les plans révisés de Fredericton, aura une capacité de 286 lits, mais il reste à négocier le nombre de lits à conserver dans l'édifice actuel. Le 30 juillet, un éditorial anonyme de *L'Évangéline* s'inquiète des retards dans l'annonce de la construction de l'Hôpital Georges-Dumont et conclut en se demandant si la population a tort de s'inquiéter<sup>10</sup>.

L'annonce si attendue se fait le 19 août 1971. Le premier ministre Richard Hatfield et le ministre de la Santé Paul Creaghan annoncent donc un programme ambitieux de construction d'hôpitaux d'une valeur totale de 90 millions de dollars. Ce programme, financé en partie par le gouvernement fédéral, est toutefois échelonné sur huit ans et ne débutera qu'en 1972.

L'Hôpital Georges-Dumont, dont la construction doit débiter le 1<sup>er</sup> août 1972, coûtera 14,5 millions de dollars pour 273 lits (13 de moins que prévu) et l'on aménagera dans le vieil hôpital une aile psychiatrique. On précise que les travaux de rénovation de l'hôpital actuel débiteront dès la fin des travaux du nouvel hôpital. Aux questions de la presse, le ministre de la Santé précise que les plans préparés en 1967 ne serviront pas parce que les experts-conseils ont su économiser 7 000 000 \$, sans supprimer les services essentiels, en faisant de nouveaux plans pour l'hôpital. Le nouvel Hôpital Georges-Dumont sera construit à l'arrière de l'édifice actuel et le « trou » avec ses fondations sera recouvert<sup>11</sup>. Il n'y a donc pas de surprise puisque déjà le rapport Llewelyn-Davies de 1970 laisse présager des modifications architecturales importantes au pro-

jet Georges-Dumont. Le rapport note également la valeur du « trou » : 1 000 000 \$. Et à quand l'ouverture officielle ? En novembre 1974, précise le ministère de la Santé.

À l'hiver 1972, le gouvernement décide que de nouveaux architectes seront affectés au projet de l'Hôpital Georges-Dumont. Le ministre Paul Creaghan annonce que la firme Bélanger, Blanchette, Albert et associés de Moncton agiront comme architectes alors que la maison Surveyer, Nenniger et Chênevert inc. de Montréal (SNC) dirigera le projet de construction. Les recommandations du conseil d'administration sont donc entérinées par le ministre de la Santé. Les architectes sont bien connus au Nouveau-Brunswick puisqu'ils y ont construit de nombreux hôpitaux. Pour sa part, la maison SNC a dirigé la construction du complexe immobilier Place l'Assomption à Moncton.

### **Un hôpital nouveau genre**

Les architectes du Nouveau-Brunswick travaillent vite puisque deux semaines plus tard a lieu le dévoilement de la maquette du nouvel Hôpital Georges-Dumont. L'édifice compte 250 000 pieds carrés répartis sur 4 étages. L'édifice imposant mesurera 300 pieds de longueur sur 200 pieds de largeur et aura une hauteur de 70 pieds. Selon le sous-ministre de la Santé, le Dr Ernest Watkinson, il s'agit du premier hôpital du genre dans les provinces Maritimes. Les grands espaces internes sans murs de soutènement permettent d'effectuer des changements avant et pendant la construction sans en augmenter les coûts. Ce concept modulaire permet aussi de faire des agrandissements à des coûts beaucoup moindres.

Le sous-ministre annonce également des innovations dans l'opération d'hôpitaux au Nouveau-Brunswick. Le nouvel Hôpital Georges-Dumont aura un centre de chirurgie de jour permettant une utilisation plus efficace des services coûteux d'un hôpital, des unités de séjour avec soins efficaces et personnalisés, ainsi qu'une polyclinique offrant des services de



Dévoilement de la maquette du nouvel Hôpital Georges-Dumont : M. Gilbert Finn, président du conseil ; M. Jim Craig ; le D<sup>r</sup> E. Watkinson, sous-ministre de la Santé ; le D<sup>r</sup> Rodolphe-F. LeBlanc, directeur général ; M. Dick Goad, le directeur du projet de construction.

diagnostic et de thérapie spécialisée aux malades tant internes qu'externes.

Le coût de construction s'élèvera à 14 500 000 \$ dont 11 020 000 \$ pour la construction proprement dite. Les autres coûts comprennent l'ameublement, l'équipement, les frais d'architecte et les autres dépenses associées à un tel projet.

Le mot de la fin de cette cérémonie revient au président du conseil d'administration, Gilbert Finn, qui en est à son troisième dévoilement de maquette d'un futur hôpital régional francophone dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick. Pour M. Finn, l'Hôpital Georges-Dumont franchit une autre étape. Cette institution a vraiment la vie dure, et bien qu'à certains moments il y ait eu des raisons d'être sceptique quant à l'aboutissement du projet, le président du conseil estime que depuis un an on se rapproche constamment de la date du début de la

construction<sup>12</sup>. Comme dit le dicton, « chat échaudé craint l'eau froide. »

En juin, juillet et août, le gouvernement annonce l'octroi des contrats pour les fondations ( pieux et coulage du béton) et les structures d'acier.

### **Une deuxième inauguration officielle des travaux**

Le 5 septembre 1972, six ans après l'annonce par le gouvernement de la construction de l'Hôpital Georges-Dumont, et cinq ans après le début des travaux inachevés et maintenant enterrés, une nouvelle cérémonie d'inauguration officielle des travaux de construction de l'hôpital a lieu. Un cylindre contenant



Inauguration des travaux du nouvel hôpital le 5 septembre 1972 : le ministre Paul Creaghan dépose un cylindre dans le ciment d'un mur de la fondation. Ce cylindre contient, selon le président du conseil Gilbert Finn (à droite), des secrets et des noms.

des documents historiques est déposé dans un mur des fondations par l'ancien ministre de la Santé, Paul Creaghan, devenu ministre de l'Expansion économique. Le président du conseil, Gilbert Finn, déclare que, pendant 12 ans, les individus présents sur l'estrade d'honneur ont payé de leurs personnes pour faire que l'Hôpital Georges-Dumont, qui est un hôpital francophone, offre aux gens de Moncton, de Westmorland, de Kent, et même de toute la province, des services auxquels ils ont droit mais que jusqu'à présent ils n'avaient pas toujours eus. M. Finn, ainsi que les autres orateurs, rendent hommage aux autorités provinciales, aux instigateurs du projet (administrateurs, médecins et employés) et aux sœurs de la Providence<sup>13</sup>.

Cinquante ans plus tôt, en octobre 1922, les sœurs de la Providence préparaient la maison du 54-56 rue Church pour l'accueil des premiers patients de l'Hôtel-Dieu. Quel beau cadeau de 50<sup>e</sup> anniversaire ! Cette fois, il n'y aura pas d'arrêt de

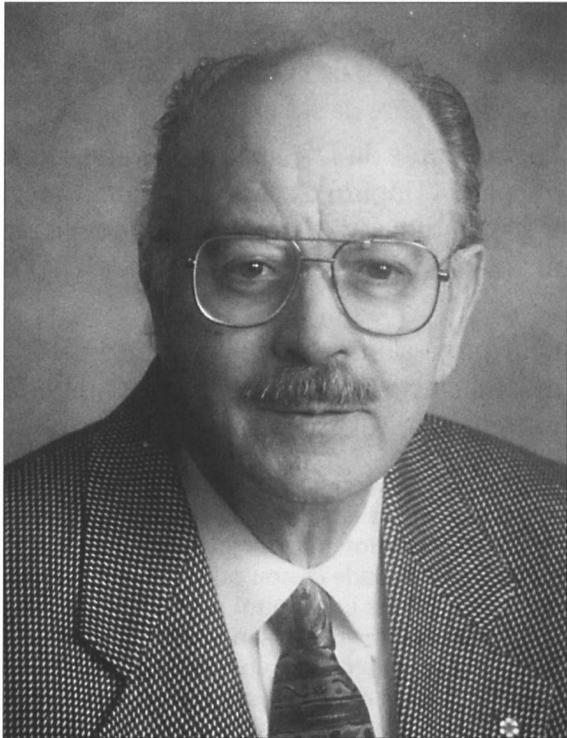


Construction de l'hôpital.

construction. Au cours des années 1973 et 1974 nous ne pourrions que constater les progrès constants de la construction.

### **Un nouveau directeur médical, un nouveau directeur général et une politique linguistique**

Il n'y a pas que sur le chantier de construction que ça bouge puisque de grands changements se font également à l'intérieur en 1973. Le D<sup>r</sup> Gérard Léger, directeur médical depuis 1959, prend sa retraite en 1970. Il est remplacé par le D<sup>r</sup> Rodolphe LeBlanc qui cumule les fonctions de directeur général et de directeur médical. En février 1973, c'est le D<sup>r</sup> Léon Richard, longuement associé à la bataille pour l'obtention d'un nouvel hôpital, qui prend la relève comme directeur médical.



Le D<sup>r</sup> Léon Richard, directeur médical (1973-1988).

Né le 16 juin 1923 à Richibouctou-Village, Léon Richard obtient son baccalauréat ès arts de l'Université Saint-Joseph en 1944 et son doctorat en médecine de l'Université Laval en 1951. À compter de cette date jusqu'en 1956, le D<sup>r</sup> Richard pratique la médecine à Richibouctou. Pendant les quatre années suivantes il se spécialise en ophtalmologie dans de grands hôpitaux de Boston et est reconnu spécialiste en ophtalmologie en 1959 par le Collège royal du Canada.

Le D<sup>r</sup> Richard pratique l'ophtalmologie à l'Hôpital Georges-Dumont et au Moncton Hospital de 1960 à 1982. Malgré une pratique médicale chargée, il est le président de la Société nationale des Acadiens de 1964 à 1969 et membre du bureau des gouverneurs de l'Université de Moncton de 1965 à 1967. Il sera le chancelier de cette institution de 1979 à 1989. Dans le domaine médical, le D<sup>r</sup> Richard assumera la présidence de la Société médicale de Moncton, de la Société médicale du Nouveau-Brunswick et de l'Association médicale canadienne. Le D<sup>r</sup> Richard est membre de l'Ordre du Canada. Il est marié à Pierrette Blagdon et père de six enfants.

La tâche principale du D<sup>r</sup> Richard est la réorganisation du conseil médical de l'Hôpital Georges-Dumont, la révision et la mise à jour des statuts et règlements ainsi que le recrutement de nouveaux médecins et spécialistes<sup>14</sup>. Ce n'est pas une mince tâche.

La rigueur professionnelle du D<sup>r</sup> Richard à l'égard de ses collègues médecins est légendaire. Dans son rapport annuel de 1974, le directeur médical est on ne peut plus clair :

Dans un hôpital moderne, le principal devoir du conseil médical est le contrôle de la qualité des soins aux malades. Dans l'esprit des législateurs, des juges et du public, l'hôpital existe pour le malade et non pour le médecin. En effet, le nombre de lits dans un hôpital ne se détermine pas par le nombre de médecins mais bien par le nombre de malades. Si la profession médicale plaçait ses intérêts au-dessus de ceux du malade et cessait de s'autodiscipliner, elle serait vite régimentée par un public qui deviendrait de moins en moins indulgent à son égard.

[...] Dans quelques mois nous allons déménager dans un hôpital ultramoderne. Ici aussi, il y aura des problèmes d'adaptation mais l'atmosphère ne sera pas la même. Il ne faudrait pas que seul l'édifice se modernise mais il faudrait aussi que le corps médical fasse peau neuve et laisse ses mauvaises habitudes dans la poussière du vieil édifice<sup>15</sup>.

Un autre grand changement dans l'administration de l'Hôpital Georges-Dumont surviendra à l'automne 1973 quand le directeur général, le Dr Rodolphe-F. LeBlanc, décide de quitter ses fonctions pour faire de la coopération internationale à titre de directeur des cliniques hospitalières de l'Université du Zaïre à Kinshasa, la capitale. Son départ à première vue surprend puisqu'il survient un peu plus d'un an avant l'inauguration du nouvel hôpital. Mais, voilà justement, le travail du Dr LeBlanc est terminé. Nommé pour préparer la construction de l'hôpital en 1967, il a dû lutter très fortement pour que ce projet ne sombre pas. Même si le projet principal ne se réalise pas facilement, le Dr LeBlanc et son équipe voient à la mise sur pied des départements de soins intensifs, de service social, d'ergothérapie et de psychologie. Comme le dit le président du conseil Gilbert Finn dans son rapport annuel :

[...] Au moment où le docteur LeBlanc nous quitte, son rêve est en bonne voie de se réaliser et nous lui en sommes tous reconnaissants. Nous lui sommes aussi redevables d'avoir recruté et entraîné une équipe compétente dont faisait partie entre autres, son successeur M. Pierre LeBouthillier. Celui-ci aura à finaliser les projets déjà en marche et deviendra du même coup le directeur général de l'un des hôpitaux les plus modernes dans l'Est du Canada<sup>16</sup>.

De retour au Canada en 1975, le Dr LeBlanc devient le conseiller médical à la Division de l'agrément des établissements hospitaliers au ministère des Affaires sociales à Québec et pendant 10 ans assumera le poste de directeur des services professionnels au Centre hospitalier régional de l'Outaouais. En 1985, il devient le directeur des services professionnels à l'Hôpital de Sept-Îles au Québec. En 1990, le Dr LeBlanc agit comme médecin-conseil auprès du ministère de la Santé et des

Services communautaires jusqu'au moment de sa retraite en janvier 1993. Son successeur, Pierre LeBouthillier, est prêt à prendre la relève puisqu'il occupe le poste de directeur général adjoint de l'Hôpital Georges-Dumont depuis 1968.

Né le 18 décembre 1941 à Lagacéville, Pierre LeBouthillier obtient son baccalauréat ès arts du collège de Bathurst en 1965 et une maîtrise en administration des soins de la santé de l'Université d'Ottawa en 1967. Il est marié à Carole Boisvenue.



Pierre LeBouthillier, directeur général (1973-1992) et président-directeur général de la Corporation hospitalière Beauséjour (1992 à ce jour).

Membre de nombreux conseils d'administration dont celui de l'Association des hôpitaux du Nouveau-Brunswick, de l'École d'enseignement infirmier Providence, de la Villa Providence, de la Villa du Repos ainsi que des Amis de la Villa du Repos, Pierre LeBouthillier siège toujours en 1997 au conseil d'administration de la Croix Bleue de l'Atlantique, en plus d'être le président de son comité de vérification, et au comité consultatif du Centre cardiaque du Nouveau-Brunswick. Pierre LeBouthillier a aussi siégé au comité d'étude Task Force sur les services de santé pour le Nouveau-Brunswick en 1978. Il est par ailleurs le secrétaire-trésorier de la Fondation Hôpital régional Dr Georges-L. Dumont.

En 1992, Pierre LeBouthillier est nommé président-directeur général de la Corporation hospitalière région 1 Beauséjour qui regroupe l'Hôpital Georges-Dumont, l'Hôpital Stella-Maris de Kent et le Centre médical régional de Shédiac.

De temps à autre au cours des années 1960 et 1970, un patient hospitalisé ou en traitement à l'urgence se plaint de ne pas avoir été servi en français. Même si l'hôpital est considéré depuis toujours comme une institution essentiellement de langue française, il ne faut pas oublier la longue tradition d'hôpital catholique. Pour quelques raisons que ce soient, l'hôpital a embauché quelques anglophones unilingues. Or, les francophones n'acceptent plus de se faire servir en anglais à l'Hôpital Georges-Dumont et c'est ainsi que l'hôpital se dote en avril 1974 d'une politique linguistique afin d'assurer des services bilingues aux patients<sup>17</sup>.

Cette politique préconise qu'en tout temps et dans chaque service en contact avec le patient il y ait du personnel pouvant communiquer dans la langue du patient. À l'urgence, les infirmières doivent maîtriser les deux langues officielles. Pour des raisons d'équité, l'hôpital ne peut pas congédier son personnel unilingue. La politique affirme que ces employés unilingues peuvent garder leur emploi puisque l'institution planifie des services bilingues dans tous les départements en contact avec

les patients. Le remède permanent c'est la clause qui donne la préférence à un employé bilingue au moment de l'embauche. Il faudra encore attendre quelques années avant que les délibérations du conseil médical de l'Hôpital Georges-Dumont se déroulent en français.

### **Le grand déménagement s'en vient**

Le comité de construction doit s'occuper depuis un bon moment non seulement de la construction comme telle, mais il doit aussi prévoir le déménagement vers le nouvel hôpital. M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, membre de ce comité se rappelle avec fierté les délibérations et l'embauche d'experts-conseils pour tout prévoir dans le déménagement.

Entre-temps, la direction générale de l'hôpital et le conseil d'administration préparent des mémoires pour les différents ministres de la Santé sur la question du nombre de lits dans le nouvel hôpital et dans le vieil hôpital ainsi que sur les différents services que le gouvernement tente de ne pas dédoubler avec le Moncton Hospital. Dans un mémoire soumis le 29 mai 1974, le conseil rappelle l'urgence de prendre une décision sur le service de buanderie dont la recommandation remonte au 15 juin 1973<sup>18</sup>. Il faut commander de l'équipement et aménager des locaux au deuxième étage de l'édifice actuel. Le conseil demande également au gouvernement d'approuver 70 lits de long séjour dans le pavillon Hôtel-Dieu.

Dans un mémoire du 26 février 1975, à trois mois de l'inauguration officielle du nouvel hôpital, le conseil d'administration, sous la présidence de Gilbert Finn, rencontre à Fredericton le ministre de la Santé William Cockburn sur la question urgente de régler le nombre de lits dans le nouvel hôpital<sup>19</sup>. Déjà 10 nouveaux médecins sont accrédités à l'hôpital et 4 autres le seront prochainement. Soixante-huit demandes d'emploi pour un nombre indéterminé de postes d'infirmières ne peuvent être traitées en raison de l'incertitude sur le nombre de lits disponibles dans le nouvel hôpital. Le mémoire recommande au ministre que l'hôpital compte 199 lits au moment de l'ouverture

en mai, que 37 autres lits soient disponibles le 1<sup>er</sup> octobre et que les 37 derniers le soient le 1<sup>er</sup> janvier 1976, pour un grand total de 273.

Il faut expliquer ici, en parlant du nombre de lits, qu'il s'agit pour le gouvernement d'une question de financement. Au printemps 1975, l'Hôpital Georges-Dumont compte 188 lits dont le financement pour les infirmières, le personnel de soutien allant de la buanderie, à la nourriture, aux médicaments et à un pourcentage des frais d'opération, sans oublier les frais pour les chirurgiens et médecins, est déjà prévu. L'ouverture de chaque nouveau lit dans un hôpital occasionne donc des frais considérables annuels et permanents pour le gouvernement provincial. Les retards ne sont pas capricieux.

À la recherche d'un deuxième mandat de quatre ans, le premier ministre Richard Hatfield déclenche des élections provinciales pour le 18 novembre 1974. C'est l'affaire du fabricant d'automobiles nouveau genre Bricklin qui dominera la campagne électorale. Il y a pourtant une incertitude. Le gouvernement a remanié le système électoral en remplaçant les circonscriptions à représentation multiple par des circonscriptions à représentation unique. Pour les Acadiens de la région métropolitaine de Moncton, on peut dire que le gouvernement Hatfield a tenu ses promesses : l'Hôpital Georges-Dumont est dans les dernières phases de construction et le système scolaire francophone sous juridiction anglophone à Moncton, Dieppe et Memramcook est fusionné au district scolaire n° 13 de Shédiac pour former un grand conseil scolaire francophone.

En pleine campagne électorale le ministre de la Santé Lawrence Garvie invite la population à visiter les hôpitaux presque achevés à Moncton et à Fredericton<sup>20</sup>. Le dimanche 3 novembre 1974, près de 3 500 personnes visiteront le nouvel Hôpital Georges-Dumont<sup>21</sup>. Mais la reconnaissance acadienne n'aura duré qu'un mandat puisque, lors du scrutin du 18 novembre 1974 qui reportera Hatfield au pouvoir, le vote acadien du Sud-Est, sauf dans Kent-Sud avec Omer Léger, ira aux candidats libéraux.

## Enfin la vraie inauguration de l'hôpital

La phase de construction, comme en témoignent les photos, se déroule rapidement. D'abord ce sont les poutres d'acier. Puis vient l'installation des grandes dalles ou pièces de béton armé pesant chacune plus de 40 tonnes. À l'automne 1973, la finition extérieure est presque terminée et une nouvelle centrale thermique entre en fonction pour desservir à la fois le vieil édifice et la nouvelle construction. La finition intérieure va tellement bien qu'à l'automne 1974, le service de cuisine, l'administration et les magasins aménagent dans le nouvel édifice.



Vue de l'hôpital terminé au printemps 1975.

Les 23 et 28 mai 1975 sont des dates historiques. Le 23, c'est l'inauguration officielle du nouvel Hôpital régional Dr Georges-L. Dumont et le 28, le déménagement des patients dans le nouvel édifice.

Le vendredi soir 23 mai 1975, plus de 500 invités se massent dans le hall d'entrée du nouvel hôpital pour les cérémonies protocolaires. La photo de la coupe du ruban nous

montrera Gilbert Finn, D<sup>r</sup> Léon Richard et Pierre LeBouthillier tout souriants et radieux en compagnie du ministre de la Santé William Cockburn<sup>22</sup>.

Pendant cette cérémonie, le président du conseil, Gilbert Finn, tient à souligner aux convives le long cheminement parcouru avant d'arriver à l'ouverture de ce nouvel hôpital. M. Finn note que 10 ans auparavant, on s'était rendu aux plans d'architecte, qu'en 1967, on avait fait la première pelletée de terre d'un nouveau genre d'hôpital, et qu'il aura fallu attendre jusqu'en 1971 pour que soit prise la décision de construire l'édifice qui vient d'être terminé. Il ajoute :

Maintenant amené à bonne fin, le projet démontre encore une fois la persévérance des Acadiens et les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'il s'agit de se donner les institutions qu'ils jugent nécessaires à la population française de cette province<sup>23</sup>.

Même s'il n'est pas présent à la cérémonie, tous conviennent que sans le premier ministre Hatfield, le nouvel hôpital



Inauguration officielle du nouvel Hôpital Georges-Dumont, le 23 mai 1975. De gauche à droite : Pierre LeBouthillier, directeur général ; le ministre de la Santé, William Cockburn ; M. Gilbert Finn, président du conseil d'administration ; le D<sup>r</sup> Léon Richard, directeur médical.

serait resté à l'état de projet. Le message de Richard Hatfield à cette occasion est simple et humble. Voici deux principaux extraits :

C'est avec assurance que le gouvernement a contribué à la construction de ce nouvel hôpital, et c'est avec fierté que nous assistons à l'inauguration d'un des complexes hospitaliers les plus modernes de la province.

[...] Ce centre hospitalier, style nouveau genre, permet une plus grande versatilité dans l'utilisation des locaux, un meilleur service de diagnostic et de traitement et fournit surtout un cadre humain plus approprié au soin des malades.

Outre sa capacité de 285 lits, cet hôpital permettra de répondre aux besoins hospitaliers toujours croissants de la population des comtés de Westmorland et de Kent<sup>24</sup>.

### **Le nouvel hôpital en quelques mots et un important cordon ombilical**

Dans son message, le directeur général de l'hôpital, Pierre LeBouthillier, nous dit que ce qui frappe le plus lorsqu'on entre dans l'édifice, ce sont les couleurs voyantes accompagnées de graphiques, tapisseries, peintures d'art moderne. Il ajoute que les commentaires les plus répandus sont que cet hôpital ressemble plus à un hôtel de luxe qu'à un centre hospitalier. Pour lui, cette remarque est très à point et rend justice à ceux qui ont conçu l'édifice avec l'idée de créer une atmosphère de détente pour le patient pendant son hospitalisation.

Le nouvel hôpital de 230 000 pieds carrés coûte en bout de piste 15 400 000 \$, soit presque 61 \$ du pied carré. À titre de comparaison, et pour montrer l'évolution des coûts, il faut compter 8 \$ du pied carré pour construire le premier hôpital en 1927-1928 et 34,50 \$ du pied carré pour l'agrandissement de 1954.

Au premier étage (rez-de-chaussée) se trouvent le service d'urgence, le laboratoire, le bloc opératoire, la radiologie, la physiothérapie et l'ergothérapie, les services sociaux, la polyclinique, les soins intensifs, le centre de chirurgie de jour, les archives médicales et le bureau d'admission.

Au deuxième étage, on aménage les services administratifs et de soutien, la direction générale et la comptabilité, la cuisine et la cafétéria, l'entretien ménager, l'entrée des marchandises et les magasins, le centre de distribution et de stérilisation, la pharmacie et l'entrée des employés.

Le troisième étage loge les services de pédiatrie, de gynécologie, d'obstétrique, d'orthopédie ainsi que des lits de médecine.

Quant au quatrième étage, il se compose exclusivement de lits pour les services de médecine et de chirurgie. Rappelons que la buanderie et quelques cliniques seront logées dans le vieil hôpital.

M. LeBouthillier note fièrement quelques innovations importantes : les interstices situés entre les étages permettent la maintenance de tous les systèmes de plomberie, d'électricité, mécanique et autres, sans avoir à déranger les services ; le très grand nombre de chambres privées et semi-privées ; la climatisation par 11 unités indépendantes ; le téléphone pour chaque patient qui peut faire ou recevoir des appels sans l'intermédiaire d'une téléphoniste.

Pour le directeur général de l'hôpital, il est important de souligner qu'une fois en pleine opération, l'édifice capable d'abriter 273 patients et 31 poupons, comportera un personnel de quelque 600 personnes et un budget d'opération annuel de 8 000 000 \$<sup>25</sup>.

Pour l'archevêque de Moncton, M<sup>gr</sup> Donat Chiasson, les arbres les plus solides se tiennent debout grâce à leurs invisibles racines.

L'ouverture du bel Hôpital Georges-Dumont ne devrait pas nous faire oublier l'œuvre des sœurs de la Providence et l'Hôtel-Dieu de Moncton. D'ailleurs un corridor-passerelle, à la manière d'un cordon ombilical, rappelle au nouveau-né le lien qui unit le nouveau à l'ancien<sup>26</sup>.

C'est ainsi que cinq jours après l'inauguration officielle, soit le mercredi 28 mai 1975, grâce à la planification et aux préparatifs, échelonnés sur plusieurs mois, du comité de construction

et de tous les secteurs d'activités, le transfert des patients d'un hôpital à l'autre se passe à merveille et sans anicroches.

Médecins et administrateurs vont-ils maintenant se reposer sur leurs lauriers ? Le Dr Léon Richard, directeur médical, dans son message d'inauguration fixe l'agenda, en déclarant que l'Hôpital Georges-Dumont n'arrivera à jouer pleinement son rôle que lorsqu'il sera en mesure d'offrir à la population toute la gamme des soins que doit offrir un hôpital régional. Il ajoute que c'est là le but vers lequel nous devons tendre<sup>27</sup>.

Et voilà qu'en ce mois de mai 1975, l'hôpital ne compte que 199 lits, 11 de plus que l'ancien hôpital, et compte peu de services de spécialisation. Il y a du pain sur la planche pour encore quelques années. Pourra-t-on obtenir 74 autres lits et recruter des médecins généralistes et spécialistes afin d'offrir à la population francophone les services qu'elle mérite ?

## Notes

1. Gilbert Finn, *L'Évangéline*, 30 mai 1975, publi-reportage, p. 3.
2. Dr Léon Richard, *Ibid.*, p. 6.
3. *L'Évangéline*, 24 mars 1971, p. 3, et 5 avril 1971, p. 8.
4. *Ibid.*
5. *L'Évangéline*, 5 avril 1971, p. 8.
6. *L'Évangéline*, 7 mai 1971, p. 2.
7. Paul-Émile Richard, *L'Évangéline*, 23 avril 1971, p. 1.
8. *Ibid.*
9. *L'Évangéline*, 17 mai 1971, p. 3.
10. *L'Évangéline*, 15 juillet 1971, p. 1, et 30 juillet 1971, p. 4.
11. *L'Évangéline*, 20 août 1971, p. 1.
12. *L'Évangéline*, 1<sup>er</sup> mars 1972, p. 5, et 16 mars 1972, p. 4.
13. *L'Évangéline*, 6 septembre 1972, p. 4.
14. *Rapport annuel 1973*, Hôpital Georges-Dumont.
15. *Rapport annuel 1974*, Hôpital Georges-Dumont.
16. *Ibid.*
17. Hôpital Docteur Georges-L. Dumont, *Politiques de l'hôpital en vue d'assurer des services bilingues aux patients*, 30 avril 1974, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
18. *Proposal for the utilization of the existing hospital*, Hôpital Docteur Georges-L. Dumont, soumis au ministre de la Santé, Lawrence Garvie, 29 mai 1974, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
19. *The Docteur Georges-L. Dumont Hospital*, mémoire présenté à G.W.N. Cockburn, 26 février 1975, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
20. *L'Évangéline*, 31 octobre 1974, p. 30.

21. *L'Évangéline*, 4 novembre 1970, p. 1.
22. *L'Évangéline*, 26 mai 1975, p. 1.
23. *Ibid.*, p. 3.
24. *L'Évangéline*, 30 mai 1975, publi-reportage, p. 2.
25. *Ibid.*, p. 4.
26. *Ibid.*, p. 5.
27. *Ibid.*, p. 6.



# CHAPITRE 9

## Bâtir des services médicaux à coup de revendications, de mémoires et de menaces de démission

Nous avons un choix. Nous aurions pu recruter des omnipraticiens et des spécialistes anglophones et offrir immédiatement les services. Nous avons préféré recruter des omnipraticiens et spécialistes francophones. Quand nous ne pouvions pas recruter les spécialistes francophones, nous invitons des médecins à poursuivre des études dans la spécialité voulue. Les résultats sont concluants. L'Hôpital Georges-Dumont est aujourd'hui une institution francophone qui offre des services dans les deux langues<sup>1</sup>.

Les chapitres précédents parlent beaucoup de la construction physique de l'Hôpital Georges-Dumont. Mais comme le rappelle le directeur médical, le D<sup>r</sup> Léon Richard, le recrutement de médecins est essentiel et urgent pour le bon fonctionnement et le progrès de l'hôpital. Le moment est donc propice de prendre un peu de recul afin de comprendre les raisons de la pénurie de médecins francophones tant à Moncton qu'ailleurs au Nouveau-Brunswick.

Au moment de la fondation du premier conseil médical de l'Hôtel-Dieu en 1931, on compte 11 médecins francophones. En 1963, 21 médecins francophones sont actifs, c'est-à-dire qu'ils pratiquent exclusivement à l'Hôtel-Dieu et 10 autres

médecins francophones ont des privilèges dans plus d'une institution de soins de santé de la région, pour un grand total de 31 médecins de langue française<sup>2</sup>.

### **À la recherche de nouveaux médecins**

Au début des années 1960, la Commission nationale Hall sur les soins de santé recommande une faculté de médecine de langue française à Moncton pour desservir les besoins des Maritimes et de la Gaspésie. En 1967, M. W.T. Ross Flemington, recteur émérite de la Mount Allison University, rend public le rapport de la commission qu'il préside sur l'évaluation des besoins d'une faculté de médecine au Nouveau-Brunswick. En mots simples, la commission conclut qu'il n'existe aucun besoin immédiat pour une faculté de médecine au Nouveau-Brunswick<sup>3</sup>. Toutefois, le comité s'attarde longuement sur la pénurie de médecins francophones. Le rapport note que de 1954 à 1965, 35 étudiants de langue française sont inscrits aux facultés de médecine de l'Université de Montréal et de l'Université Laval, ce qui représente une moyenne de 3 étudiants par année ou 1,2 par 100 000 habitants de langue française au Nouveau-Brunswick. La proportion correspondante pour les anglophones est de 5 étudiants en médecine par 100 000 habitants en 1966<sup>4</sup>.

La Commission Flemington, tout en reconnaissant la pénurie de médecins francophones, ne voit pas de solution immédiate au problème. Elle recommande que le Nouveau-Brunswick consulte le Québec à l'égard des étudiants francophones en médecine et négocie des arrangements financiers avec cette province de la même façon qu'elle le fait avec la Nouvelle-Écosse et la faculté de médecine de la Dalhousie University<sup>5</sup>. Le rapport recommande également que le Nouveau-Brunswick, dans 10 ans, c'est-à-dire en 1977, examine la possibilité de mettre sur pied des programmes de sciences de base et/ou des écoles de sciences de la santé offrant un programme de 2 ans<sup>6</sup>. À la fin des années 1950, les critères d'admission à l'Université de Montréal sont resserrés pour faire plus de place aux candidats de la

région montréalaise. Une autre explication valable veut que les étudiants des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick et des collèges classiques ne possèdent pas les cours de base nécessaires à l'admission à cette faculté de médecine. Les étudiants néo-brunswickois doivent souvent suivre une année d'entraînement pré-médical à la Faculté des sciences de l'Université de Montréal, et ce sans garantie d'acceptation au cours de médecine<sup>7</sup>.

Même si en 1967 la province du Nouveau-Brunswick négocie avec le gouvernement du Québec le financement de 13 places dans les facultés de médecine de cette province (5 à Montréal, 5 à Laval et 3 à Sherbrooke), la pénurie de médecins ne se résorbera pas plus rapidement puisqu'il faut 4 années d'études médicales et 2 années de résidence avant qu'un étudiant puisse pratiquer la médecine.

Un comité médical spécial constitué de représentants de l'Hôpital Georges-Dumont ainsi que de l'Université de Moncton se met à l'œuvre pour découvrir les raisons du faible taux d'acceptation des étudiants du Nouveau-Brunswick aux facultés de médecine québécoises. Le directeur général de l'Hôpital, le D<sup>r</sup> Rodolphe-F. LeBlanc, et le chirurgien Georges Grondin se rendent à l'Université Laval pour faire enquête. Dans un rapport au conseil d'administration en février 1968, les deux médecins rapportent d'abord la sympathie des universitaires du Québec à la formation de médecins acadiens, mais ils doivent à leur tour tirer les mêmes constats que le rapport Flemington : la préparation des étudiants à la médecine est inadéquate<sup>8</sup>. Les cours de sciences de base comme la physique, la chimie, la biologie et les mathématiques sont trop faibles pour permettre aux étudiants de suivre les cours de médecine. Le recteur Adélarde Savoie se rappelle les rencontres qu'il a eues au Québec avec le vice-recteur de l'Université Laval, Larkin Kerwin, sur les démarches à entreprendre pour régler ce problème de manque de préparation des étudiants néo-brunswickois. Il n'est pas étonnant de voir que le recteur Savoie se faisait accompagner à Québec par le doyen des sciences de l'époque, Roland

Cloutier, et que les premières mesures sont prises pour corriger cette situation.

Dans un mémoire qu'il prépare en 1981 pour le programme d'enseignement médical, le D<sup>r</sup> Omer Doiron trace un bon historique de cette question et publie des statistiques révélatrices<sup>9</sup>. Entre 1967 et 1980, le nombre d'étudiants inscrits en première année varie de 3 à 10 pour les 13 places réservées, et la moyenne d'inscription se chiffre à 6. Plus intéressant, près de 60 p. 100 des diplômés ne reviennent pas au Nouveau-Brunswick. Il faut ajouter toutefois que le système d'inscription ne joue pas en faveur des Acadiens puisqu'un seul et même candidat peut être accepté aux trois facultés de médecine. Lorsque ce dernier fait son choix, le Nouveau-Brunswick perd souvent les deux autres places qui vont à des étudiants du Québec.

Il ne faut donc pas se surprendre que le directeur médical de l'Hôpital Georges-Dumont, le D<sup>r</sup> Léon Richard, fasse du recrutement médical une question vitale pour la survie et le développement de ce centre hospitalier. Si, en 1963, on compte une vingtaine de médecins francophones collaborant de près avec l'hôpital, 12 ans plus tard, au moment de l'ouverture du nouvel hôpital, ce chiffre n'est passé qu'à un peu plus d'une trentaine de médecins et spécialistes. Le chemin du recrutement sera long et difficile à parcourir.

### **L'École des infirmières encore menacée**

Pendant la période de construction de l'Hôpital Georges-Dumont, une nouvelle crise éclate. Cette crise pourrait provoquer la fermeture de l'École des infirmières fondée en 1927 par les sœurs de la Providence. On se rappellera qu'en 1970 le ministre de la Santé, Norbert Thériault, avait nommé un comité d'étude sur les sciences hospitalières au Nouveau-Brunswick, présidé par M<sup>e</sup> Chaiker Abbis d'Edmundston<sup>10</sup>.

L'Hôpital Georges-Dumont, par la voix de la directrice de l'École des infirmières, Sr Éléonore Chamberlain, présente en janvier 1971, un mémoire au comité d'étude et recommande la création d'une école infirmière française dans le Sud-Est,

indépendante de l'hôpital. Le mémoire suggère que le cours de trois ans soit réduit à deux ans et que les étudiantes consacrent plus de temps aux cours théoriques. Le mémoire ajoute qu'il est pratiquement impossible d'obtenir un bon rendement dans les études lorsque les étudiantes sont des membres actifs du personnel infirmier<sup>11</sup>.

Il faut se rappeler qu'à l'époque, et la situation n'a pas beaucoup évoluée depuis la fondation des écoles de gardes-malades, les étudiantes travaillent de longues heures à l'hôpital en guise de formation. Les étudiantes lavent les patients, font les lits, et occupent des tâches en partie dévolues à des infirmières à temps plein.

Le comité d'étude sur l'enseignement infirmier recommande, comme il fallait s'y attendre, un programme d'enseignement infirmier de deux ans. Il recommande également que le programme de formation d'aide-infirmière ne soit donné qu'à Saint-Jean et à Campbellton ; qu'il y ait des frais d'inscription aux écoles d'enseignement infirmier ; que les étudiantes puissent participer au Programme de prêts et bourses aux étudiants canadiens. Mais où le bât blesse, ce sont les expériences en bilinguisme que veut faire le comité. Le rapport Abbis recommande la création de quatre écoles au Nouveau-Brunswick : Edmundston aura la seule école française ; Bathurst, une école « intégrée bilingue » ; Saint-Jean, une école anglaise ; Moncton, une école « non-intégrée bilingue ».

Par naïveté ou par malice, le comité vient compliquer un dossier déjà fort complexe. Le concept d'école non-intégrée bilingue est le même que proposait en 1970 le ministre Norbert Thériault pour un seul hôpital à Moncton avec une aile française, mais sous une seule administration présumée bilingue. La nouvelle école, dont on ne connaît pas le site, aura une seule administration et un seul conseil d'administration bien que des cours distincts seront offerts. Et pour bonne mesure, le comité Abbis recommande que si le projet d'école intégrée bilingue à Bathurst fonctionne bien, l'école de Moncton devra suivre ce modèle ! Une bataille gagnée pour l'hôpital, il faut

maintenant livrer une nouvelle bataille pour conserver une école française d'enseignement infirmier. À l'automne, le gouvernement met sur pied un comité d'étude pour l'examen des recommandations du rapport Abbis. Il y a toujours de l'espoir...

L'Hôpital Georges-Dumont ne cède pas, surtout dans des temps d'incertitude. En février 1972, le Dr Rodolphe LeBlanc, directeur général, annonce que l'hôpital continuera à dispenser l'enseignement infirmier en français en septembre<sup>12</sup>. De fait, à l'automne 1972, ce sera la seule école à donner des cours en français. L'hôpital d'Edmundston ferme son école en attendant l'ouverture, à l'automne 1973, de la nouvelle école indépendante de l'hôpital. Bathurst offre des cours en anglais avec explications en français alors que Campbellton donne des cours dans les deux langues mais les examens s'écrivent en anglais.

Tout n'est pas perdu. Le sous-ministre de la Santé, Ernest Watkinson, laisse entendre à un reporter de *L'Évangéline* que le ministre Paul Creaghan pourrait ne pas suivre à la lettre les recommandations du comité Abbis et permettre l'enseignement dans deux édifices distincts à Moncton<sup>13</sup>.

Il y aura parfois beaucoup de tergiversations et de confusion mais en juillet 1973, le nouveau ministre de la Santé, Lawrence Garvie, annonce qu'un programme d'enseignement infirmier de deux ans, en français, et conduisant à un diplôme, accueillera ses premières étudiantes en septembre 1975<sup>14</sup>. Le 31 décembre 1973, dans une lettre à Gilbert Finn, président du conseil d'administration de l'Hôpital Georges-Dumont, le ministre Garvie donne l'autorisation spécifique d'établir la nouvelle école, indépendante avec son propre conseil d'administration mais en collaboration avec l'hôpital pour les services de soutien<sup>15</sup>.

L'École des infirmières de l'Hôpital Georges-Dumont accueille pour la dernière fois en septembre 1973 une classe de première année. En septembre 1975, la nouvelle École d'enseignement infirmier Providence, installée au cinquième étage

de l'ancien hôpital, le pavillon Hôtel-Dieu, prend naissance et offre 1 200 heures de stages et 860 heures de cours théoriques.

La 46<sup>e</sup> et dernière collation des diplômes de l'École des infirmières de l'Hôpital Georges-Dumont a lieu le dimanche 4 juillet 1976. Avec les 36 nouvelles diplômées, l'école aura décerné 796 diplômes depuis 1930. Le conférencier de circonstance, le père Clément Cormier, trace l'histoire de l'école et rend hommage au père Henri Cormier, curé de la paroisse l'Assomption qui a invité les sœurs de la Providence à venir fonder l'Hôtel-Dieu et l'École des infirmières. Il rend aussi un fervent témoignage d'appréciation aux sœurs de la Providence et en particulier à celles qui ont dirigé l'hôpital et l'école. Il remercie également les religieuses de Notre-Dame du Sacré-Cœur qui ont pris la relève en 1963. Dans une envolée oratoire digne de l'ouverture imminente des Jeux olympiques à Montréal, le père Cormier déclare :

Mes chères diplômées, ainsi se termine le résumé de la glorieuse histoire de votre école. Comme le porteur du symbole des Jeux olympiques, vous transmettez le flambeau allumé à vos héritières qui fréquentent l'École Providence. Ce faisant, vous posez un geste historique<sup>16</sup>.

Pour la nouvelle École Providence, ce sera la quiétude pendant les 10 prochaines années.

### **Une question de bénévolat, d'incendie et de lits fermés**

À la veille de l'ouverture du nouvel hôpital, la direction remet sur pied, après une longue absence, un service de bénévoles. Selon la nouvelle directrice, Mme Rita Landry, la responsabilité des bénévoles dans le milieu hospitalier est de semer un peu de joie et d'agrémenter de petites délicatesses le soin du malade. La première rencontre du groupe a lieu le 20 novembre 1974 alors que 12 personnes intéressées y participent. Le 11 décembre les bénévoles rassemblées élisent leur premier comité exécutif : Mme Rolande Basque, présidente ; Mme Jeannine Finn, 1<sup>re</sup> vice-présidente ; Mme Anita Melanson, 2<sup>e</sup> vice-présidente ; Mme Jeannette Marcoux, secrétaire-trésorière.

Le bilan de ce premier mois d'activités est fort positif : 270 heures de services, dont la distribution de petits cadeaux de Noël aux malades<sup>17</sup>. Douze mois plus tard, quelque 23 adultes et 22 jeunes étudiantes sont orientées dans les tâches de bénévolat.

L'année 1975 sera mouvementée non seulement par l'inauguration de l'hôpital mais aussi parce qu'un petit incident fâcheux viendra nuire au bon fonctionnement de l'institution : un incendie se déclare dans les systèmes électriques vers 4 h 30 le vendredi 15 août. Des patients affirment avoir entendu un grand coup de tonnerre pendant un orage. Les pompiers de Moncton maîtrisent vite l'incendie qui a pris naissance dans un transformateur installé sur le toit et s'est ensuite propagé dans un panneau au sous-sol qui contient la majorité des circuits électriques de l'hôpital. L'institution sera paralysée pendant trois jours. La vie des 190 patients n'aura jamais été en danger, mais une cinquantaine d'entre eux reçoivent leur congé de l'hôpital, les cas d'urgence sont envoyés au Moncton Hospital, les visites sont annulées le vendredi et le samedi et, pendant toute la journée du vendredi 15 août, l'hôpital fonctionnera grâce à ses génératrices d'urgence<sup>18</sup>. Trois jours plus tard, la vie revient à la normale.

Pourtant l'année 1975 se termine sur une note d'optimisme modéré puisque 74 lits demeurent toujours vides et il faut attendre du financement. La liste d'attente d'admission se fait longue : 700 noms en octobre<sup>19</sup>. La région du Sud-Est compte 4 lits d'hôpitaux par 1 000 habitants de langue française alors que le taux est de 7,5 lits chez les anglophones de la même région. Le gouvernement s'apprête à construire un vaste hôpital de 800 lits à Saint-Jean au coût de 100 millions de dollars, 6 fois plus cher que l'Hôpital Georges-Dumont, pour deux fois et demie le nombre de lits. La région de Saint-Jean compte pourtant déjà 12 lits d'hôpitaux par 1 000 habitants, sans compter ceux de l'hôpital psychiatrique et des anciens combattants<sup>20</sup>.

Le trio de Gilbert Finn, D<sup>r</sup> Léon Richard et Pierre LeBouthillier, appuyé par le conseil d'administration et le conseil médical,

poursuivent en 1976 leurs pressions pour l'ouverture de nouveaux lits et services prenant même certains risques financiers pour atteindre ces objectifs.

### **Un service de dialyse rénale sans budget**

Il faudra aux lecteurs et lectrices une certaine gymnastique intellectuelle et chronologique pour suivre le développement des principaux services médicaux de l'hôpital. La raison en est fort simple : entre la recommandation initiale et l'inauguration officielle d'un service, il peut s'écouler jusqu'à plus de 10 années. D'autres événements seront toutefois relatés au fur et à mesure qu'ils se produiront.

Déjà au début avril 1975, avant même l'inauguration officielle de l'Hôpital Georges-Dumont, on organise une rencontre publique pour discuter du besoin d'une unité de soins pour le rein. Participent à cette table ronde le directeur général de l'hôpital, Pierre LeBouthillier, et le Dr Julien D'Astous, néphrologue (spécialiste du rein et des maladies du rein), qui s'établira à Moncton si une telle unité y est installée<sup>21</sup>. Quelques semaines plus tard, la section de Moncton de la Fondation canadienne du rein organise une nouvelle rencontre qui attire quelque 40 personnes. Le président local, W.J. Moran, déclare que le but de la rencontre est de faire progresser l'œuvre<sup>22</sup>.

À l'époque, il n'existe que deux centres d'hémodialyse (purification mécanique du sang quand les reins fonctionnent mal) au Nouveau-Brunswick, l'un à Saint-Jean et l'autre à Edmundston. Tout l'Est de la province et la vaste majorité de la population francophone n'a pas facilement accès à ce service. La section de Moncton de la Fondation des maladies du rein joue un rôle critique dans la mise sur pied de ce service en mai 1976<sup>23</sup>.

Sous le dynamique leadership de Mme Eileen Senn, la Fondation recueille les fonds nécessaires à l'achat de deux machines de dialyse et en obtient une troisième de source privée. La demande initiale fut si forte, 457 dialyses qui durent en moyenne entre 4 et 8 heures selon les cas et ce, 2 à 3 fois par



Don de machines pour la dialyse rénale. La section de Moncton de la Fondation canadienne du rein et Mme Eileen Senn ont joué un rôle-clé en offrant les trois premières machines à dialyse rénale à l'Hôpital Georges-Dumont. Sur la photo, de gauche à droite : le néphrologue, le D' Julien D'Astous ; Mme Eileen Senn et M. Charles Chamberlain de la Fondation canadienne du rein ; M. Gilbert Finn, président du conseil d'administration ; Chantal Dugas, infirmière-chef de l'unité de dialyse rénale.

semaine, que l'hôpital doit acheter une quatrième machine. Les frais de l'hôpital ne s'arrêtent pas là. L'unité s'installe d'abord aux soins coronariens avec l'aide des infirmières de cette unité. Mais la demande s'accroît si rapidement qu'il faut déménager l'unité et y accorder plus de ressources, ce que refuse le ministère de la Santé. L'hôpital doit ainsi puiser dans ses propres budgets. Le besoin étant évident, l'hôpital bouscule la bureaucratie provinciale afin d'offrir un service de dialyse et retenir les services d'un néphrologue francophone dans la province. Le conseil d'administration et la direction générale retroussent leurs manches et écrivent mémoire sur mémoire pour assurer le financement adéquat de cette unité essentielle.

Trois ans plus tard, le 21 septembre 1979, le conseil présente à la ministre de la Santé Brenda Robertson, un mémoire soulignant l'urgence de régler le problème de financement du matériel et des ressources humaines de l'unité de dialyse rénale. Les affaires se règlent assez rapidement et le 11 juin 1980, cinq ans plus tard, a lieu l'inauguration officielle de l'unité de dialyse rénale. La ministre Robertson louange la persévérance de plusieurs personnes, dont celle du personnel de l'unité et du Dr D'Astous, persévérance qui permet l'aménagement officiel et donc financé de ce nouveau service spécialisé permettant d'accueillir cinq patients à la fois et possédant des salles d'attente et de repos<sup>24</sup>. Dix ans plus tard, le mari de Mme Robertson, William, aura à utiliser les services de dialyse pendant quelques années avant de recevoir une transplantation rénale.

On ne peut pas passer sous silence le rôle-clé que jouera la ministre de la Santé Brenda Robertson dans le développement de l'Hôpital Georges-Dumont. Élué député conservatrice du comté d'Albert aux élections générales de 1970, Brenda Robertson est la première femme à siéger à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Son passage au ministère de la Santé, de 1977 à 1982, marquera profondément et avantageusement les relations entre l'hôpital et le gouvernement provincial. L'Hôpital Georges-Dumont jouit à un moment critique de son développement de l'appui de l'un des ministres les plus puissants et efficaces du gouvernement Hatfield.

### **Des lits, toujours des lits**

Le bon sens va prévaloir dans un autre dossier. À la suite d'un questionnement prolongé qui inquiétait le conseil d'administration, le gouvernement provincial se résout à maintenir un service de buanderie. Depuis l'hiver 1975, l'on était sans nouvelles du projet et le nouvel hôpital était à la veille d'ouvrir ses portes. Le ministère de la Santé ne se décide qu'à l'été 1975, et l'on procède à des travaux de l'ordre de 782 000 \$ au deuxième étage du pavillon Hôtel-Dieu pour loger la buanderie qui desservira non seulement l'hôpital mais la Villa du

Repos, foyer de soins pour personnes âgées, situé sur la rue Elmwood à Moncton. Avec le nouvel équipement, le service peut laver et préparer 6 000 livres de linge chaque jour pour les patients, et le matériel nécessaire pour la chirurgie et la pouponnière.

Le gouvernement provincial prendra pourtant son temps avant d'annoncer un accroissement du nombre de lits actifs. Au 1<sup>er</sup> octobre 1976, le ministère autorise l'ouverture de 29 lits additionnels et non les 40 que souhaite le conseil d'administration. Qu'importe, il y a du progrès et pour le président du conseil, Gilbert Finn, ces lits étaient attendus depuis un certain temps et vont grandement aider à soulager les services surchargés<sup>25</sup>. Les médecins spécialistes prêteront main-forte à leurs collègues omnipraticiens afin d'assurer la présence d'un médecin au service d'urgence 24 heures sur 24, et ce, 7 jours par semaine<sup>26</sup>.

### **Un coup de pouce de Hatfield**

Si la direction et le conseil d'administration demeurent optimistes quant à l'ouverture des 43 lits additionnels en 1977, la déception sera grande lorsque aucuns fonds ne seront prévus dans le budget 1977-1978. Une nouvelle lutte s'amorce. Il y aura pourtant une consolation fort importante et historique puisque le premier ministre Richard Hatfield donnera sa bénédiction officielle au rôle que doit jouer l'Hôpital Georges-Dumont.

En plein mois de juillet 1977, le président du conseil d'administration, Gilbert Finn, exprime dans une lettre au premier ministre Richard Hatfield ses craintes à l'égard d'un rapport du comité consultatif sur les soins de santé, déposé récemment à l'Assemblée législative par la ministre Brenda Robertson.

M. Finn explique au premier ministre que ce comité consultatif recommande la création de six conseils régionaux de la santé et que les francophones du Sud-Est feraient partie du même conseil que les anglophones. M. Finn craint pour l'avenir de l'Hôpital Georges-Dumont dans un conseil régional où

les priorités seraient établies à un niveau où les francophones n'auraient aucun pouvoir de décision. Il ajoute :

Par ailleurs, peu importe ce que peuvent penser certaines personnes, l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont se reconnaît un rôle important, comme centre de référence pour les francophones du Nord-Est de la province, en plus de desservir les quelque 65 000 francophones des comtés de Kent et de Westmorland.

[...] Vous comprendrez que pour répondre à ce besoin et continuer son développement, il faut que l'Hôpital Georges-Dumont puisse jouir des facilités, équipement, instrumentation et avoir un certain pouvoir de décision partagé avec les autorités du ministère de la Santé. Jusqu'à date, un tel échange s'est avéré fructueux.

[...] Nous comptons donc sur votre compréhension du problème des francophones dans cette province, pour que notre population minoritaire ne soit pas encore une fois défavorisée par la mise sur pied de conseils régionaux de santé, tels que recommandés par le conseil consultatif<sup>27</sup>.

Dans sa réponse du 18 août 1977, le premier ministre Richard Hatfield remercie le président du conseil d'administration de ses commentaires sur le rapport consultatif, le rassure à l'effet que le gouvernement n'a pas encore pris position sur les recommandations du comité et que ses commentaires seront utiles et appréciés quand le ministère de la Santé donnera suite au rapport. Dans le paragraphe suivant, le premier ministre confirme, avec tout le prestige rattaché à son poste, le rôle que veut se donner et se donne l'Hôpital Georges-Dumont comme hôpital régional et centre de référence. En raison de l'importance de cette lettre, rédigée en anglais, pour faire avancer les projets sous l'administration Hatfield, en voici un paragraphe essentiel :

*I would like to point out that the Department of Health supports the objective of establishing greater equity in the availability of and access to hospital services throughout the province – both in general terms and in particular, with respect to each official language group. Furthermore, the role of the D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont Hospital as both a provincial and regional service referral*

*center for the francophone population is well recognized. Therefore, I can assure you that future development of the health services system in this province will give full consideration to the needs of each language group*<sup>28</sup>.

## **Des menaces de démissions et le déblocage de vieux dossiers**

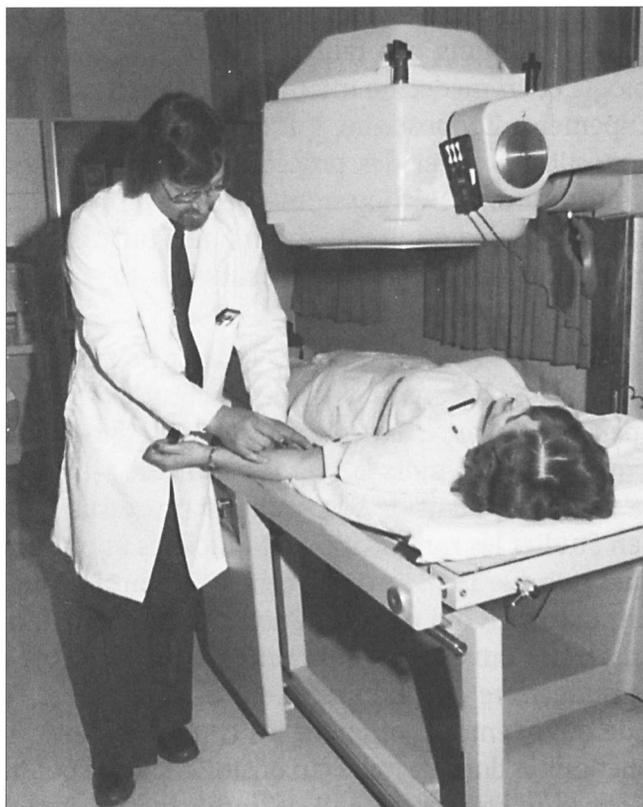
Pour Richard Hatfield, le contexte politique est à la fois dangereux et plein de circonstances opportunes. Embourbé dans des enquêtes d'allégations de pots-de-vin et de mauvaise gestion dans l'affaire Bricklin, le gouvernement conservateur est fatigué. Les nationalistes acadiens déchantent parce que rien ne bouge sur la question des langues officielles et des districts scolaires autonomes. Le Canada est encore sous le choc du 15 novembre 1976, date à laquelle le Parti québécois et René Lévesque sont portés au pouvoir. Les nationalistes acadiens qui appuient le Parti acadien ont le vent dans les voiles. Il ne reste plus qu'une année avant des élections provinciales. Le chef du Parti libéral, Robert Higgins, est vivement contesté à l'intérieur de son parti et Hatfield sait que ce sera le tour d'un francophone. La clé du pouvoir pour le gouvernement conservateur, c'est d'une part, de maintenir les sièges anglophones et d'autre part, de maintenir et tenter d'accroître le nombre de sièges acadiens.

Gilbert Finn comprend lui aussi le contexte politique et sait que le moment est propice pour faire avancer des dossiers qui traînent. La ministre Brenda Robertson crée une voie informelle de communication en prenant, à l'occasion, le samedi matin, le petit déjeuner avec le conseil d'administration dont les participants les plus assidus sont Gilbert Finn, Pierre LeBouthillier et les D<sup>rs</sup> Léon Richard et Georges Grondin. Mais un ministre doit aussi convaincre ses collègues du Cabinet.

Le 6 décembre 1977, la ministre Brenda Robertson, accompagnée des ministres Omer Léger, William Cockburn et Harold Fanjoy, vient rencontrer le conseil d'administration de l'Hôpital Georges-Dumont. La discussion porte sur des questions qui ne

semblent jamais se résoudre : les 43 lits toujours fermés depuis l'ouverture du nouvel hôpital ; l'équipement spécialisé pour la médecine nucléaire ; l'ultrason ; le laser pour les interventions chirurgicales en ophtalmologie ; les installations inexistantes pour les services psychiatriques aux francophones du Sud-Est ; et enfin les services de laboratoire presque inexistantes à l'Hôpital Georges-Dumont. La rencontre d'une durée de deux heures semble satisfaire toutes les parties présentes et la ministre Robertson indique à la presse qu'elle a l'intention d'ouvrir de nouveaux lits à l'hôpital<sup>29</sup>.

Il est vrai que la technologie a toujours joué un rôle important dans l'évolution de la médecine et, dans les années 1970,



Le technicien en radiologie Edmond Benoit vérifie une patiente en attente de la prise d'images au moyen d'un appareil dernier cri en médecine nucléaire.

c'est encore plus vrai au service diagnostique de radiologie. Un omnipraticien de Moncton, le Dr Georges Surette, se spécialise en radiologie et veut que son hôpital ait des services de médecine nucléaire et d'ultrason. Le Dr Surette, avec l'appui du conseil d'administration, exerce d'ailleurs des pressions considérables sur les autorités concernées. Seuls trois hôpitaux anglophones à Saint-Jean, à Fredericton et à Moncton dispensent ce service de médecine nucléaire et d'ultrason, mais le ministère de la Santé refuse toujours de financer un premier service francophone à l'Hôpital Georges-Dumont.

La médecine nucléaire se sert de très petites quantités de médicaments ou produits chimiques radioactifs pour établir le diagnostic de plusieurs maladies y compris celles du cerveau, du foie, des poumons, des reins et des os. Les spécialistes en gynécologie et en médecine interne demandent aussi un nouvel équipement diagnostique, l'ultrason, afin de mieux faire les diagnostics et éviter des procédures chirurgicales dispendieuses et inutiles<sup>30</sup>. L'échographie permet de reproduire des images animées de l'anatomie interne du corps humain sans incommoder le patient et permet de suivre de façon très approfondie le développement du fœtus<sup>31</sup>.

Le 23 janvier 1978, les ministres Brenda Robertson et Omer Léger rencontrent le conseil d'administration, porteurs de nouvelles peu optimistes<sup>32</sup>. La ministre se dit prête à annoncer l'ouverture de 43 lits mais le premier ministre Hatfield, de retour de vacances, vient de suspendre le processus budgétaire afin d'en étudier les ramifications financières et présumément politiques puisque 1978 sera une année électorale. Vive déception chez le conseil qui ne réussit pas à convaincre la ministre d'autoriser une ouverture temporaire de lits financée par un surplus budgétaire de l'hôpital. Le président Gilbert Finn se demande ouvertement comment un conseil d'administration peut fonctionner dans de telles circonstances. Sage politicienne, Mme Robertson comprend qu'il y aurait tollé si jamais le financement permanent était refusé et qu'il fallait fermer ces

lits. Il y a toutefois une bonne nouvelle : elle autorise l'hôpital à utiliser son surplus pour l'achat d'équipements en radiologie, dont l'ultrason. Le ministère de la Santé financera la médecine nucléaire. Une autre longue bataille est gagnée, pense-t-on !

Un télégramme de la ministre Brenda Robertson va mettre le feu aux poudres à la mi-février<sup>33</sup>. La ministre de la Santé s'objecte à l'achat de l'équipement de médecine nucléaire, alléguant qu'elle ne l'avait pas autorisé. L'Hôpital Georges-Dumont, en état de choc, répond qu'il n'a fait que suivre les instructions de la ministre. En janvier, Mme Robertson avait autorisé l'achat d'équipements et avait déclaré que le ministère s'occuperait de la médecine nucléaire. Il faut conclure que la ministre pensait également « achat d'équipement » mais dans la nouvelle année budgétaire, alors que l'hôpital pensait « frais d'opérations », et procède immédiatement en février à l'achat de l'équipement. Quant à la question du financement, l'hôpital déclare que le ministère de la Santé défraie déjà ces coûts quand un patient reçoit le service dans un autre hôpital. Le conseil d'administration pense bien faire en offrant de payer, avec ses surplus accumulés, les équipements de médecine nucléaire déjà commandés. Mais voilà que la ministre adresse le 3 mars un nouveau télégramme au président du conseil, Gilbert Finn, éclaircissant ses autorisations et demandant que l'Hôpital Georges-Dumont paie pour les équipements de médecine nucléaire.

Le président du conseil, Gilbert Finn, répond à la ministre le 6 mars exprimant son découragement face aux positions prises par la ministre et déclarant qu'un conseil d'administration ne peut tout simplement pas fonctionner dans un tel état de choses. La lettre ne parle pas de démission personnelle ou de démission en bloc mais soulève la question de confiance et la possibilité que des gestes malencontreux soient posés. Dans une interview réalisée en 1996, M. Finn raconte cet épisode en parlant de menaces de démission. Il faut conclure que le président du conseil évoque le spectre de sa démission. Dans sa lettre, il qualifie d'injuste le fait que l'Hôpital Georges-Dumont

doive payer de ses propres fonds des équipements de médecine nucléaire alors que le ministère de la Santé a déjà défrayé ces coûts dans trois hôpitaux anglophones.

Ce même 6 mars, Gilbert Finn écrit au premier ministre Hatfield faisant appel à sa médiation pour dénouer cette crise entre l'hôpital et le ministère de la Santé. Le président du conseil lui rappelle son engagement envers cet hôpital régional comme centre de référence. M. Finn fait état des difficultés de recrutement de jeunes médecins acadiens ; voilà qu'il faudrait maintenant leur dire que les installations nécessaires ne seront plus là<sup>34</sup> !

Il faut croire que ce dialogue musclé entre le président du conseil, Gilbert Finn, et les autorités politiques à Fredericton donne les résultats escomptés. L'annonce de l'ouverture des 43 lits se fait à la fin avril dans un exposé à l'Assemblée législative. Il aura donc fallu que s'écoulent 3 ans après l'ouverture officielle du nouvel hôpital pour que tous les 273 lits prévus soient enfin ouverts.

Bien plus, lors de l'inauguration du service de médecine nucléaire en octobre 1978, la ministre de la Santé, Brenda Robertson, annonce publiquement, à la suite d'une rencontre avec le conseil d'administration, que ce dernier a accepté sa recommandation de procéder au développement d'une unité de 20 lits actifs en psychiatrie, dans une section à rénover de l'ancien hôpital<sup>35</sup>. Mme Robertson précise que son ministère veut ajouter des installations pour le traitement de maladies psychiatriques aiguës à l'intérieur même des hôpitaux régionaux.

Et ce n'est pas tout ! La ministre annonce aussi que le conseil d'administration accepte sa demande d'établir un service de soins domiciliaires de 35 lits pour les anciens combattants de la région. Lors de discussions tripartites entre l'hôpital, le ministère de la Santé et le ministère fédéral des Anciens combattants ont conclu que l'Hôpital Georges-Dumont serait un endroit propice pour offrir un service bilingue aux vétérans francophones et anglophones du Sud-Est.

Ces annonces télescopées et fort importantes au développement de l'hôpital se font en pleine campagne électorale. Le 23 octobre 1978, le gouvernement Hatfield est reporté au pouvoir mais avec seulement 30 des 58 sièges, une simple majorité de 2 sièges sans compter le président de l'Assemblée. Le Parti acadien connaît son apogée en récoltant plus de 10 p. 100 du vote. La grande alliée de l'hôpital, Brenda Robertson, conservera son poste de ministre de la Santé pendant tout ce troisième mandat.

Le ministère fédéral des Anciens combattants vient confirmer, en janvier 1979, la nouvelle qu'une unité de soins de 35 lits pour anciens combattants sera aménagée au quatrième étage du pavillon Hôtel-Dieu de l'Hôpital Georges-Dumont. Le projet, évalué à près de 500 000 \$, permettra l'embauche de 25 personnes additionnelles dans différents secteurs d'activités de l'hôpital tels les soins infirmiers, l'ergothérapie, la physiothérapie et les services de soutien. Un an plus tard, le 14 janvier 1980, le service accueille les premiers patients et l'inauguration officielle a lieu le 23 février<sup>36</sup>.



La ministre de la Santé, Brenda Robertson, inaugure l'unité des anciens combattants.

## Une unité psychiatrique sans psychiatres

La naissance de l'unité psychiatrique de 20 lits sera longue et laborieuse. Même si les travaux de l'ordre de 600 000 \$ permettent un nouvel aménagement de 15 000 pieds carrés au troisième étage du pavillon Hôtel-Dieu pour y loger 20 lits, il faudra attendre près d'un an avant l'ouverture de ce service. La raison du délai est bien simple : la pénurie de psychiatres francophones au Canada fait que l'Hôpital Georges-Dumont se retrouve, après maints efforts, dans l'impossibilité de recruter ces spécialistes.

Que faire ? Parfois des contacts personnels sont précieux. Gilbert Finn et le D<sup>r</sup> Léon Richard conservent de bon liens avec les autorités de la République française à la suite de leur visite chez le général de Gaulle en 1968, visite qui a grandement accru les relations France-Acadie. Le consul général de France



Inauguration de l'unité psychiatrique en 1981. Mme Irène Biddington, directrice des soins infirmiers ; le D<sup>r</sup> René Pandelon ; le D<sup>r</sup> Bernard Jouve ; M. Pierre LeBouthillier, directeur général ; la ministre de la Santé, Mme Brenda Robertson ; le D<sup>r</sup> Claude Reydellet ; M. Gilbert Finn, président du conseil d'administration ; Mme Diana Sheehan, infirmière-chef.

à Moncton s'intéresse au dossier. Le D<sup>r</sup> Léon Richard, Pierre LeBouthillier et le D<sup>r</sup> Guy St-Pierre du ministère de la Santé à Fredericton s'envolent vers la France pour faire le recrutement de psychiatres français. Le voyage permet l'embauche des psychiatres Bernard Jouve, Claude Reydellet et René Pandelon qui s'installeront au Canada à l'été 1981.

Les premiers patients sont admis le 14 septembre 1981 et l'inauguration officielle du service, permettant l'hospitalisation de 20 patients, abritant un centre de jour et des locaux pour consultations externes, a lieu le 7 décembre 1981, un an plus tard que prévu. Le nouveau centre psychiatrique crée 30 emplois<sup>37</sup>.

### **Un laboratoire qui se fait attendre**

Durant 30 ans, les dirigeants de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Georges-Dumont luttent pour obtenir de meilleurs services de laboratoire. La querelle est importante puisqu'elle refait surface périodiquement et ce sont toujours les francophones qui risquent d'être les perdants. La mise sur pied du Service provincial de laboratoire remonte à 1918 lorsque celui-ci s'organise auprès de l'Hôpital général de Saint-Jean. Les hôpitaux possédaient tous des services rudimentaires. En 1948, le Service commande une étude sur les besoins en services de laboratoire au Nouveau-Brunswick. Les recommandations sont prévisibles : un laboratoire central à Saint-Jean et des services régionaux à Fredericton, Edmundston, Campbellton et Moncton<sup>38</sup>. Ces laboratoires seraient évidemment tous rattachés au principal hôpital du milieu.

On se rappellera qu'en 1952, la première bataille livrée par le nouveau comité consultatif de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption visait à renverser la décision d'aménager le laboratoire provincial en annexe au nouveau Moncton Hospital. Ce fut peine perdue et l'hôpital acadien dut se contenter de services minimaux et essentiels à l'intérieur de son propre hôpital.

Le conseil d'administration reprend donc le bâton de pèlerin. Dans son mémoire au Conseil des ministres, le 6 décembre 1977, le conseil d'administration met en évidence un passage tiré des recommandations formulées par le comité d'agrément des hôpitaux déclarant que la fonction des laboratoires cliniques à l'intérieur de l'hôpital n'est pas adéquate pour supporter les besoins cliniques de cet excellent hôpital<sup>39</sup>. Le 6 février 1979, le conseil présentera un mémoire au comité des services de laboratoire sur la réorganisation des laboratoires à Moncton pour permettre à l'Hôpital Georges-Dumont d'acquérir plus de personnel et de faire plus de tests à son propre service<sup>40</sup>. Le mémoire rappelle qu'à la veille de l'ouverture du nouvel hôpital, le Service avait autorisé un laboratoire comptant une douzaine d'employés, beaucoup moins que prévu, et un poste de directeur adjoint du service régional de laboratoire à Moncton qui serait un pathologiste à temps plein affecté à l'Hôpital Georges-Dumont. Le D<sup>r</sup> Alfred Bastarache est bel et bien nommé en 1975, mais puisque deux ans et demi plus tard il doit occuper les fonctions de directeur du service régional, l'hôpital francophone se retrouve à nouveau sans pathologiste à temps plein.

L'Hôpital Georges-Dumont obtient enfin gain de cause. En 1980 a lieu l'inauguration d'un nouveau service autonome de laboratoire avec un directeur à temps plein, le D<sup>r</sup> Alfred Bastarache, ainsi que l'ajout de 10 personnes au service. Pour le directeur médical, le D<sup>r</sup> Léon Richard, il n'y a aucun doute que cette récupération du laboratoire améliore grandement les services médicaux de l'hôpital<sup>41</sup>.

### **Le génie médical et les premières femmes médecins**

Toute cette nouvelle technologie entraîne non seulement la spécialisation du personnel médical, infirmier et paramédical, mais aussi la création d'un département de génie clinique sous la direction du D<sup>r</sup> Monique Frize. Avec la collaboration, à l'époque, des sept hôpitaux du Sud-Est, le D<sup>r</sup> Frize dirige également, à partir de l'hôpital, un service de génie clinique régio-

nal. Ce service s'occupe de planification, d'évaluation, d'entretien préventif et de réparation d'une panoplie d'équipements sophistiqués qui doivent bien fonctionner en tout temps et qui doivent être sécuritaires tant pour les opérateurs que pour les patients.

C'est au cours des années 1970 qu'arrivent, sans aucune publicité, à l'Hôpital Georges-Dumont les premières femmes médecins qui deviennent d'ailleurs des membres actives du conseil des médecins. Il s'agit des D<sup>es</sup> Carol Bergquist, Ceri Richard, Roseline Belliveau et Denise Melanson-Candela. Il aura donc fallu attendre à Moncton près d'un siècle après l'arrivée sur scène des premiers médecins acadiens pour que des Acadiennes accèdent de plein droit à cette noble profession.

Les deux dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle seront-elles aussi généreuses que les précédentes pour l'Hôpital Georges-Dumont ?

## Notes

1. Pierre LeBouthillier et le D<sup>r</sup> Léon Richard, conversations avec Claude Bourque.
2. Décompte des listes de médecins dans les *Chroniques de l'Hôtel-Dieu et le Rapport annuel 1963* de l'Hôtel-Dieu.
3. *Report of the Medical School Survey Committee for the Province of New Brunswick*, avril 1967, p. 76.
4. *Ibid.*, p. 58-59.
5. *Ibid.*, p. 79.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.*, p. 40.
8. Extraits du procès-verbal du conseil d'administration de l'Hôpital Georges-Dumont, 5 février 1968.
9. D<sup>r</sup> Omer Doiron, *Proposition pour un programme d'enseignement clinique francophone au Nouveau-Brunswick*, 5 octobre 1981, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
10. *L'Évangéline*, 29 juillet 1970, p. 3.
11. *L'Évangéline*, 14 janvier 1971, p. 3.
12. *L'Évangéline*, 14 février 1972, p. 3.
13. *Ibid.*
14. *L'Évangéline*, 30 juillet 1973, p. 5.
15. Lawrence Garvie à Gilbert Finn, 31 décembre 1973, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
16. *L'Évangéline*, 2 juillet 1976, p. 27, et 5 juillet 1976, p. 5, et allocution de circonstance du père Clément Cormier, dernière remise des diplômes de l'École des infirmières de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, 4 juillet 1976, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.

17. *Rapport annuel 1974*, Hôpital Georges-Dumont, p. 9.
18. *L'Évangéline*, 18 août 1975, p. 20.
19. *L'Évangéline*, 24 octobre 1975, p. 5.
20. Claude Bourque, éditorial de *L'Évangéline*, 4 décembre 1975, p. 6.
21. *L'Évangéline*, 1<sup>er</sup> avril 1975, p. 3.
22. *L'Évangéline*, 24 avril 1975, p. 12.
23. *Rapport annuel 1976*, Hôpital Georges-Dumont.
24. *L'Évangéline*, 12 juin 1980, p. 1, 3 et 10.
25. *L'Évangéline*, 27 septembre 1976, p.3, 28 septembre 1976, p. 5 ; et *Rapport annuel 1976*, Hôpital Georges-Dumont.
26. *Rapport annuel 1976*, Hôpital Georges-Dumont.
27. Gilbert Finn à Richard Hatfield, 15 juillet 1977, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
28. Richard Hatfield à Gilbert Finn, 18 août 1977, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
29. Exposé présenté au Conseil des ministres par le conseil d'administration de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, 6 décembre 1966 ; procès-verbal du conseil d'administration, 6 décembre 1977 ; et *L'Évangéline*, 7 décembre 1977, p. 7.
30. Exposé présenté au Conseil des ministres par le conseil d'administration de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, 6 décembre 1977, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
31. *L'Évangéline*, 3 août 1979, p. 3.
32. Procès-verbal du conseil d'administration de l'Hôpital Georges-Dumont, 23 janvier 1978, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
33. Dossier sur la médecine nucléaire contenant lettres, télégrammes, extraits de procès-verbaux sur la question de la médecine nucléaire, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
34. *Ibid.*
35. *L'Évangéline*, 3 octobre 1978, p. 5.
36. *L'Évangéline*, 15 janvier 1979, p. 3, 28 février 1980, p. 19, et 3 mars 1980, p. 17.
37. *L'Évangéline*, 7 décembre 1981, p. 36, et 8 décembre 1981, p. 3 ; *Rapport annuel 1980-1981*, Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont ; et conversations avec Pierre LeBouthillier et le D<sup>r</sup> Léon Richard.
38. H.A. Bird et J.A. Melanson, *The Provincial Laboratory Services in New Brunswick*, Canadian Journal of Public Health, septembre 1960.
39. Exposé présenté aux ministre du cabinet, 6 décembre 1977, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
40. *Brief on the reorganization of laboratories*, soumis au Laboratory Services Committee par l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, 6 février 1979, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
41. *Rapport annuel 1980-1981*, Hôpital Georges-Dumont.

# CHAPITRE 10

## Enfin un hôpital d'enseignement

La période de 1980 à 1997 dans l'histoire de l'Hôpital Georges-Dumont se joue sur deux temps : un début mouvementé plein de projets suivi d'une récession interminable ponctuée de compressions budgétaires qui frappent le secteur jadis intouchable des soins de santé.

Malgré ces temps incertains, trois grands projets critiques pour l'épanouissement du centre hospitalier se réalisent à force de persévérance : le programme d'éducation médicale, nouvelle pierre angulaire du recrutement de médecins et de spécialistes francophones ; l'agrandissement de l'hôpital permettant de mieux loger les soins d'urgence, les cliniques, les soins critiques et les soins prolongés ; et comme dernier projet et non le moindre, le centre d'oncologie pour les soins contre le cancer qui bénéficiera de la générosité proverbiale acadienne et néo-brunswickoise.

### Une pénurie de médecins et l'éducation médicale

Comme nous l'avons vu précédemment, le recrutement de médecins francophones demeure une priorité du conseil d'administration, du directeur médical et du conseil des médecins de l'Hôpital Georges-Dumont. Le problème de recrutement n'est pas l'apanage d'un seul hôpital francophone. Il manque des médecins partout au Nouveau-Brunswick malgré des places réservées dans trois facultés de médecine du Québec et malgré un programme de sciences de la santé à l'Université de Moncton.

Dans une étude effectuée par le Dr Omer Doiron de Moncton, on constate qu'en 1980, seulement 18 p. 100 des 755 médecins pratiquant au Nouveau-Brunswick sont francophones. De ces 132 médecins francophones, un peu plus de la moitié sont diplômés d'avant 1960, ce qui laisse présager un haut taux de retraite au cours des 20 années suivantes. Pour le Dr Doiron, il est évident qu'un recrutement continu et intensif des médecins francophones est nécessaire. La situation est d'autant plus urgente au Nouveau-Brunswick puisque le Dr Doiron révèle que si la moyenne canadienne du nombre d'étudiants en médecine est de 30 par 100 000 habitants, la moyenne d'étudiants francophones en médecine au Nouveau-Brunswick est un peu moins de la moitié de ce chiffre, soit 13,6 étudiants par 100 000 habitants<sup>1</sup>.

Dans un mémoire présenté au premier ministre Richard Hatfield, le 12 mars 1980, le conseil d'administration de l'Hôpital Georges-Dumont demande au ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick de mettre sur pied un programme d'enseignement médical pour les médecins francophones de la province en collaboration avec les facultés de médecine du Québec. Le conseil d'administration souligne au premier ministre le grave manque d'omnipraticiens francophones partout au Nouveau-Brunswick et la pénurie de services spécialisés dans les hôpitaux francophones, alors que les institutions anglophones sont beaucoup mieux nanties et plus particulièrement à Saint-Jean<sup>2</sup>. À la veille du référendum québécois du 20 mai 1980 sur la souveraineté-association, le premier ministre Hatfield comprend parfaitement bien les enjeux et ne donnera pas d'armes aux ennemis de l'unité nationale.

L'accueil du premier ministre à ce projet est bon puisque exactement trois mois plus tard, le 11 juin 1980, le conseil d'administration présente à la ministre de la Santé un projet de financement d'un programme d'enseignement médical qui comprend l'embauche de professeurs et de personnel de soutien à temps plein et à temps partiel, la rénovation de locaux, et l'ajout d'une bibliothèque médicale. L'Hôpital Georges-

Dumont a déjà négocié des ententes avec les trois facultés de médecine du Québec qui se disent prêtes à participer à un tel programme<sup>3</sup>.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick autorise officiellement ce programme d'enseignement médical le 7 avril 1981 lors du discours du budget présenté par le ministre des Finances, Fernand Dubé. Le gouvernement s'attend d'ailleurs à ce que plusieurs médecins qui feront leur internat au Nouveau-Brunswick finissent par s'y établir<sup>4</sup>.

Le D<sup>r</sup> Omer Doiron, originaire de Barachois et professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, se fait recruter par le D<sup>r</sup> Léon Richard pour devenir le premier directeur du service d'éducation médicale en 1981. Pour s'y préparer, le D<sup>r</sup> Doiron fait un stage de perfectionnement au Centre Kellog de la McGill University à Montréal<sup>5</sup>. Dans son rapport



Une bibliothèque pour le programme d'éducation médicale. De gauche à droite : le D<sup>r</sup> Léon Richard, directeur médical ; Mme Claire Morris, sous-ministre de la Santé ; le D<sup>r</sup> Omer Doiron, directeur fondateur du programme d'éducation médicale ; le ministre de la Santé, Charles Gallagher ; la directrice de la bibliothèque de la santé, Mme Marthe Brideau ; le D<sup>r</sup> Georges Grondin.

annuel de la première année complète de fonctionnement 1982-1983, le Dr Doiron rapporte que le programme d'enseignement clinique a reçu 27 stagiaires, internes et résidents pour des stages d'une durée de un à six mois en anesthésie, en chirurgie, en médecine familiale, en médecine interne, en orthopédie et en radiologie. Dès la première année de fonctionnement, les trois facultés de médecine, le Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick et la Corporation professionnelle des médecins du Québec donnent leur agrément au programme. Le programme offre des présentations cliniques mensuelles et, grâce à l'appui financier du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, on inaugure un système de téléconférence permettant de participer aux activités d'éducation médicale ailleurs au pays. Pour mieux desservir le programme d'éducation médicale, on procède à la réorganisation et au réaménagement de la bibliothèque de l'hôpital. Le programme connaît un grand succès, de sorte qu'en 1988, le service d'éducation médicale et la clinique aménagent dans des locaux plus spacieux à Dieppe.

Tous ces efforts pendant près d'une décennie font que le recrutement des médecins se fait de plus en plus facilement. Les statistiques démontrent qu'en 1990, le Nouveau-Brunswick compte 264 omnipraticiens et spécialistes francophones ou bilingues en comparaison aux 132 médecins francophones en 1980. Ironie du sort, la région du Sud-Est, à la fin des années 1980, sera, pendant un certain temps, durement frappée par les mesures prises par le gouvernement provincial pour encourager les médecins francophones à s'installer dans les régions rurales.

Un mémoire conjoint du conseil d'administration et du conseil des médecins et dentistes de l'Hôpital Georges-Dumont au comité consultatif de la main-d'œuvre médicale du Nouveau-Brunswick, rapporte que, selon une étude faite par le professeur Jean-Bernard Robichaud, intitulée *Évolution des services médico-hospitaliers dans le Nord du Nouveau-Brunswick*, le nom-

bre de médecins recrutés dans le Sud-Est pour la période de 1985 à 1990 s'élève à 61, dont 26 francophones. Le professeur Robichaud suggère, pour atteindre chez les francophones le même ratio de médecin/population que chez les anglophones, de recruter 33 médecins francophones additionnels, dont 16 omnipraticiens et 17 spécialistes. Le mémoire note que depuis la mise en place d'une mesure de l'assurance maladie voulant que seulement 75 p. 100 des tarifs soient payés aux omnipraticiens s'installant à Moncton pendant leurs trois premières années de pratique, l'Hôpital Georges-Dumont n'a pu recruter aucun nouvel omnipraticien.

Le mémoire demande ainsi au comité de la main-d'œuvre de tenir compte des besoins différents des populations anglophone et francophone du Sud-Est dans l'établissement du nombre de médecins dans la région. Le mémoire souligne également le fait que huit omnipraticiens francophones font de l'enseignement médical ; que les spécialistes accueillent des patients d'autres régions en raison du rôle de centre de référence de l'Hôpital Georges-Dumont ; et que l'ouverture d'un centre d'oncologie influencera également le nombre de spécialistes<sup>6</sup>. La réorganisation administrative de 1992 créant la Corporation hospitalière Beauséjour, responsable non seulement de l'Hôpital Georges-Dumont mais aussi de l'Hôpital Stella-Maris de Sainte-Anne-de-Kent et du Centre médical de Shédiac, facilite la planification du recrutement, mais les services de médecins en milieu mi-urbain et mi-rural restent problématiques.

En juin 1992, l'Hôpital Georges-Dumont devient un hôpital d'enseignement affilié à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. Cette entente vient confirmer les programmes de stages depuis 1981 et d'enseignement postdoctoral pour la médecine familiale depuis 1988. L'année suivante, en 1993, l'Hôpital Georges-Dumont devient un membre actif de l'Association canadienne des hôpitaux d'enseignement, le seul hôpital francophone du Nouveau-Brunswick à obtenir cette reconnaissance<sup>7</sup>.



Liens étroits entre la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke et l'Hôpital Georges-Dumont. Assis : le D<sup>r</sup> Aurel Schofield, vice-doyen adjoint au Nouveau-Brunswick de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke et coordonnateur provincial pour l'éducation médicale francophone au Nouveau-Brunswick ; Renelle Chiasson, résidente en médecine familiale. Debout : Eric Basque, résident ; D<sup>r</sup> Hubert Dupuis, directeur de la formation en médecine de famille francophone au Nouveau-Brunswick ; Geneviève Côté, Cédric Wybouw et France Desrosiers, résidents en médecine familiale.

En 1996, la relation du Nouveau-Brunswick avec les facultés de médecine du Québec se modifie sensiblement en raison du regroupement de l'enseignement médical autour de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. Dans un avenir rapproché, toutes les places pour des étudiants francophones en médecine y seront centralisées. Dès septembre 1996, 75 p. 100 des nouveaux étudiants y sont inscrits. En même temps, la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke fait du D<sup>r</sup> Aurel Schofield, coordonnateur provincial pour l'éducation médicale francophone au Nouveau-Brunswick, son vice-doyen adjoint au Nouveau-Brunswick<sup>8</sup>. L'objectif visé par la création de ce poste est le développement d'un programme d'éducation médicale francophone affilié à l'Université de Sherbrooke afin d'exposer les étudiants aux corporations hos-

pitalières francophones du Nouveau-Brunswick tout au long de leur formation médicale (pré et postdoctorale). Le programme permet aux étudiants de mieux connaître toutes les régions de la province et de s'y intégrer plus tard selon les besoins de main-d'œuvre médicale. Le programme veut offrir un encadrement pour le développement de l'éducation médicale continue ainsi que la recherche en médecine de première ligne. Le Dr Aurel Schofield, originaire de Baie-Sainte-Anne, est diplômé de l'Université Laval et pratique la médecine familiale depuis 1979. Le Dr Schofield est chargé d'enseignement clinique depuis 15 ans dans le programme d'éducation médicale de l'Hôpital Georges-Dumont.

L'Hôpital Georges-Dumont offre également à son personnel, à des étudiants et à des stagiaires des programmes d'enseignement et de perfectionnement en soins infirmiers, en technique de radio-diagnostique et de laboratoire, en plus de l'internat en diététique. L'Hôpital s'affilie également à plusieurs universités qui fournissent des programmes relatifs aux professions thérapeutiques.

### **L'agrandissement : un projet pharaonique**

La mise sur pied d'un centre d'excellence de soins de la santé crée de nouveaux besoins. Cinq ans après l'inauguration du nouvel Hôpital Georges-Dumont, les statistiques démontrent à quel point le projet est vital et nécessaire pour les francophones non seulement dans le Sud-Est, mais dans toute la province. Nous sommes témoins d'une croissance phénoménale entre 1976 et 1980. Le nombre de patients a augmenté de 25 p. 100, les interventions chirurgicales, de 23 p. 100 et les examens radiologiques, de 30 p. 100. À eux seuls, les services d'urgence et de cliniques externes connaissent une recrudescence de 20 p. 100, les visites passant de 69 441 à 83 663, soit une augmentation nette de 14 222. Cette affluence de patients crée de nombreux embouteillages dans des locaux déjà trop exigus. Le programme de recrutement de médecins connaît un certain succès puisque le conseil médical compte 34 médecins

de plus qu'en 1975. Dix-sept de ces médecins sont en service exclusif à l'Hôpital Georges-Dumont alors que les autres, rattachés au Moncton Hospital, sont à l'occasion médecins traitants à l'hôpital francophone<sup>9</sup>.

Le président du conseil d'administration, Gilbert Finn, évoque, dans son rapport annuel de 1982, les deux rencontres avec la ministre Brenda Robertson pour lui faire part des besoins importants de l'hôpital et des recommandations pour corriger les lacunes décelées<sup>10</sup>. Les recommandations portent sur une unité de soins prolongés de 60 lits ; une unité de réhabilitation de 16 lits ; l'aménagement pour accueillir une unité de radiothérapie-oncologie pour le traitement du cancer ; l'amélioration des installations physiques des cliniques externes ; un service de neurologie de 10 lits ; une section de soins intensifs pédiatriques et néonataux ; et une unité de cardiologie. En un mot, il faut déjà agrandir le nouvel hôpital.

Arrêtons-nous un instant pour consulter les astres politiques du Nouveau-Brunswick et leur impact possible sur le développement stratégique de l'Hôpital Georges-Dumont. Le gouvernement Hatfield en est à la quatrième année de son troisième mandat. Le Parti libéral, habitué au pouvoir, siège sur les bancs de l'opposition depuis 12 longues années. Le nouveau chef du Parti libéral, Doug Young, essaie tant bien que mal de cicatriser les plaies d'un parti divisé par le départ précipité et forcé de Joseph Daigle en novembre 1981, la très grande majorité des députés libéraux lui ayant retiré leur confiance.

Un an plus tôt, dans l'euphorie de la victoire du fédéralisme canadien au référendum québécois de 1980, le gouvernement conservateur fait adopter le célèbre projet de loi 88 déclarant l'égalité des communautés linguistiques anglophone et francophone au Nouveau-Brunswick et assurant la protection des institutions francophones. C'est aussi le long hiver du rapatriement de la Constitution canadienne et de l'adoption de la Charte des droits et libertés par le Parlement du Canada et 9 des 10 provinces canadiennes. Le Québec, dirigé par le premier ministre René Lévesque, fait cavalier seul.

Le premier ministre Hatfield, qui a toujours besoin d'un certain vote acadien pour remporter la victoire, prépare bien le terrain. Le ministre Jean-Maurice Simard organise un grand ralliement à Shippagan où la fine fleur du nationalisme acadien rencontre des représentants du gouvernement pour faire connaître ses aspirations. Au début septembre, Hatfield déclenche des élections qui auront lieu le 12 octobre. À la fin septembre, survient une grande tragédie qui secouera l'Acadie pendant toute une décennie : la fermeture du quotidien *L'Évangéline*. Pour à peu près la première fois en 200 ans, on blâme des Acadiens et non des anglophones. Il faudra bien apprendre à assumer nos responsabilités individuelles et collectives.

C'est ainsi, qu'encore une fois, l'Hôpital Georges-Dumont jouira d'enjeux électoraux favorables pour faire avancer sa cause. À quatre jours du scrutin, le 8 octobre, lors de l'ouverture officielle des bureaux du service de l'enseignement médical, la ministre de la Santé, Brenda Robertson, annonce que son ministère vient de débloquer des fonds pour entreprendre la planification d'un agrandissement de quelque 125 000 pieds carrés dont la fin des travaux est prévue en 1987<sup>11</sup>.

La quatrième victoire de Richard Hatfield apportera une amère déception quelques semaines plus tard lorsque, à la suite d'un remaniement du Conseil des ministres, Brenda Robertson sera appelée à assumer de nouvelles responsabilités ministérielles. La perte d'une alliée efficace apporte toutefois la consolation de grands progrès accomplis au cours des cinq dernières années, notamment l'ouverture de lits et de services spécialisés.

Le 22 février 1983, le conseil d'administration rencontre le nouveau ministre de la Santé, Charles Gallagher, pour lui donner un aperçu historique de l'Hôpital Georges-Dumont et lui faire part des besoins d'agrandissement de l'hôpital et de développement de spécialités médicales pour desservir la population francophone du Nouveau-Brunswick.

Le président du conseil, Gilbert Finn, et le directeur général, Pierre LeBouthillier, rapportent un an plus tard, au printemps 1984, que les travaux de planification de l'agrandissement

vont bon train. Le programme fonctionnel de construction relève de la firme d'ingénieurs-conseils Lavalin. Les travaux d'excavation débuteront en 1984.

Le ministre Gallagher dévoile la maquette de l'agrandissement le 7 février 1985. Les 125 000 pieds carrés répartis sur 4 étages logeront, en plus des services cliniques externes, 100 lits additionnels : 55 pour les soins prolongés, 20 pour la réhabilitation et 25 pour la radiothérapie-oncologie. Le nombre global de lits sera ainsi porté à 423. L'hôpital embauchera 225 personnes additionnelles. Le coût prévu de construction est de l'ordre de 30 000 000 \$.

Les travaux progressent en fonction de la disponibilité des fonds. N'oublions pas qu'à Moncton, il faut toujours prévoir des sommes pour le projet de renouvellement de 90 millions de dollars au Moncton Hospital. L'agrandissement de l'Hôpital Georges-Dumont se retrouve ainsi, à la fin 1985, au stade du début de la charpente d'acier. Le budget autorisé n'est que de 2 500 000 \$. Au printemps 1986, le ministère de la Santé autorisera des dépenses de 7 000 000 \$ ce qui permettra de mettre en place toute la structure en acier et d'installer les dalles de béton<sup>12</sup>.

Dans son rapport annuel émis au printemps 1987, le directeur général, Pierre LeBouthillier, dit craindre que si des fonds massifs ne sont pas investis plus rapidement, le projet ne sera pas terminé à la date prévue, soit en 1990. La direction décide donc de donner priorité au deuxième étage de l'agrandissement afin d'y installer, à l'automne 1988, les laboratoires et le service de dialyse rénale.

L'année 1987 en sera une de profonds changements politiques. La réputation du premier ministre Richard Hatfield, ternie par l'accusation de possession de marijuana dans une valise personnelle à bord de l'avion transportant la reine Élisabeth entre Fredericton et Moncton en 1984, paralysera toute son administration. Malgré son acquittement à la fin janvier 1985,

la controverse autour de la personne du premier ministre ne cessera de faire jaser au Nouveau-Brunswick. Ce qui devait arriver arrive à l'automne 1987.

Aux élections générales du 13 octobre, le Parti libéral, dirigé par Frank McKenna, remporte une éclatante victoire en faisant élire tous ses candidats aux 58 postes de députés à l'Assemblée législative. Le Parti conservateur est anéanti et ne retrouvera que quelques sièges aux élections de 1991.

Richard Hatfield quitte la vie politique et, à l'automne 1990, accepte un poste au Sénat. Quelques mois plus tard, en janvier 1991, le nouveau sénateur est atteint d'une tumeur cancéreuse au cerveau. Le 26 avril 1991, l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick meurt. L'histoire portera un jugement définitif sur les 17 années de Richard Hatfield comme premier ministre du Nouveau-Brunswick. Il existe, pour les Acadiens du Sud-Est, une quasi-certitude : sans Richard Hatfield il n'y aurait pas un grand centre hospitalier de référence Georges-Dumont.

L'année 1987 marque également un grand changement à l'Hôpital Georges-Dumont. M. Gilbert Finn, membre du conseil d'administration depuis 1967 et président au cours des 16 années précédentes, doit quitter ses fonctions en acceptant le poste de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Pour remercier Gilbert Finn de son dévouement, sa passion et sa ténacité dans la poursuite des objectifs de l'Hôpital Georges-Dumont, le nouveau lieutenant-gouverneur est fait président honoraire de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont<sup>13</sup>.

Un nouveau pouvoir politique veut dire de nouveaux ministres. Le 14 décembre 1987, le conseil d'administration de l'Hôpital Georges-Dumont organise un briefing pour les trois députés de Moncton et nouveaux ministres du gouvernement McKenna : le ministre de la Santé, Raymond Frenette, et les ministres James Lockyer et Mike McKee. Le mémoire évoque les principaux dossiers de l'heure : le projet d'agrandissement



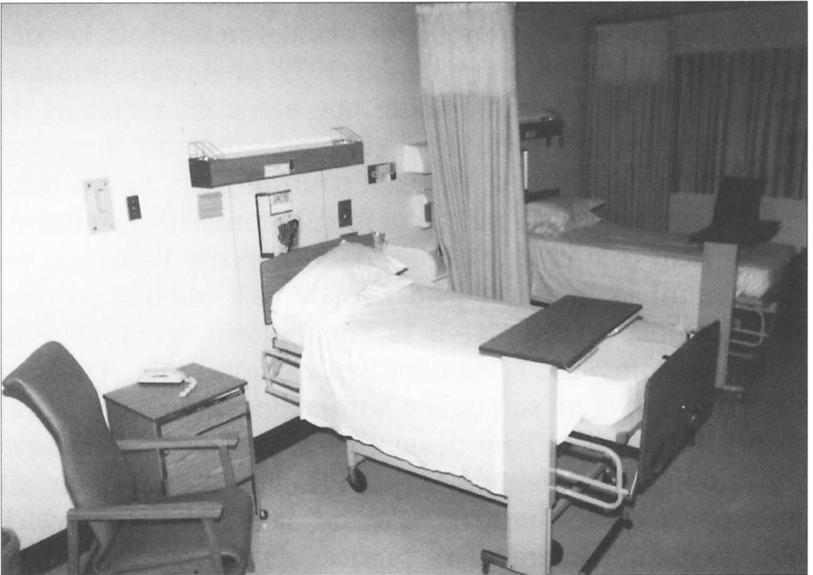
Président honoraire de l'Hôpital Georges-Dumont. Au moment de sa nomination comme lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, M. Gilbert Finn a dû renoncer à ses fonctions de président du conseil d'administration. Afin de souligner ses 21 années au conseil d'administration dont les 16 dernières comme président, l'honorable Gilbert Finn est désigné président honoraire de l'Hôpital Georges-Dumont. De gauche à droite : M. Pierre LeBouthillier, directeur général ; le D<sup>r</sup> Georges Grondin, président par intérim du conseil d'administration ; Mme Jeannine Finn ; M. Gilbert Finn ; le D<sup>r</sup> Léon Richard, directeur médical.

de l'hôpital ; le centre de radiothérapie-oncologie pour le traitement du cancer ; le recrutement des médecins et spécialistes ; et l'enseignement médical.

En tenant compte des équipements et de l'inflation, il faut maintenant prévoir 45 millions de dollars pour mener à bien l'agrandissement et non les 30 millions de dollars prévus au départ. Le conseil d'administration informe les ministres qu'il faut dépenser 25 millions de dollars, dont 14 millions de dollars en 1988-1989, si le projet doit prendre fin en 1990<sup>14</sup>. Le projet ne se termine, malgré tout, qu'en 1991, 10 ans après que l'hôpital eut fait la demande initiale d'un agrandissement. Le 26 août 1991, le ministre de la Santé, Raymond Frenette, coupe le ruban traditionnel pour inaugurer l'agrandissement



La photo nous montre l'Hôpital Georges-Dumont agrandi de 125 000 pieds carrés, soit les deux dernières sections à droite, en 1991.



Une chambre, dans le nouvel hôpital.

de 125 000 pieds carrés répartis sur 4 étages. Les cliniques externes sont ainsi mieux logées pour accueillir un nombre toujours croissant de patients. L'hôpital compte désormais 423 lits. Le coût total de cet agrandissement s'établit à 57,2 millions de dollars<sup>15</sup>. Le coût au pied carré est un astronomique 458 \$ en comparaison à 61 \$ du pied carré pour le nouvel hôpital en 1975 et 8 \$ du pied carré en 1927-1928 pour l'Hôtel-Dieu. Nous sommes, à la fin des années 1980, dans une grande période inflationniste, où les coûts des matériaux, d'ameublement, d'équipement et de main-d'œuvre connaissent des hausses vertigineuses.

### **Traiter le cancer dans un centre francophone**

Le ministre de la Santé, Raymond Frenette, jouera un rôle clé dans la réalisation du projet de centre de radiothérapie-oncologie, dont les origines remontent à 1979. Les demandes initiales de l'Hôpital Georges-Dumont sont bien modestes. À cette époque, la seule unité de traitement du cancer est installée à Saint-Jean et cela occasionne des plaintes périodiques de la part de francophones, portant sur la qualité du français, et dans certains cas, sur l'absence de services en français. Le conseil d'administration, en septembre 1979, invite donc le ministre de la Santé à entreprendre une étude du problème de traitement en radiothérapie et chimiothérapie au Nouveau-Brunswick afin de voir si Moncton pourrait jouer un rôle dans ces traitements<sup>16</sup>. Neuf mois plus tard, le conseil d'administration revient à la charge auprès de la ministre Robertson en demandant la mise sur pied d'un service satellite d'onco-radiothérapie pour desservir la population francophone du Nouveau-Brunswick. La demande est modeste mais on ne veut pas faire peur et on sait qu'il y aura obligatoirement d'autres étapes d'expansion. Pour démolir les arguments du ministère sur la duplication, le mémoire de l'Hôpital Georges-Dumont lui rappelle deux situations. D'abord, le Nouveau-Brunswick possède actuellement deux services de scanner en tomodensitométrie, tous deux dans des hôpitaux anglophones (il



Premier tomodensitomètre (CTscan) dans un hôpital francophone après 10 ans d'attente, en 1989.

faudra attendre à 1989 pour l'ouverture d'un tel service à l'Hôpital Georges-Dumont au coût de 1,5 million de dollars). Ensuite, au tout début de la planification d'un nouvel hôpital francophone, en 1971, l'on prévoyait un service de neurochirurgie pour les francophones du Nouveau-Brunswick. Ce service est maintenant offert par le Moncton Hospital<sup>17</sup>.

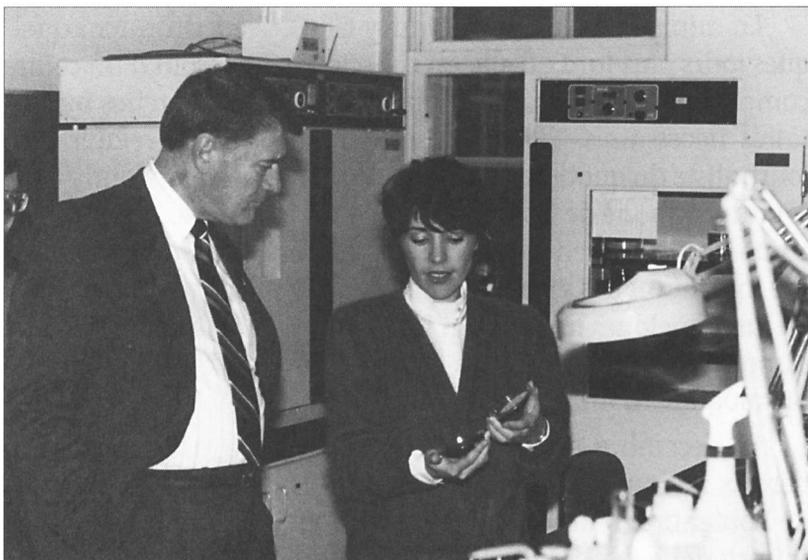
Le ministère de la Santé mandate la firme d'experts-conseils Woods-Gordon pour étudier le dossier du traitement du cancer. En avril 1982, l'Hôpital Georges-Dumont présente un mémoire pour faire valoir que l'hôpital est « l'endroit tout indiqué pour recevoir un deuxième centre, complètement bilingue, de radiothérapie dans la province du Nouveau-Brunswick »<sup>18</sup>. En septembre 1983, le ministre de la Santé, Charles Gallagher, annonce qu'un centre complet de radiothérapie-oncologie sera construit à l'Hôpital Georges-Dumont<sup>19</sup>. Faut-il se surprendre que le mot le plus important dans cette déclaration est le verbe « sera » ?

Au printemps 1987, le directeur général, Pierre LeBouthillier, affirme que la direction de l'hôpital de concert avec le conseil des médecins et dentistes font d'intenses efforts pour sensibiliser le grand public au besoin d'un centre de radiothérapie. Un grand nombre d'organismes appuient cette demande, notamment, et non le moindre, le groupe des hôpitaux francophones du Nouveau-Brunswick<sup>20</sup>. Lors d'une conférence de presse, le 9 février 1987, le conseil des médecins et dentistes de l'Hôpital Georges-Dumont dénonce la décision du ministère de la Santé d'édifier un centre de traitement du cancer sans tomodynamomètre (scanner) et accélérateur linéaire (pièce d'équipement servant à bombarder de particules radioactives les tumeurs cancéreuses). Le vice-président du conseil des médecins, le Dr Daniel de Yturalde, accompagné du Dr Georges Surette, chef du service de radiologie, et de l'omnipraticien Hubert Dupuis, plaident en faveur d'un centre complet de radiothérapie-oncologie et jouissent de l'appui de leur collègue, l'oncologue Sheldon Rubin, et du directeur du seul centre de traitement du cancer au Saint John General Hospital<sup>21</sup>.

La ministre de la Santé, Nancy Clark-Teed, affirmera quelques jours plus tard qu'elle est consciente du besoin d'un centre complet de radiothérapie et qu'elle fera les démarches budgétaires nécessaires. Elle prend cependant soin de relater à la journaliste du quotidien *Le Matin* de Moncton sa rencontre avec un francophone de Beresford qui s'était fait traiter au centre de Saint-Jean et qui en avait louangé les services<sup>22</sup>. Est-ce une petite indication des vrais sentiments de la ministre de la Santé ? En juin, quelques mois avant les élections générales, la ministre annoncera toutefois qu'un centre complet de radiothérapie-oncologie sera aménagé à Moncton.

En décembre 1987, un mémoire rappelle aux ministres libéraux les longues, nombreuses et difficiles démarches en vue de l'obtention d'un centre de traitement du cancer. L'annonce ministérielle du 17 juin 1987 autorisait l'hôpital à procéder à la planification d'un tel centre qui ouvrirait ses portes en 1990. Le conseil d'administration prêche à des convertis puisque le Parti libéral appuie la construction d'un tel centre. Le mémoire souligne que ce centre coûtera 15,5 millions de dollars, tout équipé. On rappelle aussi le besoin de financement pour la formation de spécialistes et pour le recrutement<sup>23</sup>.

Depuis quelque temps déjà, on sait que le nouveau ministre de la Santé, Raymond Frenette, est bien disposé à l'égard de l'Hôpital Georges-Dumont puisque, pendant la campagne électorale, il y a amené son chef Frank McKenna pour visiter et rencontrer non seulement le personnel mais le conseil d'administration. Peu de temps après la victoire libérale, et quelques semaines avant la rencontre officielle avec le conseil d'administration, Raymond Frenette procède, le 23 novembre 1987, à l'inauguration officielle du nouveau service de laboratoire de microbiologie et du centre de ressources audiovisuelles. Ce dernier service est fort utile pour la formation permanente du personnel de l'Hôpital Georges-Dumont de même que pour les autres centres hospitaliers<sup>24</sup>.



D<sup>r</sup> Louise Thibault, directrice du tout nouveau laboratoire de microbiologie et virologie, en novembre 1987, montre des cultures microbiennes au tout nouveau ministre de la Santé, Raymond Frenette.

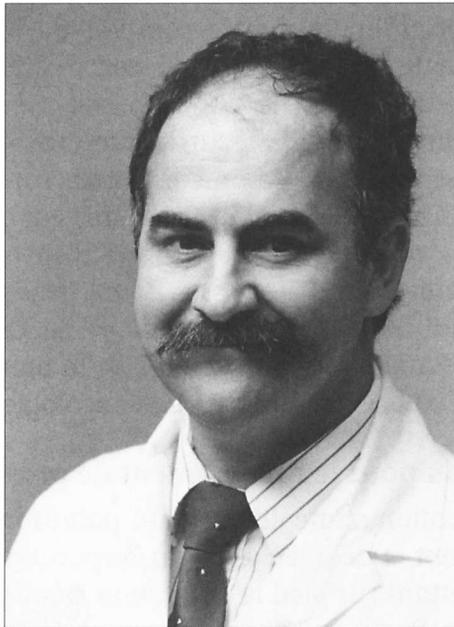
D<sup>r</sup> Louise Thibault, microbiologiste et directrice du nouveau laboratoire, explique que jusqu'à ce jour les cultures sont prélevées chez des patients à l'Hôpital Georges-Dumont et sont ensuite acheminées vers les laboratoires du Moncton Hospital. Le nouveau service comprendra également une section de virologie qui s'occupera notamment des virus de l'herpès et du sida. L'Hôpital Georges-Dumont possède donc le seul centre de virologie au Nouveau-Brunswick. Le coût d'équipement du laboratoire s'élève à 350 000 \$ et 10 personnes y travaillent.

Tous les espoirs sont permis lors de cette inauguration. Raymond Frenette déclare qu'il serait malheureux que le nouveau laboratoire ne soit pas utilisé à son plein potentiel. Il souligne, avec une pointe d'humour, que dans un avenir rapproché le gouvernement pourra ajouter l'unité de radiothérapie « dans le but de se servir du centre de microbiologie »<sup>25</sup>.

Un autre grand changement s'opère en 1988 lorsque le D<sup>r</sup> Léon Richard prend sa retraite comme directeur médical de l'Hôpital Georges-Dumont, poste qu'il occupe à temps partiel

de 1973 à 1983 et à temps plein depuis cette date. Le D<sup>r</sup> Richard se laisse toutefois convaincre de continuer à piloter le projet de radiothérapie-oncologie. Pour le D<sup>r</sup> Richard, il y a une grande satisfaction. Le travail de réorganiser le conseil médical et le recrutement de médecins francophones s'est accompli grâce à la collaboration du conseil d'administration et des médecins. Si en 1973, au moment de son arrivée comme directeur médical, on compte un peu plus d'une vingtaine de médecins francophones ou bilingues au service actif de l'hôpital, 15 ans plus tard ce chiffre atteint plus de la soixantaine, soit 3 fois plus de médecins francophones actifs. En tenant compte des retraites, départs et décès, c'est un recrutement fort réussi<sup>26</sup>.

Le D<sup>r</sup> Louis-Marie Simard devient, en mars 1989, le troisième directeur médical de l'institution hospitalière. Né le 6 octobre 1946 à Péribonka au Québec, le D<sup>r</sup> Louis-Marie Simard obtient



D<sup>r</sup> Louis-Marie Simard, directeur des soins médicaux (1989-1992) et vice-président des soins médicaux, Corporation hospitalière Beauséjour (1992 à ce jour).

un baccalauréat en sciences du Séminaire/Cégep de Chicoutimi en 1969. Il poursuit des études en biologie à l'Université du Québec à Chicoutimi avant de s'inscrire en médecine à l'Université Laval, d'où il obtient son doctorat en 1977. Il est marié à Rachelle Kerry et est père de quatre enfants. Pendant une dizaine d'années, il pratique la médecine familiale, y compris l'anesthésie et l'obstétrique, à Lamèque et Grand-Sault au Nouveau-Brunswick. En janvier 1987, il devient le directeur médical adjoint de l'Hôpital régional de Bathurst et six mois plus tard accède au poste de directeur médical. En janvier 1989, le Dr Simard accepte le poste de directeur médical de l'Hôpital Georges-Dumont et lors de la réorganisation administrative de 1992, devient le vice-président des services médicaux à la Corporation hospitalière Beauséjour.

Fidèle à sa parole, le ministre de la Santé, Raymond Frenette, accorde en 1988 à l'Hôpital Georges-Dumont l'autorisation de planifier un centre complet de radiothérapie-oncologie pour le traitement du cancer. L'édifice de 40 000 pieds carrés sera érigé sur le site de l'ancienne résidence des infirmières, démolie en 1967, sur la rue Providence du côté ouest de l'ancien hôpital. Comme le note le rapport du président du conseil, Médard Collette, et du directeur général, Pierre LeBouthillier, « voilà un service tertiaire d'envergure provinciale qui va finalement naître après 10 ans de démarches de la part de l'Hôpital Dr Georges-L. Dumont »<sup>27</sup>. Le 31 août 1990, le ministre de la Santé procède à la levée de la première pelletée de terre pour l'édifice de radiothérapie-oncologie.

### **Une fondation pour le financement de projets spéciaux**

La planification stratégique est un point fort de l'Hôpital Georges-Dumont et déjà, en 1984, la corporation anticipe les besoins en mettant sur pied la Fondation Hôpital Dr Georges-L. Dumont inc. Parce que l'hôpital se veut un centre de soins tertiaires ou spécialisés et d'enseignement médical, il faut offrir des services à la fine pointe de la technologie et de la médecine moderne. L'hôpital reconnaît que les fonds gouvernementaux

limités ne suffisent plus à tout financer et qu'il faut impliquer la population à ses projets de développement. Le premier président de la Fondation est le banquier Berthier Bélanger, vice-président de la Banque Nationale pour la région Atlantique. M. Bélanger, de pair avec son conseil d'administration, les administrateurs et amis de l'hôpital, vont investir de grands efforts dans la première campagne qui a un objectif minimum d'un million de dollars.

Les fonds ainsi recueillis permettront la construction et la mise en service d'un centre d'hébergement pour les patients atteints de cancer en traitement à l'Hôpital Georges-Dumont. On a aussi comme objectifs l'acquisition d'équipement spécialisé non financé par le gouvernement, et la formation continue des spécialistes. Rappelons-nous qu'en 1988-1989, le centre de radiothérapie-oncologie n'est qu'à l'étape de la planification. La générosité du public surprendra : 6 mois après son lancement, la campagne recueille 519 237 \$, un peu plus de la moitié de l'objectif initial échelonné sur 5 ans. Si c'est d'abord le public du Sud-Est qui contribue massivement à ce projet d'hôtellerie, la générosité des gens des autres régions du Nouveau-Brunswick se manifesterá pleinement lorsqu'ils comprendront que le centre d'hébergement est principalement destiné aux patients de l'extérieur de la région de Moncton qui doivent subir des traitements pendant des semaines sans avoir recours à une hospitalisation continue<sup>28</sup>.

C'est ainsi que le 13 octobre 1992 commencent les travaux de construction du centre d'hébergement pour les patients atteints de cancer au coût de 2,6 millions de dollars, le tout financé par les dons du grand public.

Il ne faut donc pas se surprendre des fêtes grandioses du 8 septembre 1993 pour l'ouverture officielle du centre de radiothérapie-oncologie et du centre d'hébergement. La veille, la Fondation offrait un spectacle au Théâtre Capitol pour remercier les donateurs et aucun des quelque 800 fauteuils n'était vide.

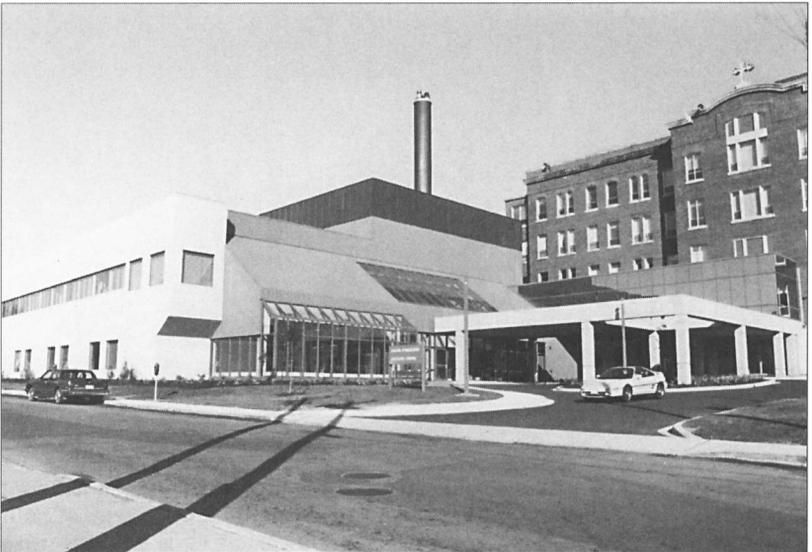
Le premier ministre Frank McKenna, celui qui, en 1987, en pleine campagne électorale, devra défendre à Bathurst sa préférence pour l'établissement d'un centre de radiothérapie-oncologie à l'Hôpital Georges-Dumont non seulement contre les désirs de certains médecins de Bathurst mais aussi contre les souhaits de deux députés libéraux de la région Chaleur<sup>29</sup>, aura l'insigne honneur de couper le ruban traditionnel. Lors de cette inauguration, le premier ministre McKenna explique que le centre d'oncologie n'est pas seulement un centre de traitement pour les francophones de l'Est de la province, mais bien un lieu où toute la population francophone du Nouveau-Brunswick pourra recevoir des soins spécialisés dans sa langue<sup>30</sup>.

L'inauguration du centre d'hébergement donnera enfin une petite reconnaissance à Mgr Henri Cormier, curé de la paroisse l'Assomption et initiateur de la fondation de l'Hôtel-Dieu par les sœurs de la Providence. L'hôtellerie portera le nom d'Auberge M<sup>gr</sup>-Henri-Cormier. Cette auberge, d'une superficie de 22 000 pieds carrés, aura finalement coûté 2,8 millions de dollars et permet d'accueillir 45 patients. On y retrouve en plus des chambres, une bibliothèque, une chapelle, une salle de repos, une salle communautaire ainsi que des installations récréatives. Pour faciliter l'accès aux patients, un tunnel relie le centre d'hébergement à l'hôpital. La première directrice de l'auberge est Sr Édith Léger, n.d.s.c., qui exerce toujours ces mêmes fonctions.

Quant au centre de radiothérapie-oncologie, le recrutement de spécialistes en traitement du cancer porte fruit et les premiers patients arrivent le 20 septembre 1993. En 1994, afin de marquer le premier anniversaire de son ouverture, le centre de radiothérapie-oncologie prend le nom de Centre D<sup>r</sup>-Léon-Richard en l'honneur de celui qui a mené ce projet à bon port. En avril 1995, le D<sup>r</sup> Elie Nasr devient directeur du centre en remplacement du D<sup>r</sup> Richard. Natif du Liban, le D<sup>r</sup> Nasr fait ses études médicales dans son pays natal et se spécialise par la suite en cancérologie à l'Institut Gustave-Roussy en France. Il est radio-oncologue dans son pays avant de venir s'établir à Moncton.

La Fondation de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont connaît du succès d'année en année. La campagne de l'Arbre de l'espoir en vue de recueillir 10 000 \$ au moment des fêtes de Noël atteint ses objectifs et lorsqu'en 1991 la radio de Radio-Canada transforme l'événement en un radiathon annuel, les dons atteignent des niveaux sans précédent, de 30 000 \$ au départ jusqu'à 180 000 \$ en décembre 1996, y compris la vente des disques de Noël et des cartes de vœux.

Si l'on ajoute le banquet de la Saint-Valentin, le télédon pour enfants du câble communautaire, les cartes de condoléances de la Fondation et les autres dons, bon an mal an le niveau de contribution se chiffre autour de 500 000 \$ chaque année. En septembre 1994, lors d'une visite à l'hôpital et au centre de radiothérapie-oncologie, Mme Aline Chrétien, l'épouse du premier ministre Jean Chrétien, accepte de devenir patronne de la Fondation de l'Hôpital Georges-Dumont.



Le Centre d'oncologie et de radiothérapie D<sup>r</sup>-Léon-Richard aménagé au coin sud-ouest du pavillon Hôtel-Dieu sur la rue Providence.



Le premier ministre Frank McKenna coupe le ruban traditionnel pour souligner l'inauguration officielle du centre d'oncologie et de radiothérapie à l'Hôpital Georges-Dumont en septembre 1993. De gauche à droite : le ministre Camille Thériault, député de Kent-Sud ; M. Médard Collette, président du conseil d'administration ; M. McKenna ; le lieutenant-gouverneur Gilbert Finn.



Les dons du grand public recueillis par la Fondation D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont ont permis la construction et l'ameublement du centre d'hébergement pour les patients en traitement externe au centre d'oncologie et de radiothérapie. Le centre porte le nom d'Auberge M<sup>gr</sup>-Henri-Cormier, en l'honneur du cofondateur de l'Hôtel-Dieu.



Les dons font briller l'Arbre de l'espoir devant l'Hôpital Georges-Dumont et c'est ainsi qu'en 1989, lors de la toute première cueillette de fonds, le président fondateur de la Fondation, Berthier Bélanger, en compagnie du maire de Moncton, Léopold Belliveau, et du ministre de la Santé, Raymond Frenette, procèdent à l'allumage des ampoules de l'Arbre de l'espoir.



L'animateur de Bonjour Atlantique à Radio-Canada, M. Roger Lavallée, est le grand argentier qui anime pendant plus de 12 heures, sur les ondes de Radio-Canada Atlantique, le radiothon de l'Arbre de l'espoir. En compagnie du président de la campagne de fonds 1996, M. Denis Losier, Roger Lavallée annonce le résultat du radiothon : 180 000 \$.



Le simulateur permet de repérer avec précision les zones cancéreuses à traiter avant de procéder au traitement avec l'accélérateur linéaire en radiothérapie.



Mme Aline Chrétien, épouse du premier ministre Jean Chrétien, accepte d'être la patronne de la Fondation de l'Hôpital Georges-Dumont. Lors d'une visite à l'hôpital en septembre 1994, Mme Chrétien rend visite à la jeune Tina Hall, originaire de Tracadie.



Oratrice invitée au dîner annuel de la Fondation de l'Hôpital Georges-Dumont en février 1997 pour venir en aide à l'unité des soins psychiatriques, Son Excellence Diana Fowler-LeBlanc, épouse du gouverneur général du Canada, Roméo LeBlanc, a tenu à visiter différents services de l'hôpital, dont les soins palliatifs. Nous voyons Mme LeBlanc en compagnie de M. Joseph Martin, un employé de service de diététique à titre de cuisinier et chef avec de nombreuses années de services à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital Georges-Dumont et son épouse Anita, à droite. M. Martin est décédé quelques mois plus tard.



Les membres 1997 du conseil d'administration de la Fondation Hôpital Dr Georges-L. Dumont. Première rangée, de gauche à droite : M. Armand Brun, Mme Lita LeBlanc, M. Camille Léger, M. Normand Bérubé, M<sup>e</sup> Michel C. Léger, président, M. Normand Caissie, M. Pierre LeBouthillier, M<sup>e</sup> Yvette Finn et Mme Jacqueline Frigault. Deuxième rangée : MM. Yvon Goguen, Kenneth Losier, Rhéal Bérubé et Denis Losier. Absents lors de la prise de photo : MM. Adélard Cormier, Valbert Dugas et Gilles LeBlanc.

## **L'École d'enseignement infirmier menacée d'une troisième fermeture**

D'autres événements méritent une mention dans cet ouvrage. En plein milieu des travaux d'agrandissement de l'hôpital et des pressions pour obtenir le centre de radiothérapie-oncologie, une décision du gouvernement provincial provoque de février à avril 1986 une levée de boucliers : la fermeture de l'École d'enseignement infirmier Providence.

En pleine réforme administrative de l'appareil gouvernemental, le gouvernement Hatfield décide de transférer la responsabilité de l'enseignement infirmier du ministère de la Santé au ministère de l'Enseignement supérieur qui s'occupe entre autres des collèges communautaires. Faisant d'une pierre deux coups, le gouvernement décide de réduire de 350 à 310 le nombre de places d'étudiantes en enseignement français du nursing. Pour ce faire, on décide de fermer l'École d'enseignement infirmier Providence puisque le baccalauréat en nursing est offert à l'Université de Moncton<sup>31</sup>.

La réaction sera vive. Tant la directrice par intérim de l'École Providence, Rachel Bourgeois, que le directeur général de l'Hôpital Georges-Dumont, Pierre LeBouthillier, dénoncent cette décision gouvernementale qui met en péril le recrutement d'infirmières à l'hôpital francophone et dans les autres institutions de soins du Sud-Est. Le conseil d'administration de l'Hôpital Georges-Dumont déplore vivement l'absence de toute consultation préalable à cette décision alors que des études indépendantes confirment le manque d'infirmières francophones<sup>32</sup>. Lors de la remise des diplômes du cours en soins critiques, cours de perfectionnement offert par l'École Providence à toutes les infirmières de la province en soins d'urgence, en dialyse rénale, et en soins critiques, Pierre LeBouthillier en profite pour dénoncer la fermeture de l'École Providence et dire que de tels cours de perfectionnement ne seront plus disponibles pour les francophones<sup>33</sup>.

Au début mars 1986, la ministre de la Santé, Nancy Clark-Teed, affirme que la décision de fermer l'École d'enseignement infirmier Providence est irrévocable et que les personnes qui montent un lobby contre cette décision perdent leur temps<sup>34</sup>. Au contraire, l'effort de lobbying va s'intensifier et cette cause gagnera l'appui général de la population francophone du Sud-Est. Le Dr Georges Grondin, le chirurgien qui a lutté si fort pour la construction du nouvel hôpital, préside le comité de citoyens qui tient des réunions publiques survoltées. Le critique de l'opposition en matière de santé, le député de Moncton-Est, Raymond Frenette, mène une bataille efficace à l'Assemblée législative. Quelque deux semaines après l'annonce de la fermeture, le député conservateur de Memramcook-Dieppe, Clarence Cormier, dit que cette décision ministérielle va à l'encontre des souhaits du premier ministre Richard Hatfield<sup>35</sup>.

Les débats publics et les débats à l'Assemblée législative finissent par avoir raison de la décision gouvernementale et de Nancy Clark-Teed. Des représentants du conseil d'administration de l'Hôpital Georges-Dumont rencontrent la ministre de la Santé en présence du premier ministre Richard Hatfield. Mme Clark-Teed informe le groupe qu'il ne lui reste qu'à apposer sa signature sur la lettre de fermeture de l'École Providence<sup>36</sup>. Ne ménageant aucunement les susceptibilités de la ministre, le président du conseil, Gilbert Finn, se tourne vers le premier ministre Hatfield pour lui demander ce qu'il pense de la fermeture de l'École Providence à Moncton. Sans contredire publiquement la ministre de la Santé, le premier ministre parle avec éloquence du rôle de cette école<sup>37</sup>.

La réaction forte, immédiate et coordonnée des différents intervenants francophones a enfin gain de cause le 25 avril 1986. Mme Clark-Teed, celle qui avait dit que la décision de fermer l'École Providence était irrévocable et qu'il ne restait qu'à apposer sa signature sur la lettre, fait volte-face en annonçant à l'Assemblée législative que la fermeture est annulée<sup>38</sup>. Le grand soupir de soulagement durera une décennie.

Le 1er janvier 1997, dans sa 22<sup>e</sup> année de fondation, l'École d'enseignement infirmier Providence ferme définitivement ses portes après avoir formé 535 infirmières et infirmiers depuis 1975. L'entrée à la profession de nursing exige maintenant le baccalauréat. Tous les cours seront donc offerts par l'Université de Moncton. Les différentes écoles d'enseignement infirmier rattachées à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital Georges-Dumont auront donc formé, depuis 1927, un grand total de 1 331 infirmières et infirmiers.

### **Le plan d'urgence mis à l'épreuve**

Toute grande institution publique élabore des plans d'urgence en cas par exemple d'incendie ou d'alerte à la bombe. Ces plans sont rarement utilisés mais doivent être en place quand un véritable incident se produit. Tel fut le cas en août 1975 quand un incendie éclate dans une unité de climatisation sur le toit. Un hôpital doit aussi se préparer à d'autres situations de crise. On se prête donc régulièrement à des exercices simulant un désastre comme un accident d'avion. Tous connaissent les plans, mais peu s'attendent à ce qu'ils aient à les mettre en pratique.

Le 8 octobre 1989, un beau dimanche ensoleillé et doux de la fin de semaine de l'Action de grâces, trois médecins de l'Hôpital Georges-Dumont, les D<sup>rs</sup> Jean-Yves Plourde, Janet Fultz et Michèle Brie, sont en congé et font une sortie de vélo dans la région de Cormier-Village. Soudainement, le son de la sirène de voitures de police, puis d'une ambulance et ensuite de plusieurs ambulances, viennent briser le silence de la campagne. Se dirigeant vers le son des sirènes, les trois médecins tombent sur une scène de dévastation. Un camion transportant des billots de bois vient de se renverser dans une courbe sur un tracteur et un chariot de foin transportant une soixantaine de membres de la grande famille Léger de Cormier-Village. Une sortie traditionnelle lors d'une réunion annuelle de famille se transforme en tragédie.

Puisqu'il travaille souvent au service d'urgence de l'hôpital, le Dr Jean Yves Plourde est reconnu par les ambulanciers et les policiers. Dès cet instant, l'équipe de trois médecins se met à l'œuvre en faisant le triage chez les victimes, c'est-à-dire en identifiant rapidement quelles victimes doivent prioritairement être transportées à l'hôpital et en donnant des soins sur place.

Il est 14 heures, le dimanche 8 octobre, l'Hôpital Georges-Dumont reçoit le premier avis de l'accident de Cormier-Village. À 14 h 15, se rendant compte de l'ampleur de la tragédie, l'hôpital met en vigueur son plan d'urgence. Lorsque le premier patient arrive à 14 h 59, plus de 100 membres additionnels du personnel ont été activés et sont sur place. Ce sera un après-midi et une soirée inoubliables puisque 23 victimes y seront accueillies et recevront toute la gamme de services allant des premiers soins, à l'intervention chirurgicale, à l'hospitalisation, et, malheureusement pour certaines personnes, à un constat de décès. En tout et partout, la tragédie de Cormier-Village aura fait 13 morts et une cinquantaine de blessés. Tous loueront la compétence et le professionnalisme de l'équipe médicale et hospitalière pour ces soins déployés lors du premier « vrai » désastre dans la région du Sud-Est du Nouveau-Brunswick<sup>39</sup>. Huit ans plus tard, un membre épargné de la famille Léger, le père Ernest Léger, devient le quatrième archevêque de Moncton.

### **L'hôpital ciblé par les grévistes**

La première quinzaine de juin 1992 ne sera pas paisible. À la suite de la réforme dans les services de santé, de l'élimination des conseils d'administration des hôpitaux et des compressions budgétaires imposées par le gouvernement provincial, les membres du Syndicat canadien de la fonction publique dans tous les hôpitaux du Nouveau-Brunswick déclenchent la grève pour protester contre les réductions dans leurs conditions de travail. Une première grève ne durera que quelques heures. Mais les employés rejettent une entente de principe et déclenchent à nouveau la grève qui résultera en de sérieuses confrontations à l'entrée de l'Hôpital Georges-Dumont qui doit

maintenir ses services essentiels aux patients hospitalisés et aux urgences. Le personnel de direction doit assumer les tâches d'employés syndiqués pour assurer les services de base, notamment les repas aux patients. Ce seront de longues et difficiles heures de travail dans un climat de confrontation puisque l'Hôpital Georges-Dumont est ciblé par le mouvement de grève et le piquet de grève est particulièrement tenace. Le premier ministre McKenna téléphona lui-même au directeur général Pierre LeBouthillier pour lui transmettre, ainsi qu'à son personnel-cadre, des paroles d'encouragement. La médiation aura enfin gain de cause et à la mi-juin les activités reviendront à la normale.

S'il est peu fait mention de ces conflits épisodiques dans les relations patronales-ouvrières, c'est que ces négociations pour tous les groupements négociateurs, y compris les infirmières de l'hôpital, ne se font pas au niveau local mais au niveau provincial, les intervenants avec les syndicats et les regroupements professionnels étant l'Association des hôpitaux du Nouveau-Brunswick et le Conseil du Trésor du Nouveau-Brunswick<sup>40</sup>.

Ce climat difficile de négociations est un témoignage éloquent des conséquences de la crise financière qui secoue depuis quelques années non seulement le secteur hospitalier et de la santé mais tout le secteur gouvernemental tant provincial que fédéral. C'est ainsi, qu'année après année, les hôpitaux doivent subir des compressions budgétaires et sont constamment obligés de trouver des moyens innovateurs de faire des économies sans nuire aux bons soins des patients, ce qui risque au fil des ans de devenir de plus en plus difficile.

### **Les soins infirmiers**

Le grand service des soins infirmiers connaît aussi des transformations tant du point de vue de la formation continue que de la spécialisation pour les nouveaux services tertiaires. Pendant près de 40 ans, 4 infirmières dirigeront tour à tour les soins infirmiers : Mme Mary Foshay fait le pont entre l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Georges-Dumont ; Mme Irène Biddington, qui

a obtenu son diplôme en 1953 de l'École des gardes-malades de l'Hôtel-Dieu, prend la relève à l'automne 1969 et assume ces importantes fonctions jusqu'en 1987 au moment où elle est nommée directrice générale adjointe pour les services de support ; Mme Linda Bourque assure l'intérim jusqu'à la nomination de Mme Jacinthe Poitras qui occupera ces fonctions de 1988 à 1993.



Mme Mary Foshay, directrice des soins infirmiers (1963-1969).



Mme Irène Biddington, directrice des soins infirmiers (1969-1987).

Mme Monique Boulerice devient alors vice-présidente des soins infirmiers. Avant son arrivée à Moncton, Mme Boulerice occupe pendant 10 ans le poste de directrice du programme de gestion des soins infirmiers, un programme en éducation continue offert conjointement par l'Association des infirmières du Canada et l'Association des hôpitaux du Canada. Dans leurs rapports annuels, toutes ces directrices insistent sur l'importance d'une formation continue du personnel infirmier pour s'adapter tant aux nouveaux services spécialisés qu'aux changements technologiques et aux nouvelles approches dans la pratique du nursing.



Mme Jacinthe Poitras, directrice des soins infirmiers (1988-1993).



Mme Monique Boulerice, vice-présidente des soins infirmiers et des soins aux patients (1993 à ce jour).

### **À la fine pointe de la technologie administrative**

L'informatique joue désormais un rôle important dans toutes les grandes administrations. Pendant de nombreuses années, les administrateurs de l'Hôpital Georges-Dumont sont à la recherche d'un système intégré d'informatique pour desservir les besoins spécifiques d'un hôpital. Une visite à Boston les convainc qu'il faut adopter le système Meditech conçu pour un hôpital et qui fonctionne déjà dans plus de 300 hôpitaux aux États-Unis. La direction de l'hôpital persuade le ministère de la Santé de la justesse de son approche en informatique. Le 1<sup>er</sup> mars 1991, Fredericton donne le feu vert à l'implantation d'un système d'informatique en commençant par l'admission, les finances, puis les archives médicales, les unités de soins, et enfin les services de diagnostic et de support<sup>41</sup>. Le système d'informatique coûtera 1,5 million de dollars. Aujourd'hui, ce système de communication pleinement intégré et bilingue permet, à titre d'exemple, d'insérer automatiquement les résultats d'un test de sang d'un patient dans son dossier. Le projet-pilote de l'Hôpital Georges-Dumont sert aujourd'hui de modèle aux

autres hôpitaux du Nouveau-Brunswick qui décident d'implanter le système Meditech.

L'année 1991 est aussi remarquable puisque le Centre hospitalier François-Dunan de Saint-Pierre-et-Miquelon conclut une entente avec l'Hôpital Georges-Dumont permettant aux citoyens français de cet archipel situé au Sud de Terre-Neuve de recevoir des services médicaux en Acadie<sup>42</sup>. En 1992-1993, l'hôpital acadien de Moncton accueille près de 400 patients en provenance des îles pour des consultations externes ou des services d'hospitalisation. En 1996, presque aucun citoyen de Saint-Pierre-et-Miquelon ne reçoit des traitements à Moncton en raison des coûts très élevés du transport et des frais de séjour. S'il y a un jour un lien aérien direct entre les îles françaises et Moncton, il est possible que l'Hôpital Georges-Dumont accueille à nouveau des patients en provenance de Saint-Pierre-et-Miquelon.

### **Une mission et un plan stratégique**

La Corporation hospitalière Beauséjour, qui gère l'Hôpital Georges-Dumont de Moncton, l'Hôpital Stella-Maris de Kent, le Centre médical régional de Shédiac et deux unités de l'Hôpital extra-mural, lance, en 1994, sous la direction de Pierre LeBouthillier, une vaste consultation en vue de l'adoption en avril 1996 d'un nouveau plan stratégique.

Cette consultation touche le personnel de l'hôpital, les médecins, les bénévoles et la clientèle par le truchement de forums communautaires. En plus de se doter d'un plan stratégique, la corporation pourra mettre en place des programmes et des services de santé qui répondent aux besoins et aux attentes de la communauté. Le message conjoint du président du conseil d'administration, Gilbert Doucet, et du président-directeur général, Pierre LeBouthillier, dans la brochure *Partenaires pour une communauté en santé* cite l'adage qui veut que « l'avenir appartient à ceux et celles qui s'en occupent ». Selon eux, le plan stratégique permet à la Corporation hospitalière

Beauséjour de s'engager dans le nouveau millénaire avec assurance et détermination.

La vision et la mission que voici sont le fruit de ces consultations et discussions :

**Vision :**

Rencontrer les besoins de santé de la population en offrant des services de qualité dispensés par une équipe dévouée et compétente.

**Mission :**

La Corporation hospitalière Beauséjour, située au Sud-Est du Nouveau-Brunswick, est un organisme francophone à vocation régionale et provinciale qui offre des services de base et spécialisés allant de la promotion au rétablissement de la santé.

La Corporation assure à la population des services de santé de qualité grâce à ses ressources et à la compassion de son personnel. Elle dessert le public dans la langue officielle de son choix.

Centre de formation francophone, la Corporation hospitalière Beauséjour assume un rôle provincial dans le développement de la main-d'œuvre du réseau de santé.

Parmi les sept grandes orientations stratégiques retenues, l'Hôpital Georges-Dumont table sur trois rôles essentiels.

Sur le plan provincial, la corporation hospitalière veut :

- 1) donner aux patients atteints du cancer les traitements spécialisés de pointe en radiothérapie et en oncologie médicale ;
- 2) améliorer l'accessibilité à un appareil de résonance magnétique nucléaire (genre CTscan) ;
- 3) établir un service de plasmaphérèse (selon *Le Petit Robert*, séparation du sang en ses différents constituants pour fins de traitements) ;
- 4) explorer la faisabilité d'établir un programme de greffe rénale.

Sur le plan régional, l'Hôpital Georges-Dumont veut :

- 1) recruter des médecins spécialistes et omnipraticiens pour compléter son équipe et mieux répondre aux besoins de santé de la population ;
- 2) explorer la faisabilité de créer une unité de soins intermédiaires coronariens et chirurgicaux ;
- 3) améliorer les installations physiques matérielles des unités de psychiatrie

(déjà en voie de réalisation) et des anciens combattants ; 4) profiter des nouvelles technologies pour augmenter le volume de chirurgies d'un jour ; 5) réduire la période d'attente des patients aux services d'urgence ; 6) explorer la faisabilité d'établir un centre de jour pour les personnes âgées et/ou souffrant de maladies chroniques. On veut aussi faciliter l'accès à des médecins francophones dans les communautés desservies par la Corporation hospitalière Beauséjour.

L'Hôpital Georges-Dumont veut poursuivre son rôle comme centre d'enseignement et de formation francophone auprès des professionnels de la santé et appuyer le développement de la recherche. En collaboration avec l'Université de Moncton, on veut participer au développement d'un programme universitaire en technique d'imagerie médicale et d'une maîtrise en soins infirmiers. On désire aussi élargir la collaboration avec l'Université de Moncton dans les programmes d'enseignement, de formation et de recherche. La corporation veut également offrir, en collaboration avec la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, la totalité du programme d'enseignement de médecine familiale et accroître le programme de résidents au niveau des spécialités.

Voilà un programme fort réaliste et ambitieux. Administrateurs, infirmières, médecins et personnel qui liront cet historique de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Georges-Dumont auront une petite idée de l'effort et des sacrifices à consentir pour atteindre ces objectifs. Dans le cas par exemple de la radiothérapie-oncologie, il s'est écoulé 13 années entre l'idée et sa réalisation. Mais l'effort n'en vaut-il pas la peine ?

### **La vie quotidienne d'un hôpital**

Nous sommes bien loin de l'époque où le père Henri Cormier et Sr Angèle-de-Brescia fondaient un hôpital de 17 lits dans une maison à 2 logements sur la rue Church.

Voyons un peu, au moyen de statistiques, ce à quoi peut ressembler en 1997 une journée typique à l'Hôpital Georges-Dumont. La liste n'est pas exhaustive mais sert à illustrer les

efforts nécessaires au bon fonctionnement de ce grand centre hospitalier.

**Statistiques générales**

Lits : 423  
Employés : 1300  
Budget annuel : 70 000 000 \$  
Médecins : 126  
Infirmières : 600  
Bénévoles : 300  
Archives médicales : 230 000 dossiers, dont 10 000 nouveaux dossiers par année et 250 dossiers sortis par jour  
Appareils téléphoniques : 850  
Terminaux d'ordinateurs : 800  
Imprimantes : 250  
Pièces d'équipement médical : au-delà de 4 000 d'une valeur totale de 25 000 000 \$  
Liste d'attente : 1 800 patients

**Statistiques quotidiennes**

Chirurgies : 30, dont 5 d'urgence  
Malades à l'urgence : 140  
Visites aux cliniques externes : 380  
Naissances : 2  
Décès : 1  
Prises de sang : 450  
Analyses de sang : 4 500  
Radiographies : 225  
Électrocardiogrammes : 75  
Pharmacie centrale : 530 ordonnances  
Pharmacie du centre d'oncologie : 40 ordonnances  
Ergothérapie : 50 clients, dont 6 nouveaux par jour  
Physiothérapie : 80 patients  
Psychologie : 75 nouveaux patients (par mois)  
Inhalothérapie : 60 visites de patients  
Repas préparés servis : 1 700  
Buanderie : 6 575 livres de linge  
Stationnement : 800 visiteurs et 600 employés  
Éducation infirmière : 6,4 heures d'enseignement pour 32 personnes

Et que dire de la propreté légendaire de l'institution avec ces centaines de milliers de pieds carrés de planchers et ces quelques centaines de salles de toilettes nettoyées souvent plus d'une fois par jour<sup>43</sup> ?

Voilà un bref portrait de la vie quotidienne à l'hôpital et des services qui rendent malgré tout un séjour des plus agréables !

Si, au tout début de l'hôpital, les services spécialisés se limitent à la chirurgie, à la radiographie et à la médecine familiale, le nombre de spécialités a considérablement augmenté au cours des dernières décennies. Voici le tableau des services spécialisés à l'Hôpital Georges-Dumont en avril 1997 :

Anesthésie	Médecine nucléaire
Chirurgie générale	Microbiologie-virologie
Chirurgie plastique	Obstétrique/Gynécologie
Chirurgie thoracique et vasculaire	Oncologie médicale
Dentisterie	Ophtalmologie
Dermatologie	Orthopédie
Gériatrie	Oto-rhino-laryngologie
Laboratoire	Pathologie
Médecine générale/familiale	Pédiatrie
Médecine interne :	Psychiatrie
– cardiologie	Radiologie
– endocrinologie	Radio-oncologie
– gastro-entérologie	Réadaptation
– néphrologie	Tomodensitométrie
– neurologie	Urgence
– pneumologie	Urologie
– rhumatologie	

## Notes

1. D<sup>r</sup> Omer Doiron, *Proposition pour un programme d'enseignement clinique francophone au Nouveau-Brunswick*, 5 octobre 1981, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
2. *Brief*, présenté à Richard Hatfield, par le bureau de direction de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, 12 mars 1980, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
3. *Brief*, présenté à Brenda Robertson, par le bureau de direction de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, 11 juin 1980, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
4. *L'Évangéline*, 8 avril 1981, p. 7.
5. D<sup>r</sup> Léon Richard, « Rapport annuel du directeur médical 1980 », *Rapport annuel 1980-1981*, Hôpital Georges-Dumont.
6. *Mémoire*, présenté au Comité consultatif de la main-d'œuvre médicale du N.-B., par le conseil d'administration et le conseil des médecins et dentistes de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont (aucune date mais fort probablement en 1991 ou 1992), archives de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-Dumont.

7. *Rapport annuel 1993-1994*, Corporation hospitalière Beauséjour, Moncton.
8. Communiqué de presse, Université de Sherbrooke, 19 septembre 1996, archives des relations publiques de l'Hôpital Georges-Dumont.
9. *Request for a review of our generating budget base*, mémoire présenté à Brenda Robertson par le bureau de direction de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, 1<sup>er</sup> février 1981, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
10. *Rapport annuel 1981-1982*, Hôpital Georges-Dumont.
11. *Rapport annuel 1982-1983*, p. 2, Hôpital Georges-Dumont.
12. *The Times and Transcript*, 26 avril 1986, p. 1 et 21.
13. *Rapport annuel 1987-1988*, Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont.
14. *Mémoire*, présenté à Raymond Frenette, M. McKee et J. Lockyer, par l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges L.-Dumont, 14 décembre 1987, archives de l'Hôpital Georges-Dumont.
15. *L'Acadie Nouvelle et Times-Transcript*, 27 août 1991.
16. *Brief*, présenté à Brenda Robertson, par le bureau de direction de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, 21 septembre 1979.
17. *Brief*, présenté à Brenda Robertson, par le bureau de direction de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, 11 juin 1980.
18. *Le traitement du cancer dans le Nord et le Sud-Est du Nouveau-Brunswick*, mémoire présenté par l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont aux consultants de la firme Woods Gordon, avril 1982.
19. « Rapport du président et du directeur général », *Rapport annuel 1983-1984*, Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont.
20. *Rapport annuel 1986-1987*, Hôpital Georges-Dumont.
21. *Le Matin*, 10 février 1987, p. 3.
22. Jeannita Thériault, *Le Matin*, 17 février 1987.
23. *Mémoire*, présenté à Raymond Frenette, M. McKee et J. Lockyer, par l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, 14 décembre 1987.
24. *Le Matin*, 24 novembre 1987, p. 4.
25. *Ibid.*
26. *Rapports annuels 1973 et 1988-1989*, Hôpital Georges-Dumont.
27. *Rapport annuel 1988-1989*, Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, p. 3.
28. *Bilan 1988-1989*, Fondation Hôpital D<sup>r</sup> Georges- L. Dumont, 1988-1992.
29. *Times and Transcript*, 26 mars 1987.
30. *L'Acadie Nouvelle*, 9 septembre 1993.
31. *Times and Transcript*, 26 avril 1986, p. 13.
32. *Times and Transcript*, 26 mars 1986, p. 14.
33. *Times and Transcript*, 28 mars 1986, p. 18.
34. *Times and Transcript*, 6 mars 1986, p. 1.
35. *Times and Transcript*, 15 mars 1986, p. 1.
36. Entrevues avec D<sup>r</sup> Léon Richard, Pierre LeBouthillier et Gilbert Finn, 1996.
37. *Ibid.*
38. *Times and Transcript*, 25 avril 1986, p. 1.
39. *L'Acadie Nouvelle*, 10 octobre 1989 ; et *Rapport annuel 1989-1990*, Hôpital Georges-Dumont.
40. *Times and Transcript*, mai-juin 1992.
41. « Rapport du président et directeur général », *Rapport annuel 1990-1991*, Hôpital Georges-Dumont.
42. *Rapport annuel 1992-1993*, Hôpital Georges-Dumont.
43. Statistiques fournies par l'administration de l'Hôpital Georges-Dumont à l'auteur en mars 1997.

# CHAPITRE 11

## L'évolution fulgurante des soins médicaux et infirmiers

Les premiers mots de ce livre racontent le décès du père Albert Poirier de Shédiac. Après une opération urgente de l'appendice, il fait une péritonite. À l'époque, des complications de l'appendicite entraînent la mort. Ce qui choque toutefois la population, c'est la mort dans un hôpital protestant avec le minimum de services de prières et d'accompagnement catholique et non pas la cause du décès.

Ce récit permet d'illustrer l'évolution fulgurante des soins de la santé au cours des 75 dernières années. Grâce à des entretiens avec le directeur médical, le D<sup>r</sup> Louis-Marie Simard, et les chirurgiens émérites Georges Grondin et Robert Dysart, il nous est possible de mieux comprendre le chemin parcouru depuis 1922 dans le monde de la médecine.

### Trois grandes révolutions médicales

Selon les D<sup>rs</sup> Simard, Dysart et Grondin, l'évolution ou la révolution dans les soins de santé est attribuable à trois grands facteurs<sup>1</sup>.

Premièrement, les développements dans les produits anesthésiques font que le choc opératoire est beaucoup moins sévère pour le patient. À l'époque, des produits fort toxiques comme l'éther sont très puissants mais de courte durée, ce qui oblige le chirurgien à travailler très rapidement sinon il faut donner des doses additionnelles d'anesthésie et affaiblir davantage le

patient. Aujourd'hui, de nombreuses interventions chirurgicales se font avec le patient en plein éveil grâce à la péridurale et la rachianesthésie, c'est-à-dire l'injection de produits anesthésiques dans la colonne vertébrale qui « gèlent » une partie du corps ou toute la partie inférieure du corps.

Le deuxième grand développement est l'avènement des antibiotiques et des vaccins. Prenons par exemple l'infection du péritoine lors de l'ablation de l'appendice. Avant l'arrivée des antibiotiques, la mort, dans de tels cas, était inévitable. Aujourd'hui, les infections et les maladies infectieuses se combattent rapidement avec les antibiotiques. Rappelons-nous également le cas de la première patiente à l'Hôtel-Dieu en 1922. Cette jeune servante atteinte de fièvre typhoïde est admise le 3 octobre et ne quittera l'hôpital que le 21 octobre. Aujourd'hui, la fièvre typhoïde n'existe pratiquement plus en raison des médicaments pour la combattre et de la pureté des sources d'eau potable.

Les guérisons miraculeuses sont d'abord dues à la pénicilline découverte en 1928 ainsi qu'à tous les autres produits antibiotiques développés dans les années 1940 et 1950. Les inoculations et les vaccins évitent les épidémies de maladies infectieuses qui peuvent être soit mortelles soit entraîner de longs séjours d'hospitalisation ou de convalescence. Ne pensons qu'aux années de convalescence qu'ont dû subir, clouées à leur lit, des milliers de personnes atteintes de la tuberculose, très répandue au Nouveau-Brunswick jusqu'à la fin des années 1950.

Le troisième grand changement est technique. Le diagnostic médical s'est enrichi d'un appareillage technique et d'une panoplie de tests allant de la prise de sang à la médecine nucléaire au scanner. La chirurgie connaît depuis la fin des années 1980 de grands bouleversements avec la laparoscopie qui utilise un instrument semblable à l'endoscope pour l'examen des voies intérieures comme l'œsophage, l'estomac, les intestins ou les voies urinaires. La laparoscopie évite la grande



Une équipe médicale pratique une intervention chirurgicale.



Une intervention chirurgicale par laparoscopie avec les images sur le moniteur pour guider le chirurgien.

plaie chirurgicale car il ne faut que deux petites incisions pour que le chirurgien puisse à la fois voir l'organe affecté et en pratiquer soit l'ablation totale ou partielle, soit corriger le problème. Les premières laparoscopies se confinent aux interventions touchant la vésicule biliaire, mais la procédure se généralise rapidement. Si bien qu'aujourd'hui, les cas d'appendicite et de hernie sont vite réglés. Les orthopédistes utilisent également cette technique chirurgicale. La laparoscopie se pratique à l'Hôpital Georges-Dumont depuis 1990.

Ces trois grandes révolutions médicales ont amené la disparition de certaines chirurgies très pratiquées dans le passé. Les gastro-entérites ou ulcères de l'estomac ne résultent plus, à moins qu'il ne s'agisse d'un cas de cancer, en l'ablation d'une partie de l'estomac. Les antiacides et antibiotiques ont eu raison de cette affliction pénible. Et que dire de la chirurgie au laser qu'utilisent notamment les ophtalmologistes pour éliminer les cataractes et procéder au traitement de la rétine. Un séjour de quelques heures à l'hôpital et le tour est joué. Ce sens si précieux qu'est la vue est alors restauré. Cette technique se pratique à l'Hôpital Georges-Dumont depuis une quinzaine d'années.

Il n'y a pas si longtemps, un cas d'appendicite ou une hernie nécessitaient une ou deux semaines d'hospitalisation. Aujourd'hui, ce sont dans la plupart des cas des chirurgies d'un jour. À peu près tous les genres de chirurgie ordinaire occasionnent des séjours beaucoup plus courts. Les médecins ne recommandent plus, comme on le faisait à une certaine époque, une longue immobilisation du patient, d'ailleurs dangereuse pour les embolies. On encourage les patients, même après les accouchements, à une mobilité rapide, ce qui a l'avantage d'écourter les séjours à l'hôpital.

L'autre conséquence de tous ces bouleversements, comme l'explique le D<sup>r</sup> Grondin, c'est l'arrivée sur scène des spécialistes et des chirurgiens à temps plein. Le D<sup>r</sup> Grondin se rappelle de ses débuts à Moncton à la fin des années 1950. Il fallait convaincre les médecins généralistes, qui souvent faisaient aussi

des chirurgies, de céder graduellement leur place à des chirurgiens à temps plein. Nous sommes à l'ère de la spécialisation.

Les D<sup>rs</sup> Louis-Marie Simard et Robert Dysart précisent également que le genre de malades accueillis à l'hôpital a lui aussi changé au cours des dernières décennies. Les accidents de travail à l'usine, à la ferme et dans la forêt nécessitaient à l'époque de nombreuses interventions chirurgicales. Également, les cas de tuberculose sont maintenant rares. Il y a beaucoup moins d'enfants hospitalisés et ce, grâce aux vaccins et aux inoculations. Ne pensons qu'à la poliomyélite qui fait si peur dans les années 1940 et 1950. Cette terrible maladie est maintenant en régression presque complète grâce aux vaccins. Anciennement, les personnes atteintes d'arthrite n'avaient comme solution à leurs maux qu'une aspirine, l'endurance des douleurs et la déformation des articulations. Aujourd'hui, la chirurgie permet le remplacement des hanches jusqu'aux articulations des doigts de la main.

### **Le rôle caché du médecin à l'hôpital**

Toute cette révolution médicale nous amène à expliquer le rôle du médecin dans un hôpital comme Georges-Dumont. Le D<sup>r</sup> Simard explique que la *Loi sur les hôpitaux du Nouveau-Brunswick*, comme partout ailleurs au Canada, prévoit l'établissement d'un conseil médical consultatif dans chaque hôpital majeur. Les médecins se regroupent pour assurer l'excellence des services médicaux de l'hôpital et le contrôle des actes médicaux. Le directeur médical est en quelque sorte l'agent de liaison entre le conseil des médecins et l'administration de l'hôpital. Le D<sup>r</sup> Simard établit une comparaison entre son rôle de directeur médical et celui de l'ingénieur qui surveille de grands travaux pour s'assurer que le résultat de l'ouvrage correspond à la demande et aux spécifications, et que le tout se fait dans les normes. Le directeur médical s'assure également que les demandes et les projets des médecins et des nombreux chefs de départements de médecine fassent partie de la planification financière et stratégique de l'hôpital.



Le comité consultatif médical 1997. Première rangée, de gauche à droite : D<sup>r</sup> Michel Landry, médecine générale ; M. Pierre LeBouthillier, président-directeur général de la Corporation hospitalière Beauséjour ; D<sup>re</sup> Odette Albert, anesthésie ; D<sup>r</sup> Marcel Caissie, président du comité médical ; D<sup>r</sup> Georges Surette, imagerie médicale ; D<sup>r</sup> Daniel de Yturalde, services cliniques. Deuxième rangée : D<sup>r</sup> Julien D'Astous, néphrologie ; D<sup>r</sup> Rosaire Vaillancourt, chirurgie cardiovasculaire et thoracique ; D<sup>r</sup> Richard Dumais, vice-président du conseil médical ; D<sup>r</sup> Louis-Marie Simard, vice-président des services médicaux ; D<sup>r</sup> Daniel Lamontagne, urgence ; D<sup>r</sup> Louis Thériault, psychiatrie. Absent lors de la prise de photo : D<sup>re</sup> Sylvie Beaulieu, gynécologie ; D<sup>r</sup> Ronald Fontaine, Hôpital Stella-Maris de Kent ; D<sup>r</sup> Denise Gallant, programme extra-mural et Mme Monique Boulерice, vice-présidente des soins infirmiers et des soins aux patients.

La plupart du grand public n'a d'image de son médecin que celle traitant un patient. Tout médecin a cependant le devoir de participer au bon fonctionnement du conseil médical et de ses nombreux comités. Pour le D<sup>r</sup> Grondin, le travail du médecin en comité est une manifestation tangible de son amour et de sa fierté pour l'institution qu'il dessert. Le visage caché de l'excellence des soins médicaux se retrouve non seulement dans la formation solide des médecins mais dans le travail des comités. Voici une brève description, à titre d'exemple, du travail de quelques comités médicaux dont certains sont exclusivement composés de médecins mais dont d'autres comprennent aussi des administrateurs, des infirmières et des invités de l'extérieur.

Le comité des actes médicaux revoit, entre autres, les analyses de tissus extraits d'une intervention chirurgicale pour s'assurer que tout est dans l'ordre et que la chirurgie pratiquée était nécessaire.

Le comité pharmaceutique discute de la question des médicaments et fait des recommandations sur l'utilisation de certains médicaments tant du point de vue de leur efficacité que de leur coût.

Le comité de microbiologie-virologie traite des rapports d'incidences d'infections et de localisation de ces microbes dans un secteur particulier de l'hôpital. L'hôpital et ses services de laboratoire sont d'une grande vigilance et doivent s'assurer des normes élevées de propreté et de désinfection pour lutter contre la propagation des microbes et des virus. Ce comité doit aussi surveiller les rapports de patients qui deviennent résistants à certains antibiotiques. Cette nouvelle menace qui guette le monde scientifique et médical est due au fait que certains microbes et virus ont des ressources insoupçonnées leur permettant de survivre et de se propager. De tels laboratoires sont donc au premier rang de la bataille contre les maladies infectieuses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un hôpital, et sont un élément essentiel des services médicaux de tout grand hôpital.

Les membres du comité de la main-d'œuvre médicale, si actifs comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents sur le dossier du recrutement et de l'enseignement médical, continuent de se rencontrer afin d'établir les priorités même après qu'un comité provincial a vu le jour, et ses recommandations sont strictement implantées et surveillées par le ministère de la Santé.

Le comité de bioéthique se compose à la fois de médecins, d'administrateurs, d'infirmières et de personnes invitées de l'extérieur pour leur expertise ou leur expérience. Les débats de ce comité portent sur des sujets allant du prolongement artificiel ou mécanique de la vie à l'examen de plaintes quant à la qualité du traitement reçu.

Un autre comité est celui des titres et de l'accréditation. Ce comité, de concert avec le conseil d'administration, étudie les demandes des médecins et des dentistes qui veulent pratiquer à l'hôpital et y admettre des patients. On s'assure que les diplômes et l'expérience du médecin sont authentiques.

Selon le D<sup>r</sup> Simard, la préoccupation majeure des médecins est la formation continue dans leur spécialité. Le directeur médical parle même d'une forme d'angoisse du dépassement par les découvertes, les traitements et une technologie en rapide évolution.

Les médecins président les nombreux départements médicaux de l'hôpital et voient à la bonne marche et au développement de ces services.

Le D<sup>r</sup> Léon Richard nous décrit comment se prodiguent les soins d'un patient à l'urgence :

Le travail des nombreuses équipes tombe dans un engrenage bien rodé qui, à cause d'une technologie toujours en évolution, demande une mise à jour constante et une coordination d'actions parfaite entre les différents groupes.

Dans un intervalle de 24 heures se jouent les deux plus importants événements de toute existence de la vie humaine. Les joies de l'arrivée d'une nouvelle vie et les peines du grand départ du mourant se croisent régulièrement. Entre ces deux événements-chocs une foule de drames plus ou moins importants se succèdent continuellement.

Pour l'observateur non initié cela peut être comparable à un véritable guêpier bourdonnant d'activités sans organisation. Cependant, à l'intérieur de ce soi-disant désordre règne une organisation du temps et des tâches de chaque équipe bien préparée à soigner le patient dès son arrivée jusqu'à sa sortie de l'hôpital.

Au département d'urgence, le triage juge si le patient nécessite des soins immédiats. Si oui, il devient une priorité de traitement. L'équipe de soins vérifie alors les principaux signes vitaux : le pouls, la tension artérielle, la respiration, la température, les battements cardiaques par auscultation, la vérification de la douleur et ses caractéristiques, etc. On lui installe une ligne intraveineuse et lui donne de l'oxy-

gène même pendant l'examen du médecin en appel, l'urgentologue, qui ordonne les examens jugés nécessaires, tels gaz sanguins, électrocardiogramme, moniteur, rayon-x, etc. L'urgentologue a la responsabilité finale de la décision qui sera prise à l'urgence. Ses options sont de garder le patient sous observation pendant quelques temps, le référer à un spécialiste ou lui donner son congé. Si le patient est hospitalisé, d'autres équipes de soins le prennent en charge et le préparent à toutes une batterie d'examens prescrits par son médecin, examens plus spécialisés pour confirmer ou infirmer le diagnostic provisoire. Plusieurs équipes composées d'infirmières, d'auxiliaires, de techniciens et de bénévoles collaborent au travail d'ensemble qui entoure le patient.

### **Les soins infirmiers en évolution constante**

Cette évolution se fait également sentir dans les soins infirmiers. La vice-présidente des soins infirmiers, Monique Boulerice, souligne en entrevue l'approche plus scientifique du nursing et l'aspect de la spécialisation chaque fois que s'ouvre un nouveau domaine de traitement médical<sup>2</sup>.

Le modèle de gestion de nursing est celui de la gouvernance partagée, c'est-à-dire que les infirmières n'attendent pas les ordres hiérarchiques de la direction, mais se prennent en main par voie de quatre grandes composantes décisionnelles : le conseil de la gestion, le conseil de la qualité, le conseil de l'éducation et de la recherche et le conseil de la pratique.

À titre d'exemple dans l'appréciation de la qualité des soins, ce n'est pas, selon Mme Boulerice, la structure et le processus qui doivent primer mais bien le résultat. Il faut toujours se poser la question : « Est-ce qu'on a bien fait notre travail ? » Lorsqu'une infirmière identifie un problème, elle doit en informer les équipes afin de résoudre ce problème. L'approche multidisciplinaire à l'intérieur des soins infirmiers peut aller jusqu'à la formation de comités impliquant des infirmières, des médecins et différents spécialistes médicaux et paramédicaux de l'hôpital pour traiter les patients qui ont des problèmes chroniques ou de longue durée. Cette approche est aussi

nécessaire lorsqu'il faut s'assurer d'une bonne coordination entre les différents services traitants.

Au point de vue de la recherche, l'infirmière peut s'assurer soit par la lecture de revues spécialisées, soit par des observations personnelles, que les soins donnés le sont sur une base scientifique. À titre d'exemple, l'infirmière qui donne de nombreuses injections aux patients est à même de se rendre compte que la position d'un membre ou du corps est favorable ou non lorsque vient le moment de donner une injection. Le partage d'informations avec les comités entraîne souvent des recommandations fort utiles pour le bien-être du malade. Mme Boulerice parle aussi de projets de recherche conjoints avec l'Université de Moncton, et non seulement avec le programme de nursing. Elle soutient que les soins infirmiers doivent être à la fine pointe et basés sur la recherche scientifique. Comme toutes les directrices qui l'ont précédée, Mme Boulerice insiste sur l'importance de la formation continue rendue nécessaire par les rapides changements médicaux et technologiques. « La formation, c'est ce qui va nous permettre de survivre », affirme la responsable de ce grand service comptant plus de 600 infirmières.

Pour le patient, au centre des préoccupations de tout l'hôpital, le nursing adopte une « approche client ». Il faut que le patient prenne en charge sa situation et qu'il ait toutes les informations nécessaires pour décider de son traitement et comprendre ce qui lui arrive. Il est aussi très important que l'infirmière donne au patient tous les renseignements dont il aura besoin pour se soigner pendant sa convalescence à la maison. Cette tâche revêt une grande importance en raison des séjours de plus en plus courts à l'hôpital pour des chirurgies. Même à l'hôpital, il faut favoriser l'indépendance du malade en l'encourageant à accomplir des tâches habituelles comme le bain et la prise de ses propres médicaments.

Depuis toujours, les patients et les membres de leur famille parlent constamment des « bons soins » prodigués avec tant

de chaleur humaine par les infirmières, les infirmiers, les médecins et tout le personnel de l'Hôpital Georges-Dumont. Un petit relevé de lettres d'appréciation reçues à l'hôpital fait ressortir des mots comme « bonté », « sourire », « patience », « délicatesse », « chaleureux », « bonne humeur », « *friendly caring staff* », « merci pour les bons soins qui ont permis à [membre de la famille] de mourir avec dignité », « satisfaction tant par l'accueil et le réconfort donnés ». Citons deux autres extraits : « S'il est vrai que la vie ne tient qu'à un fil, faut-il encore qu'il y ait quelque'un pour le tenir » et « [...] j'ai été reçue, accueillie, informée et soignée avec beaucoup d'humanisme et de compréhension ».

### Soigner l'esprit et l'âme

Une autre dimension importante des soins hospitaliers est celle prodiguée par l'aumônier, le père Edmour Babineau, et son équipe pastorale de 37 bénévoles. Rappelons-nous que l'un des grands prétextes de la fondation de l'Hôtel-Dieu est celui d'être hospitalisé dans un hôpital catholique et, si besoin est, d'y mourir entouré des secours de la foi catholique.

Comme il le décrit lui-même dans un document sur la pastorale des malades, l'aumônier Edmour Babineau parle de ce contact fréquent avec des vies qui s'éteignent et d'autres qui naissent ; avec de douloureuses déceptions et de nombreuses guérisons ; avec des cris de révolte et des chants de reconnaissance<sup>3</sup>.

Le père Babineau évoque les trois besoins fondamentaux du malade : 1) la consolation où le malade peut partager son inquiétude, sa peur et parfois sa dépression avec une personne capable d'écoute attentive et d'attitude compatissante ; 2) la réflexion où les malades, se sentant en confiance, en particulier les plus âgés, aiment dresser un bilan de leur vie ou procéder à une autoévaluation, réflexion bénéfique quand l'accompagnement pastoral se fait sans préjugés défavorables ; 3) la célébration qui aide le patient à refaire ses relations avec les autres, lui-même et le Créateur. Or, la célébration chrétienne peut opérer efficacement cette triple réconciliation.



Le responsable de l'équipe pastorale à l'Hôpital Georges-Dumont, l'aumônier, père Edmour Babineau, rend visite à un patient.

Je vous ai fait appeler car je tenais à vous dire tout le soulagement que m'a apporté hier la célébration du sacrement du pardon, tellement j'avais besoin de donner à mon âme la paix que Dieu seul peut donner<sup>4</sup>.

Pour le père Babineau, cet aveu d'un mourant, comme ceux de bien d'autres semblables, exprime avec éloquence que la santé du corps ne suffit pas ; il faut aussi la guérison de l'âme, surtout quand celle du corps n'est plus possible. Parmi les tâches de l'aumônier Babineau figurent les suivantes : visiter les patients catholiques ; donner la communion à ceux qui la désirent ; célébrer la messe six fois par semaine, messes télédiffusées par circuit interne et accessibles dans toutes les chambres ; et assurer l'onction des malades et les autres sacrements selon les besoins. L'aumônier est en appel à tout moment du jour et de la nuit.

Le secteur de la pastorale des malades accueille les pasteurs et les représentants de toutes les autres croyances religieuses pour faciliter leur travail auprès des patients hospitalisés à l'Hôpital Georges-Dumont.



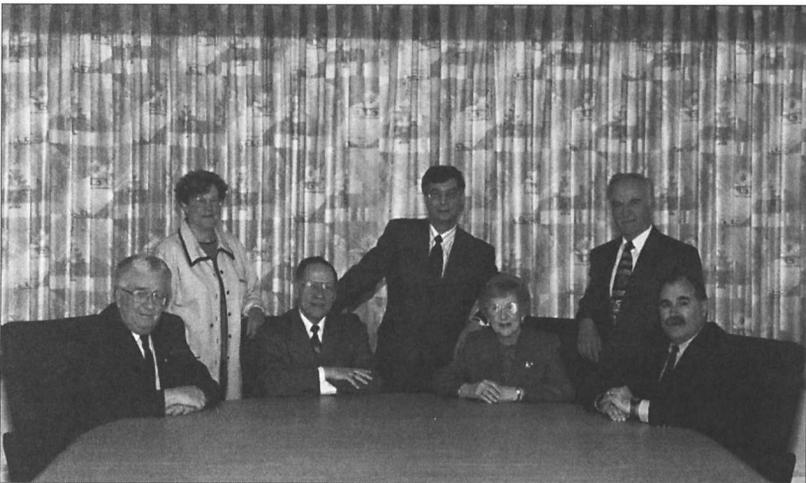
Les membres du conseil d'administration de la Corporation hospitalière Beauséjour. Assis, de gauche à droite : M. Guy LeBlanc ; M. Aldor LeBlanc, président du conseil d'administration ; Mme Murielle Savoie, vice-présidente du conseil ; Mme Jeannita Doiron. Debout : Mme Jeannette Marcoux ; M<sup>e</sup> Michel C. Léger, trésorier ; M. Kenneth Losier ; M. Gary Fontaine ; M. Rhéal LeBlanc ; M. Philippe DesRosiers ; père Paul LeBlanc ; M. Pierre LeBouthillier, président-directeur général ; Mme Ghislaine Ringuette-Crawford ; M. Alcide Gaudet ; D<sup>r</sup> Marcel Caissie. Absents lors de la prise de photo : M. Normand Bérubé, M. Bernard R. LeBlanc et sœur Adèle Morin.



Comité de la régie interne de la Corporation hospitalière Beauséjour. Assis, de gauche à droite : M. Adrien Babineau, vice-président à l'administration ; M. Pierre LeBouthillier, président-directeur général ; Mme Monique Boulrice, vice-présidente aux soins infirmiers et aux soins aux patients ; M. Pierre Sirois, directeur des ressources humaines. Debout, de gauche à droite : M. Joey Caissie, vice-président aux finances ; Mme Mireille Lanouette, vice-présidente aux services professionnels ; M. Gilles Beaulieu, directeur du développement, affaires publiques et bénévoles ; D<sup>r</sup> Louis-Marie Simard, vice-président aux services médicaux.



Représentants des chefs de service. De gauche à droite : Mme Jacqueline Nowlan, représentante du groupe de secrétaires administratives ; M. Clarence Donelle, représentant des services de soutien et d'entretien de l'immeuble ; Mme Ascenta Léger, représentante des services diagnostiques ; Mme Linda Bourque, représentante de la direction des soins infirmiers ; M. Jean Pereira, représentant des services thérapeutiques.



Les membres du conseil d'administration de la Corporation des amis de l'Hôpital régional D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont. Dans l'ordre habituel : l'honorable Gilbert Finn ; Mme Démerise Haché ; M. Médard Collette, président ; M. Pierre LeBouthillier ; Mme Thérèse Gaudet ; M. Gilbert Doucet ; M<sup>e</sup> Michel C. Léger. Absents lors de la prise de photo : M<sup>e</sup> Bernard LeBlanc, Sr Édith Léger et M. Donald Pellerin.



Les représentants syndicaux à l'Hôpital Georges-Dumont. En avant, de gauche à droite : Mme Pierrette LeGresley, présidente du Syndicat des infirmières-chef, local Hôpital régional D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont ; Mme Rachelle La France, représentante du groupe de l'Association des employés de la pharmacie et de la réadaptation mentale et physique. À l'arrière, de gauche à droite : M. Norbert Robichaud, président du Syndicat des infirmières, local Hôpital régional D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont ; M. Pierre Sirois, directeur des ressources humaines à la Corporation hospitalière Beauséjour ; M. Charles Breau, président du Syndicat canadien de la fonction publique, local 821 ; M. Stéphane Savoie, agent de liaison pour le Syndicat paramédical.



L'Association des bénévoles de l'Hôpital Georges-Dumont : Mme Lucie Poirier ; Mme Phyllis Wagner ; M. Ronald Bourgeois ; M. Aldéric Haché ; Mme Gracia Goguen-Gaudet ; Mme Jacqueline Frigault, présidente ; Mme Rita Leblanc ; Mme Florine Barrieau ; Mme Collette Gaudet ; Mme Rosemonde Melanson, chef de service des bénévoles.

Les présidents du conseil consultatif de l'Hôtel-Dieu (1952-1967), du conseil d'administration de l'Hôpital Georges-Dumont (1966-1992) et du conseil d'administration de la Corporation hospitalière Beauséjour (1992-1997) :



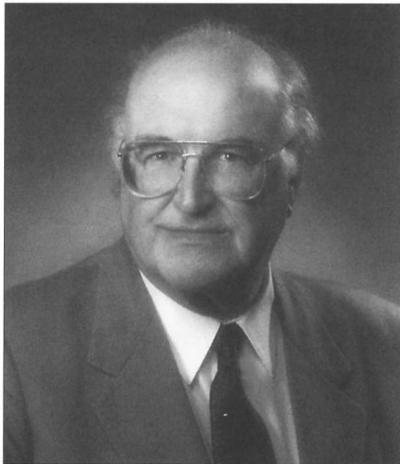
Le sénateur Calixte Savoie (1952-1957)



Le juge Adrien Cormier (1957-1966)



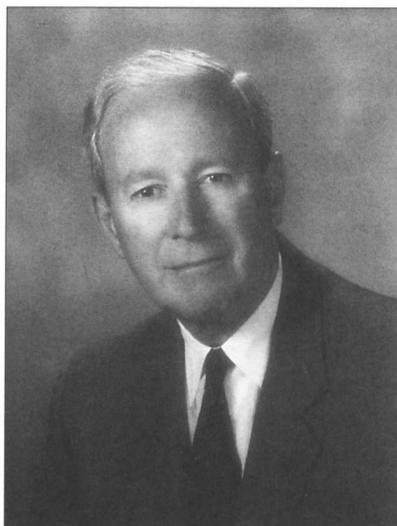
M. Simon Bujold (1966-1967)



Le juge Claudius Léger (1966)



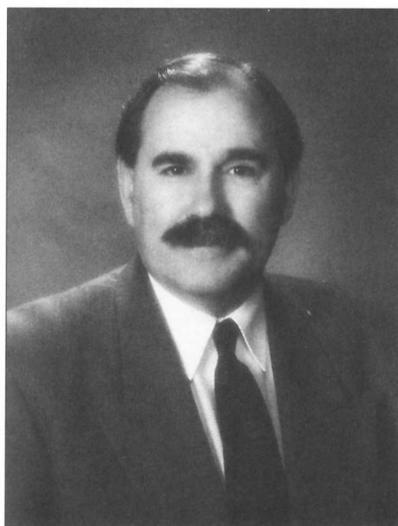
M<sup>e</sup> Adélarde Savoie (1967-1969)



Le juge Guy Richard (1969-1971)



M. Gilbert Finn (1971-1987)



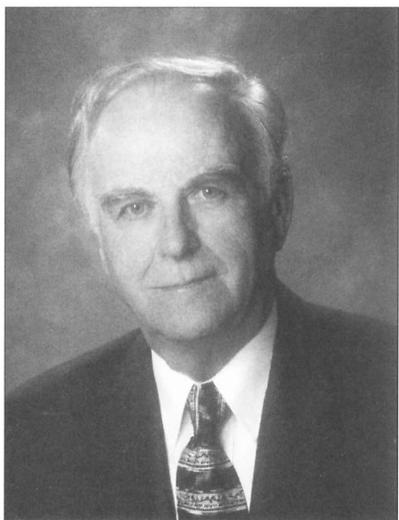
M<sup>e</sup> Michel C. Léger (1987-1988)



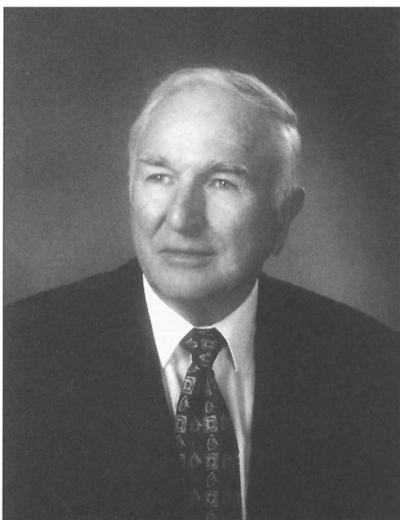
Le juge Sylvio Savoie (1988-1989)



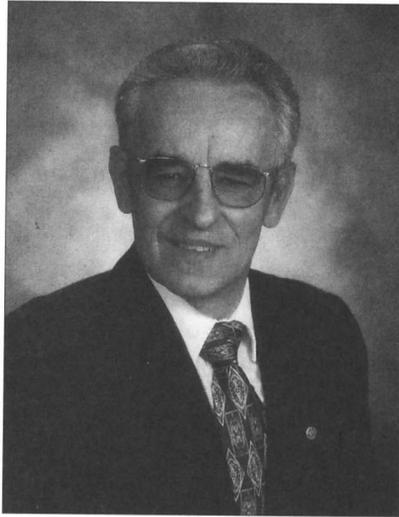
M. Médard Collette (1989-1994)



M. Gilbert Doucet (1994-1996)



M. Aldor LeBlanc (1996-1997)



Guy LeBlanc (1997 à ce jour)

### **Comme un orchestre symphonique**

Le Dr Louis-Marie Simard, directeur médical, souligne avec justesse qu'un hôpital est l'une des structures les plus complexes de gestion. Il nous est facile de constater qu'au cours de ses 75 années d'existence, le complexe hospitalier Hôtel-Dieu/Hôpital Georges-Dumont a eu la chance d'être guidé et dirigé par des administratrices et administrateurs fort habiles et dévoués à l'institution.

Depuis 1973, Pierre LeBouthillier, à titre de directeur général de l'Hôpital Georges-Dumont et depuis 1992 comme président-directeur général de la Corporation hospitalière Beauséjour, dirige d'une main de maître cette vaste institution en réconciliant les besoins des malades, des médecins, des infirmières, du personnel administratif, du conseil d'administration, du ministère de la Santé et du grand public. Bonne gestion, préparation de mémoires et de plans stratégiques, projets de construction menés à bien, coordination efficace de services anciens et nouveaux, tout cela ne se fait pas par magie. Pierre LeBouthillier sait s'entourer d'équipes solides qui donnent confiance en l'Hôpital Georges-Dumont. Ce n'est pas une maigre

tâche pour cet homme d'équipe qui préfère laisser la parole à de nombreux intervenants, stratégie qui lui a valu au cours des années de grands succès, et qui n'intervient dans les débats publics que pour défendre les intérêts supérieurs de l'hôpital.

Voici comment Pierre LeBouthillier décrit l'œuvre d'un grand hôpital :

Pour bien faire fonctionner un hôpital de ce genre, ça prend toute une gamme de personnes avec différentes spécialités. On y retrouve médecins généralistes, médecins spécialistes, infirmières, infirmières auxiliaires, comptables, administrateurs, pharmaciens, diététistes, personnel paramédical, techniciens, radiothérapeutes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, inhalothérapeutes, physiciens, électriciens, plombiers, menuisiers, hommes et femmes de ménage, buandiers et blanchisseurs, cuisiniers, secrétaires, informaticiens, bénévoles, archivistes, audiologistes, orthophonistes, bibliothécaires, personnel clérical, travailleurs sociaux, psychologues, aumônier, réceptionnistes, ingénieurs, gestionnaires, éducateurs, acheteurs, personnel de support et agents de sécurité.

Y a-t-il un organisme plus complexe que le corps humain ? Pour répondre aux besoins de maintenir le corps en santé, il est raisonnable de conclure que ça prend un organisme complexe avec une multitude de spécialités que l'on vient de décrire, un organisme tel que l'on retrouve à l'Hôpital régional D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont de Moncton<sup>5</sup>.

L'ancienne ministre de la Santé, Brenda Robertson, se rappelle en interview avoir eu affaire à une administration efficace qui disait la vérité et dont les projets ne comportaient pas de mauvaises surprises budgétaires au moment de leur mise en œuvre<sup>6</sup>.

En comparant l'Hôpital Georges-Dumont à un orchestre symphonique, l'on peut dire que Pierre LeBouthillier est le chef d'orchestre qui sait faire ressortir de beaux sons harmonieux qui plaisent à l'auditoire.

## Notes

1. Entrevues avec les D<sup>rs</sup> Louis-Marie Simard, Robert Dysart et Georges Grondin.
2. Entrevue avec Monique Boulerice.
3. Père Edmour Babineau, *La Pastorale des malades*.
4. *Ibid.*
5. Texte de Pierre LeBouthillier soumis à l'auteur.
6. Entrevue avec Brenda Robertson.



## Conclusion

Au cours des 75 dernières années défilent des femmes et des hommes qui, par leur foi en Dieu et en l'avenir de l'Acadie, osent rêver de fournir les meilleurs soins de santé possible. Avec force, détermination, courage et ténacité, M<sup>gr</sup> Henri Cormier, Sr Angèle-de-Brescia, les sœurs de la Providence, M<sup>gr</sup> Norbert Robichaud, le juge Adrien Cormier, père Clément Cormier, c.s.c., mère Jeanne-de-Valois, n.d.s.c., le ministre de la Santé, D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, le premier ministre Louis-J. Robichaud, le ministre de la Santé, D<sup>r</sup> Stephen Weyman, M<sup>e</sup> Adélarde Savoie, D<sup>r</sup> Rodolphe-F. LeBlanc, D<sup>r</sup> Georges Grondin, le premier ministre Richard Hatfield, le ministre de la Santé, Paul Creaghan, M. Gilbert Finn, M<sup>e</sup> Alfred Landry, D<sup>r</sup> Léon Richard, Pierre LeBouthillier, Mme Irène Biddington, la ministre de la Santé, Brenda Robertson, M. Adrien Babineau, D<sup>r</sup> Julien D'Astous, D<sup>r</sup> Georges Surette, D<sup>r</sup> Omer Doiron, D<sup>r</sup> Aurel Schofield, D<sup>r</sup> Louis-Marie Simard, M. Berthier Bélanger, le premier ministre Frank McKenna et le ministre de la Santé, Raymond Frenette, ainsi que tous les médecins, les infirmières et le personnel, ont construit, pierre par pierre, étape par étape, un grand centre hospitalier de langue française.

Comme jadis d'autres ont édifié un système complet d'enseignement en français, il fallait apprivoiser le secteur des soins de santé. La langue française est plus qu'une langue de service. Il faut soigner en français ; il faut travailler en français ; il faut enseigner la médecine et le nursing en français ; il faut pratiquer la médecine en français ; il faut faire la recherche médicale et paramédicale en français ; il faut effectuer des analyses de laboratoire en français ; et, au grand dam des tenants

d'une certaine efficacité et d'une réingénierie qui veut éliminer des services en langue française en milieu minoritaire, il faut préparer la nourriture, laver le linge et les planchers en français.

Une loi constitutionnelle sur l'égalité des communautés linguistiques ne prend-elle pas tout son sens dans l'exemple de l'Hôpital régional D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont comme institution de langue française offrant des services dans la langue au choix du patient ?

De petit hôpital de 17 lits à grand hôpital d'enseignement de 423 lits, il a fallu consacrer beaucoup de temps et d'efforts pour donner de meilleurs soins à la population francophone, d'abord dans le Sud-Est, puis dans toute la province du Nouveau-Brunswick. Médecins, religieux, chefs de file de la communauté, infirmières, administrateurs ont anticipé les besoins et, à certaines époques, ont eu la témérité de revendiquer ces soins. Les soins médicaux et les soins infirmiers évoluent et prennent des tournants inattendus surtout pendant des périodes de compressions budgétaires.

Pour les élus et les fonctionnaires du gouvernement provincial et du ministère de la Santé ainsi que pour les administrateurs, les médecins et les infirmières, le jugement final de toute cette activité ne se fera-t-il pas à partir des valeurs fondamentales comme la charité chrétienne et la compassion ?

L'admonition du directeur médical D<sup>r</sup> Léon Richard à ses collègues médecins en 1975 lors de l'ouverture du nouvel Hôpital Georges-Dumont est toujours d'une grande pertinence, même si à l'époque elle avait comme point de référence le renouvellement de l'organisation médicale et le recrutement de nouveaux et jeunes médecins. En 1997, comme nous l'avons vu dans le plan stratégique du centre hospitalier, il y a de beaux projets d'avenir. Relisons les paroles du D<sup>r</sup> Richard :

[...] Si nous devons échouer, j'aurais peur qu'un jour l'histoire raconte que les médecins de Moncton n'ont pas su se servir des facilités modernes et des outils adéquats mis à leur disposition pour le plus grand bien de la communauté

et l'avancement de leur institution. Nous avons là une tâche bien précise à accomplir et je suis sûr que notre ténacité proverbiale ne nous permettra pas d'abdiquer ou de dévier de la route<sup>1</sup>.

L'Hôpital Georges-Dumont n'est pas seulement un hôpital, c'est NOTRE hôpital, celui dont la communauté acadienne de Moncton et du Sud-Est a rêvé et appuie matériellement, moralement et financièrement depuis 75 ans avec l'aide des sœurs de la Providence et du gouvernement provincial. Ce n'est donc pas par accident que cet hôpital régional devient un centre de traitements spécialisés pour toute la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick et même d'autres provinces. Tant que l'Hôpital régional Georges-Dumont jouira de l'appui, et oui, de l'amour de la population, il continuera à se développer. Tant et aussi longtemps que la communauté acadienne sentira que c'est SON hôpital. Il reste donc à chaque génération à relever le défi par amour de son prochain et de l'Acadie.

Oui aux rêves de visionnaires d'hier, d'aujourd'hui et de demain !

### **Note**

1. *Rapport annuel du directeur médical, 1975, Hôpital Georges-Dumont.*



## ANNEXES



## Texte du document enfermé dans la pierre angulaire de l'Hôtel-Dieu

Voici le texte du document enfermé dans la pierre angulaire de l'Hôtel-Dieu de Moncton et dont M. l'abbé Cormier a donné lecture, à la cérémonie du 2 courant :

« Caritas Christi urget nos »

• • •

De l'Hôtel-Dieu de l'Assomption  
de Moncton.

Fondé le 12 août 1922

Grâce à la courageuse initiative de M. l'abbé H.-D. Cormier, curé, avec la haute approbation et la bénédiction de l'illustrissime et révérendissime seigneur Georges Gauthier, archevêque de Tarona et administrateur de Montréal, et de l'ill. et rme seigneur E.-A. LeBlanc, évêque de Saint-Jean, Sa Grandeur, M<sup>gr</sup> A.-E. Deschamps, évêque titulaire de Thennesis, auxiliaire de Montréal, supérieur ecclésiastique de l'Institut des sœurs de la Providence, sous le pontificat de notre Saint-Père le pape Pie XI, Son Excellence l'ill. et rme seigneur André Cassulo étant délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve, sous le règne de Sa Majesté Georges V, roi d'Angleterre, le très honorable Lord Wellington, étant gouverneur général du Canada, l'hon. W.F. Todd, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, l'hon. J.B.M. Baxter,

premier ministre, Son Honneur B.A. Taylor, maire de Moncton, la très honorée mère Amarine, supérieure générale de l'Institut des sœurs de la Providence, la révérende mère Bénédicte, supérieure provinciale de la province Notre-Dame des Sept-Douleurs, Montréal, la révérende Sr Angèle-de-Brescia, supérieure locale de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption. Grâce surtout à cette confiance en la Providence divine qui donne aux œuvres la perpétuité, selon les plans et devis de M.R.A. Fréchet, architecte, et sous la direction de la société Ulric Boileau, entrepreneurs.

La première pierre bénite selon les rites de la Sainte Église, par Sa Grandeur M<sup>gr</sup> E.-A. LeBlanc, évêque de Saint-Jean a été posée au nom du Seigneur le 2 octobre de l'année 1927, en la fête de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire et des Saints-Anges.

### Historique de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, Moncton, N.-B.

L'Hôtel-Dieu de l'Assomption, à Moncton, Nouveau-Brunswick, fut fondé le 12 août 1922, sur les

pressantes instances de M. l'abbé H.-D. Cormier, curé de la paroisse de l'Assomption, par les sœurs de la providence, communauté fondée à Montréal, en 1843.

Les premières missionnaires furent : Sr Angèle-de-Brescia, supérieure ; Sr Agnès-de-Jésus, assistante ; Sr Marie-Léontine ; Sr Angélique LeBlanc, coadjutrice.

L'œuvre débuta dans une maison en bois à deux logements, située au 54 rue Church, propriété de M. le curé qui en céda gratuitement l'usage aux sœurs, en attendant la construction de leur hôpital.

Les réparations et améliorations exigées pour approprier cet immeuble à l'œuvre qui devait s'y installer s'élevèrent à plus de 1 200 \$, y compris l'ameublement. Elles furent payées, en grande partie, au moyen d'une souscription volontaire, organisée par M. le curé H.-D. Cormier, et par des aumônes.

On parvint à placer dans cette installation provisoire, outre les pièces indispensables aux sœurs, 17 lits pour les malades, une chirurgie, et ce qui est strictement indispensable pour les traitements. On trouva moyen d'aménager convenablement quatre chambres privées.

La bénédiction du nouvel hôpital eut lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1922, par M. le curé ; et la première malade, reçue le 3 octobre, fut

une orpheline pauvre, servante, atteinte de fièvre typhoïde, et qui fut hospitalisée gratuitement pendant 3 semaines.

L'Hôtel-Dieu de l'Assomption fut incorporé civilement, par un acte du parlement provincial du Nouveau-Brunswick, le 9 avril 1924. Les premiers membres de cette corporation, nommés par le conseil général de la communauté, furent : Sr Angèle-de-Brescia, présidente ; Sr Agnès-de-Jésus, vice-présidente ; Sr Marie-Léontine ; Sr Hermès ; Sr Florian, secrétaire-trésorière.

Les premiers médecins de l'Hôpital, furent : MM. les docteurs A.R. Myers, F.A. Richard et L.N. Bourque.

Depuis la date de sa fondation jusqu'à ce jour, l'Hôtel-Dieu a hospitalisé 2 004 malades, dont 135 gratuitement ; 49 y sont décédés.

Le 7 juin 1927, eut lieu la bénédiction du terrain destiné à la construction du nouvel hôpital.

Les travaux de construction confiés à la compagnie Ulric Boileau ltée, de Montréal, se poursuivent activement sous l'habile direction de M. Henri Boileau, frère des entrepreneurs.

Personnel de la cure : M. l'abbé H.-D. Cormier, curé, M. l'abbé A. LeBlanc, M. l'abbé A. Leménager, M. l'abbé P. Goguen et M. l'abbé A. Richard, vicaire et chapelain de l'Hôtel-Dieu.

Paroisse Saint-Bernard : R. P. Edward Savage, R. P. M.A. Harris et R. P. James E. Brown.

Membres du conseil général : mère Amarine, supérieure générale ; mère Joseph Calazance, assistante générale ; mère Marie-Julien, assistante générale ; mère Marie-Alexandre, assistante générale ; mère Marie de Gethsémani, assistante générale ; mère Jean de Canti, secrétaire générale ; mère Anaclet, dépositaire générale.

Membres du conseil provincial : mère Bénédicte, supérieure provinciale ; Sr Marie-Hermas, assistante provinciale ; Sr Marie-Emilienne, conseillère ; Sr Paul l'Ermitte, conseillère et secrétaire ; Sr Jean, conseillère ; Sr Sylvain, économiste.

Administration locale : Sr Angèle-de-Brescia, supérieure ; Sr Agnès-de-Jésus, assistante ; Sr Hermès, conseillère ; Sr Wilfrida, Sr Florian, Sr Jean-Eliud, Sr Louis-Joseph et Sr Marcel-Fernand.

Médecins pratiquant dans l'Hôpital : MM. A.R. Myers, W. Ferguson, F.-A. Richard, L.N. Bourque, W.P. Kirby, L.H. Price, J.A. Gaudet, S.W. Burgess, A.R. Landry, L.A. Goodridge, J.E. Léger, G. Lyons, C.R. Baxter, F.E. Boudreau, H.E. Britton, P. MacL. Atkinson, H.A. Jones, J. Dobson, J.A. MacNaughton, H.H. Coleman, R. Girvin et L. Doiron.

Employés : 1 infirmier, 3 gardes-malades séculières et 3 aides séculières.



## Chronologie

Date	Hôtel-Dieu de l'Assomption/ Hôpital D <sup>r</sup> Georges-L. Dumont	Événements contemporains	Date
		Premier Acadien promu à l'épiscopat, M <sup>gr</sup> Édouard-Alfred LeBlanc est nommé évêque de Saint-Jean.	1912
		Fondation de la première paroisse acadienne à Moncton, Notre-Dame de l'Assomption, avec le père Henri Cormier comme premier curé.	1914
1922	Fondation de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption par Sr Angèle-de-Brescia et les sœurs de la Providence au 54-56, rue Church à Moncton (17 lits).		
		Pierre Veniot, premier Acadien à être nommé premier ministre du Nouveau-Brunswick.	1923
1924	Adoption de la loi incorporant l'Hôtel-Dieu de l'Assomption. L'architecte René Fréchet est chargé de préparer les plans du nouvel hôpital.		
1927	Première pelletée de terre (juin) et bénédiction de la pierre angulaire (octobre) du nouvel Hôtel-Dieu sur la rue Providence.		
1928	Ouverture officielle de l'hôpital avec une capacité de 125 lits. Nomination de Sr Godefroy-d'Amiens comme deuxième supérieure de l'Hôtel-Dieu.		

Date	Hôtel-Dieu de l'Assomption/ Hôpital D <sup>r</sup> Georges-L. Dumont	Événements contemporains	Date
1930	Première collation des diplômes de l'École des gardes-malades avec ses quatre premières infirmières. Fondation du premier conseil médical de l'Hôtel-Dieu avec le D <sup>r</sup> Louis-Napoléon Bourque comme président.		
1931	L'Hôtel-Dieu reçoit sa première approbation du Collège des chirurgiens de l'Amérique du Nord.		
1934	Retour de Sr Angèle-de-Brescia comme supérieure pour un nouveau mandat de six ans.		
		Création de l'archidiocèse de Moncton et nomination de M <sup>gr</sup> Louis-Joseph-Arthur Melanson comme premier archevêque.	1936
1937	Fondation de la Société des dames auxiliaires de l'Hôtel-Dieu.		
		Décès du curé fondateur de l'Hôtel-Dieu, M <sup>gr</sup> Henri Cormier.	1938
1940	Nomination de Sr Gertrude-de-Thuringe comme troisième supérieure de l'Hôtel-Dieu.		
		Nomination de M <sup>gr</sup> Norbert Robichaud, deuxième archevêque de Moncton.	1942

Date	Hôtel-Dieu de l'Assomption/ Hôpital D <sup>r</sup> Georges-L. Dumont	Événements contemporains	Date
1946	Bénédictio de la nouvelle résidence des gardes-malades. Nomination de Sr Charles-Albert comme quatrième supérieure de l'Hôtel-Dieu.		
1950	Rejet par les sœurs de la Providence d'une offre d'achat de l'Hôtel-Dieu.		
1952	Nomination de Sr Léonie-du-Carmel, une Acadienne, comme cinquième supérieure de l'hôpital. Mise sur pied du premier comité consultatif de l'Hôtel-Dieu avec M. Calixte Savoie comme président.		
1956	Bénédictio de la nouvelle aile de l'Hôtel-Dieu faisant passer la capacité de 125 à 188 lits.		
1958	Nomination de Sr Marie-de-Loyola comme sixième supérieure.		
1959	Début d'une longue période (huit ans) de relations difficiles entre les sœurs de la Providence et l'archidiocèse de Moncton sur la question d'un nouvel agrandissement de l'Hôtel-Dieu. Nomination du premier directeur médical de l'Hôtel-Dieu, le D <sup>r</sup> Gérard Léger.	Début du programme d'assurance hospitalisation au Nouveau-Brunswick.	1959

Date	Hôtel-Dieu de l'Assomption/ Hôpital D <sup>r</sup> Georges-L. Dumont	Événements contemporains	Date
1960	Projet d'agrandissement annoncé par les sœurs de la Providence.	Élection de M. Louis-J. Robichaud comme premier ministre du Nouveau-Brunswick.	1960
1963	Nomination de Mme Mary Foshay comme directrice des soins infirmiers.	Création de l'Université de Moncton.	1963
1964	Nomination de Sr Eugène-de-Mazenod (Cécile Fournier) comme septième et dernière supérieure de l'Hôtel-Dieu.		
		Début du baccalauréat en nursing à l'Université de Moncton.	1965
1966	Annnonce du projet du nouvel Hôpital Georges-Dumont à Moncton par le premier ministre Louis-J. Robichaud lors de l'inauguration de l'Hôpital Stella-Maris de Kent.	Décès du ministre de la Santé, le D <sup>r</sup> Georges-L. Dumont.	1966
1967	Nomination du nouveau conseil d'administration du futur Hôpital Georges-Dumont par le ministre de la Santé, Stephen Weyman ; premier président, M <sup>e</sup> Adélarde Savoie. Achat de l'Hôtel-Dieu par la province du Nouveau-Brunswick. Départ des sœurs de la Providence après 45 années de service en soins hospitaliers.	Prise en charge des hôpitaux par le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme de chances égales. Début des négociations du Nouveau-Brunswick avec le gouvernement du Québec pour assurer le financement de 13 places à des étudiants francophones dans les trois facultés de médecine du Québec.	1967

Date	Hôtel-Dieu de l'Assomption/ Hôpital D <sup>r</sup> Georges-L. Dumont	Événements contemporains	Date
	Nomination du D <sup>r</sup> Rodolphe-F. LeBlanc au poste de premier directeur général de l'Hôpital Georges-Dumont. Première pelletée de terre pour la construction du nouvel hôpital.		
1969	Mlle Irène Biddington directrice des soins infirmiers.	Gel du programme de construction d'hôpitaux décrété par le ministre de la Santé Norbert Thériault.	1969
		Rapport ministériel Llewelyn-Davies avec sa recommandation d'un grand hôpital bilingue pour Moncton avec une aile Georges-Dumont. Promesse du chef conservateur Richard Hatfield de construire, s'il est élu, le nouvel Hôpital Georges-Dumont.	1970
		Défaite du gouvernement présidé par le premier ministre Louis-J. Robichaud. Élection de M. Richard Hatfield comme premier ministre du Nouveau-Brunswick.	
1971	Réorganisation du conseil d'administration, avec pleins pouvoirs ; M. Gilbert Finn, président.	Mise en œuvre du programme d'assurance maladie au Nouveau-Brunswick. Annonce d'un nouveau programme de construction d'hôpitaux par le premier ministre Richard Hatfield et le ministre de la Santé Paul Creaghan.	1971

Date	Hôtel-Dieu de l'Assomption/ Hôpital D <sup>r</sup> Georges-L. Dumont	Événements contemporains	Date
1972	Inauguration officielle des travaux de construction d'un nouvel hôpital au coût de 14,5 millions de dollars.		
1973	Nomination du D <sup>r</sup> Léon Richard comme nouveau directeur médical de l'Hôpital Georges-Dumont. Nomination de Pierre LeBouthillier comme deuxième directeur général de l'Hôpital Georges-Dumont.		
1975	Inauguration du nouvel Hôpital Georges-Dumont avec une capacité officielle de 273 lits. Transformation de l'École des gardes-malades en l'École d'enseignement infirmier Providence avec un curriculum provincial standard de deux ans.	Nomination de Brenda Robertson comme ministre de la Santé.	1975
1976	Accueil des premiers patients au service de dialyse rénale.		
1977	Confirmation par le premier ministre Hatfield du rôle de l'Hôpital Georges-Dumont comme hôpital régional et centre de référence.		
1978	Inauguration du service de médecine nucléaire.		

Date	Hôtel-Dieu de l'Assomption/ Hôpital D <sup>r</sup> Georges-L. Dumont	Événements contemporains	Date
1980	Inauguration du service de laboratoire avec un directeur à temps plein. Inauguration de l'unité des anciens combattants.		
1981	Inauguration de l'unité psychiatrique à la suite du recrutement en France de trois psychiatres. Établissement du service d'éducation médicale pour stagiaires, internes et résidents en médecine ; D <sup>r</sup> Omer Doiron, premier directeur.		
1982	Introduction de la chirurgie au laser.		
1984	Début des travaux d'un agrandissement évalué initialement à 30 millions de dollars. Mise sur pied de la Fondation Hôpital D <sup>r</sup> Georges-L. Dumont inc.		
1986	L'École d'enseignement infirmier Providence est sauvée de la fermeture grâce aux pressions publiques.		
1987	Démission de M. Gilbert Finn, président du conseil depuis 1971, pour devenir lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Ouverture du seul centre de virologie au Nouveau-Brunswick.	Défaite du premier ministre Richard Hatfield. Élection de M. Frank McKenna au poste de premier ministre du Nouveau-Brunswick. Nomination de Raymond Frenette au poste de ministre de la Santé.	1987
1988	Nomination de Mme Jacinthe Poitras comme directrice des soins infirmiers.		

Date	Hôtel-Dieu de l'Assomption/ Hôpital D <sup>r</sup> Georges-L. Dumont	Événements contemporains	Date
1989	Nomination du D <sup>r</sup> Louis-Marie Simard comme nouveau directeur médical. Inauguration du service de tomodensitométrie (CTscan).		
1990	Introduction de la laparoscopie, nouvelle technique chirurgicale révolutionnaire.		
1991	Inauguration de la nouvelle aile qui porte la capacité de l'Hôpital Georges-Dumont à 423 lits. Début du radiothon de l'Arbre de l'espoir à la radio de Radio-Canada.		
1992	Mise sur pied de la Corporation hospitalière Beauséjour pour administrer l'Hôpital Georges-Dumont, l'Hôpital Stella-Maris de Kent, le Centre médical de Shédiac et éventuellement deux unités de l'Hôpital extra-mural. Nomination de Pierre LeBouthillier comme président-directeur général de la Corporation. Désignation de l'Hôpital Georges-Dumont comme hôpital d'enseignement affilié à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.		

Date	Hôtel-Dieu de l'Assomption/ Hôpital D <sup>r</sup> Georges-L. Dumont	Événements contemporains	Date
1993	Ouverture du centre de radiothérapie-oncologie pour le traitement du cancer et de l'Auberge M <sup>gr</sup> -Henri-Cormier pouvant accueillir 45 patients. Nomination de Mme Monique Boulerice comme vice-présidente des soins infirmiers.		
1996	Adoption d'un nouveau plan stratégique. Nomination par la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke du D <sup>r</sup> Aurel Schofield, coordonnateur provincial pour l'éducation médicale francophone, au poste de vice-doyen adjoint au Nouveau-Brunswick. Fermeture définitive de l'École d'enseignement infirmier Providence après 70 années d'existence.		
1997	Fêtes du 75 <sup>e</sup> anniversaire ayant comme thème la compassion et la vision.	Début du programme de la maîtrise en soins infirmiers à l'Université de Moncton.	1997

## Photographies

Archives de l'Hôpital Dr Georges-L. Dumont : p. 78, 97 (h.),  
117, 134, 149, 150, 160, 175, 184, 226, 247 (dr.) ;  
– Studio Crandall : p. 46, 59 ;  
– Triangle, Thomas Bourgeois : p. 77 ;  
– Wilcox Studio : p. 98.

Archives de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption,  
de Moncton : p. 22.

Archives des sœurs de la Providence : p. 24, 30, 32, 45, 50,  
51 (h.), 52 (b.), 56, 74, 77 (h.), 81, 91, 128.

Michael Bedford : p. 248 (dr.).

Centre d'études acadiennes : p. 16, 42, 86, 112 ;  
– coll. *L'Évangéline* : p. 95, 159, 170 ; p. 176, 185, 200, 217  
(Studio Arnold) ; p. 174 (Studio Crandall).

Serge Clavet : p. 238 (h.).

Stan Comeau (coll. juge Adrien Cormier) : p. 97 (b.).

Collection Dorothé Marcil : p. 270 (h., dr.).

Collection L. McDermott : p. 51 (b.), 52 (h.).

Studio Crandall : p. 270 (h. dr.), 273.

Alain Gheerbrant (coll. Bernard Poirier) : p. 140.

Robert Maillet : p. 146, 168, 177, 180, 220, 240 (b.), 241 (b.),  
260, 267, 268, 269, 270 (dr.), 271, 272.

Clarence Nowlan : p. 205, 209, 210, 227, 229, 232, 233, 237,  
238 (b.), 329, 240 (h.), 241 (h.), 248 (g.), 257, 266.

## Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	7
<b>Avant-propos</b> .....	11
<b>Préface</b> .....	13
<b>CHAPITRE 1</b>	
Une nouvelle communauté acadienne se bâtit à Moncton .....	15
<b>CHAPITRE 2</b>	
L'Hôtel-Dieu va ouvrir ses portes .....	23
<b>CHAPITRE 3</b>	
Des retards angoissants .....	37
<b>CHAPITRE 4</b>	
La consolidation de l'œuvre .....	55
<b>CHAPITRE 5</b>	
L'Hôtel-Dieu est-il à vendre ? .....	73
<b>CHAPITRE 6</b>	
L'Hôtel-Dieu enfin vendu .....	107
<b>CHAPITRE 7</b>	
Un farouche adversaire, un allié surprise .....	145
<b>CHAPITRE 8</b>	
Hatfield tient sa promesse .....	167
<b>CHAPITRE 9</b>	
Bâtir des services médicaux à coup de revendications, de mémoires et de menaces de démission .....	191
<b>CHAPITRE 10</b>	
Enfin un hôpital d'enseignement.....	215

## **CHAPITRE 11**

L'évolution fulgurante des soins médicaux et infirmiers .. 255

**Conclusion** ..... 277

**Annexes** ..... 281

    Texte du document enfermé dans la pierre angulaire  
    de l'Hôtel-Dieu ..... 283

    Chronologie ..... 287

**Photographies** ..... 296



**E**n retraçant l'historique de l'Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, on ne peut faire autrement que de replonger dans les luttes qu'ont menées les Acadiens pour l'obtention de services en français. Tous les dossiers reliés tant aux soins de santé qu'à l'éducation et aux services publics sont porteurs du seul désir des Acadiens de vivre leur identité et d'être reconnus comme citoyens égaux dans leur province et dans leur pays.

Le présent ouvrage rend compte des étapes importantes de l'évolution de l'Hôpital Georges-Dumont de Moncton et des défis qu'ont dû relever ses dirigeants, dans un contexte sociopolitique toujours changeant. Qu'il s'agisse des sœurs de la Providence qui ont voulu donner aux Acadiens la possibilité de se faire soigner dans un hôpital catholique, qu'elles ont bâti et géré durant 45 ans, ou des laïcs qui ont pris la relève depuis 30 ans, tous ces travailleuses et ces travailleurs ont œuvré avec la même vision d'amour et de compassion. Aujourd'hui, l'hôpital dessert non seulement les Acadiens du Sud-Est du Nouveau-Brunswick, mais toute la population de la province, dans les deux langues officielles.

En ce 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Hôtel-Dieu/Hôpital D<sup>r</sup> Georges-L. Dumont, *Rêves de visionnaires* retrace la petite histoire de femmes et d'hommes qui ont participé non seulement à la construction d'un hôpital, mais à l'édification de l'Acadie contemporaine et à l'écriture de son histoire.

*Claude Bourque est bien connu dans les milieux acadiens pour avoir été parmi les chefs de file de l'information. Après de nombreuses années à la Société Radio-Canada, il a repris sa plume de journaliste pour nous livrer une page importante de l'histoire de l'Acadie.*

ISBN 2-7600-0351-5



9 782760 003514